To. 1. pag. 418

Statuës de Sommona Codom

Description du royaume de Siam, &c

de La Loubère

Digitized by Google

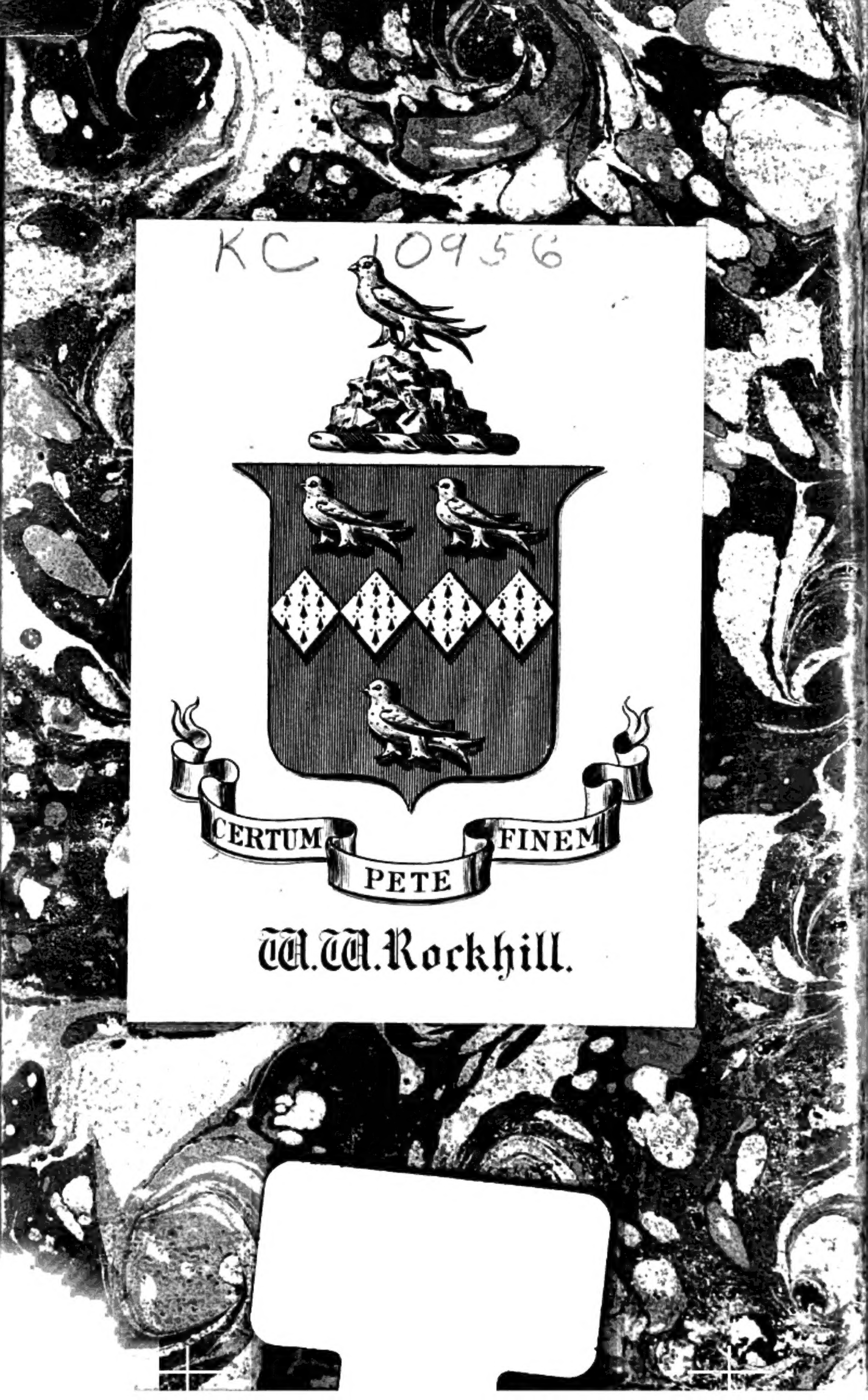
KC 10956
CERTUM PETE FINEM
W.W.Rockhill.

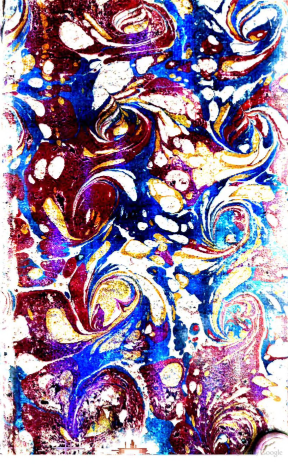

2 vol
86102
H

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DESCRIPTION DU ROYAUME DE SIAM,

PAR

MONS^R^. DE LA LOUBERE,

Envoyé extraordinaire du ROY *auprés du Roy de Siam en* 1687. & 1688.

Où l'on voit quelles sont les opinions, les mœurs & la Religion des Siamois; avec plusieurs remarques de Physique touchant les Plantes & les Animaux du Païs.

TOME PREMIER.

A AMSTERDAM,

Chez HENRY & la Veuve de THEODORE BOOM.

MDCC.

Digitized by Google

KC 10956

HA…
UN…

047K-52

Digitized by Google

A MONSEIGNEUR, LE MARQUIS DE TORCY, SECRETAIRE D'ETAT.

MONSEIGNEUR,

C'eſt par les ordres, dont j'ay eu l'honneur d'être chargé de la part du Roy, en partant pour mon voyage de Siam, que j'ay obſervé en ce Païs-là, le plus exactement qu'il m'a eſté poſſible, tout ce qui m'y a paru de plus ſingulier : & j'ay attendu depuis mon retour de nouveaux ordres de vôtre part pour me réſoudre à donner une forme aux remarques que j'avois faites. Je ſouhaite, MONSEIGNEUR, qu'elles vous plaiſent. La Science des affaires dans laquelle vous avez eſté nourri parmi tant d'exemples domeſti-

 ques,

Digitized by Google

ques, & que vous fortifiez tous les jours par vôtre propre experience, & en un mot l'estime que le Roy a témoigné faire de vous, en vous donnant en un âge si peu avancé une Chargé si importante, doivent porter tout le monde à rechercher vôtre approbation, & principalement ceux, qui entreprennent d'écrire les mœurs & le gouvernement de quelque Peuple. Mais, MONSEIGNEUR, si aprés avoir étudié dans vos voyages les maximes de toutes les Cours de l'Europe, vous ne trouvez rien dans celle de Siam qui merite vos reflexions, j'espere au moins que vous en ferez sur le desir que j'ay eu de vous obéïr, & sur le respect avec lequel je suis,

MONSEIGNEUR,

Vôtre tres-humble & tres-obéïssant serviteur

LA LOUBERE.

Digitized by Google

TABLE DES CHAPITRES.

Occasion & dessein de cet Ouvrage. P. 1

PREMIERE PARTIE.

Du Païs de Siam.

CHAP. I. *Sa Description Geographique.* pag. 5
II. *Suite de la Description Geographique du Royaume de Siam, où il est parlé de la Capitale.* 13
III. *De l'Histoire & de l'Origine des Siamois.* 20
IV. *De ce que le Païs de Siam produit, & premierement des bois.* 30
V. *Des Mines de Siam.* 37
VI. *Des terres cultivées, & de leur fecondité.* 43
VII. *Des Grains de Siam.* 47
VIII. *Du Labourage & de la difference des Saisons.* 50
IX. *Des Jardins des Siamois, & par occasion de leurs boissons.* 58

SECONDE PARTIE.

Des Mœurs des Siamois en general.

CHAP. I. *De l'Habit & de la Mine des Siamois.* pag. 73
II. *Des Maisons des Siamois, & de leur Architecture dans les Bâtiments publics.* 86
III. *Des Meubles des Siamois.* 101
IV. *De la Table des Siamois.* 104

V. *Des Voitures, & de l'Equipage en general des Siamois.* 118
VI. *Des Spectacles, & des autres Divertissement des Siamois.* 134
VII. *Du Mariage & du Divorce des Siamois.* 155
VIII. *De l'Education des Enfans Siamois, & premierement de leur Politesse.* 164
IX. *Des Etudes des Siamois.* 179
X. *De ce que les Siamois savent en Medecine & en Chymie.* 189
XI. *De ce que les Siamois savent des Mathematiques.* 195
XII. *De la Musique, & des Exercices du Corps.* 207
XIII. *Des Arts exercés par les Siamois.* 212
XIV. *Du commerce chez les Siamois.* 216
XV. *Caractere des Siamois en general.* 223

TROISIEME PARTIE.

Des Mœurs des Siamois suivant leurs diverses Conditions.

CHAP. I. *Des diverses Conditions chez les Siamois.* pag. 234
II. *Du Peuple Siamois.* 237
III. *Des Officiers du Royaume de Siam en general.* 245
IV. *Des Officiers de Judicature.* 249
V. *Du Stile Judiciaire.* 259
VI. *Des fonctions de Gouverneur & de Juge dans la Capitale.* 267
VII. *Des Officiers d'Etat, & premierement du Tchacry, du Calla-hom, & du General des*

Digitized by Google

des Elephants. 270
VIII. *De l'Art de la Guerre chez les Siamois, & de leurs forces de Mer & de Terre.* 272
IX. *Du Barcalon & des Finances.* 281
X. *Du Sceau Royal, & du Maha Obarat.* 289
XI. *Du Palais, & de la Garde du Roy de Siam.* 290
XII. *Des Officiers qui approchent le plus la personne du Roy de Siam.* 300
XIII. *Des Femmes du Palais & des Officiers de la Garde-Robbe.* 305
XIV. *Des Coûtumes de la Cour de Siam, & de la Politique de ses Rois.* 310
XV. *Du stile des Ambassades à Siam.* 327
XVI. *Des Etrangers de differentes Nations refugiez & habituez à Siam.* 337
XVII. *Des Talapoins, & de leurs Convents.* 341
XVIII. *De l'Election du Superieur, & de la reception des Talapoins, & des Talapoüines.* 356
XIX. *De la Doctrine des Talapoins.* 359
XX. *Des Funerailles des Chinois, & de celles des Siamois.* 368
XXI. *Des Principes de la Morale Indienne.* 381
XXII. *De la suprême félicité, & de l'extrême infelicité selon les Siamois.* 392
XXIII. *De l'Origine des Talapoins, & de leurs Opinions.* 396
XXIV. *Des Contes fabuleux que les Talapoins & leurs pareils ont entez sur leur Doctrine.* 411
XXV. *Diverses Observations à faire en prêchant l'Evangile aux Orientaux.* 426

Digitized by Google

CATALOGUE
DES
LIVRES,

Qui se trouvent
A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER Libraire.

AUGUSTINI *Opera omnia, cum Appendice Augustiniana, &c.* fol. 12. Vol. *Amstelod.* 1700.

—— *Eadem Appendix Augustiniana*, separément pour joindre à l'Edition de Paris sur le grand Papier. fol.

Allix (Petri) *Diatriba de Anno & Mense Natali Jesu Christi.* 8. *Londini* 1710.

Aschami Epistolæ: accesserunt Jo. Sturmii aliorumque ad Aschamum, & alios Anglos Eruditos Epistolæ 8. *Oxoniæ* 1703.

Abregé de la N. Methode presentée au Roi pour apprendre facilement la Langue Latine, &c. par Messieurs de Port-Royal. 8. *Amsterdam* 1714.

Bullialdi Arithmetica Infinitorum, fol. *Paris.* 1682.

LA SAINTE BIBLE revûe sur les Textes Hébreu & Grec, par les Professeurs de l'Eglise de Geneve, & retouchée dans le langage, par *Mr. Basnage*, 4. grosse lettre. *Amsterd.* 1714.

LA SAINTE BIBLE qui contient le V. & le N. Testament, expliquez par Mr. *David Martin*, 4. *Amsterdam* 1712.

LA SAINTE BIBLE, 18. *Amsterdam.*

BLONDEL

Digitized by Google

BLONDEL Cours d'Architecture enseigné dans l'Academie Royale d'Architecture, où sont expliquez les Termes, l'Origine & les Principes d'Architecture & les pratiques des Cinq Ordres, suivant la Doctrine de Vitruve & de ses principaux Sectateurs, avec plus de Trois cens Planches, très-bien gravées à Paris. fol. 5 vol. *Paris* 1698.

—— le même Grand Papier. fol. 5 vol. *Paris.*

—— l'Art de jetter les Bombes. 4. *Paris.*

—— Nouvelle Maniere de Fortifier les Places, 4. avec fig. *Paris.*

Bête degradée en Machine. 12. *Amsterd.* 1691.

Cornelius Nepos, Jo. And. Bosii, 24. 1704.

Catechisme de Mr. *Drelincourt*. 8. N. Edition. *Amsterd.* 1712.

Caracteres Naturels des Hommes en 100 Dialogues, 12. *à la Haye* 1692.

Chevaliers Errans & le Genie familier, par *Mad. la Comtesse D.* 12. avec figures. *Amsterdam* 1709.

Colloques de Cordier, François & Latin, 12. *Amsterd.* 1707.

Contes de Bocace, 8. 2 vol. fig. 1712.

Descartes Epistolæ, 4. 3 vol. *Amstelodami* 1714.

Dodwel Exercitationes de Ætate Phalaridis & Pythagoræ Philosop. 8. *Londini* 1714.

Dickinson Physica Vetus & Nova. 4. *Londini.* 1702.

Dittionario *Hollandese & Italiano*, & Italiano & Hollandese. 4. 2 vol. *Amsterd.* 1710.

Het groot Nederduyts en Italiaans Woordenboek/ en Italiaans en Nederduyts/ in 4. 2 Deelen. *Amsterd.* 1710.

DICTIONNAIRE de la Langue Sainte, contenant toutes ses Origines, ou les Mots Hébreux, tant primitifs que derivez, du Vieux Testament, avec des Observations Philologiques & Théologiques, &c. Traduit de l'Anglois par Mr. *Wolzogue*, 4. *Amsterd.* 1703.

Description des deux Maisons de Campagne de Pline le Consul par Mr. *Felibien.* 12. avec figures. *Amsterdam* 1707.

—— du Château de Versailles, 12. avec figures.

—— de l'Isle de Formosa, 12. avec figures. *Amsterdam* 1708.

—— de la ville de Paris & de tout ce quelle contient de plus remarquable par Germain Brice, 12. 3 vol. avec figures. *Paris* 1713.

Discours sur divers sujets de Morale, par Mr. *Chenart.* 12. 4 vol. *Anvers* 1697.

Entretiens sur les vies & sur les Ouvrages des plus excellens Peintres, Anciens & Modernes, par Mr. *Felibien.* 12. 4 vol. 1705.

—— Historiques de la vie & des Ouvrages des plus celebres Architectes, par Mr. *Felibien.* 12. 1705.

—— D'Ariste & d'Eugene, par le *P. Bouhours.* 12. *Amsterd.* 1708.

—— Curieux de Tartuffe & de Rabelais sur les femmes. 12.

Essais de Theodicée sur la Bonté de Dieu, la Liberté de l'Homme & l'Origine du Mal, par Mr. *Leibniz.* 8. Nouvelle Edition. *Amsterdam* 1714.

Emanuel ou Paraphrase Evangelique, par Mr. *le Noir.* 12. *Amsterdam* 1714.

Examen des 70 Semaines de Daniel ou Vœu de Jephté. 12. *Amsterdam* 1708.

Flavii Josephi

Digitized by Google

Flavii Josephi Antiquitates Judaïca : Item *Historia de bello Judaïco*, *Eduardi Bernardi.* fol. Gr. Lat. *Oxoniæ.* 1710.

Forces de l'Europe, Asie, Afrique & Amerique, ou Description des principales Villes avec leurs Fortifications levées, par Mr. *Vauban.* fol. 14 vol.

Groot Schilderboek / waar in de Schilderkonst in al haar Deelen grondig werd onderweesen / ook door Redeneeringen en Printverbeeldingen verklaard / door Gerard de Lairesse. 2 deelen / met figuren / *Amsterdam* 1714.

Guide des Négotians, & Teneurs de Livres, nouveau Traité sur les Livres de Comptes à Parties doubles, &c. la difference des Monnoies, des Poids, des Changes &c. du stile des Banquiers &c. augmenté de plusieurs Pièces, 8. *Amsterdam* 1714.

Grammaire en François & en Flamand, par Du Fourc. 8. *Amsterd.* 1708.

HISTOIRE du Vieux & du Nouveau Testament, avec des Explications édifiantes, tirées des Saints Peres pour regler les mœurs dans toutes sortes de Conditions. Dediée à Monseigneur le Dauphin, par le Sieur de Royaumond. 4. 2 vol. avec figures. *Amsterd.* 1713.

—— la même, fol. grand papier, avec figures. *Amsterd.* 1713.

—— la même. 12. sans figures. 1697.

—— de la Sainte Ecriture en forme de Catechisme pour l'usage des Enfans. 8. avec figures. *Amsterd.* 1706.

—— de l'Eucharistie par la Rocque, 8.

Digitized by Google

Histoire des Juifs de Flave Josephe, traduite par Mr. Arnauld d'Andilli, augmentée dans cette nouvelle Edition de plusieurs nouvelles Planches, concernant les anciennes Céremonies des Juifs, & des Cartes Géographiques des quatre grandes Monarchies, des Assyriens, des Perses, des Grecs, & des Romains; avec celle du voyage des Israëlites dans le Désert, fol. *Amst.* 1700.

Histoire Generale des Eglises Evangeliques des Vallées de Piemont ou Vaudoises. fol. fig.

—— de Moïse, tirée de la Sainte Ecriture & des Saints Peres. 12.

—— du Gouvernement de Venise, par le Sieur Amelot de la Houssaye, augmentée de l'Histoire des Uscoques, avec figures, 12. 3 vol. *Amst.* 1714.

Histoire de l'Etat present de l'Empire Ottoman: contenant les Maximes Politiques des Turcs; les principaux Points de la Religion Mahometane, ses Sectes, ses Héresies, & ses diverses sortes de Religieux; leur discipline Militaire, avec une supputation exacte de leurs forces par Mer & par Terre, & du revenu de l'Etat, *Enrichie de Figures*, 12. *Amst.* 1714.

—— des Troubles de Hongrie. 12. 4 vol. avec figures.

Histoire du Monde, par Mr. Chevreau, continuée jusques à present, par Mr. l'Abbé de Vertot, 12. 6 vol. (sous Presse)

—— des Revolutions d'Angleterre depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à present, par le Pere d'Orleans, 12. 3 vol. avec des Portraits. (sous Presse.)

Hexameron

Digitized by Google

Hexameron Rustique, ou les six journées passées à la Campagne entre des personnes studieuses, par La Mothe le Vayer, 12. *Amst.* 1714.

Histoire de la Princesse de Monferrat, 12.

Inleyding tot de Negotie / onderwyzende de manier tot het formeeren van een volmaakt Koopman / 8. *Amst.* 1714.

—— Tot de Geographie van de geheele Wereld / door Sanson, met de Kaarten / 8. *Amst.* 1714.

Instruction pour les Jardins Fruitiers & Potagers, avec un Traité des Orangers, la Culture des Melons, par Mr. de la Quintinie, 4. 2 vol. avec fig. *Amst.* 1697.

Journal du Voyage de Siam, en forme de Lettres Familieres, par Mr. l'Abbé de Choisy, 12.

Jardinier Fleuriste & Historiographe, ou la Culture Universelle, par Mr. Liger. 12. 2 vol. *Amst.* 1708.

Jesuite Defroqué, ou les Ruses de la Societé. 12.

Intrigues Amoureuses de la Cour de France. 12.

Introduction à la Geographie, par le Sr. Sanson. 12.

Imposteurs Insignes, ou Histoires de plusieurs hommes de néant, de toutes Nations, qui ont usurpé la qualité d'Empereurs, Rois & Princes: *avec leurs Portraits*, 12. *Amst.* 1696.

LEMOS *Acta omnia Congregationum, Disputationum & Controversiæ de Auxiliis Divinæ gratiæ contra plures ex Societate.* fol. 1702.

——idem in fol. Charta Magna.

Labyrinte de Versailles, représenté en figures, avec l'Explication en vers &c. 4.

La Mechanique du Feu ou l'Art d'en augmenter les Effets, & d'en diminuer la depense. 8. avec figures. *Amst.* 1714.

Le Spectateur, ou le Socrate Moderne, Traduit de l'Anglois, 12. *Amst.* 1714.

Mori (Henrici) *Opera Omnia Philosophica.* fol. 2 vol. *Londini*, 1679.

Maniere de bien Penser dans les Ouvrages d'Esprit, par le P. Bouhours, 12. *Amst.* 1705.

Metamorphoses d'Ovide avec des Explications à la fin de chaque Fable. 12. 3 vol. avec figures. *Amst.* 1693.

MÉMOIRES d'Artillerie, où il est traité des Mortiers, Petards, Arquebuses à croc, Mousquets, Fusils, &c. & de ce qui peut servir à l'exécution & au service de toutes ces armes; des Bombes, Carcasses, Grenades, &c. de la fonte des Piéces, de la Fabrication du Salpêtre & de la Poudre; des Ponts, des Mines, des Charettes & Chariots; des Chevaux, & généralement de tout ce qui dépend de l'Artillerie, tant par Mer que par Terre. De l'arrangement des Magasins, la formation des Equipages & des Parcs à la suite des Armées & pour les Sieges, de la marche des Equipages, & leur disposition dans un jour de combat. La maniere de défendre les Places, & le devoir des Officiers, &c. par le Sr. Surirey de Saint Remy, enrichi de figures, 4. 2 vol. *Amst.* 1712.

Memoires de la Vie du Comte D*** avant sa retraite, contenant diverses Avantures qui peuvent servir d'Instruction à ceux qui ont à vivre dans le grand Monde, par Mr. de Saint Evremond, 12. 2 vol. *Amst.* 1705.

—— de feu Mr. le Duc d'Orleans, contenant ce qui s'est passé en France de plus considérable, avec un Journal de sa Vie, 12.

Mémoires

Mémoires Politiques sur l'Origine des Guerres, par de Vaucienne, 12. 2 vol.

—— de Molesworth, ou l'Etat present de Danemarck, 8. *Amst.* 1714.

—— de ce qui s'est passé dans la Chrêtienté, par Mr. le Chevalier Temple. 8. *Amst.* 1711.

—— de Henri de Lorraine, Duc de Guise. 12. 2 vol. *Amst.* 1712.

Mylord Courtenay, ou Histoire Secrete d'Elizabeth d'Angleterre, par Mr. le Noble, 8.

Moyens sûrs & honêtes pour la Conversion de tous les Hérétiques, 12. *Colog.* 1686.

—— de rendre les Riviéres Navigables. Avec plusieurs desseins de Jettées, Ponts à rouleaux, & rampans, Ecluses, Soutiens, Digues, Coffres pour bâtir sous l'eau, & autres machines dont on se sert en Hollande & ailleurs, avec fig. 8. *Amst.* 1696.

Morale d'Epicure, avec des Reflexions, & la Vie. 12.

Mort des Persecuteurs de l'Eglise Primitive, par Lactance. 12.

Morale des Jesuites, par un Docteur de Sorbonne, 8. 3 vol. 1703.

Numismâtum Antiquorum Sylloge Populis Græcis, Municipiis & Coloniis Romanis cusorum. 4. *cum figuris.*

Nouveau Theatre de la Grande Bretagne, ou Description exacte des Palais de la Reine & des Maisons les plus considerables des Seigneurs & des Gentilshommes de la Grande Bretagne; le tout dessiné sur les lieux & gravé sur 80. Planches où l'on voit aussi les Armes des Seigneurs. C'est ce que contient le premier Tome, in fol. grandeur d'Atlas.

TOME

Digitized by Google

TOME SECOND du Nouveau Theatre de la Grande Bretagne, ou Description exacte des Villes, Eglises Cathedrales, Hôpitaux, Ports de Mer, &c. de la Grande Bretagne; le tout dessiné sur les lieux, & gravé par les plus habiles Graveurs. On y a ajouté une Table Genealogique & Chronologique de la Ligne Royale d'Angleterre depuis Guillaume le Conquerant jusqu'à l'Etablissement de la Succession dans la Maison d'Hanover par Acte du Parlement en 1701. Avec les Grands Seaux de tous les Rois depuis Guillaume le Conquerant jusqu'à la Reine ANNE, in fol. grandeur d'Atlas.

Nouveau Recueil des plus beaux Airs des Opera & autres Chansons Nouvelles. 12. 2 vol. *Amst.* 1697.

Nouvelles Avantures de Don Quichotte. 12. 2 vol. fig.

Nouveau Testament de Mr. Martin, 8.

—— Traité de la Devotion, 12.

—— Tresor de Prieres, par Murat, 12. *Amst.* 1710.

—— Visionnaire de Rotterdam, ou Examen du Parallele Mystique de Mr. Jurieu, 12.

Oeuvres de Moliere, nouvelle Edition, augmentée de la Vie & autres Pieces. 12. 4 vol. *Amst.* 1714.

—— de Prose & de Poësie, de Mrs. de Maucroy & de la Fontaine: *Le Tome I.* contient la Traduction des Philippiques de Démosthene, d'une des Verrines de Ciceron, avec l'Euryphron, l'Hippias du Beau, & l'Euthydemus de Platon. *Le Tome II.* contient divers Ouvrages de Prose & de Poësie, 12. 2 vol. *Amst.* 1709.

Oeuvres

Digitized by Google

Oeuvres de Voiture, Nouvelle Edition. 12. 2 vol. *Amst.* 1709.

—— de Mr. Dancourt contenant ses Nouvelles Pieces de Theatre, 12. 6 vol. *à la Haye*, 1712.

—— diverses de Mr. Cyrano Bergerac. 8. 2 vol. avec figures, *Amst.* 1710.

—— diverses du Chevalier Temple, contenant des Considerations generales sur l'état & les intérêts de l'Empire, de la Suede, du Danemarc, de l'Espagne, de la Hollande, de la France, & de la Flandre, &c. 8. 2 vol.

—— Spirituelles en vers, par Frere Jaques de Baulieu, François, Hollandois, 8.

Ovide, Métamorphoses, avec des Explications à la fin de chaque Fable; augmentées du Jugement de Paris, & de la Métamorphose des Abeilles. Nouvelle Traduction, enrichie de plus de 150. fig. 12. 3 vol. *Amst.* 1693.

Pufendorf (*Samuelis*) *de Jure Naturæ & Gentium libri Octo*, *Amstelad.* 1714.

Pseaumes de David, gros Caractère, premier verset notté, 12. *Amst.*

—— les mêmes, tout notté, 18. *Amst.*

—— les mêmes, tout notté, 24. *Amst.*

—— les mêmes, premier verset notté, 32. *Amst.*

Plaidoyez de Mr. Herard, pour Mr. de Mazarin & le Factum contre Mr. de Mazarin, 8.

Procès de Mr. Fouquet Ministre d'Etat, contenant son Accusation, son Procès & ses defenses, contre Louïs XIV. Roi de France, 12. 18 vol. *Amst.*

Princesse de Cleves, ou les Amours du Duc de Nemours avec cette Princesse, 12. *Amst.* 1714.

Portulan

Digitized by Google

Portulan de la Mer Mediterranée, ou le vrai Guide des Pilotes Costiers, dans lequel on voit la veritable maniere de naviguer le long des Côtes d'Espagne, Catalogne, Provence, Italie, les Isles d'Yvice, Majorque, Minorque, Corse, Sicile &c. par Henri Michelot, Pilote sur les Galeres du Roi, 4.

Porte des Langues, ou Nouvelle Maniere pour apprendre la Langue Françoise, 8. avec figures.

Raii (Joan.) Synopsis Methodica Avium & Piscium, Londini 1713.

Raphson Demonstratio de Deo sive Methodus ad cognitionem Dei Naturalem, 4. *Londini* 1710.

RECUEIL des Figures, Groupes, Thermes, Fontaines, Vases, & autres Ornemens de Versailles, tels qu'ils se voyent à présent dans le Château & Parc, gravées par Thomassin, en quatre Langues, François, Latin, Italien, & Flaman. Cet Ouvrage contient 220. figures, & est divisé en 4 Tomes. Le premier contient les Statues Antiques & Modernes de Versailles; le Tome 2. contient les Groupes de Versailles, le Tome 3. les Fontaines &c. de Versailles, le Tome 4. les Thermes & Vases de Versailles, 4.

Reflexions sur les grands hommes, qui sont morts en plaisantant, avec des Poësies diverses. 12. *Amst.* 1714.

—— Morales de Marc Antonin, traduites par Mr. & Mad. Dacier, avec des Remarques, 12. 2 vol. *Amst.* 1714.

Scheuchzeri (Joan. Jacobi) *Itinera Alpina*, 4. *cum fig. Londini*. 1708.

Smith (Thomas) *Vitæ quorundam Eruditissimorum & Illustrium Virorum*. 4. *Londini* 1707.

Sidobre

Sidobre (Anton.) *Tractatus de Variolis & Morbillis*, 12. *Lugduni* 1699.

Sermons sur l'Epitre de l'Apôtre S. Paul aux Romains, par Mestrezat, 12. 2 vol. *Amst.* 1702.

—— de Mr. Spanheim, 12.

—— du P. Cheminais, 12. 3 vol. *Paris* 1699.

TRAITE' Historique des Monnoyes de France, avec leurs Figures depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent, augmenté d'une Dissertation Historique sur quelques Monnoyes de Charlemagne, de Louïs le Débonnaire, de Lothaire, & leurs Successeurs: frappées dans Rome, avec les Tables, contenant Année par Année les prix du Marc d'Or & d'Argent depuis l'An 1114., les noms des Especes, leur Loi, & leur Valeur, avec plus de 1600. figures. 4.

Tablettes Chronologiques contenant avec ordre, l'Etat de l'Eglise en Orient, & en Occident: les Conciles généraux & Particuliers, les Auteurs Ecclésiastiques, les Schismes, Heresies & Opinions, qui ont été condamnées &c. par G. Marcel. 8. *Amst.* 1714.

Tablettes Chronologiques contenant la suite des Papes, Empereurs & Rois, qui ont regné depuis la naissance de J. Christ jusqu'à present, par G. Marcel. 18. 1714.

Chronologise Tafelen van de Vorsten van Europa / door G. Marcel. 18.

Traité de la Divination de Ciceron avec le Discours d'Isocrate à Demonique, par Mr. l'Abbé Regnier Desmarais. 8. *Amst.* 1714.

—— Contre l'Impureté, par Mr. Ostervald. 8. *Amst.* 1712.

Traité

Traité de l'Amour de Dieu, par Mr. Saurin. 8.
—— de l'Analyse ou de la Resolution de la Foi, 12. 2 vol. *à Lion* 1698.
—— de la Nature & de la Grace, par Mr. Jurieu, 12.
—— de la Grammaire Françoise, par Mr. Regnier Desmarais, 12. *Amst.* 1707.
—— de la vie Chrétienne, par le Dr. Scot, *Amst.* 1699.
Testament Politique de Charles Duc de Lorraine, 8.
Theologie Mystique pour aller à Dieu, par le Card. Bona, 12.
Voyage & Avantures de François Leguat & de ses Compagnons en deux Isles desertes des Indes Orientales, 12. 2 vol. avec figures. 1708.
—— de Schoute aux Indes Orientales, où l'on voit plusieurs Descriptions de Païs, Royaumes, Isles & Villes, Sieges, Combats sur terre & sur mer, 12. 2 vol. avec figures, 1708.
Vie de David, par Mr. l'Abbé de Choisy, 12.
Verité de la Religion Chrétienne, par Mr. d'Ablancourt, 12.
Vita di Elisabetta Regina d'Inghilterra, 12. 2 vol.
Whitby (Daniel) *Ethices Compendium in usum Academicæ Juventutis*, 8. *Londini* 1713.

DU

Digitized by Google

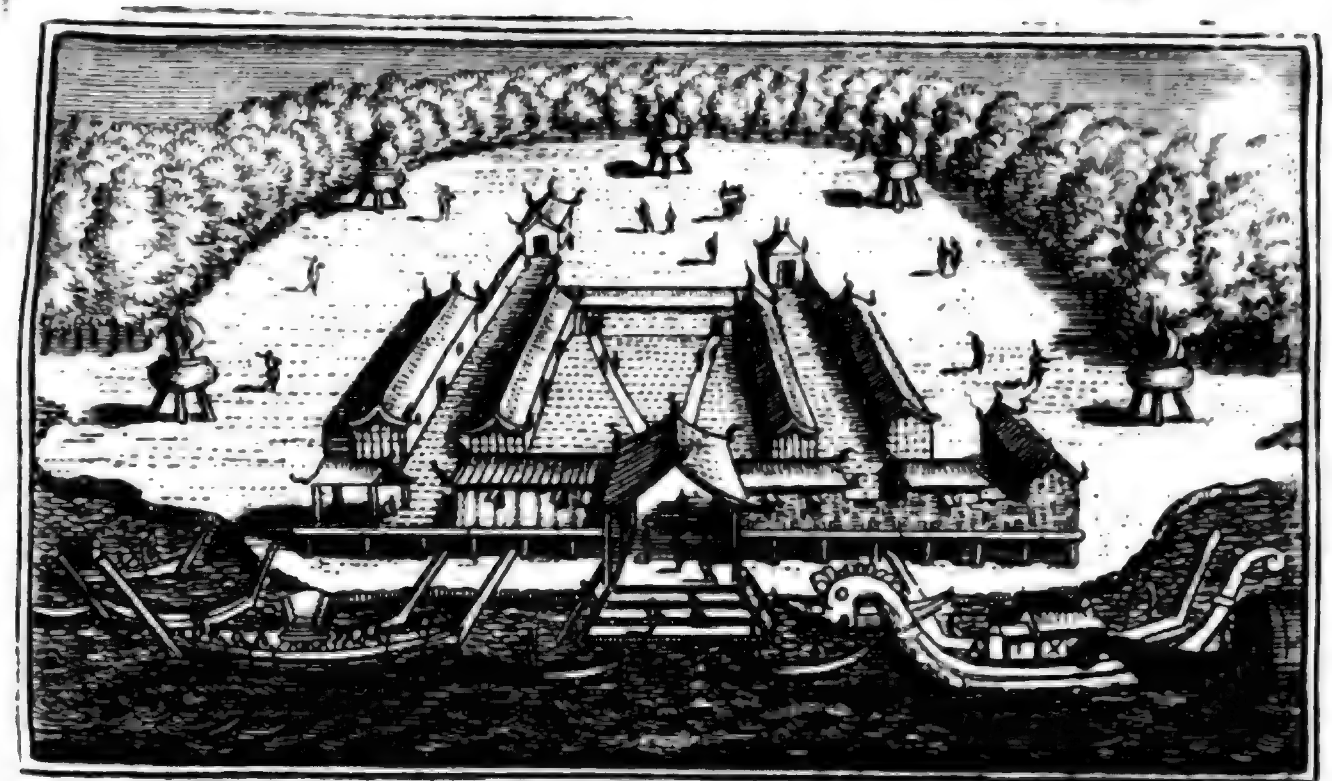

Maison faitte expres pour les Envoyez du Roy.

DU ROYAUME DE SIAM.

Occasion & Dessein de cet Ouvrage.

A Mon retour du voyage, que j'ay fait à Siam en qualité d'Envoyé extraordinaire du Roy, ceux qui ont droit de me commander, ont exigé de moy que je leur rendisse un compte exact des choses, que j'ay vûës ou apprises en ce Païs-là; & c'est ce qui sera toute la matiére de cet Ouvrage. D'autres

I. Occasion de cet Ouvrage.

ont aſſez inſtruit le Public des circonſtances de cette longue navigation : mais pour ce qui regarde la deſcription d'un Païs, on n'en ſauroit avoir trop de Relations, ſi on le veut bien connoître : les dernieres éclairciſſent toûjours davantage les précedentes. Mais afin qu'on ſache de quel temps j'écris, je diray ſeulement que nous partîmes de Breſt le premier Mars 1687. que nous moüillâmes à la rade de Siam le 27 Septembre de la même année, que nous en partîmes pour nôtre retour le 3 Janvier 1688. & que nous mîmes pié à terre à Breſt le 27 Juillet ſuivant.

II. Deſſein de cet Ouvrage.

Mon deſſein eſt donc de traiter d'abord du Païs de Siam, de ſon étenduë, de ſa fertilité, & des qualitez de ſon terroir & de ſon climat : en ſecond lieu j'expliqueray les mœurs des Siamois en general, & enfin leurs mœurs particulieres ſelon leurs diverſes conditions. Le Gouvernement & la Religion entreront en cette derniere partie ; & je me flatte que plus on avancera dans la lecture de cet Ouvrage, plus on le trouvera digne de curioſité ; parce que le goût & le genie des Siamois, que j'ay tâché de penetrer en toutes choſes, s'y découvriront toûjours de plus en plus. Enfin pour ne m'arrêter pas à des choſes, qui ne ſeroient pas au gré de tout le monde, ou qui interromproient trop ma narration, je renvoyeray à la fin pluſieurs Memoires que j'ay apportez de ce Païs-là, & que je ne ſaurois ſupprimer ſans faire

Digitized by Google

faire tort à la curiosité du Public. Que si malgré cette précaution j'étends encore de certaines matieres au de-là du goût de quelques-uns; je les prie de considerer que les expressions generales ne donnent jamais de justes idées; & que ce n'est pas être informé, que de ne l'être que de la premiere écorce des choses. C'est dans ce même esprit de bien faire connoître les Siamois, que je donne plusieurs connoissances des autres Royaumes des Indes, & de celuy de la Chine: car quoy qu'à la rigueur tout cela puisse paroître étranger à mon sujet; il m'a semblé neanmoins que la comparaison des choses des Païs voisins entr'eux, éclaircit beaucoup les unes & les autres. J'espere aussi que l'on me pardonnera les noms Siamois, que je rapporte & que j'explique. Ces remarques feront entendre d'autres Relations que la mienne, lesquelles sans ces éclaircissemens pourroient quelquefois faire douter de ce que je dis.

Au reste ceux qui me connoissent savent que j'aime la verité: mais il ne suffit pas de donner une relation sincere pour la donner véritable: il faut avoir joint les lumieres à la sincerité, & s'être bien informé de ce dont on entreprend d'informer les autres. J'ay donc consideré, interrogé, pénétré, autant qu'il m'a été possible; & pour me rendre plus capable de le faire, j'ay lû avec soin avant que d'arriver à Siam, plusieurs Relations ancien-

nes & modernes des diverses contrées de l'Orient. De sorte qu'il me semble que cette préparation a suppléé au défaut d'un plus long sejour, & m'a fait remarquer & entendre en trois mois que j'ay été à Siam, ce que je n'eusse ny entendu, ny remarqué peut-être en trois ans sans le secours de ces lectures.

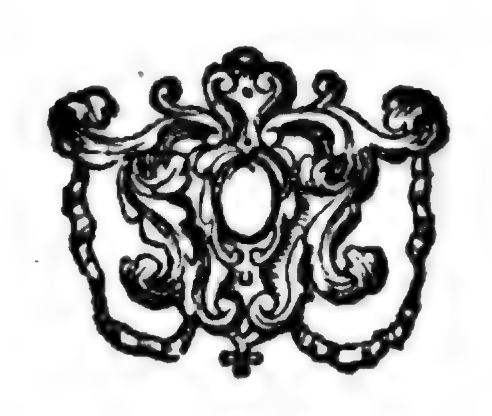

PRE-

Digitized by Google

E

Digitized by Google

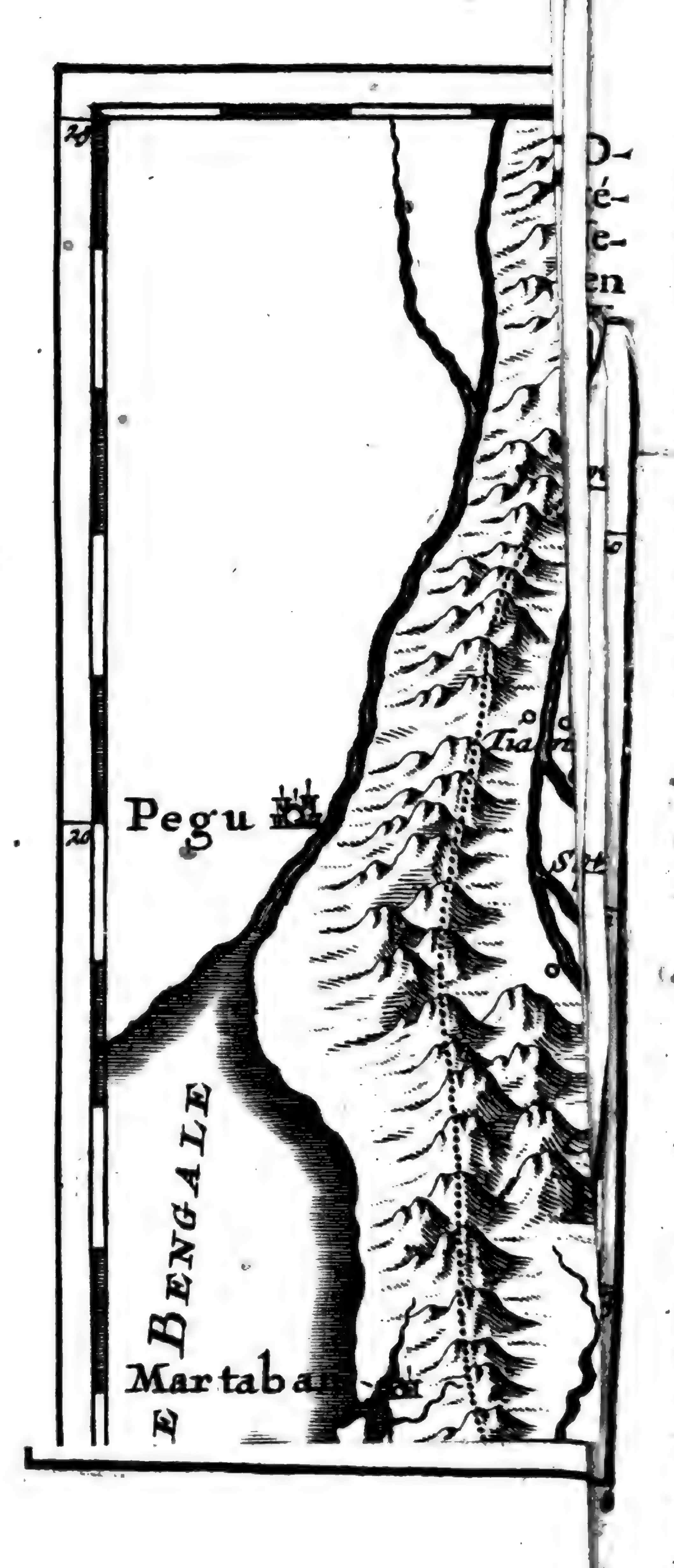

Pegu
BENGALE
Martaban

PREMIERE PARTIE.

Du Païs de Siam.

CHAPITRE PREMIER.

La Description Geographique.

LA navigation a fait assez connoître les côtes maritimes du Royaume de Siam, & assez d'Auteurs les ont décrites: mais ils n'ont sû presque rien du dedans des Terres; parce que les Siamois n'ont pas fait une Carte de leur Païs, ou qu'ils la savent tenir cachée. Celle que j'en donne est l'ouvrage d'un Européan, qui a remonté le *Menam* principale riviere du Païs, jusqu'aux frontieres du Royaume; mais qui n'étoit pas assez habile pour donner toutes les positions avec une entiere justesse. D'ailleurs il n'a pas tout vû; & ainsi j'ay crû nécessaire de donner sa Carte à Monsieur Cassini Directeur de l'Observatoire de Paris, pour la corriger sur quelques Mémoires qu'on m'a donnez à Siam. Je say neanmoins qu'elle est encore défectueuse: mais elle ne laisse pas de donner des connoissances de ce Royaume-là qu'on n'avoit pas euës jusqu'icy, & d'être plus exacte en celles que l'on en avoit. I. Combien ce Royaume est inconnu.

Digitized by Google

II. Ses Frontieres du côté du Nord. Ses Frontieres s'étendent vers le Nord jusqu'au 22. degré ou environ: & comme la rade qui termine le golphe de Siam est à peu prés à la hauteur de 13. degrez & demy, il s'ensuit que toute cette étenduë, que nous ne connoissons presque point, est d'environ 170. lieuës en ligne droite, à conter 20. lieuës par degré de latitude à la maniere de nos Navigateurs.

III. De la ville de Chiamáï & de son Lac. Les Siamois disent que la ville de Chiamáï est de quinze journées plus au Nord que les frontieres de leur Royaume, c'est à dire, tout au plus, de soixante à soixante dix lieuës; car ce sont des journées par la riviere & en la remontant. Il y a environ trente ans, disent-ils, que leur Roy prit cette ville, & l'abandonna aprés en avoir emmené tout le Peuple: & depuis elle a été repeuplée par le Roy d'Ava, à qui le Pegu obeit aujourd'hui. Mais les Siamois qui furent à cette expedition, ne connoissent point ce Lac celebre, d'où nos Geographes font sortir la riviere de Menam, & auquel selon eux cette ville donne son nom: ce qui m'a fait penser ou qu'elle en est plus éloignée que nos Geographes n'ont crû, ou que ce Lac n'est point du tout. Il se peut faire aussi que cette ville voisine de plusieurs Royaumes, & plus sujette qu'une autre à être ruinée par les guerres, n'ait pas toûjours été rebâtie au même endroit: & cela n'est pas difficile à croire des villes qui ne sont que de bois, comme toutes

Digitized by Google

toutes celles de ces Païs-là, & qui dans leur destruction ne laissent ny masures ny fondemens. Quoy qu'il en soit, on peut douter que le Menam vienne d'un Lac, parce qu'il est si petit en entrant dans le Royaume de Siam, que pendant environ cinquante lieuës, il ne porte que de petits batteaux à tenir quatre ou cinq personnes au plus.

IV. Le Païs de Siam n'est qu'une vallée.

Le Royaume de Siam est borné depuis le Levant jusqu'au Nord ou à peu prés, par de hautes montagnes, qui le separent du Royaume de Láos, & au Nord & au Couchant par d'autres, qui le divisent des Royaumes de Pegu & d'Ava. Cette double chaîne de montagnes (habitées par des peuples peu nombreux, sauvages & pauvres, mais libres, & dont la vie est innocente) laisse entre elles une grande vallée large en quelques endroits de quatre vingt à cent lieuës, & arrosée depuis la ville de Chiamáï jusqu'à la Mer, c'est à dire du Nord au Midy, par une belle riviere que les Siamois appellent *Mê-nam*, comme qui diroit *Mere-eau*, pour dire *grande eau*, laquelle s'étant grossie des ruisseaux & des rivieres qu'elle reçoit de côté & d'autre, des montagnes dont j'ay parlé; se décharge enfin dans le Golphe de Siam par trois embouchûres, dont la plus navigable est celle qui est au Levant.

V. Villes qui sont sur la riviere.

C'est sur cette riviere & à sept lieuës de la Mer, qu'est située la ville de Bancok: & je diray en passant, que les Siamois ont fort peu

Digitized by Google

d'habitations ſur leurs côtes, qui au moins n'en ſoient éloignées d'une petite journée: mais auſſi elles ſont preſque toutes ſur des rivieres aſſez navigables pour leur donner le commerce de la mer. Quant aux noms de la plûpart de ces lieux, qui par cette raiſon peuvent être appelez Maritimes, ils ſont déguiſez par les Etrangers. Ainſi la ville de Bancok s'apelle *Fon* en Siamois, ſans qu'on ſache d'où luy vient le nom de *Bancok*; quoy qu'il y ait pluſieurs noms Siamois, qui commencent par le mot de *Ban*, qui ſignifie *Village*.

VI. Jardins de Bancok. Les jardins qui ſont dans le territoire de Bancok pendant l'eſpace de quatre lieuës, en remontant vers la ville de Siam juſqu'à un lieu nommé *Talacoan*, fourniſſent à cette Capitale la nourriture que les naturels du Pays aiment le mieux, je veux dire une tres-grande quantité de fruit.

VII. Autres villes ſur le Menam. Les autres lieux principaux que le Menam arroſe, ſont *Mê-Tac* premiere ville du Royaume au Nord-Nord-Oüeſt, & puis tout de ſuite *Tian-Tong*, *Campeng-pet* ou *Campeng* ſimplement, que quelques-uns prononcent Campingue, *Laconcevan*, *Tchäïnat*, *Siam*, *Talacoan*, *Talaquéou* & *Bancok*. Entre les deux villes de *Tchäïnat* & de *Siam*, & à une diſtance de l'une & de l'autre, que les détours de la riviere rendent preſque égale, la riviere laiſſe un peu au Levant la ville de *Louvò*, à 14. d. 42. m. 32. ſ. de latitude, ſelon les obſervations

que

Digitized by Google

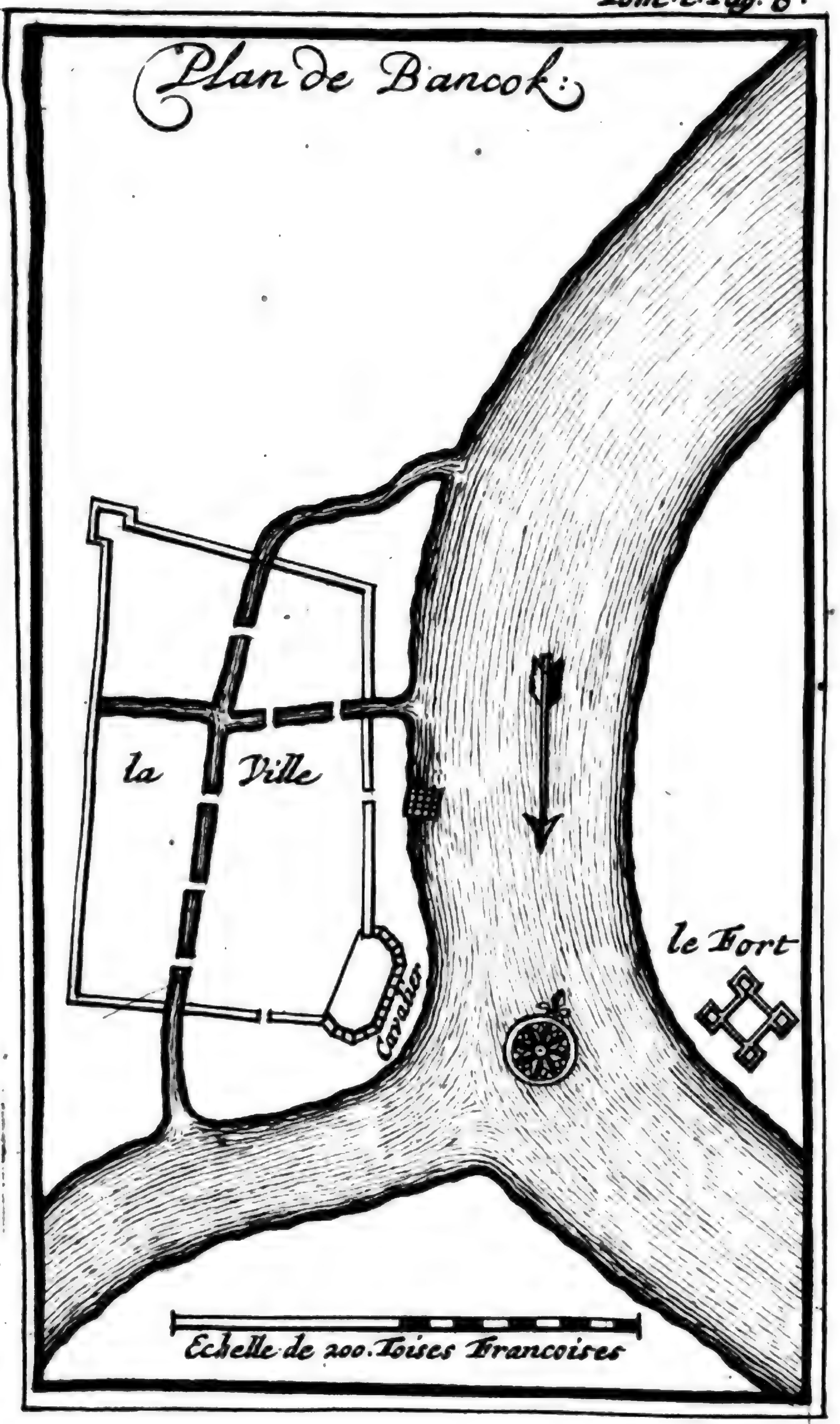

Digitized by Google

Digitized by Google

que les PP. Jesuites ont données au Public. Le Roy de Siam y passe la plus grande partie de l'année, pour joüir plus commodément du divertissement de la chasse : mais *Louvò* seroit inhabitable sans un canal qu'on a tiré de la riviere pour l'arroser. La ville de *Mê-Tac* obeït à un Seigneur héréditaire vassal, dit-on, du Roy de Siam, que l'on appelle *Pa-yà Tac*, c'est-à-dire Prince de Tac. *Tian-Tong* est ruiné, & sans doute par les anciennes guerres du Pegu. *Campeng* est connu par des mines d'acier excellent.

VIII. Autre riviere appellée aussi Menam.

A la ville de Laconcevan le Menam reçoit une autre riviere considerable qui vient aussi du Nord, & qui aussi s'appelle Menam, nom general à toutes les grandes rivieres. Nos Geographes la font venir du Lac de Chiamaï : mais on assûre qu'elle a sa source dans les montagnes, qui ne sont pas si au Nord que cette ville. Elle passe d'abord à *Meüang-fang* puis à *Pitchiàï*, à *Pitsanoulouc*, & à *Pitchïit*, & enfin à *Laconcevan*, où elle se mêle, comme j'ay dit, à l'autre riviere.

Pitsanoulouc, que les Portuguais appellent par corruption *Porselouc*, a eu autrefois des Seigneurs hereditaires, comme la ville de Mê-Tac; & l'on y rend encore aujourd'huy la justice dans le Palais des anciens Princes. C'est une ville d'assez grand commerce, fortifiée de quatorze bastions, & a 19. degrez & quelques minutes de latitude.

Digitized by Google

Laconcevan est à la moitié du chemin de Pitsanoulouc ou Porselouc à Siam, distance que l'on compte étre de 25. journées pour ceux qui remontent la riviere en batteau ou *balon*, mais ce même chemin se peut faire en douze jours, quand on a beaucoup de rameurs, & qu'on remonte la riviere en toute diligence.

IX. Villes de bois.

Ces Villes, comme toutes les autres du Royaume de Siam, ne sont que des amas de cabanes fermez souvent d'une enceinte de bois, & quelquefois d'une muraille de pierre, ou de briques, mais tres-rarement de pierre. Neanmoins comme les Orientaux ont toûjours eu autant de magnificence & d'orgueil dans les figures de leur langage, que de simplicité & de pauvreté dans tout ce qui sert à la vie, les noms de ces villes signifient de grandes choses: *Tian-Tông*, par exemple, veut dire *vray or*. *Campeng-pet* veut dire *murailles de diamant*, & l'on dit que ses murailles sont de pierre; & *Laconcevan* signifie *Montagne du Ciel*.

X. Superstition des Siamois à Meüang-fang.

Mais pour ce qui est de *Meüang-fang*, comme *fang* est le nom d'un arbre célebre pour la teinture, que les Portuguais ont appellé *sapan*; quelques uns l'interpretent *la ville de la forest de sapan*. Et parce qu'on y garde une Dent, qu'on pretend estre une relique de *Sommona-Codom*; à la memoire duquel les Siamois bâtissent tous leurs Temples; il y en a qui

Digitized by Google

a qui appellent cette ville non pas *Meüang-fang*, mais *Meüang-fan*, c'eſt à dire, ville de la Dent. La ſuperſtition de ces Peuples y attire toûjours un grand nombre de Pélérins, non ſeulement Siamois, mais du Pegu, & de Láos.

Une pareille ſuperſtition n'en attire pas moins à un lieu nommé *Pra-bat* à cinq ou ſix lieuës à l'Eſt-Nord-Eſt de la ville de Louvò : & voicy quelle eſt cette ſuperſtition. *Bat* veut dire *pié* en Langue Balie, qui eſt la Langue ſavante des Siamois, c'eſt à dire la Langue de leur Religion, & le mot *Pra*, dont on ne ſauroit rendre préciſément la ſignification, veut dire en la même Langue tout ce que l'on peut concevoir de digne de vénération & de reſpect. Les Siamois donnent ce titre au Soleil & à la Lune : mais ils le donnent auſſi à Sommona-Codom, à leurs Rois, & à quelques Officiers conſidérables. XI. Autre ſuperſtition à Prabat.

Le *Pra-bat* eſt donc une empreinte de pié humain creuſée par un mauvais ſculpteur dans un roc : mais cette empreinte profonde de 13. à 14. pouces eſt environ cinq ou ſix fois plus longue que le pié d'un homme, & large à proportion. Les Siamois l'adorent, & ſont perſuadez que les Eléphants & ſur tout les Eléphants blancs, les Rinocérots, & toutes les autres bêtes de leurs foréts vont auſſi l'adorer quand il n'y a perſonne : & le Roy de Siam luy-même va l'adorer une fois l'an avec beau- XII. Quelle elle eſt.

coup de cérémonie & de pompe. Elle eſt revêtuë d'une lame d'or & renfermée dans une Chapelle qu'on y a bâtie. Ils diſent que cette roche qui eſt aujourd'huy fort platte & en raſe campagne, étoit autrefois une fort haute montagne, qui s'affaiſſa & s'applanit tout d'un coup ſous le pié de Sommona-Codom, en memoire dequoy ils croyent que l'empreinte du pié y eſt demeurée. Cependant il eſt certain par le témoignage des vieillards, que cette tradition n'a pas 90. ans d'ancienneté. Un Talapoin ou Religieux Siamois de ce temps-là ayant ſans doute fait luy-même, ou fait faire cette empreinte, feignit de l'avoir découverte par miracle; & ſans autre apparence de verité donna du credit à cette fable de la montagne applanie.

XIII. Source de cette ſuperſtition.

Or en tout cela les Siamois ne ſont que de fort groſſiers copiſtes. On lit dans les hiſtoires des Indes, avec quel reſpect un Roy de l'Iſle de Ceylan gardoit une dent de Singe, que les Indiens diſoient eſtre une relique, & de quelles ſommes il voulut la racheter de Conſtantin de Bragance alors Viceroy des Indes, qui l'avoit trouvée parmy des dépoüilles priſes ſur les Indiens: mais Conſtantin aima mieux la faire brûler, & faire enſuite jetter les cendres dans une riviere. On ſait auſſi que dans la même Iſle de Ceylan, que les Indiens appellent *Lancà*, & ſur une veritable montagne, qui ne s'eſt pas applanie, il y a un pretendu

veſtige

vestige de pié humain, qui depuis long-temps y est en grande vénération. Il represente sans doute le pié gauche: car les Siamois disent que Sommona-Codom posa le pié droit à leur *Pra-bat*, & le pié gauche à Lancà; quoy que tout le Golphe de Bengale soit entre deux.

Les Portugais ont appelé le vestige de Ceylan le *Pié d'Adam*, & ils ont crû que Ceylan étoit le Paradis terrestre, sur la Foy des Indiens de Ceylan, qui disent que le vestige qu'ils révérent est celuy du premier homme: chacune de ces Nations Payennes ne manquant pas d'assûrer que le premier de tous les hommes a habité leur pays. Ainsi les Chinois appellent le premier homme *Puoncuò*, & croyent qu'il a habité la Chine. Je ne dis rien de quelques autres pareils vestiges de pié humain, qui sont révérez en divers endroits des Indes, ny du prétendu vestige du pié d'Hercule, dont parle Herodote. Je reviens à mon sujet.

XIV. Ce que c'est que le Pié d'Adam de Ceylan.

L. 4. c. 82.

CHAPITRE II.

Suite de la Description Geographique du Royaume de Siam, où il est parlé de la Capitale.

SUr les frontiéres du Pegu est située la ville de *Cambory*, & sur celles de Láos la ville de *Corazemà*, que quelques-uns appellent *Caris-*

I. Autres villes du Royaume de Siam.

Carißimà, l'une & l'autre assez célébres. Et dans les terres qui sont entre les deux riviéres au dessus de la ville de Laconcevan, & sur des canaux qui communiquent d'une riviére à l'autre, sont deux autres villes considérables, *Socotäi* à la hauteur à peu prés de *Pitchit*, & *Sanquelouc* plus au Nord.

II. Pays entre-coupé de canaux.

Comme un Pays si chaud ne peut estre habité qu'aupres des riviéres, les Siamois l'ont entre-coupé de beaucoup de canaux: & sans avoir de meilleurs Mémoires, l'on ne peut conter toutes les villes qui y sont assises.

III. La ville de Siam décrite.

C'est par le moyen de ces canaux appelez *Cloum* par les Siamois, que la ville de Siam est non seulement devenuë une Isle, mais qu'elle se trouve placée au milieu de plusieurs Isles: ce qui en rend la situation tres-singuliere. Aujourd'huy l'Isle où elle est située, est toute enfermée dans ses murailles: ce qui n'étoit pas apparemment du temps de Fernand Mendez Pinto; si malgré les bevûës continuelles de cet Auteur, qui paroît s'étre trop fié à sa mémoire, on peut croire ce qu'il dit, que les elephants du Roy du Pegu qui assiegea pour lors la ville de Siam, approchoient assez prés des murs pour en abbatre avec leurs trompes les pavois que les Siamois y avoient mis pour se couvrir.

Sa hauteur, selon le P. Thomas Jesuite est de 14. d. 20. m. 40. s. & sa longitude de 120. d. 30. m. Elle a presque la figure d'une gibeciere, dont

Digitized by Google

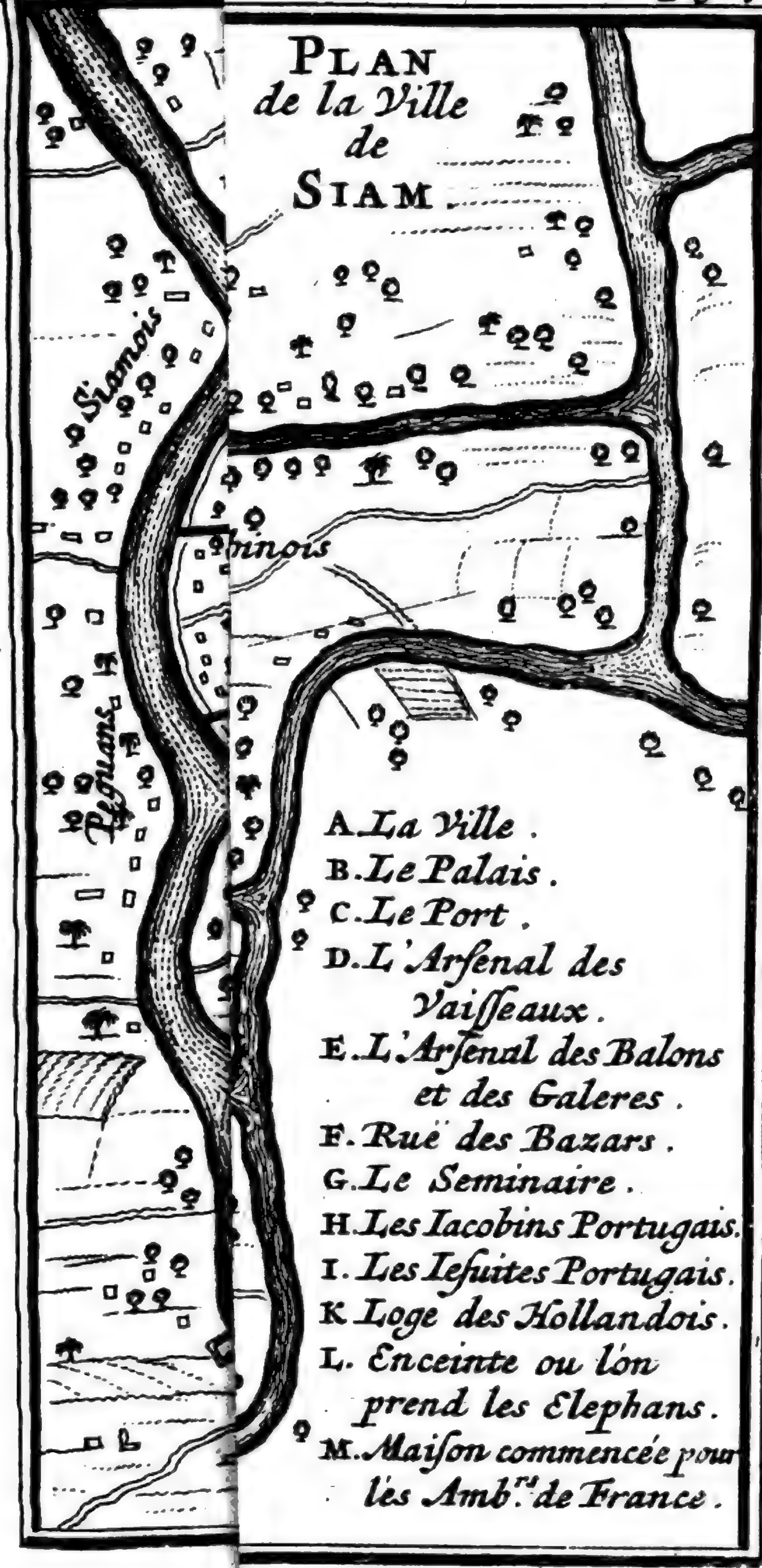

Digitized by Google

Digitized by Googl

dont le haut ſeroit au Levant & le bas au Couchant. La riviere la prend au Nord par pluſieurs canaux qui entrent en celuy qui l'environne; & elle l'abandonne au Midy, en ſe ſeparant derechef en pluſieurs canaux. Le Palais du Roy eſt au Nord ſur le canal qui embraſſe la ville; & en tirant au Levant eſt une chauſſée, par laquelle ſeule comme par un iſthme, on peut ſortir de la ville ſans paſſer l'eau.

La ville eſt ſpatieuſe à regarder l'enceinte de ſes murailles, qui renferment toute l'Iſle comme j'ay dit: mais à peine la ſixiéme partie en eſt-elle habitée, & c'eſt celle qui eſt au Sud-Eſt. Le reſte eſt deſert, ou n'eſt peuplé que de Temples. Il eſt vray, que les Fauxbourgs qui ſont occupez par les Etrangers, en augmentent conſiderablement le Peuple. Les ruës en ſont larges & droites, & en quelques endroits plantées d'arbres, & pavées de briques poſées ſur le chant. Les maiſons y ſont baſſes & de bois; au moins celles des Naturels du Païs, qui par ces raiſons ſont expoſez à toutes les incommoditez du grand chaud. La plûpart des ruës ſont arroſées de canaux étroits, qui ont fait comparer Siam à Veniſe, & ſur leſquels ſont beaucoup de petits ponts de clayes tres-mauvais, & quelques-uns de briques fort élevez & fort rudes.

c'eſt à dire ſur le côté.

IV. Ses noms.

Le nom de *Siam* eſt inconnu aux Siamois. C'eſt un de ces mots dont les Portuguais des Indes

Indes se servent, & dont on a de la peine à découvrir l'origine. Ils l'employent comme le nom de la Nation, & non comme le nom du Royaume; & les noms de Pegu, de Láo, de Mogol, & la plûpart des noms que nous donnons aux Royaumes Indiens, sont aussi des noms Nationnaux: de sorte que pour bien parler, il faudroit dire, les Rois des Pegus, des Láos, des Mogols, des Siams, comme nos Ancêtres disoient, le Roy des François. Au reste ceux qui entendent le Portuguais, savent bien que selon leur orthographe *Siam* & *Siaõ* sont la même chose, & que par le rapport de nôtre langue à la leur nous devrions dire, *les Sions* & non *les Siams:* aussi quand ils écrivent en Latin, les appellent-ils *Siones.*

V. Le vray nom des Siamois veut dire Francs.

Les Siamois se sont donné le nom de *Tái*, c'est à dire *libres*, selon ce que ce mot signifie aujourd'huy en leur Langue: & ainsi ils se flattent de porter le nom de *Francs*, que prirent nos Ancêtres quand ils voulurent délivrer les Gaules de la domination Romaine. Et ceux qui savent la Langue du Pegu assurent que *Siam* en cette Langue veut dire *libre*. C'est donc peut-être de là que les Portuguais ont tiré ce mot, ayant probablement connu les Siamois par les Pegüans. Neanmoins Navarrete dans ses *Traitez Historiques du Royaume de la Chine*, chap. 1. art. 5. dit que le nom de *Siam*, qu'il écrit *Sian*, vient de ces deux

deux mots *Sien lò*, ſans ajoûter ce que ces deux mots ſignifient, ny de quelle Langue ils ſont; quoy qu'on puiſſe preſumer qu'il les donne pour Chinois. *Meüang Tâï* eſt donc le nom Siamois du Royaume de Siam (car *Meüang* veut dire Royaume) & ce mot orthographié ſimplement *Muantay* ſe trouve dans Vincent le Blanc & dans pluſieurs Cartes Geographiques, comme le nom d'un Royaume voiſin de celuy de Pegu: mais Vincent le Blanc n'a pas compris que ce fût le Royaume de Siam, ne s'étant peut-être pas défié que Siam & Tâï fuſſent deux noms differents d'un même Peuple.

Quant à la ville de Siam, les Siamois l'appelent, *ſi-yô-thi-yà*, l'*o* de la ſyllable *yô* étant encore plus fermé que nôtre diphtongue *au*. Quelquefois auſſi ils l'appelent *Crung-thé-papra-mahà-nacôn*: mais la plûpart de ces mots ſont difficiles à entendre; parce qu'ils ſont pris de cette Langue Balie, que j'ay déja dit être la Langue ſavante des Siamois, & qu'ils n'entendent pas toûjours bien eux-mêmes. J'ay marqué cy-deſſus ce que je ſay du mot *Pra*, celuy de *Mahà* veut dire *Grand*: ainſi en parlant de leur Roy ils le nomment *Pra Mahà Craſsàt*; & le mot de *Craſsàt* ſignifie, à ce qu'ils diſent, *Vivant*, & parce que les Portuguais ont crû que *Pra* vouloit dire Dieu, ils ont crû que les Siamois appelloient leur Roy *le Grand Dieu vivant*. De *Si-yô-Thi-*

Thi yà nom Siamois de la ville de Siam, les Etrangers ont fait *Judia*, & *Odiáa*, par où il paroît que Vincent le Blanc & quelques autres Auteurs distinguent mal à propos *Odiáa* de *Siam*.

VI. Deux differens Peuples appelés Siamois.

Au reste les Siamois dont je parle, s'appellent *Tái nóë*, *Siams-petits*. Il y en a, m'a-t-on dit, d'autres tout à fait sauvages qu'on appelle *Tái-yái*, *Siams-grands*, & qui vivent dans les montagnes du Nord. Je trouve en plusieurs Relations de ces contrées un Royaume de Siammon, ou de Siami : mais toutes ne conviennent pas que les Peuples en soient sauvages.

VII. Autres Montagnes, & autres Frontieres.

Enfin les montagnes qui sont les frontieres communes d'Ava, du Pegu & de Siam, s'abbaissant peu à peu à mesure qu'elles s'étendent vers le Sud, forment la Presqu'Isle de l'Inde au de-là du Gange, qui se terminant à la ville de *Sincapura* separe les Golphes de Siam & de Bengale, & qui avec l'Isle de Sumatrà forme le celebre Détroit de Malacà, ou de Sincapura. Plusieurs rivieres tombent de part & d'autre de ces montagnes dans les Golphes de Siam & de Bengale, & rendent ces Côtes habitables. Les autres montagnes qui s'élevent entre le Royaume de Siam & celuy de Láos, & s'étendent aussi vers le Sud, vont en s'abbaissant peu à peu se terminer au Cap de Camboya, le plus Oriental de tous ceux du continant d'Asie qui regardent le Midy. C'est à la

Digitized by Google

à la hauteur de ce cap que commence le Golphe de Siam : & le Royaume de ce nom s'étend assez avant vers le Midy en forme de fer à cheval de l'un & de l'autre côté du Golphe, savoir le long de la côte du Levant jusqu'aprés la riviere de Chantebon, où commence le Royaume de Camboya ; & vis à vis savoir dans la Presqu'Isle au de-là du Gange, qui est au Couchant du Golphe de Siam, il s'étend jusqu'à Queda & jusqu'à Patane, Terres des Peuples Malays, dont Malacà étoit autrefois la Capitale.

VIII. Côtes de Siam.

De cette maniere il a environ 200. lieuës de côte sur le Golphe de Siam, & 180. ou à peu prés sur le Golphe de Bengale : situation avantageuse qui ouvre aux Naturels du païs la navigation sur toutes ces Mers si vastes de l'Orient. Ajoûtez que comme la nature a refusé toutes sortes de ports & de rades à la côte de Coromandel, qui forme le Golphe de Bengale du côté du Couchant ; elle en a enrichy celle de Siam qui luy est opposée, & qui est au Levant du même Golphe.

IX. Isles de Siam dans le Golphe de Bengale.

Un grand nombre d'Isles la couvrent & la rendent presque par tout un azile sûr pour les vaisseaux : outre que la plûpart de ces Isles ont des ports fort bons, & abondance d'eau douce & de bois, attrait pour de nouvelles Colonies. Le Roy de Siam affecte de s'en dire le Maître ; quoy que ses Peuples assez rares dans la Terre ferme ne les ayent jamais habi-

Digitized by Google

habitées, & qu'il n'ait pas assez de forces de mer pour en défendre l'entrée aux Etrangers.

X. Ville de Merguy.

La ville de Merguy est à la pointe Nord-Oüest d'une Isle grande & peuplée, que forme à l'extrêmité de son cours une fort belle riviere, que les Européans ont appellée Tenasserim, du nom d'une ville située sur ses bords à quinze lieuës de la mer. Cette riviere vient du Nord; & aprés avoir traversé les Royaumes d'Ava & de Pegu, & étre entrée dans les Terres de la domination du Roy de Siam, elle se décharge dans le Golphe de Bengale par trois embouchûres, & forme l'Isle que je viens de dire. Le port de Merguy qui est, dit-on, le plus beau de toutes les Indes, est l'entre-deux de cette Isle, & d'une autre qui est inhabitée, & qui est vis à vis & au Couchant de celle-cy, dans laquelle Merguy est situé.

CHAPITRE III.

De l'Histoire & de l'Origine des Siamois.

I. Les Siamois peu curieux de leur Histoire.

L'Histoire Siamoise est pleine de fables. Les livres en sont rares, parce que les Siamois n'ont pas l'usage de l'impression : car d'ailleurs je doute de ce que l'on dit, qu'ils affectent de cacher leur Histoire; puisque les Chinois que les Siamois imitent en bien des choses, ne sont pas si jaloux de la leur. Quoy qu'il

Digitized by Google

qu'il en soit, ceux qui malgré cette pretenduë jalousie des Siamois, sont parvenus à lire quelque chose de l'Histoire de Siam, assurent qu'elle ne remonte pas bien haut avec quelque caractére de vérité.

Voicy un abregé Chronologique fort sec, que les Siamois en ont donné : mais avant toutes choses il faut dire que l'Année courante 1689. à la commencer au mois de Décembre 1688. est la 2233. de leur Ere, dont ils prennent l'Epoque, c'est à dire le commencement de la mort de Sommona-Codom (à ce qu'ils disent :) mais je suis persuadé que cette Epoque a tout un autre fondement, que j'expliqueray dans la suite. II. L'Epoque des Siamois.

Leur premier Roy eut nom *Pra Poat honne sourittep pennaratui sonanne bopitrà.* Le premier lieu où il tint sa Cour, s'appeloit *Tchâi pappe Mahànacòn*, dont j'ignore la situation ; & il commença de regner en 1300. à compter de leur Epoque. Dix autres Rois luy succederent, le dernier desquels nommé *Ipoïa sanne Thora Thesma Teperat* transfera son Siege Royal à la ville de *Tasóo Nacorà Loüang*, qu'il avoit fait bâtir, & dont aussi la situation m'est inconnuë. Le douziéme Roy aprés celuy-cy, dont le nom fût *Pra Poà Noome Thele seri*, obligea tout son Peuple en 1731. à le suivre à *Locontái* ville sise sur une riviere, qui descend des montagnes de Láos, & se jete dans le Menam un peu au dessus de Porselouc, d'où III. Leurs Rois.

d'où Locontáï est éloignée de 40. à 50. lieuës. Mais ce Prince ne se tint pas toujours à Locontáï : car il vint bâtir & habiter la ville de *Pipelì* sur une riviere dont l'embouchure est à deux lieuës au Couchant de la plus occidentale embouchûre du Menam. Quatre autres Rois luy succederent, dont *Rhamatilondì* le dernier des quatre commença de bâtir la ville de Siam en 1894. & y établit sa Cour : par où il paroît qu'ils donnent 338. ans d'ancienneté à la ville de Siam. Le Roy Regnant est le vingt-cinquiéme depuis *Rhamatilondi*, & cette année 1689. est la 56. ou la 57. année de son âge. Ainsi ils comptent 52. Rois en l'espace de 934. années, mais qui n'ont pas tous été d'un même sang.

IV. Race du Roy d'aujourd'hui.

Mr. Gervaise dans son *Histoire Naturelle & Politique du Royaume de Siam*, nous a donné celle du Roy Pere de celuy qui est aujourd'huy sur le Thrône, & van Vliet nous la donnée encore beaucoup plus circonstanciée dans sa *Relation Historique du Royaume de Siam* imprimée à la fin du *Voyage de Perse* de *Herbert*. J'y renvoye le Lecteur pour y voir un exemple des révolutions, qui sont ordinaires à Siam : car ce Roy qui n'étoit pas de la race Royale, quoy-que Vliet dise le contraire, ôta le Sceptre & la vie à ses Maîtres naturels, & fit mourir tous les Princes de leur sang, hormis deux qui restoient encore au temps que Vliet a écrit, mais desquels je n'ay pû apprendre aucunes

Digitized by Google

cunes nouvelles. Sans doute cet Usurpateur les fit enfin perir comme les autres. Et en effet, Jean Struys assure dans *le I. Tome de ses Voyages*, que ce fut le sort de celuy de ces deux Princes, qui vivoit encore en 1650. & qui alors étoit âgé de 20. ans. Le Tyran le fit mourir cette même année avec une de ses sœurs sur une accusation apparemment fausse. Mais une circonstance remarquable de l'Histoire de son usurpation, fut qu'étant entré à main armée dans le Palais, il força le Roy à l'abandonner pour se refugier dans un Temple ; & qu'ayant tiré ce mal-heureux Prince de ce Temple, & l'ayant ramené au Palais prisonnier, il le fit déclarer déchû de la Couronne & indigne de regner, pour avoir abandonné le Palais. A cét Usurpateur qui mourut en 1657. aprés avoir regné environ 30. ans, succeda son Frere ; parce que son Fils ne put, ou n'osa pour lors luy disputer la Couronne. Au contraire pour mettre sa vie en sûreté il chercha un azile dans un Cloître, & se revêtit de l'habit inviolable de Talapoin : mais dans la suite il prît si bien ses mesures, qu'il déposseda son Oncle, lequel fuyant du Palais sur son elephant, fut tué par un Portuguais d'un coup de mousquet.

V. Autre exemple des revolutions de Siam.

Fernand Mendez Pinto raconte que le Roy de Siam, qui regnoit encore en 1547. & auquel il donne de grandes loüanges, fut empoisonné par la Reine sa femme au retour d'une

ne expedition militaire. Cette Princesse prît le parti de prévenir ainsi la vengeance de son Mary; parce que pendant qu'il étoit absent, elle avoit eu un commerce amoureux dont elle étoit demeurée grosse. Et cét Auteur ajoute qu'elle fit bien-tôt aprés mourir de la même maniere le Roy son propre fils, & qu'elle eut le credit de faire couronner son Amant le 11. Novembre 1548. mais qu'en Janvier 1549. ils furent tous deux assassinez dans un Temple, & que l'on tira du Cloître un Prince bâtard Frere & Oncle des deux derniers Rois pour le faire regner. Les Couronnes d'Asie sont toutes mal assûrées, & celles des Indes, de la Chine & du Jappon plus que les autres.

VI. Doute sur l'Origine des Siamois.

Pour ce qui est de l'Orgine des Siamois, il seroit difficile de juger, s'ils ne sont qu'un seul Peuple, qui descende directement des premiers hommes, qui ont habité le Païs de Siam, ou si dans la suite quelque autre Nation ne s'y est pas aussi établie malgré les premiers habitans.

VII. Deux Langues à Siam.

La principale raison de ce doute vient de ce que les Siamois connoissent deux Langues, la Vulgaire, qui est une Langue simple presque toute de monosyllabes, sans conjugaison ny déclinaison ; & une autre Langue dont j'ay déja parlé, qui à leur égard est une Langue morte, connuë seulement des savants, qu'on appelle la Langue Balie, & qui est enrichie d'inflexions de mots, comme les Langues,

que

que nous connoiſſons en Europe. Les termes de Réligion & de Juſtice, les noms des Charges, & tous les ornemens de la Langue Vulgaire ſont empruntez de la Balie. Ils ſont même leurs plus belles chanſons en Balie: de ſorte qu'il ſemble pour le moins que quelque Colonie étrangere ſe ſoit autrefois habituée au Païs de Siam, & y ait porté un ſecond langage. Mais c'eſt un raiſonnement, que l'on pourroit faire de toutes les contrées des Indes: car elles ont toutes comme Siam deux Langues, dont l'une ne dure encore que dans les Livres.

VIII. Ce que les Siamois diſent de l'Origine de leurs Loix & de leur Réligion.

Les Siamois aſſûrent que leurs Loix ſont étrangeres, & qu'elles leur viennent du Païs de Láos: ce qui n'a peut-être d'autre fondement que la conformité des Loix de Láos avec celles de Siam, comme il y a de la conformité entre les Réligions de ces deux Royaumes, & même avec celle des Pegüans. Or cela ne prouve pas preciſément qu'aucun de ces trois Royaumes ait donné ſes Loix & ſa Réligion aux deux autres; puis qu'il ſe peut faire que tous les trois ayent tiré leur Religion & leurs Loix d'une autre ſource commune. Quoy qu'il en ſoit, comme la tradition eſt à Siam, que leurs Loix & même leurs Rois viennent de Láos, elle eſt à Láos, que leurs Rois & la plûpart de leurs Loix viennent de Siam.

IX. De la Langue Balie.

Les Siamois ne nomment aucun Païs, où la Langue Balie, qui eſt celle de leurs Loix & de leur Réligion, ſoit aujourd'huy en uſage.

Ils soupçonnent à la verité, sur le rapport de quelques-uns d'entre eux, qui ont été à la côte de Coromandel, que la Langue Balie a quelque ressemblance avec quelqu'un des Dialectes de ce Païs-là: mais ils conviennent en même temps que les lettres de la Langue Balie ne sont connuës que chez eux. Les Missionnaires séculiers établis à Siam croyent que cette Langue n'est pas entierement morte; parce qu'ils ont vû dans leur Hôpital un homme des environs du Cap de Comorin, qui mêloit plusieurs mots Balis dans son langage, assurant qu'ils étoient en usage en son Païs, & que luy n'avoit jamais étudié, & ne savoit que sa Langue maternelle. Ils donnent d'ailleurs pour certain que la Réligion des Siamois vient de ces quartiers-là, parce qu'ils ont lû dans un Livre Bali, que Sommona-Codom que les Siamois adorent, étoit fils d'un Roy de l'Isle de Ceylan.

X. Les Siamois semblables à leurs Voisins.

Mais laissant à part toutes ces choses incertaines, la Langue Vulgaire des Siamois pareille en sa simplicité à celles de la Chine, du Tonquin, de la Cochinchine & des autres Etats de l'Orient, marque assez que ceux qui la parlent, sont à peu prés du genie de leurs Voisins. Joignez à cela leur figure Indienne, la couleur de leur teint mêlé de rouge & de brun (ce qui ne convient ny au Nord de l'Asie, ny à l'Europe, ny à l'Affrique.) Joignez encore leur nez court & arrondi par le bout comme l'ont d'ordinaire leurs Voisins, les os du haut

de

Digitized by Google

de leurs jouës gros & élevez, leurs yeux fendus un peu en haut, leurs oreilles plus grandes que les nôtres, en un mot tous les traits de la phisionomie Indienne & Chinoise, leur contenance naturellement accroupie, comme celle des singes, & beaucoup d'autres manieres qu'ils ont communes avec ces animaux, aussi bien qu'une merveilleuse passion pour les enfans. Car rien n'est égal à la tendresse, que les grands singes ont pour tous les petits, sinon l'amour que les Siamois ont pour tous les enfans, soit pour les leurs, soit pour ceux d'autruy.

XI. Le Roy de Siam aime les Enfans jusqu'à l'âge de 7. & 8. ans.

Le Roy de Siam luy-même s'en environne, & il prend plaisir à les élever jusqu'à l'âge de sept ou huit ans: aprés quoy à mesure qu'ils perdent l'air enfantin, ils perdent aussi ses bonnes graces. Un seul, dit-on, s'y est maintenu jusqu'à l'age de vingt à trente ans, & il est encore aujourd'huy son favory. Quelques-uns l'appelent son fils adoptif, d'autres le soupçonnent d'être son fils adulterin, il est au moins frere de lait de la Princesse sa fille legitime.

XII. Que les Siamois ne sont pas venus de loin habiter leur païs.

Que si l'on considere les Terres de Siam si basses, qu'elles semblent échappées à la Mer comme par miracle, & qu'elles sont tous les ans sous les eaux des pluyes pendant plusieurs mois, le nombre presque infiny d'Insectes tres incommodes qu'elles engendrent, & la chaleur excessive du climat sous lequel elles sont situées; il est difficile de comprendre que d'au-

Digitized by Google

tres hommes ayent pû se resoudre à les habiter, sinon ceux qui y sont venus de proche en proche: & l'on croira même qu'elles ne sont habitées que depuis peu de siecles, si l'on en juge par le peu qu'il y en a de défrichées. D'ailleurs il faudroit remonter bien haut au Nord de Siam, pour trouver les Peuples belliqueux, qui auroient pû fournir de ces essains innombrables d'hommes, qui sont quelquefois sortis de leur Païs pour en aller occuper d'autres. Et comment seroit-il possible qu'ils ne se fussent pas arrêtez en chemin, chez quelqu'un de ces Peuples mols & lâches, qui sont entre le Païs des Scythes, & les forêts & les rivieres presque impénétrables des Siamois? Il y a donc apparence que les Petits Siamois dont nous parlons, sont issus des Grands, & que les Grands se sont jetés dans les montagnes qu'ils habitent, pour se dérober à la tyrannie des Princes voisins, sous laquelle ils étoient nez.

XIII. Les Etrangers venus à Siam.

Toutefois il est certain, que le Sang Siamois est fort mêlé de Sang étranger. Sans conter les Pegüans, & ceux de Láos, qui sont à Siam, & que je regarde presque comme une même Nation avec les Siamois, on ne peut douter qu'il ne se soit autrefois refugié à Siam un grand nombre d'Etrangers de differents Païs, à cause de la liberté du commerce, & à cause des guerres de la veritable Inde, de la Chine, du Jappon, du Tonquin, de la Cochinchine & des autres Etats de l'Asie Meridionale. Ils disent

Digitized by Google

sent encore que l'on conte dans la ville de Siam jusqu'à quarante Nations differentes : mais comme Vincent le Blanç parle en ces mêmes termes de la ville de Martaban, ce nombre affecté de quarante Nations me paroît une vanité Indienne. L'aneantissement entier du commerce de Siam, ayant fait chercher en ces dernieres années des retraittes nouvelles à la plûpart des Etrangers, qui s'y étoient refugiez, trois ou quatre Canoniers qui sont de Bengale, composent aujourd'huy une Nation : trois familles Cochinchinoises en font une autre : les Mores seuls, qui ne devroient être contez que pour une seule, en font plus de dix, tant pour être venus à Siam de differens Païs, que sous le pretexte de leurs diverses conditions de Marchands, de Soldats, & de Laboureurs. (J'appelle *Mores* à la maniere Espagnole, non pas les Negres, mais ces Mahometans Arabes d'origine, que nos Ancêtres ont appelés Sarrazins, & dont la race s'est étenduë presque par tout nôtre Hemisphere.) Et avec tout cela, quand les Députez des Etrangers, qu'on appele à Siam *les quarante Nations*, vinrent saluër les Envoyez du Roy, on ne conta que vingt & une Nations en contant comme les Siamois voulurent.

XIV. Le Peuple du Royaume de Siam peu nombreux.

Elles habitent des Quartiers differens dans la Ville, ou dans les Fauxbourgs de Siam : & neanmoins cette Ville est peu habitée eû égard à sa grandeur, & le Païs l'est encore moins à

Digitized by Google

proportion. Il faut croire qu'ils ne veulent pas un plus grand Peuple: car ils le content tous les ans; & ils savent bien, ce que personne n'ignore, que l'unique secret de l'augmenter seroit de le soulager dans les impôts & dans les corvées. Les Siamois tiennent donc un conte exact des hommes, des femmes & des enfans: & dans cette grande étenduë de Païs ils n'avoient, de leur propre confession, conter la derniere fois que dixneuf cent mille Ames. Dequoy je ne doute pas qu'on ne doive retrencher quelque chose, pour la vanité & le mensonge caracteres essentiels aux Orientaux: mais d'autre part il y faudroit ajouter les fugitifs, qui cherchent dans les forêts un azile contre la Domination.

CHAPITRE IV.

De ce que le Païs de Siam produit, & premierement des Bois.

I. Le Bambou. LE Païs de Siam est presque inculte, & couvert de bois. L'un de leurs arbres les plus celebres est une sorte de roseau appelé en Indien *Mambou*, en Portugais *Bambou*, en Siamois *Mâï pâï*. Les Indiens le mettent à une infinité d'usages. Elien au livre 3. chap. 34. en fait mention comme de leur plus ancienne nourriture. Ils ne s'en nourrissent pas aujourd'huy: mais ils ne laissent pas de le mêler dans quel-

Digitized by Google

quelques-uns de leurs mets, quand il est encore tendre; & pour le garder ils le mettent dans le vinaigre, comme nous y mettons le concombre & la perse-pierre. Cet arbre ressemble d'abord au Peuplier, il est droit & haut, & les feüilles en sont rares, pâles & un peu longues. Il est creux, & croît par jets comme nos roseaux, & ses jets sont separez les uns des autres par des nœuds: mais il a des branches & des épines, ce que nos roseaux n'ont pas. Il croît de proche en proche, & les mêmes racines poussent plusieurs tiges: de sorte que rien n'est plus épais & plus difficile à percer qu'une forêt de bambou; d'autant plus que le bois en est dur & mal-aisé à couper, quoy qu'il soit aisé à fendre. Les Siamois en tirent le feu par la friction, ce qui est une marque de sa dureté. Ils ont deux pieces de bambou fendu, qui sont comme deux morceaux de latte, dans le trenchant de l'une ils font une coche, & ils frottent avec force dans cette coche avec le tranchant de l'autre, comme avec la lame d'une sie; & sans que le bambou s'enflamme, ny qu'il étincelle, quelques feüillages secs, ou autres matieres combustibles, que l'on applique à la coche, ne laissent pas de prendre feu. Il n'y a point de roseau qui naturellement n'ait un suc plus ou moins sucré. Celuy du bambou est celebre dans quelques endroits des Indes, comme un remede excellent à plusieurs maux. Il a échapé à ma curio-

ſité de demander ſi le ſucre du bambou de Siam eſt auſſi recherché par cette raiſon, que celuy du bambou de Malacà, qui n'en eſt pas loin.

II. L'Arvore de Raïz c'eſt à dire l'Arbre de racine.

Les Siamois diſent qu'ils ont auſſi cet arbre, que les Portugais ont appelé *Arvore de Raïz*, & eux *Co-pâï*, mais qu'ils en ont peu: & ils ajoutent que ſon bois a cette proprieté (ſans doute par ſon odeur) que quand on en a un peu auprés de ſoy dans ſon lit, il éloigne les Couſins. C'eſt cet arbre aſſez ſouvent décrit dans les Relations des Indes, des branches duquel pendent pluſieurs filets juſqu'à terre. Ils y prennent racine, & deviennent autant de nouveaux troncs: de telle ſorte que peu à peu cet arbre gagne un terrain conſiderable, ſur lequel il forme une eſpece de labirinthe par ſes tiges, qui ſe multiplient toujours, & qui tiennent les unes aux autres par les branches, d'où ces tiges ſont tombées. Nous avons vû les Siamois chercher contre les Couſins d'autres précautions que celle de ce bois-là: & cela me perſuade ou qu'il y eſt bien rare, ou que cette proprieté qu'on luy attribuë, n'eſt pas bien avérée.

III. Le Cotonier & le Capoquier.

Mais les Siamois ont d'autres arbres plus utiles, & en abondance. De l'un ils recüeillent le coton: un autre leur donne le *capoc*, eſpece d'oüette fort fine, & ſi courte qu'on ne la peut filer, elle leur tient lieu de duvet.

IV. Arbres

Ils tirent de certains arbres diverſes huiles, qu'ils

ıbou de
on, que
ı est pas

t arbre,
e Raiz,
: & ils
: (sans
n a un
ne les
lécrit
s du-
Ils y
nou-
ı cet
uel
ges,
les
iges
nois
cau-
per-
ette
ien

plus
ent
ece
eut

es,
'ils

Digitized by Google

qu'ils mêlent dans les ciments pour les rendre plus liants. Une muraille qui en est enduite, a plus de blancheur, & n'a guere moins d'éclat que le marbre; & un bassin fait de l'un de ces ciments conserve mieux l'eau, que la terre glaise. Ils font aussi du mortier meilleur que le nôtre; parce que dans l'eau qu'ils y employent, ils font boüillir une certaine écorce, des peaux de bœuf, ou de buffle, & même du sucre. Une espece d'arbres fort communs dans leurs Forêts jette cette gomme, qui fait le corps de ce beau vernis, que nous voyons sur divers ouvrages du Jappon, & de la Chine. Les Portugais appellent cette gomme *cheyram* mot dérivé peut-être de *cheyro*, qui veut dire *parfum*, quoy que cette gomme n'ait aucune odeur par elle-même. Les Siamois ne la savent pas bien mettre en œuvre. J'ay vû à Siam un Tonquinois de ce mêtier: mais il ne faisoit aussi rien d'exquis, faute peut-être d'une certaine huile qu'il faut mêler au *cheyram*, & qu'il remplaçoit, comme il pouvoit, par une moins bonne. Je l'eusse amené en France, s'il eût eu le courage de passer la Mer, comme il me l'avoit promis d'abord. Au reste on dit que ce qui rend le vernis plus beau, c'est d'en mettre plus de couches; mais c'est le rendre beaucoup plus cher. Les Relations de la Chine disent aussi qu'il y a deux matieres differentes pour le vernis, & que l'une est beaucoup meilleure que l'autre. On éprouve le cheyram par

Arbres qui jettent des huiles ou des gommes.

une goutte qu'on en verse dans de l'eau; & si cette goutte va au fond sans se diviser, le cheyram est bon.

V. Arbres dont l'écorce sert de papier, ou à faire du papier.

Les Siamois font du Papier de vieux linges de coton, & ils en font aussi de l'écorce d'un arbre nommé *Ton cöe*, laquelle ils pilent comme on pile les vieux linges: mais ces papiers ont bien moins d'egalité, de corps & de blancheur que les nôtres. Les Siamois ne laissent pas d'écrire dessus avec de l'ancre de la Chine. Le plus souvent neanmoins ils les noircissent, ce qui les rend plus unis, & leur donne plus de corps; & puis ils écrivent dessus avec une espece de craye, qui n'est que de la terre glaise sechée au soleil. Leurs Livres ne sont point reliez, & consistent seulement en une fort longue feüille qu'ils ne roulent pas, comme nos ancêtres rouloient les leurs; mais qu'ils plient tantôt d'un sens, tantôt d'un autre, comme se plie un paravent: & le sens dont on y couche les lignes, est selon la longueur des plis, & non selon leur largeur. Outre cela ils écrivent avec un poinçon ou stile sur les feüilles d'une sorte d'arbre semblable au Palmier: ils appellent cet arbre *Tan* & ces feüilles *Báilan*. Ils les coupent en quarré fort long & assez étroit; & c'est sur cette espece de tablettes, que sont écrites les Fables & les Prieres, que les Talapoins chantent dans leurs Temples.

VI. Bois pour la con-

Les Siamois ont aussi des bois propres à construire des Vaisseaux, & à les mâter: mais comme

comme ils n'ont point de chanvre, leurs cordages sont de brou * de coco, & leurs voiles sont des nattes de gros jonc. Ces agrés ne valent pas les nôtres à beaucoup prés : mais leurs voiles ont cet avantage, que se soûtenant par elles-mêmes, elles reçoivent mieux le vent, quand il est au plus prés; c'est à dire quand il vient autant de l'avant qu'il est possible, sans être contraire à la route. struction des Vaisseaux.

VII. Bois pour d'autres usages.

Enfin les Siamois ont du bois propre à bâtir des maisons, à travailler en menuiserie, & en sculpture. Ils en ont de leger, & de fort pesant, d'aisé à fendre, & d'autre qui ne se fend point, quelques clous ou chevilles qu'il reçoive. Ce dernier est appelé par les Européans *Bois-Marie*, & est meilleur qu'aucun autre à faire les courbes des Navires. Celuy qui est pesant & dur est appelé *bois de fer*, assez connu dans nos Isles de l'Amerique; & l'on assure qu'à la longue il ronge le fer. Ils ont un bois, qu'on croiroit à sa legereté & à sa couleur être du sapin : mais il souffre le ciseau du Sculpteur en tant de sens differens sans s'éclater, que je doute que nous ayons en Europe rien de pareil.

VIII. Arbres pour les Balons.

Mais sur tout les Siamois ont des arbres si hauts & si droits, qu'un seul suffit à faire un batteau, ou *Balon*, comme parlent les Portu-

* Brou est une écorce verte qui est sur le coco, comme il y en a une sur nos noix : mais celle du coco est épaisse de trois doigts, & ses fibres se peuvent mettre en corde.

Digitized by Google

guais, de 16. à 20. toises de longueur. Ils creusent l'arbre, & puis à la chaleur du feu ils en élargissent la capacité : ensuite ils en relevent les côtez par un bordage, c'est à dire par une planche de même longueur : & enfin ils attachent aux deux bouts une proüe, & une pouppe fort hautes & un peu recourbées en dehors, & souvent ornées de sculpture & de dorûre, & de quelques pieces de rapport de nacres de perles.

IX. Ils n'ont point de nos bois. Cependant parmi tant de differentes especes de bois, ils n'en ont point de celles que nous connoissons en Europe.

X. Ils n'ont ni soye ni lin. Ils n'ont pû élever de Mûriers, & par cette raison ils n'ont point de vers à soye. Le lin aussi ne croît point chez eux, ny en aucune autre endroit des Indes, ou au moins on n'y en fait point de cas Le coton qu'ils ont en abondance, leur est, disent-ils, plus agreable & plus sain ; parce que la toile de coton ne se refroidit pas pour être moüillée de sueur, & par consequent ne morfond pas, comme la toile de lin.

XI. Canelle & sapan. Ils ont de la Canelle inferieure à la verité à celle de l'Isle de Ceylan, mais meilleure que toute autre. Ils ont du sapan & d'autres bois propres aux teintures.

XII. Bois d'Aquila ou d'Aigle. Ils ont aussi du bois d'*Aquila* ou d'*Aloës* moins bon à la verité que le *Calambà* de la Cochinchine, mais meilleur que le bois d'Aquila de tout autre Païs. Ce bois ne se trouve que

Digitized by Google

que par morceaux, parce que ce ne ſont que certains endroits corrompus dans des Arbres d'une certaine eſpece. Et tout arbre de cette même eſpece n'en a pas; & ceux qui en ont, ne les ont pas tous en même endroit: ſi bien que c'eſt une recherche pénible à faire dans les forêts. Il a eſté autrefois fort cher à Paris, aujourd'huy on y en trouve à fort bon marché.

CHAPITRE V.

Des Mines de Siam.

NUl autre Païs n'a plus la réputation d'être riche en mines, que le Païs de Siam, & la grande quantité d'Idoles & d'autres ouvrages de fonte qu'on y voit, perſuade qu'elles y ont eſté mieux cultivées en d'autres temps, qu'elles ne le ſont maintenant. On croit même qu'ils en tiroient cette grande quantité d'or, dont leur ſuperſtition a orné non ſeulement leurs Idoles preſque ſans nombre, mais les lambris & les combles de leurs Temples. Ils découvrent encore tous les jours des puits creuſez autrefois, & les reſtes de quantité de fourneaux, qu'on croit avoir eſté abandonnez pendant les anciennes guerres du Pegu. I. Reputation des Mines de Siam.

Neanmoins le Roy qui regne aujourd'huy, n'a pû rencontrer aucune veine d'or ou d'argent, qui valût le ſoin qu'il y a employé; quoy qu'il ait appliqué à ce travail des Européans, II. Etat des Mines d'aujourd'huy.

 & en-

& entre autres un Espagnol venu du Mexique, qui a trouvé sinon une grande fortune, au moins sa subsistance pendant vingt-ans & jusqu'à sa mort, à flatter l'avarice de ce Prince par des promesses imaginaires d'infinis tresors. Elles n'ont abouty, aprés avoir foüillé & creusé en divers endroits, qu'à quelques mines de cuivre fort pauvres, quoy que mêlées d'un peu d'or & d'argent. A peine cinq cent livers pesant de mine rendoient-elles une once de metal: encore n'ont-ils jamais sû faire la separation des metaux.

III. Le Tambac.

Mais le Roy de Siam pour rendre ce mêlange plus precieux y fait ajouter de l'or: & c'est ce qu'on appelle du *Tambac*. On dit que les mines de l'Isle de Borneo en donnent naturellement d'assez riche: & la rareté en augmente le prix, comme elle augmentoit celuy de l'Airain celebre de Corinthe: mais certainement ce qui en fait la veritable valeur chez les Siamois mémes, c'est la quantité d'or dont on juge qu'il peut étre mêlé. Quand leur avarice forme des souhaits, c'est pour l'or, & non pas pour le tambac: & nous avons vû que quand le Roy de Siam a fait faire des Crucifix pour donner aux Chrétiens, la plus noble & la plus petite partie, qui est le Christ, a esté d'or, la Croix seule a esté de tambac. Vincent le Blanc dit, que les Pegüans ont un mêlange de plom & de cuivre, qu'il appelle tantost *ganze*, & tantost *ganza*, & dont il dit qu'ils

font

ſont des ſtatuës, & une petite monoye, qui n'eſt pas marquée au coin du Prince, mais que chaque particulier a droit de faire.

IV. Mr. Vincent Medecin Provençal retenu par le Roy de Siam pour faire travailler à ſes mines.

Nous avons ramené de Siam Mr. Vincent Medecin Provençal. Il étoit ſorti de France pour aller en Perſe avec le feu Evêque de Babylone, & le bruit de l'arrivée des premiers vaiſſeaux du Roy à Siam, l'y fit aller autant par l'envie de voyager, que par celle de chercher ſon retour en France. Il entend les Mathematiques & la Chymie, & le Roy de Siam l'a retenu quelque temps pour travailler à ſes mines.

V. Ce qu'il dit des Mines de Siam.

Il m'a dit qu'il a rectifié les travaux des Siamois en quelque choſe, ſi bien qu'ils en tirent un peu plus de profit qu'ils ne faiſoient. Il leur a montré au haut d'une montagne une mine de fort bon acier qui étoit déja découverte, & dont ils ne s'appercevoient pas. Il leur en a découvert une de criſtal, une d'antimoine, une d'émeril, & quelques autres, & une carriere de marbre blanc. Outre cela il a trouvé une mine d'or qui luy a paru fort riche, autant qu'il en a pû juger, ſans avoir eu le temps d'en faire l'eſſay: mais il ne la leur a pas indiquée. Pluſieurs Siamois, la plûpart Talapoins, le venoient conſulter ſecrettement ſur l'art de purifier & de ſeparer les métaux, & luy portoient diverſes montres de mine tres-riches. Des unes il tiroit une aſſez grande quantité d'argent aſſez pur, & de quelques autres des mêlanges de divers métaux.

Quant

Digitized by Google

VI. Etain & Plom.

Quant à l'Etain & au Plom, les Siamois en cultivent depuis long temps des mines tres-abondantes, & quoy que peu habiles, ils ne laissent pas d'en tirer un assez grand revenu. Cet étain, ou *Calin*, comme disent les Portugais, se débite par toutes les Indes. Il est mol & mal purifié, & l'on en voit un échantillon dans les boëttes à Thé communes, qui viennent de ces Païs-là. Mais pour le rendre plus dur & plus blanc, tel que celuy des plus belles boëttes à Thé, ils y mêlent de la Cadmie, qui est une sorte de pierre minerale, aisée à mettre en poudre, laquelle étant fonduë avec le cuivre, le rend jaune: mais elle rend l'un & l'autre de ces deux métaux plus cassant & plus aigre; & c'est cet étain ainsi blanc qu'ils appellent *Toutenague*. C'est ce que m'a dit Mr. Vincent au sujet des mines de Siam.

VII. Mines d'Aymant.

Ils ont dans le voisinage de la ville de Louvò une Montagne de pierre d'Aimant. Ils en ont aussi une autre prés de Jonsalam ville sise dans une Isle du golphe de Bengale, qui n'est separée de la côte de Siam que de la portée de la voix humaine: mais l'aymant que l'on tire de Jonsalam perd sa force en trois ou quatre mois: je ne say s'il n'en est pas de même de celuy de Louvò.

VIII. Pierres precieuses.

Ils trouvent de l'Agathe fort fine dans leurs montagnes, & Mr. Vincent m'a dit qu'il a vû, entre les mains des Talapoins, qui s'occupent

cupent en ſecret à ces recherches, des montres ou pieces de Saphirs & de Diamants ſortant de la mine. On m'a aſſuré auſſi que des particuliers ayant trouvé quelques diamants, & les ayant donnez aux Officiers du Roy, s'étoient retirez au Pegu pour n'avoir reçû aucune récompenſe.

J'ay déja dit que la ville de Campeng-pet eſt celebre par des mines d'Acier excellent. Les gens du Païs en forgent des armes à leur mode, comme ſabres, poignards & couteaux. Le couteau qu'ils appellent *Pen*, eſt de l'uſage de tout le monde, & n'eſt pas regardé comme une arme, quoy qu'il en puiſſe ſervir au beſoin: la lame en eſt large de trois ou quatre doits, & longue environ d'un pié. Le Roy donne le ſabre & le poignard. Ils portent le poignard au côté gauche, un peu en devant. Les Portugais l'appellent *Chriſt*, mot corrompu de celuy de *Crid* dont les Siamois ſe ſervent. Ce mot eſt de la Langue Malaye, qui eſt celebre par tout l'Orient, & les *Crids* que l'on fait à *Achem* dans l'Iſle de Sumatrà, paſſent pour les meilleurs de tous. Quant au ſabre, c'eſt toûjours un eſclave qui le porte au devant de ſon Maître ſur l'épaule droite, comme nous portons le mouſquet ſur la gauche. IX. Acier.

Ils ont des mines de Fer qu'ils ſavent fondre, & l'on m'a dit, qu'ils n'en ont guere: d'ailleurs ils ſont mauvais forgerons. Auſſi X. Fer.

n'ont-

n'ont-ils que des anchres de bois pour leurs Galeres, & afin que ces anchres coulent à fond ils y attachent des pierres. Ils n'ont ny épingles, ny aiguilles, ny clous, ny ciseaux, ny serrures. Ils n'employent pas un cloud à bâtir leurs maisons; quoy qu'elles soient toutes de bois. Chacun d'eux se fait des épingles de bambou, comme nos Ancêtres employoient des épines à cet usage: il leur vient des cadenats du Jappon, les uns de fer & bons, les autres de cuivre & tres-mauvais.

XI. Salpêtre & Poudre.

Ils font de mauvaise Poudre à Canon. Le défaut vient, dit-on, du salpêtre qu'ils tirent de leurs rochers, où il se forme de la fiante des Chauves-souris, animaux qui sont tres-grands & en tres-grand nombre par toutes les Indes: mais soit que ce salpêtre soit bon ou mauvais, le Roy de Siam ne laisse pas d'en vendre beaucoup aux Etrangers.

Aprés avoir décrit les richesses naturelles des montagnes & des forêts de Siam, ce seroit icy le lieu de parler des Elephants, des Rhinocerots, des Tygres, & des autres Bêtes feroces dont elles sont peuplées: neanmoins puisque cette matiere a esté assez expliquée par beaucoup d'autres, je l'omettrai pour passer aux terres habitées & cultivées.

Digitized by Google

Chapitre VI.

Des Terres cultivées, & de leur fecondité.

Elles ne sont point pierreuses, à peine y trouve-t-on un caillou ; & cela me fait croire du Païs de Siam ce qu'on a dit de l'Egypte, qu'il s'est formé peu à peu de la terre argilleuse que les eaux des pluyes ont entraînée des montagnes. Il y a devant l'embouchure du Menam un Banc de vase, qu'on appelle *la Barre* en termes de Marine, & qui en défend l'entrée aux grands Vaisseaux. Il y a apparence qu'il s'augmentera peu à peu, & qu'il donnera avec le temps à la terre-ferme un nouveau rivage. I. Le Païs de Siam est argileux.

C'est donc ce limon descendu des montagnes, qui est la veritable cause de la fertilité du Royaume de Siam, par tout où s'étend l'inondation : ailleurs, & principalement sur les lieux les plus élevez, tout est aride & brûlé du Soleil, peu de temps aprés les pluyes. Sous la Zone Torride, & même en Espagne dont le climat est plus temperé si les terres sont naturellement fertiles (comme par exemple, entre Murcie & Carthagene, où la semence rend quelquefois au centuple) elles sont d'ailleurs si sujettes à la secheresse, aux insectes, & à d'autres inconveniens, qu'il arrive souvent qu'elles sont privées de toute recolte plusieurs années de suite : & c'est ce qui arrive à tous les Païs II. L'inondation annuelle engraisse les Terres de Siam.

Digitized by Google

Païs des Indes, qui ne ſont pas ſujets a eſtre inondez, & qui outre la ſterilité ſouffrent les ravages des maladies contagieuſes & peſtilencieles, qui la ſuivent. Mais l'inondation annuelle fait à Siam la ſureté & l'abondance de la récolte de ris, & rend ce Royaume le nourricier de pluſieurs autres.

III. Elle fait mourir les inſectes.

Outre que l'inondation engraiſſe les terres, elle fait mourir les inſectes; quoy qu'elle y en laiſſe toûjours beaucoup, qui incommodent extrémement. La nature apprend à tous les animaux de Siam à éviter l'inondation. Les oyſeaux qui ne perchent pas en ces Païs-cy, comme les perdrix & les pigeons, perchent tous en celuy-là. Les fourmis doublement prudentes y font leurs nids & leurs magazins ſur les arbres.

IV. Des Fourmis blanches de Siam.

Il y en a de blanches qui entre autres dégâts qu'elles font, percent les livres d'outre en outre. Les Miſſionnaires ſont obligez pour conſerver les leurs, de les enduire ſur la couverture & ſur trenche d'un peu de *cheyram*, qui n'empêche pas qu'on ne les ouvre. Aprés cette précaution les fourmis n'ont plus la force d'y mordre, & les livres en ſont plus agreables; parce que cette gomme n'eſtant mêlée de rien qui luy donne de la couleur, a le meme éclat que les glaces, dont nous couvrons les tableaux de paſtel, ou de miniature. Ce ne ſeroit pas une épreuve trop chere ny trop difficile, que celle de voir, ſi le cheyram ne défen-

Digitized by Google

fendroit pas le bois de nos lits contre les punaiſes. C'eſt ce même cheyram, qui eſtant mis ſur de la gaze la fait paroître comme de la corne. Ils ont accoûtumé d'en entourer de grands falots, que l'on diroit eſtre de corne, & tout d'une piece. Quelquefois auſſi ces petites taſſes vernies de rouge, qui nous viennent du Jappon, & dont la legereté nous étonne, ne ſont que d'une double toile miſe en forme de taſſe, & enduite de cette gomme mêlée de couleur, qui eſt ce que nous appelons laque, ou vernis de la Chine, comme je l'ay deja dit : ces taſſes durent peu, quand on y met des liqueurs trop chaudes.

V. Les Maringoüins.

Pour revenir aux Inſectes, dont nous avons commencé de parler par occaſion, les Maringoüins ſont de même nature que nos couſins : mais la chaleur du climat leur donne tant de force, que les bas de Chamois ne défendent pas les jambes contre leurs picqûres. Cependant il ſemble qu'on peut s'aprivoiſer avec eux : car les naturels du Païs & les Européans, qui y ſont habituez depuis pluſieurs années, n'en étoient pas défigurez comme nous.

VI. Le Mille-piés.

Le *Mille-piés* eſt connu à Siam comme aux Iſles de l'Amerique. On appelle ainſi ce petit reptile, parce qu'il a le long de ſon corps un grand nombre de piés, tous fort courts à proportion de ſa longueur, qui eſt d'environ cinq ou ſix pouces. Ce qu'il a de plus ſingulier (outre les écailles en forme d'anneaux, qui couvrent

vrent ſon corps, & qui s'emboëttent les unes dans les autres dans ſes mouvemens,) c'eſt qu'il pince également par la tête & par la queuë, mais ſes picqûres, quoy que douloureuſes, ne ſont pas mortelles. Un François de ceux qui paſſerent à Siam avec nous, & que nous y avons laiſſé en bonne ſanté, s'en laiſſa picquer dans ſon lit plus d'un quart d'heure ſans y oſer porter ſa main pour ſe ſecourir luy-même: il ſe contenta de crier au ſecours. Les Siamois diſent, que le *Mille-piés* a deux têtes aux extrémitez de ſon corps, & qu'il ſe conduit ſix mois de l'année par l'une, & ſix mois par l'autre.

VII. Ignorance des Siamois dans les choſes naturelles.

Mais il ne faut pas croire legerement leur hiſtoire des animaux: ils n'en connoiſſent guere mieux les corps que les ames; & en toutes matieres leur penchant eſt à imaginer des merveilles, & à ſe les perſuader d'autant plus aiſément, qu'elles ſont plus incroyables. Ce qu'ils diſent d'une ſorte de Lézard nommé *Tocquay*, eſt d'une ignorance & d'une crédulité ſingulieres. Ils s'imaginent que cet animal ſentant ſon foye croître outre meſure, fait le cry qui luy a fait donner le nom de *Toc-quay*, pour appeler un autre inſecte à ſon ſecours; & que cet autre inſecte luy entrant dans le corps par la bouche, luy mange ce qu'il a de trop au foye, & aprés ce repas ſe retire du corps du *Toc-quay* par où il y étoit entré.

VIII. Les Mou-

Les Mouches luiſantes ont comme les hanetons

Digitized by Google

netons quatre aîles, qui paroissent toutes quand la mouche vole, mais dont les deux plus minces se cachent sous les plus fortes quand la mouche est en repos. Nous ne vîmes guere de ces petits animaux, parce que la saison des pluyes étoit passée, quand nous descendîmes à terre. Les vents de Nord, qui commencent quand les pluyes cessent, ou les tuënt, ou les emportent presque tous. Ils ont quelque feu dans les yeux: mais leur plus grand éclat vient de dessous leurs aîles, & ne brille qu'en l'air, lorsque les aîles sont déployées. Ce que l'on dit n'est donc pas vray, que l'on s'en pourroit servir la nuit au lieu de bougies: car quand elles auroient assez de lumiere, quel moyen de les faire toujours voler, & de les retenir à portée d'éclairer? Mais c'est assez parlé des insectes de Siam. Ils fourniroient de la matiere pour de gros volumes, à qui les connoîtroit tous. ches luisantes.

Je diray seulement qu'il n'y en a pas moins dans la riviere & dans le golphe, que sur la terre, & qu'il y en a dans la riviere de fort dangereux, qui font que les gens riches ne s'y baignent que dans des loges de Bambou. IX. Insectes dans les eaux.

CHAPITRE VII.

Des Grains de Siam.

LE Ris est la principale récolte des Siamois, & leur meilleure nourriture: il rafraî- I. Le Ris.

fraîchit & il engraiſſe; & nous avons vû l'equipage de nos vaiſſeaux y avoir regret, quand aprés leur en avoir donné plus de trois mois de ſuite, on les remît au biſcuit; & neanmoins le biſcuit étoit bon & bien conſervé.

II. La maniere de le cuire dans l'eau pure. Les Siamois ſavent par experience meſurer l'eau, le feu, & le temps, qu'il faut pour faire boüillir le ris ſans que le grain créve, & il leur ſert ainſi de pain. Non toutefois qu'ils le mêlent, comme nous mêlons le pain, à tous les morceaux des autres alimens. Quand ils mangent de la viande, ou du poiſſon, par exemple, ils mangent l'un & l'autre ſans ris; & quand ils mangent le ris, ils le mangent ſéparément. Ils le preſſent un peu entre les extrémitez de leurs doits pour le mettre en pâte, & ils le portent ainſi à leur bouche, comme nos pauvres mangent le potage. Les Chinois ne touchent jamais à aucun mets qu'avec deux petits bâtons quarrez par le bout, qui leur tiennent lieu de fourchette. Ils portent à leur lévre inferieure une petite taſſe de porcelaine, où eſt leur portion de ris; & la tenant de la main gauche ſans la pencher, ils foüettent le ris dans leur bouche avec les deux bâtons, qu'ils tiennent de la main droite.

III. Ou avec du lait. Les Levantins font boüillir quelquefois le ris avec de la viande & du poivre, & puis y mettent du ſaffran; & ils appellent ce mets *Pilau*. Ce n'eſt pas l'uſage des Siamois: mais pour l'ordinaire ils cuiſent le ris dans l'eau pure,

comme

comme j'ay dit ; & quelquefois ils le cuisent avec du lait, comme nous faisons les jours maigres.

IV. Du Froment.

Il croît du froment à Siam dans les terres assez élevées pour éviter l'inondation : ils les arrosent ou avec des arrousoirs comme ceux de nos jardins, ou en y faisant couler l'eau des pluyes, qu'ils auront retenuë dans des reservoirs encore plus hauts que ces terres. Mais soit à cause du soin ou de la dépense, ou que le ris suffise aux particuliers, il n'y a encore à Siam que le Roy, qui recüeille du froment ; & peut-être plus par curiosité que par goût. Ils l'appellent *Káou Possalì*, & le mot *Káou* simplement signifie *du ris*. Or comme ces termes ne sont ny Arabes, ny Turcs, ny Persans, je doute de ce qu'on m'a dit, que le froment ait été porté à Siam par les Mores. Les François qui y sont habituez, font venir de la farine de Suratte ; quoy qu'il y ait prés de Siam un moulin à vent pour moudre le blé, & un autre prés de Louvò.

V. Pain de Froment trop sec à Siam.

Au reste le pain, que le Roy de Siam nous donnoit, étoit si sec, que le ris boüilli dans l'eau pure, quelque fade qu'il soit, me paroissoit plus agréable. Je m'étonnay donc moins de ce que disent les Relations de la Chine ; que le Maître de ce grand Royaume, quoy qu'il ait du pain, aime pourtant mieux le ris. Neanmoins des Européans m'assuroient que le pain de froment de Siam est bon, & que la

Digitized by Google

secheresse du nôtre devoit venir d'un peu de farine de ris, qu'on mêloit sans doute à celle de froment par œconomie ; peut-être de peur que le pain ne vint à manquer.

VI. Autres grains.

J'ay vû des pois à Siam autres que les nôtres. Les Siamois font comme nous de plus d'une espece de recolte : mais ils n'en font qu'une en une année sur la même terre : non que le terroir n'y fût assez bon, à mon avis, pour donner deux récoltes en un an, comme on l'a dit de quelques autres Cantons des Indes, si l'inondation n'y duroit pas si long-temps. Ils ont du bled de Turquie, seulement dans leurs jardins. Ils en font boüillir ou griller l'épy entier sans en détacher les grains, & ils mordent dedans.

CHAPITRE VIII.

Du Labourage, & de la difference des Saisons.

I. Les bœufs & les buffles employez au labourage.

ILs employent également les bœufs & les buffles au labourage. Ils les conduisent avec une corde passée par un trou, qu'ils leur font au cartilage, qui sépare les nazeaux : & afin que la corde ne coule pas quand ils la tirent, ils y font un nœud de châque côté : cette même corde passe aussi dans un trou, qui est au bout du timon de leur charruë.

II. La char-

La charruë des Siamois est simple & sans

roües.

Digitized by Google

fa-
de
:ur

es.
ne
:n
:r-
1-
lit
n-
nt
r-
:r
e-

:s
c
it
n

Vase dor de filigrance.

To 1. pag. 50.

Vase d'or à triple etage ou l'on portoit la lettre du Roy.

Mouche Luisante

Charrue

Digitized by Go

rouës. Elle consiste en un bâton long qui en est le timon, en un autre recourbé qui en est le manche, & en un autre plus court & plus fort, attaché à angles presque droits au bas du manche; & c'est ce troisiéme qui porte le soc. Ils ne lient point ces quatre pieces avec des clous, mais avec des courroyes. rüe Siamoise.

III. Comment on nettoye le ris en le recüeillant.

Ils se servent des bêtes de labour pour battre le ris. Quand il est battu ils le font tomber peu à peu d'assez haut, afin que le vent en emporte la bale. Et parceque le ris a une enveloppe dure à peu prés comme celle de l'epautre, sorte de grain fort commun en Flandre, & en d'autres lieux, ils la brisent dans un grand mortier de bois avec un pilon de même; ou dans un moulin à bras, dont toutes les pieces sont aussi de bois. On n'a sû me les décrire.

IV. Trois saisons seulement, & deux sortes d'Années.

Ils ne connoissent que trois saisons, l'hyver, qu'ils appellent *Na-náou*, *commencement de froid*; le petit été, qu'ils appellent *Na-rôn*, *commencement de chaud*; & le grand été, qu'ils appellent *na-rôn-yâï*, *commencement de chaud-grand*, & qui dépoüille leurs arbres de feüilles, comme le froid en dépoüille les nôtres. Ils ont deux années de suite de douze mois, & une troisiéme de treize.

V. Les noms des jours par les Planetes.

Ils n'ont point de mot pour dire *semaine*: mais ils nomment les sept jours, comme nous, par les Planetes; & leurs jours répondent aux nôtres: je veux dire que lors qu'il est Lundy

icy, il eſt Lundy là, & de même des autres jours: mais le jour y commence plutôt qu'icy d'environ ſix heures. Parmy les noms qu'ils ont donnez aux Planetes, celuy de Mercure eſt *Pout*, mot Perſan, qui ſignifie *Idole:* d'où vient *Pout-Ghéda* Temple de faux-Dieux, & *Pagode* vient de *Pout-Ghéda*.

VI. Par où ils commencent leurs années.

Ils commencent leur année le premier jour de la Lune de Novembre ou de Décembre, ſuivant de certaines regles; & ils ne marquent pas toûjours les années par leur nombre, mais par des noms qu'ils leur donnent: car ils ſe ſervent du Cycle de ſoixante années, comme les autres Orientaux.

VII. Le Cycle de 60. années.

Un Cycle de ſoixante années eſt une révolution de ſoixante années, comme une ſemaine eſt une révolution de ſept jours; & ils ont des noms pour les années du Cycle, comme nous en avons pour les jours de la ſemaine. Il eſt vray que je n'ay pû découvrir qu'ils ayent plus de douze noms differents, qu'ils repetent cinq fois dans châque Cycle pour parvenir au nombre de ſoixante, & à mon avis avec quelques additions, qui en font les differences. Ils dateront donc, par exemple, de l'année du *cochon*, ou de celle du *grand ſerpent*, qui ſont chez eux des noms d'année; & ils ne marqueront pas toûjours la quantiéme année de leur Ere ce ſera, comme nous datons quelquefois un billet de l'un des jours de la ſemaine dont nous mettons le nom, ſans marquer le quantiéme

Digitized by Google

tiéme c'eſt du mois. Je donneray à la fin de cette Relation les 12. noms des années en Siamois, & ceux des ſept jours de la ſemaine.

VIII. Leurs mois.

Leurs mois ſont eſtimez vulgairement de trente jours. Je dis vulgairement; parce que dans l'exactitude Aſtronomique il peut y avoir de temps en temps quelque mois plus long ou plus court: mais les Siamois en uſent encore autrement que nous, en ce que nous donnons des noms aux mois, & qu'eux ne leur en donnent pas. Ils les nomment par leur rang, *premier mois, ſecond mois*, & ainſi de ſuite.

IX. Diſtinction de leurs ſaiſons.

Les deux premiers mois, qui répondent à peu prés à nos mois de Décembre & de Janvier, ſont tout leur hyver: le troiſiéme, le quatriéme, & le cinquiéme appartiennent à leur petit été; les ſept autres à leur grand été. Ainſi ils ont l'hyver en même temps que nous; parce qu'ils ſont au Nord de la ligne comme nous: mais leur plus grand hyver eſt pour le moins auſſi chaud que nôtre plus grand été. Auſſi hors le temps de l'inondation couvrent-ils toûjours les plantes de leurs jardins contre les ardeurs du ſoleil, comme nous couvrons quelquefois les nôtres contre les froids de la nuit, ou de l'hyver: mais quant à leurs perſonnes, la diminution du chaud ne laiſſe pas de leur paroître un froid aſſés incommode. Le petit été eſt leur printemps, & ils ignorent tout-à-fait l'automne. Ils ne content qu'un grand été; quoy qu'il ſemble qu'ils en pourroient conter deux à la

Digitized by Google

maniere des anciens, qui ont écrit des Indes, puis qu'ils ont deux fois l'année le ſoleil à plom ſur leurs têtes : une fois, quand il vient de la Ligne au Tropique du Cancre, & une autre fois, quand il s'en retourne du Tropique du Cancre vers la Ligne.

X. Et des Mouçons.

Leur hyver eſt ſec, & leur été pluvieux. La Zone Torride ſeroit ſans doute inhabitable, comme les Anciens l'ont crû, ſans cette merveilleuſe providence, qui fait que le Soleil y entraîne toûjours aprés luy les nüages & les pluyes, & que le vent y ſouffle ſans ceſſe de l'un des poles, quand le ſoleil eſt vers l'autre. Ainſi à Siam pendant l'hyver, le ſoleil étant au Midy de la ligne, ou vers le pole Antarctique, les vents de Nord regnent toûjours, & temperent l'air juſqu'à le rafraîchir ſenſiblement. Pendant l'été, lors que le ſoleil eſt au Nord de la Ligne, & à plom ſur la tête des Siamois, les vents de Midy, qui y ſoufflent toûjours, y cauſent des pluyes continuelles, ou font au moins que le temps y eſt toûjours tourné à la pluye : laiſſant la plûpart des gens en doute, ſi ce n'eſt pas la ſaiſon des pluyes, qu'on doit appeler l'hyver de Siam. C'eſt cette regle éternelle des vents, que les Portuguais ont appelé *Monçaõs*, & nous aprés eux *mouçons* (*motiones aëris*, ſelon Ozorius & le P. Maffée.) Et c'eſt ce qui fait que les vaiſſeaux ne peuvent preſque arriver à la barre de Siam pendant les ſix mois des vents de Nord, & qu'ils n'en peuvent preſque

fortir

Digitized by Google

sortir pendant les six mois des vents de Midy. Je donneray à la fin de cet Ouvrage l'ordre des vents & des marées dans le golphe de Siam, en faveur de ceux qui aiment à raisonner sur les choses de Physique.

XI. Le temps de labourer & celuy de recüeillir.

Les Siamois ne donnent pas bien des façons à leurs terres. Ils les labourent & les ensemencent, quand les pluyes les ont assez ramollies; & ils font leur recolte lorsque les eaux sont retirées, & quelquefois lorsqu'elles sont encore sur la terre, & qu'ils ne peuvent aller qu'en batteau. Toute terre qui inonde est bonne à porter du ris, & l'on dit que l'épy surmonte toûjours les eaux; & que si elles croissent d'un pié en vingt quatre heures, le ris croît aussi d'un pié en vingt quatre heures: mais quoy qu'on assure que cela arrive quelquefois, j'ay bien de la peine à me persuader dans une si grande étenduë d'inondation: & je croirois plûtost que, quand l'inondation surmonte quelquefois le ris en certains endroits, elle le pourrit.

XII. Autre sorte de ris.

Ils recüeillent aussi du ris en divers Cantons du Royaume que les pluyes n'inondent pas; & celuy-là est plus substanciel, a plus de goût, & se conserve plus long-temps. Quand il a assez crû dans la terre où on l'a semé, on le transplante dans une autre, que l'on a preparée auparavant de cette maniere. On l'inonde, comme nous inondons les marais-salans, jusqu'à ce qu'elle soit tout-à-fait molle; & pour

Digitized by Google

cela, il faut avoir des reservoirs plus élevez; ou bien il faut retenir l'eau des pluyes dans le champ même par de petites levées faites tout au tour. En suite on écoule l'eau, on paitrît cette terre, on l'unit, & enfin l'on y transplante les piés de ris l'un aprés l'autre, en les y enfonçant avec le pouce.

XIII. Origine de l'agriculture à l'égard des Siamois.

J'ay beaucoup de penchant à croire, que les anciens Siamois ne vivoient que de fruits & de poisson, comme font encore plusieurs Peuples des côtes d'Affrique; & que dans la suite l'agriculture leur a esté apprise par les Chinois. Nous lisons dans l'Histoire de la Chine qu'anciennement c'estoit le Roy luy-même, qui chaque année mettoit le premier la main à la charruë dans ce grand Royaume, & que de la récolte que luy donnoit son travail, il faisoit du pain pour les Sacrifices. Le Roy legitime du Tonquin & de la Cochinchine tout ensemble qu'on apelle le *Büa*, observe encore cette coûtume d'ouvrir le premier les terres chaque année; & de toutes les fonctions Royales, c'est presque la seule qui luy est demeurée. Les importantes sont exercées par deux Gouverneurs hereditaires, l'un du Tonquin & l'autre de la Cochinchine, qui se font la guerre, & qui sont les Maîtres veritables; quoy qu'ils fassent profession de reconnoître pour leur Maître le Büa qui est au Tonquin.

XIV. Ceremonie des

Le Roy de Siam mettoit aussi autrefois la main à la charruë un certain jour de l'année: depuis

Digitized by Google

depuis prés d'un ſiecle, & pour quelque ob-ſervation ſuperſtitieuſe d'un mauvais augure, il ne laboure plus: mais il laiſſe cette cérémo-nie à un Roy imaginaire qu'on crée exprés toutes les années: Ils n'ont pourtant pas voulu qu'il portât le nom de Roy, mais celuy d'*Oc-yà Káou*, c'eſt-à-dire *Oc-yà du Ris.* Il eſt monté ſur un bœuf, & il va où il doit labourer, ſuivi d'un grand cortege d'Officiers qui luy obéïſ-ſent. Cette maſcarade d'un jour luy vaut de-quoy vivre toute l'année; & elle ne laiſſe pas d'étre regardée comme funeſte par la méme ſuperſtition, qui en a détourné les Rois. Je ſoupçonne donc que cette coûtume de faire ouvrir les terres par le Prince, eſt venuë de la Chine au Tonquin, & à Siam, avec l'art de l'agriculture. Siamois touchant l'agriculture.

XV. Elle eſt politique & ſuperſtitieuſe tout enſemble.

Elle n'a eſté peut-étre inventée que pour acréditer le labourage par l'exemple des Rois mêmes: mais elle eſt mêlée de beaucoup de ſuperſtitions, pour prier les bons & les mauvais eſprits, qu'ils croyent pouvoir ſervir ou nuire aux biens de la terre. Entre autres choſes *l'Oc-yà káou* leur fait un ſacrifice en pleine cam-pagne d'un monceau de gerbes de ris, où il met le feu de ſa propre main.

CHAPITRE IX.

Des Jardins des Siamois, & par occasion de leurs Boissons.

I. Leurs legumes & leurs racines. La patate, &c.

LEs Siamois ne sont pas moins attachez à la culture des jardins, qu'à celle des terres labourables. Ils ont des legumes & des racines, mais pour la plûpart autres que les nôtres. Parmi leurs racines la patate merite une mention particuliere. Elle est de la forme & de la grandeur à peu prés de la betterave, & le dedans en est quelquefois blanc, quelquefois rouge, quelquefois violet: mais je n'en ay pourtant vû que de la premiere sorte. Etant cuitte sous les cendres elle a le goût du marron: les Isles de l'Amerique nous l'ont fait connoître: elle y tient souvent, dit-on, lieu de pain. J'ay vû à Siam des ciboules & point d'oignons, des aulx, de grosses raves, de petits concombres, de petites citroüilles rouges en dedans, des melons d'eau, du persil, du baume, de l'oseille. Ils n'ont ny vrais melons, ny fraises, ny framboises, ny artichaux: mais beaucoup d'asperges, dont ils ne mangent point. Ils n'ont ny selery, ny poirée, ny choux, ny chou-fleur, ny navets, ny betterave, ny carrottes, ny panets, ny porreaux, ny laittuës, ny cerfeüil, ny la plûpart des herbes, dont nous composons nos salades. Neanmoins les Hollandois ont presque de toutes ces plan-

tes

Digitized by Google

tres à Batavia, qui est une marque que le terroir de Siam y seroit propre. Il porte de gros champignons, mais peu, & de peu de goût. Il ne donne point de truffes, non pas même de cette espece de truffes insipides & sans odeur, que les Espagnols appellent *criadillas de tierra*, & qu'ils mettent dans leur pot.

Les Siamois mangent les concombres crûs, comme on fait par tout l'Orient, & même en Espagne: & il n'est pas impossible que leurs concombres ne soient plus sains que les nôtres; puis que le vinaigre ne les durcit point: ils les regardent & les nomment comme une espece de melons d'eau. Mr. Vincent m'a dit qu'un Persan mangera 36. livres pesant de melons, ou de concombres, au commencement de la saison de ces fruits pour se purger. Les ciboules, les aulx & les raves sont d'un goût plus doux à Siam, qu'en ce Païs-cy. Ces sortes de plantes perdent de leur force par le grand chaud: & je n'ay point de peine à croire ce que m'ont assûré ceux qui en ont fait l'épreuve, que rien n'est plus agreable que les oignons d'Egypte, que les Israëlites regrettoient si fort. II. Les concombres, les ciboules, les aulx, les raves.

J'ay vû beaucoup de tubereuses dans les jardins de Siam, & point de roses, ny d'œillets: mais on dit qu'il y a assez d'œillets & peu de roses, & que ces fleurs y ont moins d'odeur qu'en Europe; de sorte que les roses n'y en ont presque point. Le jasmin y est encore si III. Les fleurs.

Digitized by Google

rare, qu'il n'y en a, dit-on, que chez le Roy. On nous en donna deux ou trois fleurs comme une merveille. Ils ont beaucoup d'amarante & de tricolor. A cela prés la plûpart de nos fleurs & des plantes, qui ornent nos Jardins, leur sont inconnuës: mais à leur place ils en ont d'autres, qui leur sont particulieres, & qui sont tres-agreables par leur beauté & par leur odeur. J'ay remarqué de quelques-unes qu'elles ne sentent que la nuit, parce que le chaud du jour dissipe tous leurs esprits. Nos fleurs ont aussi plus d'odeur sur le soir, & nous en avons même quelques-unes, mais peu, qui ne sentent que la nuit.

IV. Pourquoy il n'y a point de muscat en Perse ny à Surate.

Tout ce qui n'a pas naturellement beaucoup de goût & d'odeur, n'en peut conserver dans les Païs extrémement chauds. Ainsi quoy qu'il y ait du raisin en Perse & à Surate, il n'y sauroit avoir de muscat, quelque soin qu'on y employe. Les meilleurs plants qu'on y transporte d'Europe, y dégenerent d'abord, & ne donnent la seconde année que du raisin ordinaire.

V. Ny de raisin à Siam.

Mais à Siam, où le climat est encore plus chaud, il n'y a pas même de bon raisin. Le peu de vigne qu'on a planté à Louvò au jardin du Roy, n'a donné que quelques mauvaises grappes, dont le grain étoit petit & d'un goût amer.

VI. L'eau pure boisson

L'eau pure est leur boisson ordinaire: ils aiment seulement à la boire parfumée, au lieu qu'à

qu'à nôtre goût l'eau qui ne ſent rien, eſt la meilleure. Comme les Siamois ne la vont pas puiſer dans les ſources, qui ſont ſans doute trop éloignées, elle n'eſt ſaine, que lors qu'elle a eſté repoſée plus ou moins de jours, ſelon que l'inondation eſt haute ou baſſe, ou tout à fait écoulée : car quand les eaux ſe retirent, & qu'elles ſont fort chargées de bourbe, & peut-étre des mauvais ſucs qu'elles prennent dans les terres, ou lors même que la riviere eſt rentrée dans ſon lit toûjours aſſez limonneux, elles ſont plus corroſives, cauſent des cours de ventre & des diſſenteries, & ne peuvent étre buës ſans danger, qu'on ne les aît laiſſé repoſer dans de grandes jarres ou cruches, l'eſpace de trois ſemaines ou d'un mois.

ordinaire des Siamois.

VII. Eaux de Louvò & de Tlée-Pouſſone.

A Louvò les eaux ſont encore plus mal ſaines qu'à Siam ; à cauſe que toute la riviere n'y paſſe pas, mais ſeulement un bras, qu'on en a détourné, qui va toûjours décroiſſant aprés les pluyes, & laiſſe enfin ſon lit à ſec. Le Roy de Siam boit de l'eau d'un grand reſervoir fait dans les champs, qu'il fait continuellement garder. Outre cela ce Prince a une petite maiſon appellée *Tlée-Pouſſone*, c'eſt à dire *Mer riche* à une lieuë de Louvò. Elle eſt aſſiſe au bord de certaines terres baſſes, de deux ou trois lieuës d'étenduë, qui reçoivent les eaux des pluyes & les conſervent. Cette petite mer eſt d'une figure irréguliere, ſes bords n'ont rien de revêtu ny d'aligné : mais ſes eaux ſont ſaines ;

parce qu'elles ſont profondes & repoſées, & j'ay oüy dire auſſi que le Roy de Siam en boit.

VIII. Le Thé.

Pour le plaiſir ou l'amuſement les Siamois prennent du Thé, j'entends les Siamois de la ville de Siam ; car l'uſage du thé eſt inconnu dans tous les autres lieux du Royaume. Mais à Siam la mode en eſt entierement établie, & c'eſt chez eux une civilité neceſſaire de donner du thé à ceux qui leur rendent viſite. Ils l'appellent *Tcha* comme les Chinois, & ils n'ont pas deux termes, l'un pour ce que nous appelons *thé*, & l'autre pour ce que nous appelons *Cha* ou *fleur de thé*. Il eſt certain que ce n'eſt pas une fleur : mais de dire ſi ce ſont les feüilles naiſſantes & par conſéquent plus tendres, ou les plus hautes, & par conſéquent les moins nourries, ou la pointe des feüilles, ou bien des feüilles qui n'ayent pas eſté boüillies à la Chine, ou une eſpéce de thé particuliére ; c'eſt ce que je ne ſaurois décider, parce qu'on m'a parlé diverſement la-deſſus.

IX. Trois ſortes de thé.

Les Siamois content trois ſortes de thé, le *Tcha-boüi* ou *Thé boüi*, qui eſt un peu rougeâtre, qui engraiſſe, dit-on, & qui reſſerre (on le regarde à Siam comme un reméde au cours de ventre) le thé *ſomloo*, qui au contraire purge doucement, & la troiſiéme eſpéce de thé, qui n'a point de nom particulier que je ſache, & qui ne lâche, ny ne reſſerre.

X. Le thé eſt

Les Chinois & tous les Orientaux uſent du thé,

Digitized by Google

thé, comme d'un remède contre le mal de tête: mais alors ils le font plus fort, & aprés en avoir pris cinq ou six tasses ils se couchent dans leur lit, se couvrent, & suënt. Il n'est pas bien difficile en des climats si chauds que les sudorifiques opérent, & ils y sont regardez comme des remédes presque généraux. un sudorifique.

XI. La maniere de preparer le thé.

Ils préparent le thé en cette maniére. Ils ont des pots de cuivre rouge étamez en dedans, où ils font boüillir de l'eau; & elle y bout en un instant, parce que le cuivre en est fort mince. Ce cuivre vient du Jappon, si ma mémoire ne me trompe; & il est si aisé à mettre en œuvre, que je doute que nous en ayons de si doux en Europe. On appelle ces pots des *boulis*: & d'autre part ils ont des boulis de terre rouge, qui est sans goût, quoi que sans vernis. Ils rinsent d'abord le bouli de terre avec l'eau boüillante pour l'échauffer: puis ils y mettent une pincée de thé, & enfin ils le remplissent d'eau boüillante; & aprés l'avoir couvert ils l'arrosent encore d'eau boüillante par le dehors: ils ne ferment pas le biberon comme nous faisons. Quand le thé est assez infusé, c'est à dire quand les feüilles sont précipitées, ils en versent l'eau dans les tasses de porcelaine; qu'ils ne remplissent d'abord qu'à demy; afin que si elle paroît trop chargée ou trop teinte, ils la puissent tempérer, en y versant de l'eau pure, qu'ils conservent toûjours boüillante dans le bouly de cuivre. Cependant

Digitized by Google

dant s'ils veulent encore prendre du thé, ils rempliſſent derechef de cette eau boüillante le bouly de terre, & ils peuvent le faire ainſi pluſieurs fois ſans y remettre du thé, juſques à ce qu'ils voyent que l'eau ne prend plus aſſez de teinture. Ils ne mettent point de ſucre dans les taſſes; parce qu'ils n'en ont point de purifié qui ne ſoit candi, & que le candi ne fond que trop lentement. Ils en prennent donc un grain dans leur bouche, auquel ils donnent quelque coup de dent à meſure qu'ils prennent leur thé. Quand ils ne veulent plus de thé, ils rendent la taſſe renverſée ſur la soûcoupe; parce que c'eſt la plus grande incivilité du monde ſelon eux de refuſer quoy que ce ſoit, & que s'ils rendent la taſſe debout, on ne manque pas de leur ſervir derechef du thé, qu'ils ſont obligez de recevoir. Mais ils ſe gardent de remplir la taſſe, s'ils ne veulent témoigner à celuy à qui ils la ſervent toute pleine, que c'eſt, comme on dit, pour une bonne fois, & qu'on n'entend pas qu'il revienne jamais au logis.

XII. L'excellente eau neceſſaire au thé.

Les connoiſſeurs diſent que l'eau ne ſauroit eſtre trop pure pour le thé, que celle de citerne y eſt la plus propre comme la plus pure, & que le meilleur thé du monde devient mauvais dans de l'eau, qui n'eſt pas excellente.

XIII. S'il eſt neceſſaire de prendre le thé chaud.

Au reſte, ſi les Chinois prennent le thé ſi chaud, ce n'eſt peut-eſtre pas qu'ils ayent éprouvé qu'il ſoit plus ſain ou plus agreable de

cette

cette maniere ; car ils ne prennent aucune sorte de boisson, qu'à ce même degré de chaleur, à moins que les Tartares leur ayent maintenant appris, comme on le dit, à boire quelquefois à la glace. Il est vray que l'infusion du thé se fait au moins plus vîte dans de l'eau chaude, que dans de l'eau froide ; mais j'en ay pris avec plaisir que j'avois fait infuser à froid pendant plus d'un jour.

Les Siamois ne s'en tiennent pas au thé : ils boivent volontiers du vin, quand ils en ont ; quoy que tout ce qui peut enyvrer leur soit défendu par leur Morale. Les Anglois & les Hollandois leur en portent quelquefois de Schiras en Perse, ou d'Europe. Nos vins de Bordeaux & de Cahors arriverent fort sains à Siam, quoy qu'ils eussent deux fois passé la ligne : & pendant le retour même ce qui nous restoit de ces vins-là, étoit peut-être plus fort & mieux conservé, qu'il ne l'eût esté, s'il fût demeuré toûjours à terre. Je ne dis rien des vins de la Chine & du Jappon, qui ne sont que des bieres fort mixtionnées, mais assez agréables. Le vin de la Chine dont j'ay apporté une bouteille, n'a pû se conserver jusqu'en France ; quoy que les bieres de Hollande se conservent fort bien jusqu'aux Indes. XIV. L'amour du vin.

Les Siamois boivent aussi de deux sortes de liqueurs qu'on apelle *Tarì*, & *Nerì*, & qu'ils tirent de deux especes d'arbres appelez *Palmites*, d'un nom general à tout arbre, qui a de gran- XV. Autres liqueurs Tarì, & Nerì.

grandes feüilles, comme le Palmier. La maniere de recüeillir cette boiſſon eſt de faire le ſoir une inciſion à l'écorce de l'arbre prés du ſommet de ſon tronc, & d'y appliquer une bouteille le plus juſte qu'il eſt poſſible, la luttant même avec de l'argile ou de la terre glaiſe, afin que l'air n'y puiſſe entrer. Le lendemain matin la bouteille ſe trouve pleine : & cette bouteille eſt d'ordinaire un tuyau de gros bambou, auquel le nœud ſert de fond. Ces deux liqueurs ſe peuvent auſſi recüeillir durant le jour : mais on dit qu'alors elles ſont aigres, & qu'on s'en ſert comme de vinaigre. Le Tarì ſe tire d'une eſpece de Cocotier ſauvage, & le Nerì de l'Aréquier ſorte d'arbre, dont je parleray bien-toſt.

XVI. L'eau de vie preferée à tout, & dequoi ils la font.

Mais comme dans les Païs chauds la diſſipation continuelle des eſprits fait que l'on deſire ce qui en donne, on y aime paſſionnément les eaux de vie, & les plus fortes plus que les autres. Les Siamois en font de ris, & ils la frelatent ſouvent avec de la chaux. Du ris ils font d'abord de la biere, dont ils ne boivent point : mais ils la convertiſſent en eau de vie qu'ils appellent *Láou*, & les Portuguais *Arak*, terme Arabe, qui veut dire proprement *ſueur*, & metaphoriquement *eſſence*, & par excellence *eau de vie*. De la biere de ris ils font auſſi du vinaigre.

XVII. Boule-Ponche

Les Anglois habituez à Siam uſent d'une boiſſon qu'ils appellent *Punch*, & que les Indiens

diens trouvent fort délicieuse. On met une chopine d'eau de vie ou d'Arak, sur une pinte de limonade avec de la muscade & un peu de biscuit de mer grillé & pilé, & l'on bat le tout ensemble jusqu'à ce que les liqueurs soient bien mêlées. Les François ont appelé cette boisson *boule-ponche* & *bonne-ponche*, de ces deux mots Anglois *boul punch*, qui veulent dire une *tasse de ponche*. boisson Angloise.

Enfin les Mores de Siam prennent du Caffé, qui leur vient de l'Arabie, & les Portuguais y prennent du Chocolat, quand il leur en vient de Manille Capitale des Philippines, où on en porte des Indes Occidentales Espagnoles. XVIII. Caffé & Chocolat.

Les Siamois aiment mieux le fruit que tout autre chose : ils en mangent tout le long du jour s'ils en ont. Mais aux oranges prés, aux citrons & aux grenades, il n'y a à Siam aucun des fruits, que nous connoissons. Les citrons qu'ils appellent *Ma-crout* y sont petits, pleins de jus & fort aigres, & la peau en est fort unie. Ils m'ont paru d'une qualité singuliere, en ce qu'ils sont déja pourris en dedans, que leur écorce est encore saine & entiere. Mais ils ont de plus d'une espece de citrons aigres, & point de doux, & au contraire les oranges & les grenades y sont toutes douces ; à moins qu'on veüille prendre pour oranges aigres les *Pampelmouses*, qui en ont le goût & la figure, mais qui sont grosses comme des melons, & n'ont pas beaucoup de jus. Les Siamois les mettent XIX. Les fruits.

Digitized by Google

avec raiſon parmy les eſpeces d'oranges, & les appellent *ſoum-ô*, & *ſoum* veut dire *orange*. Parmy les oranges douces les meilleures ont l'écorce fort verte & mal unie: ils les appellent *ſoum-kéou*, c'eſt à dire *oranges de criſtal*: non qu'elles ayent rien de tranſparent, mais parce qu'elles leur paroiſſent en leur genre du mérite du criſtal, dont ils font grand cas. Ils donnent de ces *ſoum kéou à leurs malades*, & les vendent, dit-on, juſqu'à cinq *ſols la piece* quand la ſaiſon en eſt paſſée: cherté conſiderable en un Païs, où un homme vit communément pour deux liards par jour.

XX. Certains fruits en tout tems.

Or quoy qu'il n'y ait pas toute l'année de cette eſpece d'oranges, il y en a pourtant toûjours d'une eſpece, ou d'autre. Il y a auſſi toute l'année de ce fruit, que les Européans appellent *Bananes* ou *Figues*-d'Inde, & les Siamois *Cloüéi*. Tous les autres fruits n'y durent qu'un temps. C'eſt à Achem ſeulement à la pointe Nord de l'Iſle de Sumatrà, que la nature les donne tous en toute ſaiſon. Ces beaux roſeaux d'un ſeul jet, longs quelquefois de neuf ou dix piés, ne croiſſent auſſi qu'à Achem: mais le ris, qui eſt leur principale nourriture, leur manque ſouvent; & ils l'achetent alors cherement de l'or, qu'ils trouvent chez eux en telle abondance, qu'ils le mépriſent ſans Philoſophie.

XXI. Differences des

J'obmets icy à deſſein la deſcription de pluſieurs fruits, & je la renvoye à la fin de cet Ou-

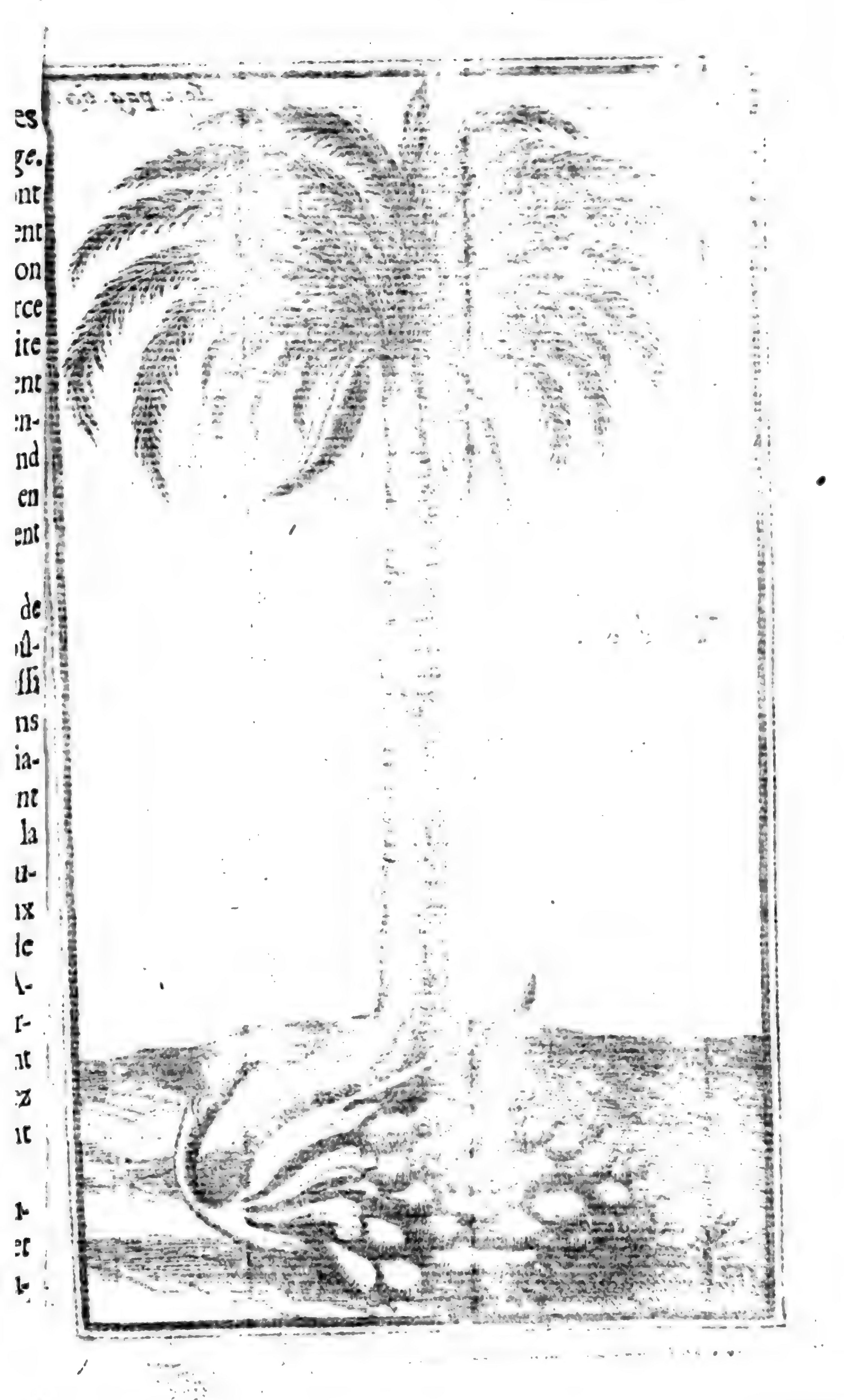

Digitized by Google

Digitized by Google

Ouvrage. Je ne parleray maintenant que de l'Arek, & je diray des fruits Indiens en général, qu'ils ont pour la plûpart tant de goût & d'odeur, qu'on ne les aime beaucoup, que quand on y eſt accoûtumé; & je croy même qu'alors ils ne nuiſent pas. Nos fruits par une raiſon contraire ſont d'abord ſans goût & ſans odeur, pour qui eſt accoûtumé aux fruits des Indes. fruits de Siam aux nôtres.

L'Arek que les Siamois appellent *Plou* eſt une eſpece de gros gland, qui n'a pourtant point cette demie-coque de bois où tient nôtre gland. Quand ce fruit eſt encore tendre, il a au centre ou au cœur une ſubſtance griſâtre, qui eſt auſſi molle que de la boüillie. A meſure qu'il ſeche il devient jaune & plus dur, & la ſubſtance molle qu'il a au cœur, ſe durcit auſſi. Il eſt toûjours fort amer & point dégoûtant. Aprés l'avoir ouvert en quatre parties avec un couteau ils en prennent un quartier à chaque fois, & ils le mâchent avec une feüille ſemblable au lierre appelée Bétel par les Européans qui ſont aux Indes, & *Mak* par les Siamois. On la roulle pour la mettre plus aiſément dans la bouche, & on met ſur chacune tant ſoit peu de chaux faite avec des coquillages, & rougie je ne ſay par quel artifice. C'eſt pourquoy les Indiens portent toujours de cette ſorte de chaux dans une fort petite taſſe de porcelaine, car ils en mettent ſi peu ſur chaque feüille, qu'ils n'en conſument pas beaucoup XXII. L'Arek & le Betel.

coup en un jour, quoy qu'ils usent sans cesse de l'arek & du betel. L'arek encore tendre se consume entierement à mesure qu'on le mâche, le sec laisse toujours quelque marc.

XXIII. Leur effet. L'effet sensible de ce gland & de cette feüille est de faire beaucoup cracher, si on n'aime mieux en avaller le suc: mais il est bon d'en cracher au moins les trois ou quatre premieres bouchées, pour ne pas avaller de chaux. Les autres effets moins sensibles, mais dont on ne doute point aux Indes, sont d'emporter, peut-être à cause de la chaux, tout ce que les gensives peuvent avoir de mal sain, & de fortifier l'estomach, soit à cause du suc que l'on avalle quand on veut, & qui peut avoir cette proprieté, soit à cause des humiditez superfluës que l'on crache. Aussi n'ay-je vû personne à Siam qui sentît mauvais, ce qui peut être d'ailleurs un effet de leur sobrieté naturelle.

XXIV. Autre effet de l'arek & du betel. Or comme l'arek & le bétel font cracher rouge, même independamment de la chaux rouge qu'on y mêle, ils laissent une teinture vermeille sur les levres & sur les dents. Elle se passe sur les levres, mais peu à peu elle s'épaissit sur les dents jusqu'à la noirceur; de sorte que les gents qui se picquent de propreté, noircissent leurs dents, parce qu'autrement la crasse de l'arek & du bétel mêlée avec la blancheur naturelle des dents fait un effet desagréable,

que

Digitized by Google

que l'on remarque dans le menu peuple. Je diray en paſſant que les levres vermeilles, que les Siamois virent aux portraits de nos Dames, que nous avions portez en ce païs-là, leur firent dire que nous devions avoir en France du bétel meilleur que le leur.

Pour noircir leurs dents ils mettent deſſus des quartiers de citron fort aigre, qu'ils tiennent ſous leurs joües & ſous leurs levres pendant une heure, ou davantage. Ils diſent que cela attendrit un peu les dents. Ils les frottent enſuite d'un ſuc, qui ſort ou d'une certaine racine, ou du coco, quand on les brûle, & l'operation eſt faite. Il leur plaît neanmoins quelquefois de conter qu'elle dure trois jours, pendant quoy il faut, diſent-ils, demeurer ſur le ventre & ne rien manger de ſolide: mais on m'a aſſuré que cela n'étoit pas vray, & qu'il ſuffit de ne rien manger de chaud pendant deux ou trois jours. Je croy bien auſſi qu'on a les dents aſſez agacées, pour ne pouvoir mordre de quelque temps à rien de ſolide. Il faut renouveller de temps en temps cette operation, pour en faire durer l'effet: car cette noirceur ne tient pas ſi fort aux dents, que l'on ne puiſſe l'ôter avec de la croûte de pain brûlé miſe en poudre. Ils aiment auſſi à rougir l'ongle du petit doit de leurs mains, & pour cela ils le râtiſſent, & puis ils y mettent d'un certain ſuc, qu'ils tirent d'un peu de ris pilé dans du jus de citron avec quelques feüilles d'un arbre, qui eſt

XXV. Comment ils noirciſſent leurs dents, & comment ils rougiſſent l'ongle de leurs petits doits.

Digitized by Google

eſt ſemblable en toutes choſes au grenadier; mais qui ne porte aucun fruit.

XXVI. Des Palmites en general.

Au reſte l'Aréquier, & tous les arbres que l'on appelle Palmites, n'ont point de branches, mais de grandes feüilles longues & larges comme celles du Palmier; & ils n'ont leurs feüilles, qu'au haut de la tige, qui eſt creuſe. Chaque année ces ſortes d'arbres pouſſent un nouveau jet de feüilles, qui ſort du milieu des feüilles de l'année précédente. Celles-cy tombent alors, & laiſſent une marque autour du tronc; de telle ſorte que par ces marques qui ſont autant de nœuds, & qui ſont prés à prés, on peut aiſément conter les années ou l'âge de l'arbre.

C'eſt ce que j'avois à dire de l'étenduë & de la fertilité du Royaume de Siam. Je parleray maintenant des mœurs des Siamois en general, c'eſt à dire de leur habillement, de leur logement, de leurs meubles, de leur table, de leur équipage, de leurs divertiſſements & de leurs affaires.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

Des Mœurs des Siamois en general.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Habit & de la Mine des Siamois.

ILs ne s'habillent presque point. Tacite dit de l'Infanterie Allemande de son temps, qu'elle étoit ou toute nuë, ou couverte de legers sayons; & encore aujourd'huy il y a des Sauvages dans l'Amerique Septentrionale, qui sont presque nuds: ce qui prouve, ce me semble, que la simplicité des mœurs, autant que le chaud, est la cause de la nudité des Siamois, comme elle l'est de la nudité de ces Sauvages. Ce n'est pas que les habits ne soient presque insupportables aux François, qui arrivent à Siam, & qui ne savent pas s'empêcher d'agir & de s'agiter: mais il est mal sain pour eux de se deshabiller; parce que les injures de l'air fort chaud ne sont pas moins à craindre, que celles de l'air fort froid à qui n'y est pas accoûtumé, avec cette différence pourtant, que dans les climats fort chauds il suffit pour la santé de se bien couvrir l'estomach. Les Espagnols se le couvrent pour cette raison d'une peau de buffle en quatre doubles: mais les Siamois, dont les mœurs sont simples en toutes choses, ont

I. Ils s'habillent peu, moins à cause du chaud, que par la simplicité de leurs mœurs.

Digitized by Google

mieux aimé s'accoûtumer dés l'enfance, presque à une entiere nudité.

II. La Pagne, habit des Siamois.

Ils vont nuds piés & nuë tête, & pour la bienseance seulement ils entourent leurs reins & leurs cuisses jusqu'au dessous du genoüil, d'une piece de toile peinte, d'environ deux aunes & demie de long, que les Portuguais appellent *Pagne*, du mot Latin *pannus*: quelquefois au lieu d'une toile peinte, la pagne est un étoffe de soye, ou simple, ou bordée d'une broderie d'or ou d'argent.

III. Une chemise de moussleline leur sert de veste.

Les Mandarins, c'est-à-dire les Officiers, portent outre la pagne, une chemise de mousseline qui est comme leur veste, ou leur just'au-corps. Ils la dépoüillent, & l'entortillent au milieu de leur corps, quand ils abordent un Mandarin beaucoup plus élevé qu'eux en dignité, pour luy témoigner qu'ils sont prêts d'aller où il voudra les envoyer. Et neanmoins les Officiers que nous avons vûs aux Audiences du Roy de Siam, en demeurérent revétus comme de leur habit de cérémonie; & par la même raison ils eurent toûjours leurs bonnets hauts & pointus sur la tête. Ces chemises n'ont point de collet, & sont ouvertes par devant, sans qu'ils ayent soin de les attacher, pour cacher leur estomach. Les manches en tombent presque jusqu'au poignet, larges d'environ deux piés de tour: mais sans être froncées ny en haut ny en bas. D'ailleurs le corps en est si étroit, que ne pouvant passer & descen-

dre

Digitized by Google

dre par dessus la pagne, il s'y arrête par plusieurs plis.

Dans l'hyver ils mettent quelquefois sur leurs épaules un lé d'étoffe ou de toile peinte, ou en maniére de manteau, ou en maniére d'écharpe, dont ils passent assez galamment les bouts autour de leurs bras. IV. Echarpe contre le froid.

Mais le Roy de Siam met une veste de quelque beau brocard, dont les manches sont fort étroites, & viennent jusqu'au poignet: & comme nous nous habillons contre le froid sous le just'au-corps, il met cette veste sous la chemise que je viens de décrire, & qu'il garnit de dentelles, ou de point d'Europe. Il n'est permis à aucun Siamois de porter cette sorte de veste, si le Roy ne la luy donne, & il ne fait ce présent qu'aux plus considérables de ses Officiers. V. Comment le Roy use des vestes d'étoffe.

Il leur donne aussi quelquefois une autre veste ou just'au-corps d'écarlatte, qui ne doit servir qu'à la guerre ou à la chasse. Ce just'au-corps descend jusqu'aux genoux, & il a huit ou dix boutons par devant. Les manches en sont larges, mais sans ornement, & si courtes qu'elles n'atteignent pas aux coudes. VI. Sorte de veste Militaire.

C'est une coûtume générale à Siam, que le Prince, & tout ce qui le suit à la guerre ou à la chasse, est habillé de rouge. En ce cas les chemises qu'on donne aux soldats, sont d'une mousseline teinte en rouge, & dans les jours de cérémonie, comme fut celuy de l'entrée VII. La couleur rouge pour la guerre, & pour la chasse.

Digitized by Google

des Envoyez du Roy, on donna de ces chemises rouges aux Siamois, qu'on mît sous les armes.

VIII. Bonnet haut & pointu. Le bonnet blanc, haut & pointu, que nous avons vû aux Ambassadeurs de Siam, est une coëffure de cérémonie, dont le Roy de Siam & ses Officiers se servent également: mais le bonnet du Roy de Siam est orné d'un cercle, ou d'une couronne de pierreries, & ceux de ses Officiers sont ornez de divers cercles d'or, d'argent, ou de vermeil doré, pour marquer leurs dignitez; ou n'ont aucun ornement. Les Officiers ne les portent que devant leur Roy, ou dans leurs Tribunaux, ou dans quelque cérémonie. Ils les attachent avec un cordon qui passe sous le menton, & ils ne les ôtent jamais pour saluër.

IX. Les babouches. Les Mores leur ont porté l'usage des babouches espece de souliers pointus sans quartier ny talon. Ils les quittent aux portes chez autruy & chez eux mêmes, pour ne pas salir les lieux où ils entrent. Mais quelque part que soit leur Roy, ou quelque autre personne, à qui ils doivent du respect, (comme est par exemple un Sancrat, c'est à dire un Superieur de leurs Talapoins) ils ne s'y présentent pas avec les babouches.

X. Propreté du Palais de Siam. Rien n'est plus net que le Palais du Roy de Siam, tant à cause du peu de personnes qui y entrent, que des précautions, avec lesquelles ils y entrent.

Ils

Digitized by Google

Digitized by Google

Femme Siamoise avec son enfant.

Digitized by Google

Ils estiment les chapeaux pour les voyages, & ce Prince en fait faire de toutes couleurs de la figure à peu prés de son bonnet : mais tres-peu de personnes parmy le peuple daignent couvrir leur tête contre l'ardeur du soleil ; & ils ne le font que d'un pan de toile, & seulement quand ils sont sur la riviere, ou la reflexion incommode davantage. XI. Chapeaux pour les voyages.

La difference de l'habillement des femmes à celuy des hommes, est que les femmes attachant leur pagne par sa longueur autour de leurs corps, comme font aussi les hommes, elles la laissent tomber selon sa largeur, & imitent une juppe étroite, qui ne leur descendroit que jusqu'à mi-jambe ; au lieu que les hommes relevent leur pagne entre leurs cuisses, en y repassant l'un des bouts, qu'ils laissent plus long que l'autre, & qu'ils font tenir par derriere à la ceinture ; en quoy ils imitent en quelque sorte nôtre haut-de-chausse. L'autre bout de la pagne pend par devant ; & comme ils n'ont point de poche, ils y noüent souvent leur bourse pour le bétel en la maniere, dont nous noüons quelque chose dans le coin de nôtre mouchoir. Ils portent aussi quelquefois deux pagnes l'une sur l'autre, afin que celle de dessus demeure plus propre. XII. L'habit des femmes.

A la pagne prés les femmes sont toutes nuës ; car elles n'ont point de chemises de mousseline : les riches seulement usent toûjours de l'écharpe. Elles en passent quelquefois les bouts XIII. Nudité presque entiere.

Digitized by Google

autour de leurs bras : mais le bel air pour elles est de la mettre ſimplement ſur leur ſein par le milieu, d'en abbatre un peu les plis, & d'en laiſſer pendre les deux bouts derriere par deſſus les épaules.

XIV. Modeſtie dans cette nudité. Neanmoins une ſi grande nudité ne les rend pas immodeſtes. Au contraire les hommes & les femmes de ce Païs-là ſont les plus ſcrupuleux du monde à montrer les parties de leur corps, que l'uſage leur ordonne de cacher : Les femmes qui étoient accroupies dans leurs balons le jour de l'entrée des Envoyez du Roy, tournoient pour la plûpart le dos au ſpectacle ; & les plus curieuſes regardoient à peine par deſſus l'épaule. Il fallut donner aux ſoldats François des pagnes pour le bain, pour faire ceſſer les plaintes que faiſoient ces peuples, de les voir entrer tous nuds dans la riviere.

XV. Modeſtie dans les châtiments. Les enfans y ſont ſans pagne juſqu'à l'âge de quatre ou cinq ans : mais quand une fois ils l'ont priſe, on ne les découvre point pour les châtier ; & c'eſt en Orient une fort grande infamie d'être battu à nud ſur les parties du corps, qui ſont ordinairement cachées.

XVI. Pourquoy ils châtient du bâton. Peut-être eſt-ce delà, que leur eſt venu l'uſage du bâton dans les châtimens ; parce que le foüet, ny les verges ne ſe feroient pas aſſez ſentir avec les habits.

XVII. Modeſtie dans le lit même & au bain. Bien plus, ils ne ſe deshabillent pas pour ſe coucher, ou au moins ils ne font que changer de pagne, comme ils en changent pour

ſe

Digitized by

se baigner dans la riviere. Les femmes s'y baignent comme les hommes, & s'exercent comme eux à la nage; & nulle part au monde on ne nage mieux.

Leur modestie leur rend l'usage des lavements presque insupportable, & peu d'entre eux peuvent encore s'y resoudre. Ils ont attaché l'infamie à la nudité, & ils n'ont pas moins de soin de la pudeur des oreilles, que de celle des yeux; puisque les chançons deshonnêtes sont défenduës par les loix de Siam, comme par celles de la Chine. Je n'asseureray pourtant pas qu'on n'y en fasse point du tout: car les loix ne défendent guere nulle part, que les excés déja trop établis; & il vient de la Chine des figures de porcelaine, & des peintures si immodestes, qu'elles ne valent pas mieux que les chançons les plus sales. XVIII. Autres preuves de leur modestie.

Les pagnes d'une certaine beauté comme celles d'étoffe de soye avec de la broderie, ou sans broderie, & comme celles de toile peinte fort fines, ne sont permises qu'à ceux à qui le Prince en fait present. Les femmes de condition y font assés de cas des pagnes noires, & leur écharpe est souvent de simple mousseline blanche. XIX. Quelles Pagnes sont permises.

Ils portent des bagues aux trois derniers doits de chaque main, & la mode leur permet d'y en mettre autant qu'il y en peut tenir. Ils achetoient volontiers un demy-écu les bagues à pierres fausses, qui à Paris n'avoient coûté XX. Bagues, brasselets, pendants-d'oreille.

Digitized by Google

que 2. ſols. Ils ne ſavent ce que c'eſt que de coliers pour orner leurs cols, ny ceux de leurs femmes : mais les femmes & les enfans de l'un & de l'autre ſexe y connoiſſent l'uſage des pendants-d'oreille. D'ordinaire ils ſont en forme de poire, d'or, ou d'argent, ou de vermeil doré. Les jeunes garçons & les jeunes filles de bonne maiſon portent des bracelets, mais ſeulement juſqu'à l'âge de ſix ou ſept ans ; & ils en portent également aux bras & aux jambes. Ce ſont des anneaux d'or, ou d'argent, ou de vermeil doré de la figure de nos claviers.

XXI. Leur nudité ne ſurprend point.

Comme ces peuples ont le corps d'une autre couleur que nous, il ſemble que nos yeux ne les eſtiment pas nuds : au moins leur nudité n'avoit-elle rien qui me ſurprit ; au lieu qu'un homme blanc nud, quand j'en rencontrois quelqu'un, me paroiſſoit toûjours un objet nouveau.

XXII. La taille des Siamois.

Les Siamois ſont plûtoſt petits que grands ; mais ils ont le corps fort bien fait : ce que j'attribuë principalement à ce qu'on ne les emmaillotte pas dans leur enfance. Les ſoins que nous prenons de former la taille de nos enfans, ne ſont pas toûjours ſi heureux, que la liberté qu'ils laiſſent à la nature d'achever de former les leurs. Il eſt vray que le ſein des femmes Siamoiſes ne ſe ſoûtient plus dés leur premiére jeuneſſe, & qu'il leur deſcend bientôt juſqu'au nombril : mais d'ailleurs leur

corps

Digitized by Google

corps eſt bien taillé, & leur ſein pendant ne choque point les yeux de leurs maris: tant il eſt vray que les goûts, même ceux qui paroiſſent les plus naturels, conſiſtent beaucoup en habitude.

La figure de leurs viſages, tant des hommes que des femmes, tient moins de l'ovale, que de la loſange: il eſt large & élevé par le haut des jouës; & tout d'un coup leur front ſe rétraiſſit & ſe termine preſque autant en pointe, que leur menton. D'ailleurs leurs yeux fendus un peu en haut ſont petits & pas trop vifs, & le blanc pour l'ordinaire en eſt tout jaunâtre. Leurs jouës ſont creuſes, parce qu'elles ſont trop élevées par le haut: leurs bouches ſont grandes, leurs levres groſſes & pâles & leurs dents noircies. Leur teint eſt groſſier, & d'un brun mêlé de rouge; à quoy le hâle continuël contribuë autant que la naiſſance. XXIII. Leur mine.

Les femmes ne mettent ny fard ny mouches: mais j'ay vû un Seigneur, qui avoit les jambes bleuës d'un bleu mat, comme celuy que laiſſe la poudre, quand on a eſté brûlé d'un coup d'arme à feu. Ceux qui m'en firent apercevoir, me dirent que c'étoit une choſe affectée aux Grands, qu'ils avoient plus ou moins de bleu ſelon leur dignité, & que le Roy de Siam étoit bleu depuis la plante des piés juſqu'au creux de l'eſtomac. D'autres m'ont aſſûré que ce n'étoit pas par grandeur, mais par ſuperſtition; & d'autres m'ont voulu XXIV. Couleur bleuë miſe ſur le corps.

Digitized by Google

faire douter que le Roy de Siam fût bleu. Je ne ſay ce qui en eſt.

XXV. Le nez & les oreilles des Siamois.

Les Siamois, comme j'ay dit autre part, ont le nez court & arrondy par le bout, & les oreilles plus grandes que les nôtres; & plus ils les ont grandes, plus ils les eſtiment: goût commun à tout l'Orient, comme il paroît par toutes les ſtatuës de porcelaine ou d'autre matiere, qui en viennent. Mais en cela il y a de la difference parmy les Orientaux: car quelques-uns étirent leurs oreilles par le bas pour les allonger, ſans les percer qu'autant qu'il faut pour y mettre des pendants. D'autres aprés les avoir percées, agrandiſſent peu à peu le trou à force d'y mettre des bâtons plus gros les uns que les autres: & il arrive, ſur tout au Païs de Láos, qu'on paſſeroit preſque le poing dans le trou, & que le bas de l'oreille touche aux épaules. Les Siamois ont les oreilles un peu plus grandes que les nôtres, mais naturellement & ſans artifice.

XXVI. Leurs cheveux.

Leurs cheveux ſont noirs, groſſiers & plats, & l'un & l'autre ſexe les porte ſi courts, qu'ils ne deſcendent au tour de leur tête, qu'à la hauteur des oreilles. Au deſſous de cela ils ſont tondus fort prés, & cét air de tête naiſſante ne deplaît point. Les femmes les relevent ſur le front, ſans pourtant les rattacher; & quelques-unes, & principalement les Pegüanes, les laiſſent aſſés croître par derriere, pour les y pouvoir entortiller. Les jeunes gens à ma-

Digitized by Google

à marier, garçons & filles, les portent d'une maniere particuliere. Ils tondent au ciseau & fort prés le haut de la tête: & puis tout autour ils arrachent un petit cercle de cheveux de l'épaisseur de deux écus blancs, & au dessous ils laissent croître le reste de leurs cheveux presque jusques sur leurs épaules. Les Espagnols à cause du chaud se tondent ainsi fort souvent sur le haut de la tête, mais ils n'arrachent rien tout autour.

Or comme l'on est toûjours prevenu pour les choses de son païs, je ne doutois point que les portraits de quelques-unes des plus belles personnes de la Cour, que j'avois portez en ce païs-là, ne dûssent ravir les Siamois en admiration. La peinture en étoit meilleure que celle de ces petits portraits, qu'on envoye tous les jours dans les païs étrangers: cependant il faut avoüer que les Siamois ne s'y arrêterent presque point, & qu'aprés les portraits des personnes Royales, devant lesquels ils s'inclinoient sans oser les regarder fixement, ils aimerent beaucoup celuy de Mr. le Duc de Montauzier à cause de sa mine haute & guerriere. Nous demandâmes à deux jeunes Mandarins ce qu'il leur sembloit d'une grande pouppée du Palais, que nous leur montrâmes. L'un d'eux répondit qu'une femme comme celà vaudroit bien cent *catìs*, c'est à dire quinze mille livres, & son camerade fut du même avis, mais il ajoûta, qu'il n'y au-

XXVII. Goût des Siamois pour les femmes blanches.

Digitized by Google

roit perſonne à Siam qui pût l'acheter. De ſavoir s'ils mettoient à ſi haut prix une femme blanche ou pour l'agrément ſingulier qu'ils y pouvoient trouver, ou ſeulement parce que toute marchandiſe qui vient de fort loin doit étre fort chere, je le laiſſe à décider. Il eſt toûjours certain, que ſoit goût, ſoit grandeur, le Roy de Siam a des femmes blanches Mingreliennes, ou Georgiennes, qu'il fait acheter en Perſe: & les Siamois qui avoient eſté en France avoüoient que quoy qu'ils n'euſſent pas d'abord eſté fort touchez ny de la blancheur, ny des traits des Françoiſes, neanmoins ils avoient bien-toſt compris qu'elles ſeules étoient belles, & que les Siamoiſes ne l'étoient pas. Quant à l'habit de la pouppée, les deux Mandarins le mépriſerent abſolûment, comme trop embarraſſant pour un mary, qui voudroit l'ôter à ſa femme: & j'ay fait reflexion depuis, qu'ils croyoient peut-étre que nos femmes couchoient dans leurs habits, comme font les leurs, ce qui ſeroit ſans doute fort importun.

XXVIII. Les Siamois ſont fort propres.

Comme les habits s'imbibent de tout ce que le corps tranſpire, il eſt certain que moins on eſt habillé, plus il eſt aiſé d'étre propre: auſſi les Siamois le ſont-ils beaucoup. Ils ſe parfument en pluſieurs endroits de leur corps. Ils mettent ſur leurs lévres une ſorte de pommade parfumée, qui les fait paroître encore plus pâles, qu'elles ne le ſont naturellement.

Ils

Digitized by

Ils se baignent trois ou quatre fois par jour & plus souvent, & c'est une de leurs politesses de ne point faire de visite de conséquence sans s'estre lavez ; & en ce cas-là ils se font une marque blanche sur le haut de la poitrine avec un peu de craye, pour faire connoître qu'ils sortent du bain.

Ils le prennent en deux façons, ou en se mettant dans l'eau à nôtre maniere, ou en se faisant répandre de l'eau sur le corps à cueillerées; & ils continuënt quelquefois cette derniere sorte de bain pendant plus d'une heure. Au reste ils n'ont pas besoin de chauffer l'eau pour leurs bains domestiques, non pas même quand elle a esté gardée plusieurs jours & en hyver: elle demeure toûjours, naturellement assez chaude. XXIX. Deux manieres de prendre le bain.

Ils prennent grand soin de leurs dents, quoy qu'ils les noircissent : ils lavent leurs cheveux avec des eaux & des huiles de senteur, comme font les Espagnols, & ils ne se poudrent pas non plus qu'eux : mais ils se peignent, ce que la plûpart des Espagnols négligent de faire. Ils ont des peignes de la Chine, qui au lieu d'être tout d'une piece comme les nôtres, ne sont qu'un amas de pointes ou de dents liées étroitement avec du fil d'archal. Ils arrachent leur barbe, & naturellement ils en ont peu : mais ils ne font point leurs ongles, ils se contentent de les tenir nets. XXX. Propreté de leurs dents & de leurs cheveux.

Nous vîmes des Danseuses de profession XXXI. Affecta-

Digitized by Google

tion pour les ongles longs.

qui pour la bonne grace avoient mis des ongles de cuivre jaune, & fort longs, qui les faisoient paroître des harpies. A la Chine, au moins avant la conquête des Tartares, l'usage étoit de ne faire ny les ongles, ny les cheveux, ny la barbe. Les hommes même y portoient la tête couverte d'un réseau de crin ou de soye, qu'ils attachoient par derriere, & qui ne couvrant pas le sommet de la tête laissoit un vuide, par lequel ils faisoient sortir leurs cheveux ramassez ; & puis ils les entortilloient & les arrêtoient avec un poinçon. Et l'on dit que cette coëffure sur laquelle ils mettoient encore quelquefois des bonnets, ou des especes de chapeaux, leur donnoit des migraines & d'autres maux de tête tres-grands.

CHAPITRE II.

Des Maisons des Siamois, & de leur Architecture dans les Bâtimens publics.

I. Les Siamois suivent une même simplicité en toutes choses.

SI les Siamois sont simples dans leurs habits, ils ne le sont pas moins dans leurs logemens, dans leurs meubles & dans leur nourriture : riches dans une pauvreté générale, parce qu'ils savent se contenter de peu de chose. Leurs maisons sont petites, mais accompagnées d'assez grands espaces. Des clayes de bambou fendu, souvent peu serrées, en font les planchers, les murs & les combles.

Digitized by Google

bles. Les piliers, sur lesquels elles sont élevées pour éviter l'inondation, sont des bambous plus gros que la jambe, & d'environ treize piés de haut sur terre, parce que les eaux montent quelquefois autant que cela. Il n'y en a jamais que quatre ou six, sur lesquels ils mettent en travers d'autres bambous au lieu de poutres. L'escalier est une vraye échele aussi de bambou, qui pend en dehors comme l'échele d'un moulin à vent. Et parce que les étables sont aussi en l'air, elles ont des rampes faites de clayes, par où les animaux y montent.

II. Maisons bien-tôt baties.

Si donc chaque maison est isolée, c'est plûtôt pour le secret du domestique, qui seroit trahy par des murs si minces, que par aucune crainte du feu: car outre qu'ils font leur petit feu dans les courts, & non pas dans les maisons, il ne leur sauroit en tout cas consumer grand chose. Trois cent maisons brûlerent à Siam de nôtre temps, qui furent rebâties en deux jours. Une fois que l'on tira une bombe pour en donner le plaisir au Roy de Siam, qui regardoit de bien loin, & d'une des fenêtres de son Palais, il falut pour cela ôter trois maisons, & les proprietaires les eurent ôtées & emportées avec leurs meubles en moins d'une heure. Leur foyer est une corbeille pleine de terre & appuyée sur trois bâtons comme un trépié. Et ils placent ainsi les feux dont ils entourent de grands espaces dans les forêts pour la chasse des elephants.

Digitized by

III. Il n'y a point d'hôtelleries à Siam.

C'est dans des maisons de cette nature, ou plûtost dans ces sortes de tentes, mais plus grandes, qu'ils nous logerent le long de la riviere. Ils les avoient faites exprés pour nous, parce qu'il n'y en a aucunes, où ils eussent pû nous loger. Il n'y a point d'hôtelleries à Siam, ny dans aucun Etat de l'Asie : mais en Turquie, en Perse & chez le Mogol il y a des *Caravanseras* pour les voyageurs, c'est à dire des bâtiments publics & sans meubles, où les Caravannes se peuvent mettre à couvert, & où chacun mange & se couche selon les provisions, & les commoditez qu'il y porte. J'ay vû dans le chemin de Siam à Louvò, une espece de hale pour cét usage. C'est un espace de la grandeur d'une sale ordinaire entouré d'une muraille à hauteur d'appuy, & couvert d'un toit, qui est posé sur des piliers de bois plantez de distance en distance dans la muraille. Le Roy de Siam y fait quelquefois collation dans ses voyages : mais pour ce qui est des particuliers, leurs batteaux leur servent d'hôtellerie.

IV. L'hospitalité pourquoy inconnuë parmy les peuples d'Asie.

L'Hospitalité est une vertu inconnuë en Asie, ce qui vient à mon avis du soin que chacun y prend de cacher ses femmes. Le Peuple Siamois ne la pratique guere que pour les bêtes, qu'ils secourent volontiers dans leurs maux : mais comme les Talapoins n'ont point de femme, ils sont aussi plus hospitaliers que le peuple. Il n'y a encore eu à Siam qu'un François,

Digitized by Google

çois, qui se soit avisé d'y tenir auberge : quelques Européans seulement s'y retiroient quelquefois. Et quoy que parmy les Siamois, aussi bien que parmy les Chinois, l'usage soit assez étably de se donner à manger les uns aux autres, c'est plus rarement qu'en ces païs-cy & avec plus de cérémonie : & sur tout il n'y a point de table-ouverte ; de sorte qu'il seroit difficile d'y faire beaucoup de dépense par la table, quand on le voudroit.

V. Quelles étoient les maisons faites exprés pour les Envoyés du Roy.

Comme il n'y avoit donc point de maison propre pour nous sur les bords de la riviere, ils y en bâtirent à la mode du païs. Des clayes mises sur des piliers, & couvertes de nattes de jonc, faisoient non seulement les planchers, mais le sol des courts. La sale & les chambres étoient tapissées de toiles peintes, avec des plats fonds de mousseline blanche, dont les extrémitez tomboient en pente. Les planchers étoient couverts de nattes de jonc plus fines & plus glissantes que celles des courts ; & dans les chambres où couchoient les Envoyez du Roy, il y avoit encore des tapis de pié, par dessus les nattes. La propreté y étoit par tout, mais nulle magnificence. A Baucok, à Siam & à Louvò, où les Européans, les Chinois & les Mores ont bâty des maisons de briques, on nous logea dans des maisons de cette sorte, & non dans des maisons bâties exprés pour nous.

VI. Maisons

Nous avons vû neanmoins deux maisons de bri-

de briques pour les Ambassadeurs de France & de Portugal, qui n'étoient pas achevées.

briques, que le Roy de Siam a fait bâtir, l'une pour les Ambassadeurs de France, & l'autre pour ceux de Portugal: mais elles ne sont pas achevées, peut-être pour le peu d'apparence qu'il y avoit, qu'elles dussent être souvent habitées. D'ailleurs il est certain que ce Prince commence plusieurs bâtimens de briques, & qu'il en acheve peu. Je ne say pourquoy.

VII. Maisons des grands Officiers de Siam.

Les grands Officiers de sa Cour ont des maisons de menuiserie, qu'on diroit être de grandes armoires: mais là dedans ne logent que le Maître du logis, sa principale femme & leurs enfans. Chacune des autres femmes avec ses enfans, chaque esclave avec sa famille, tous ont leurs petits logemens séparez & isolez, mais neanmoins renfermez dans une même enceinte de bambou avec le logis du Maître; quoy que ce soient autant de ménages differents.

VIII. Leurs maisons n'ont qu'un étage.

Un étage seul leur suffit: & je suis persuadé que cette maniere de bâtir leur est plus commode que la nôtre; puis qu'ils ne sont pas gênez par l'espace (car il y en a de reste dans la ville, & ils le prennent où ils veulent) & puis qu'ils bâtissent avec ces materiaux peu solides, que chacun prend à son gré dans les forêts, ou qu'il achete à vil prix de celuy, qui les y a été prendre. On dit neanmoins que la raison, pourquoy leurs maisons n'ont qu'un étage, est afin que personne ne puisse être chez soy plus haut que le Roy de Siam, quand il passe dans

la

Digitized by Google

la ruë monté sur son elephant, & que pour s'asſûrer encore davantage qu'ils sont tous plus bas que ce Prince, quand il passe soit sur l'eau, soit sur terre, ils doivent fermer toutes leurs fenêtres, & descendre à la ruë, ou dans leurs balons pour s'y prosterner. Ils en userent ainsi au jour de l'entrée des Envoyez du Roy moins par curiosité pour le spectacle, que par respect pour la lettre de Sa Majesté. Mais il semble aussi que cét ordre de descendre des maisons suffit pour le respect du Prince: car d'ailleurs il n'est pas vray que les maisons élevées, comme elles sont, sur des piliers, soient plus basses que le Roy sur son elephant; & il est encore moins vray qu'elles ne soient pas plus hautes que le Roy dans son balon. Mais ce qu'ils observent sans doute, c'est que leurs maisons soient moins exaucées que les Palais de ce Prince. D'ailleurs ses Palais n'êtant aussi que d'un étage font assez voir que c'est le goût du païs dans les bâtimens; & j'en donneray dans la suite la veritable raison.

IX. Maisons de briques pour les Etrangers.

Les Européans, les Chinois & les Mores y bâtissent de briques, chacun selon son genie; soit qu'eux seuls en veüillent faire la dépense, comme je le croy, soit qu'eux seuls en ayent la permission, comme on le dit. Les uns ajoûtent à côté de leurs maisons, pour empêcher le Soleil & n'ôter point l'air, des appentis qui sont comme de grands auvents, ou hangars soûtenus quelquefois par des piliers. Les au-

Digitized by Google

tres ſont des corps-de-logis doubles, qui reçoivent réciproquement le jour l'un de l'autre, afin que l'air paſſe de l'un à l'autre. Les chambres ſont grandes & fort percées, pour être plus airées & plus fraîches ; & celles du premier étage ont des vûës ſur la ſale baſſe, qu'on devroit appeler ſalon à cauſe de ſon exaucement, & qui quelquefois eſt preſque toute entourée de bâtimens, par leſquels elle reçoit du jour. Et c'eſt ce qu'ils appellent *Divan*, mot Arabe qui veut dire proprement *Sale de Conſeil ou de Jugement.*

X. Sales appelées Divan.

Il y a d'autres ſortes de Divans, qui étant bâtis de trois côtez manquent d'un quatriéme mur, par où le Soleil doit le moins donner dans tout le cours de l'année (car entre les Tropiques il donne par tout ſelon les diverſes ſaiſons.) Du côté qui eſt ouvert & ſans mur ils mettent un appentis auſſi exaucé que le toit ; & le dedans du Divan eſt ſouvent orné de haut en bas de petites niches pratiquées ou dans le mur, ou dans le lambris, dans leſquelles ils mettent des vaſes de porcelaine. Nous avions un Divan de cette derniere eſpece, dans nôtre logis de Siam ; & audevant & ſous l'appentis jalliſſoit une petite fontaine.

XI. Palais & Temples de briques, mais bas.

Les Palais de Siam & de Louvò, & pluſieurs Pagodes ou Temples ſont auſſi de briques, mais les Palais ſont bas, parce qu'ils n'ont qu'un étage, comme j'ay dit ; & les Pagodes non plus ne ſont pas aſſez exaucées à proportion

Digitized by Google

tion de leur grandeur. Elles ont beaucoup moins de jour que nos Eglises : peut être parce que l'obscurité imprime plus de respect, & semble naturellement avoir quelque chose de réligieux. D'ailleurs elles sont de la figure de nos Chapelles, mais sans voûtes, ny plats-fonds: seulement la charpente qui soûtient les tuiles, est vernie de rouge avec quelques filets d'or.

XII. Bâtimens de briques récents à Siam.

Le Palais du Roy de la Chine est encore aujourd'huy de bois; & cela me persuade que les bâtiments de briques sont bien recents à Siam, & que les Européans y en ont porté l'usage. Et parce que les premiers Européans, qui ont bâti en ce païs-là, étoient des facteurs, & qu'ils ont appelé leurs maisons des *faituries*, les Siamois appellent encore du mot, qui veut dire *faiturie* en leur Langue, leur plus ancienne Pagode de briques, comme s'ils disoient *Pagode-faiturie, ou Pagode de faiturie.*

XIII. Ils ne connoissent point les 5. ordres d'architecture.

Au reste ils ne connoissent nul ornement exterieur pour les Palais, ny pour les Temples, que dans les combles qu'ils couvrent ou de cét étain bas qu'ils nomment Calin, ou de tuiles vernies de jaune, comme il y en a au Palais du Roy de la Chine. Mais quoy qu'il ne paroisse nul or au Palais de Siam par le dehors, & qu'en dedans il n'y ait que peu de dorûre, ils ne laissent pas de l'appeler le Palais d'or, *Prassat-Tong*, parce qu'ils donnent des noms magnifiques à toutes les choses, qu'ils honorent. Pour ce qui est des cinq ordres d'archi-

tecture

tecture composez de colonnes, d'Architraves, de Frises, & d'autres ornemens, les Siamois n'en ont aucune connoissance: & ce n'est pas en ornements d'Architecture, que consiste chez eux la veritable dignité des Maisons Royales & des Temples.

XIV. Escaliers & Portes.

Leurs escaliers sont si peu de chose qu'un escalier de dix ou douze marches par lequel nous montâmes au salon de l'Audience à Siam n'avoit pas deux piés de large. Il étoit de briques tenant à un mur du côté droit, & sans aucun appuy du côté gauche. Mais les Seigneurs Siamois n'avoient garde d'y en chercher: ils le montérent en se traînant sur les mains & sur les genoux; & si doucement, qu'on eût dit qu'ils vouloient surprendre le Roy leur Maître. La porte du salon quarrée, mais basse & étroite, étoit digne de l'escalier, & placée à gauche à l'extrémité du mur du salon, c'est à dire presque au coin. Je ne say s'ils n'y entendent pas finesse, & s'ils ne croyent pas qu'une fort petite porte n'est encore que trop grande, puis qu'il est censé qu'on se doit prosterner pour y entrer. Il est vray que l'entrée du salon de Louvò est mieux selon nôtre goût: mais outre que le Palais de Louvò est plus moderne, le Prince y dépose beaucoup la Majesté, laquelle réside principalement dans la Capitale, comme je le diray dans la suite.

XV. En quoy consiste

Ce qui fait donc chez eux la véritable dignité des maisons, c'est que quoy qu'il n'y ait qu'un

Digitized by

qu'un étage, il n'y a pourtant point de plain-pié. Par exemple dans le Palais, le logement du Roy & des Dames eſt plus élevé que tout, & plus une piéce en eſt proche, plus elle eſt élevée à l'égard d'une autre, qui en eſt plus loin. De ſorte qu'il y a toûjours quelques marches à monter de l'une à l'autre : car elles tiennent toutes l'une à l'autre, & tout eſt bout à bout ſur une ligne, & c'eſt ce qui cauſe de l'inégalité dans les toits. Les toits ſont tous en dos-d'âne, mais l'un eſt plus bas que l'autre ; à meſure qu'il couvre une piéce plus baſſe qu'une autre : & un toit plus bas ſemble ſortir pardevant d'un toit plus haut, & le plus haut porter ſur le plus bas, comme une ſelle dont l'arçon de devant porteroit ſur l'arçon de derriere d'une autre ſelle. La dignité des Palais.

Au Palais du Roy de la Chine il en eſt de même : & cette inégalité de toits, qui ſemblent ſortir l'un de deſſous l'autre du ſens que je viens d'expliquer, marque de la grandeur en ce qu'elle ſuppoſe une inégalité de piéces, qui ne ſe peut trouver en ces Païs-là, au moins en grand nombre, que chez les Rois ; afin que plus on a droit de pénétrer dans cette ſuite de bâtiment, plus on monte en effet, & plus on reçoive en cela de diſtinction. Les grands Officiers auront juſqu'à trois piéces l'une plus haute que l'autre, que l'on devine aux trois toits de différente élevation : mais j'ay vû au Palais de la ville de Siam, juſqu'à ſept toits ſor- XVI. A la Chine de même.

tir

Digitized by Google

tir l'un de dessous l'autre par devant le bâtiment : je ne say s'il n'en sortoit pas d'autres par derriere. Quelques tours quarrées, qui sont au Palais, semblent aussi avoir plusieurs combles, l'une trois, l'autre cinq, l'autre sept, comme si c'étoient des gobelets quarrez mis l'un sur l'autre & dans l'une de ces tours, est un fort grand tambour garni de peaux d'elephant, pour sonner le Tocsin en cas de besoin.

XVII. Aux Temples ou Pagodes de même.

Quant aux Pagodes, je n'ay remarqué en celles que j'ay vûës qu'un seul appentis pardevant, & un autre par derriere. Le toit le plus élevé est celuy sous lequel est l'Idole, les deux autres qui sont plus bas sont estimez n'être que pour le peuple ; quoy que le peuple ne laisse pas d'entrer par tout aux jours que le Temple est ouvert.

XVIII. Pyramides.

Mais le principal ornement des Pagodes, est d'être accompagnées, comme elles le sont d'ordinaire, de plusieurs Pyramides de chaux & de briques, dont pourtant les ornemens sont fort grossierement executez. Les plus hautes le sont autant que nos clochers ordinaires, & les plus basses n'ont pas deux toises de haut. Elles sont toutes rondes, & elles diminuënt peu en grosseur, à mesure qu'elles s'élevent ; de sorte qu'elles se terminent comme en dôme : il est vray que lors qu'elles sont fort basses, il part de cette extrémité faite en dôme une aiguille de calin fort menuë & fort pointuë,

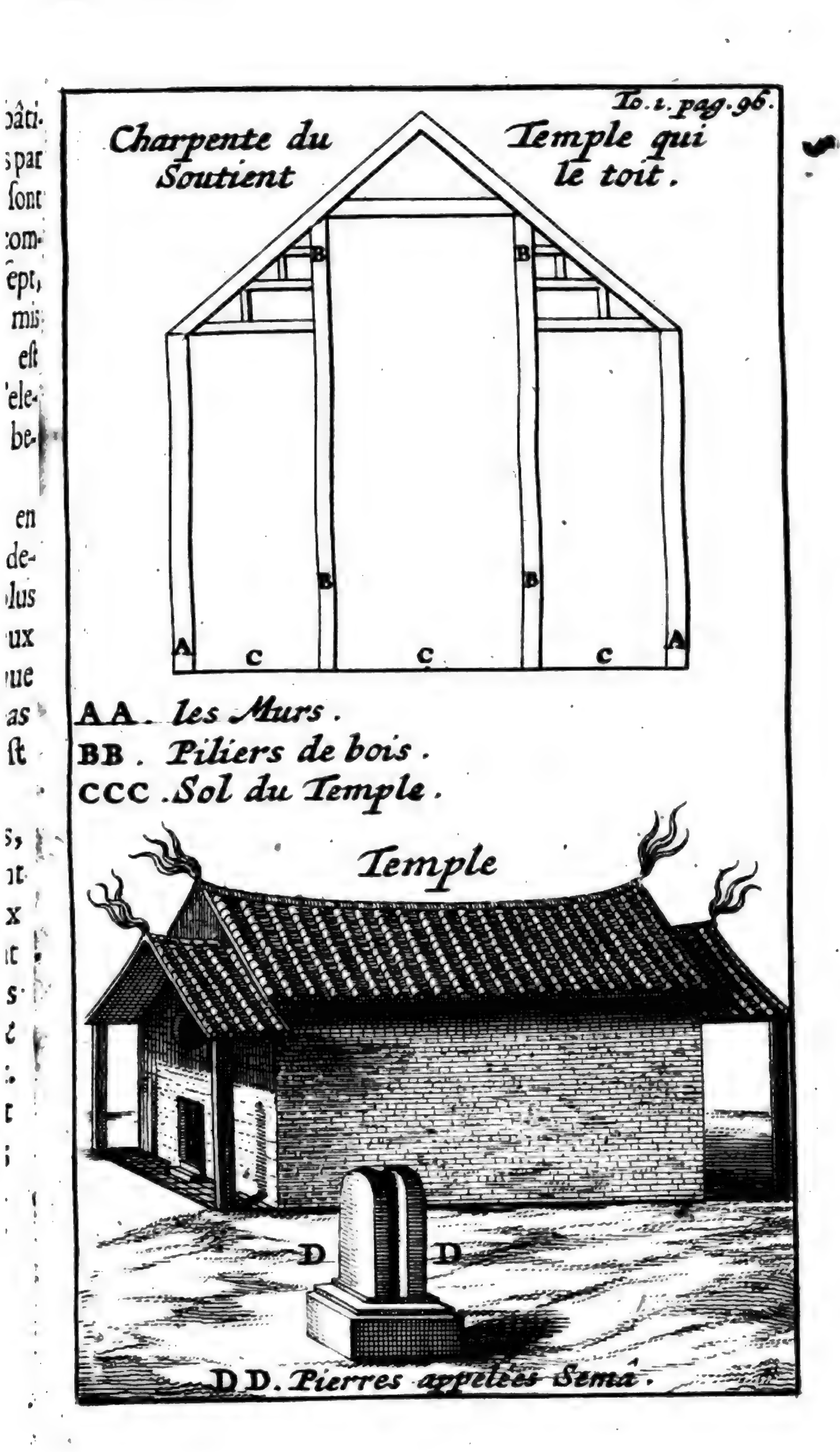
Charpente du Temple qui
Soutient le toit.
B
B
B
B
A
C
C
C
A
AA. les Murs.
BB. Piliers de bois.
CCC. Sol du Temple.
Temple
D
D
DD. Pierres appelées Semâ.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPLICATION

Du plan du Temple.

A Les marches devant les portes du Temple.
B La principale porte.
C Deux portes de derriére.
D Les piliers de bois qui portent le comble.
E Les piliers de bois qui portent les appentis devant & derriére le Temple.
FF L'Autel.
G La figure de Sommona-codom tenant tout le devant de l'Autel.
H H Les statuës de Prá-Moglá, & de Prá Saribout, moindres & moins hautes que la premiere.
I I I Autres statuës encore moindres que les précédentes.
K Degrés dans œuvre pour monter sur l'Autel, qui est une masse faite de briques d'environ 4. piés de haut.

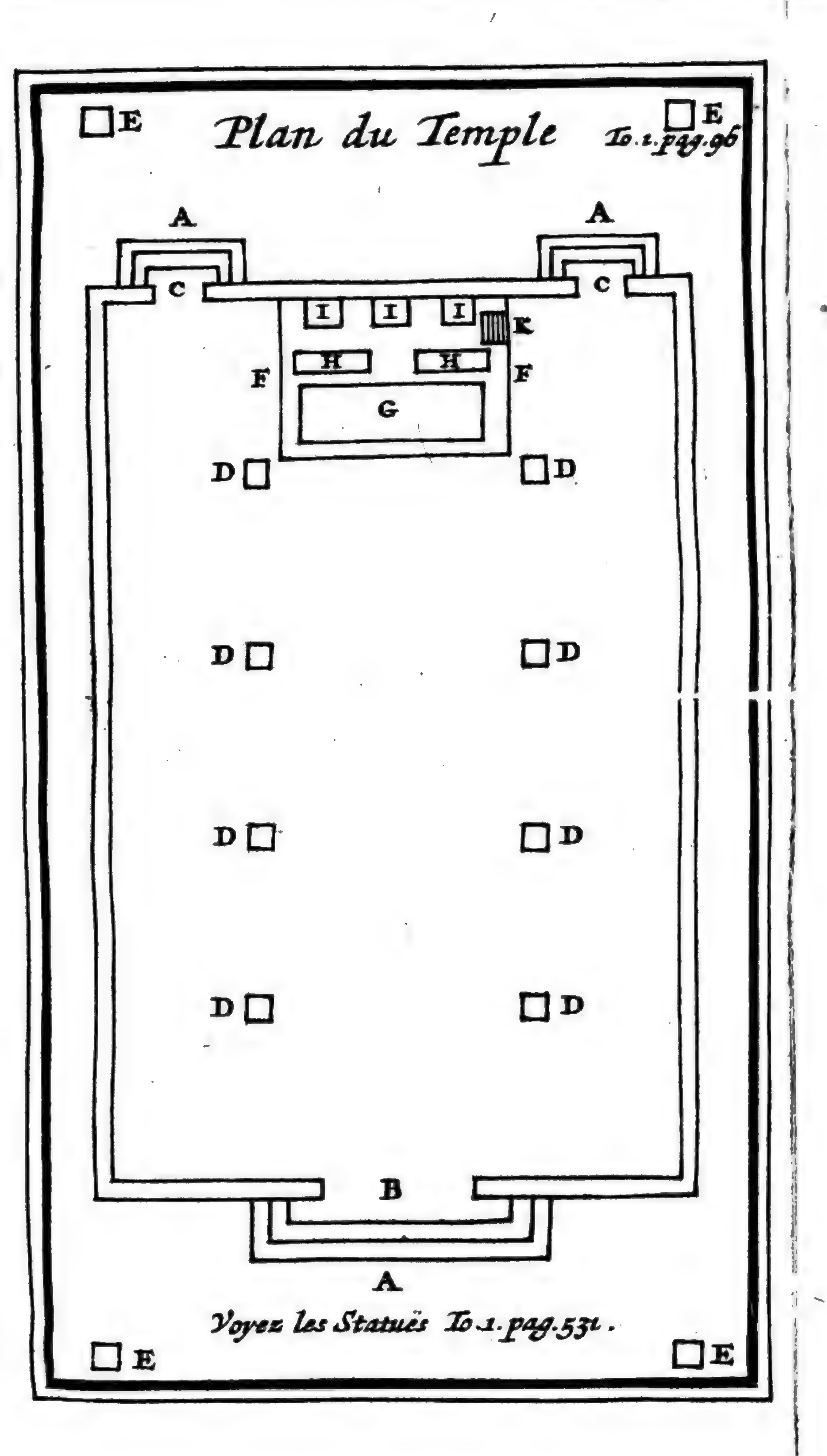

Digitized by Google

Digitized by Google

tuë, & assez haute par rapport au reste de la pyramide. Il y en a qui diminuënt & grossissent quatre ou cinq fois dans leur hauteur; de telle sorte que leur porfil est ondé : mais ces diverses grosseurs sont moindres à mesure qu'elles sont en une partie plus haute de la pyramide. Elles sont ornées en trois ou quatre endroits de leur contour, de plusieurs canelures à angles droits, tant en ce qu'elles ont de creux, qu'en ce qu'elles ont d'élevé, lesquelles diminuant peu à peu à proportion de la diminution de la pyramide, vont se terminer en pointe au commencement de la grosseur immediatement superieure, d'où s'élevent derechef de nouvelles canelures.

XIX. Description de certaines salles du Palais.

Je ne puis dire ce que c'est que les appartemens du Roy de Siam: je n'en ay vû que la premiere piece, qui est à Siam & à Louvò le salon de l'audience. L'on dit que personne n'entre plus avant, non pas même les domestiques du Roy, hormis ses femmes, & ses eunuques; en quoy, si cela est vray, ce Prince garde plus de hauteur, que ne fait le Roy de la Chine. J'ay vû encore le salon du Conseil du Palais de Louvò : mais c'étoit aussi une premiere piece d'un autre corps de logis, je veux dire qu'il n'étoit précedé d'aucune anti-chambre. Au devant & aux deux côtez de ce salon regne une terrasse, qui domine autant sur le jardin qui l'environne, qu'elle est dominée par le salon: & c'est sur cette terrasse, & sous un

ciel, qu'on avoit tendu exprés au côté exposé au Nord, qu'étoient les Envoyez du Roy en une audience particuliere, que le Roy de Siam leur donna; & ce Prince étoit dans un fauteüil à l'une des fenêtres du salon. Au milieu du jardin & dans les courts il y a des hales isolées qu'on appelle des salles: je veux dire de ces espaces quarrez, que j'ay déja décrits, qui sont entourez d'un mur à hauteur d'appuy, & couverts d'un toit, qui ne porte que sur des piliers plantez de distance en distance dans le mur. Ces salles sont pour les Mandarins importants, qui s'y tiennent assis les jambes croisées, ou pour les fonctions de leurs charges, ou pour faire leur Cour, c'est à dire pour attendre les ordres du Prince, savoir le matin assez tard, & le soir jusques bien avant dans la nuit, & ils n'en sortent pas sans ordre. Les Mandarins moins considérables sont assis à découvert dans les courts ou dans les jardins; & dés qu'ils savent par certains signaux que le Roy de Siam les voit, quoy qu'il n'en soit pas vû, tous se prosternent sur les genoux & sur les coudes.

XX. Lieux du Palais, où nous dinâmes.

Quand nous dînâmes dans le Palais de Siam, ce fut en un endroit fort agréable, sous de grands arbres, & au bord d'un reservoir, où l'on dit qu'entre plusieurs sortes de poissons il y en a qui ressemblent à l'homme & à la femme; mais je n'y en vis d'aucune espece. Dans le Palais de Louvò nous dînâmes dans le jardin

Digitized by Google

din en une ſalle iſolée, mais dont les murs montent juſqu'au toit & le ſoûtiennent. Ils ſont enduits d'un ciment extrêmement blanc, poli & luiſant, à l'occaſion duquel on nous dit qu'on en fait de bien plus beau à Suratte. La Salle a une porte à chaque bout, & elle eſt entourée d'un foſſé de deux à trois toiſes de large, & profond peut-être d'une toiſe, dans lequel il y a une vintaine de petits jets-d'eau à diſtances égales. Ils jailliſſent en arrouſoir, c'eſt à dire par des ajutages percez de pluſieurs trous fort petits, & ils ne jailliſſent que juſqu'à la hauteur du bord du foſſé, ou à peu prés, parce qu'au lieu d'élever les eaux, ils ont creuſé la terre pour abbaiſſer les baſſins.

XXI. Jardin de Louvò.

Le Jardin n'eſt pas bien ſpacieux: les compartiments en ſont fort petits & formez par des briques poſées ſur le chant. Les ſentiers, que laiſſent les compartiments, ne peuvent tenir deux perſonnes de front, & les allées n'en peuvent tenir guere davantage: mais tout étant planté de fleurs, & de diverſes ſortes de palmites & d'autres arbres, le jardin, le ſalon, & les jets-d'eau avoient je ne ſay quel air de ſimplicité & de fraîcheur, qui faiſoit plaiſir. C'eſt une choſe remarquable que ces Princes ne ſe ſoient jamais portez à mettre de la magnificence dans leurs jardins; quoy que de toute ancienneté les Orientaux les ayent aimez.

XXII. Palais de

Comme le Roy de Siam fait quelquefois

bambou dans les bois.

des chasses de plusieurs jours, il a dans les forêts des Palais de bambou, ou si l'on veut des tentes fixes, qu'il ne faut que meubler pour le recevoir. Elles sont rouges par dehors, comme sont celles du Grand-Mogol, quand il va en campagne, & comme les murs, qui servent de clôture au Palais du Roy de la Chine. J'en donne le plan non seulement afin qu'on en voye la simplicité: mais principalement parce que l'on m'a assuré que l'appartement du Roy de Siam dans ses Palais de Siam & de Louvò est sur le même modele. Ce n'est qu'un petit dortoir, où le Roy & ses femmes ont chacun une petite cellule: neanmoins la verité de ce que peu de gens voyent, est toûjours malaisée à savoir. Quoy qu'il en soit, on m'a assuré aussi du Roy de Siam ce que j'ay oüi dire de Cromwell, qui est que de peur d'être surpris par quelque conspiration, ce Prince a divers appartemens où il se renferme la nuit, sans qu'il soit possible de deviner précisément dans lequel il couche. Strabon dit des Rois des Indes de son temps, que cette même raison les obligeoit à changer de lit & d'appartement, même plusieurs fois dans la même nuit. Et c'est à peu prés tout ce qu'on peut dire de la maniere de bâtir des Siamois. Voicy ce que c'est que leurs meubles.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Des Meubles des Siamois.

LEur bois de-lit-est un chassis fort étroit & natté, mais sans dossier ny quenoüilles. Quelquefois il a six piés, qui ne sont pas joints par des traverses, quelquefois il n'en a point du tout : mais la plûpart n'ont point d'autre lit, qu'une natte de jonc. Leur table est un bandege ou platteau à bords relevez, & sans pié. Ils n'ont à table ny nappe, ny serviette, ny cuillier, ny fourchette, ny couteau. On leur sert les morceaux tous coupez. Point de sieges, que des nattes de jonc plus ou moins fines : point de tapis de pié, que le Prince ne les leur donne ; & ceux de drap tout-unis y sont fort honorables à cause de la cherté de l'étoffe. Les riches ont des coussins pour s'appuyer, mais ils n'en usent pas pour s'asseoir dessus, non pas le Roy même. Ce qui est chez nous d'étoffe, ou d'ouvrage de laine, ou de soye, est chez eux ordinairement de toile de coton ou blanche, ou peinte. I. Leurs gros meubles.

Leur vaissselle est ou de porcelaine, ou d'argile, avec quelques vases de cuivre. Le bois simple, ou verni, le coco & le bambou leur fournissent tout le reste. S'ils ont quelque vase d'or, ou d'argent, c'est bien peu, & presque point que par la liberalité du Prince, & comme un meuble de leurs charges. Leurs seaux à II. Leur vaisselle.

puiſſer de l'eau ſont de bambou fort proprement entrelaſſé. On voit le peuple dans les marchez cuire ſon ris dans un coco, & le ris étre achevé de cuire avant que le coco ſoit achevé de brûler: mais le coco ne ſert qu'une fois.

III. Leurs outils.

Au reſte chacun bâtit ſa maiſon, s'il ne la fait bâtir par ſes eſclaves; & par cette raiſon la ſie & le rabot ſont les meubles de tout le monde. Les plus curieux trouveront à la fin de ce volume une liſte, que deux Mandarins me donnerent des meubles ordinaires dans leurs ménages. Ce n'eſt pas que châque particulier en ait autant, mais peut-étre pas un n'en a davantage. Ils y ajouterent les noms des principales parties d'une maiſon, ceux de leurs habits, & de leurs armes. On y pourra voir la maniere ſimple, mais propre dont ils bâtiſſent, & dont ils ſe meublent; & pluſieurs particularitez de leurs mœurs, que j'y rapporte à l'occaſion de certains meubles.

IV. Quels meubles chez le Roy.

Les Meubles de leur Roy ſont les mêmes à peu prés, mais plus riches & plus précieux que ceux des particuliers. Les ſalons, que j'ay vûs dans les Palais de Siam & de Louvò, ſont tout-lambriſſez, & les lambris ſont vernis de rouge avec quelques filets & quelques feüillages d'or. Les planchers étoient couverts de tapis de pié. Le ſalon de l'audience à Louvò étoit déja tout garni des glaces de miroir, que l'Eſcadre du Roy avoit portées à Siam. Le ſalon du

du Conſeil y étoit meublé de cette ſorte. Dans le fond il y avoit un ſopha fait préciſément comme un grand bois-de-lit avec ſes quenoüilles, un fond, & ſes tringues, le tout revêtu d'une l'ame d'or, & le fond couvert d'un tapis, mais ſans ciel ny rideaux, ny aucune ſorte de garniture. A l'endroit du chevet étoient en pile les couſſins, ſur leſquels le Roy s'appuye, mais il ne s'aſſied point deſſus, comme je l'ay déja marqué : il n'a ſous luy que le tapis. Il y avoit auſſi dans ce ſalon, au mur du côté droit par rapport au ſopha, un beau miroir, que le Roy avoit envoyé au Roy de Siam par Mr. de Chaumont. Il y avoit encore un fauteüil de bois doré, dans lequel ce Prince ſe montra aux Envoyez du Roy dans une audience ſans cérémonie, dont j'ay parlé, & un *Tiab*, c'eſt à dire une coupe pour mettre le bétel, haute de deux piés ou environ & revêtuë d'argent fort façonné, & doré en quelques endroits.

V. La vaiſſelle de table que nous avons vûë chez le Roy.

Dans tous les répas que nous avons faits au Palais, nous avons vû une aſſez grande quantité de vaiſſelle d'argent, ſur tout de grands baſſins ronds & profonds, & d'un doigt de bord, dans quoy l'on ſervoit de grandes boëttes rondes d'environ un pié & demy de diametre. Elles étoient couvertes, & avoient une patte proportionnée à leur groſſeur, & c'étoit dans ces boëttes qu'on ſervoit le ris. On nous donna pour le fruit des aſſiettes d'or, qu'on

disoit avoir esté faites exprés pour les repas, que le Roy de Siam fit donner à Mr. de Chaumont: & il est vray que ce Prince ne mange point en vaisselle platte. Ils estiment de sa dignité, que les mets qu'on luy sert, ne soient que dans des vases hauts, & la porcelaine est plus ordinaire à sa table, que l'or ny l'argent: usage général de toutes les Cours de l'Asie, & même de celle de Constantinople.

CHAPITRE IV.

De la Table des Siamois.

I. Que les Siamois mangent peu, & quelle est leur nourriture.

LA Table des Siamois n'est pas somptüeuse: comme nous mangeons moins en esté qu'en hyver, ils mangent moins que nous, à cause de l'esté continuel, dans lequel ils vivent: leur nourriture ordinaire est le ris, & le poisson. La mer leur donne de petites huîtres tres-délicates, de tres-bonnes petites tortuës, des écrevices de toute taille, & d'excellens poissons, dont les especes nous sont inconnuës. Leur riviere est aussi fort poissonneuse, & nourrit principalement de belles & bonnes anguilles. Mais ils font peu de cas du poisson frais.

II. Merveille qu'on dit de deux sortes de Poissons.

Entre les Poissons d'eau-douce ils en ont de petits de deux sortes, qui meritent que l'on en fasse mention. Ils les appellent *pla out*, & *pla cadi*, c'est à dire le poisson *out*, & le poisson

Digitized by Google

ſon *cadi*. L'on m'a aſſuré, à ne me permettre pas d'en douter, qu'aprés qu'on les à ſalez enſemble, comme les Siamois ont coûtume de faire, ſi on les laiſſe dans une cruche de terre en leur ſaumure, où ils pourriſſent bien-toſt, parce qu'on ſale mal à Siam, alors, c'eſt à dire quand ils ſont pourris, & comme en pâte fort liquide, ils ſuivent exactement le flux & le reflux de la mer, hauſſant & baiſſant dans la cruche à meſure que la mer croît, ou décroît. Mr. Vincent m'en donna une cruche en arrivant en France, & m'aſſura que cette experience étoit vraye, & qu'il l'avoit vû: mais je n'y puis ajoûter mon témoignage, parçe que j'en ay eſté averti trop tard à Siam, pour avoir occaſion de m'en aſſurer par mes yeux; & que la cruche que Mr. Vincent me donna, & que j'apportay à Paris, ne faiſoit plus cet effet; peut étre parce que les poiſſons étoient trop pourris, ou que leur vertu d'imiter le flux & le reflux de la mer ne dure qu'un certain temps.

III. Mauvaiſes ſalaiſons à Siam: goût des Siamois pour les mets corrompus.

Les Siamois ont de la peine à faire de bonnes ſalaiſons, parce que les viandes prennent difficilement le ſel dans les Païs trop chauds; mais ils aiment le poiſſon mal ſalé, & le poiſſon ſec mieux que le frais, même le poiſſon pourri ne leur déplaît pas non plus que les œufs couvez, les ſauterelles, les rats, les lézards, & la plûpart des inſectes: la nature tournant ſans doute leur appétit aux choſes, dont la digeſtion leur eſt plus facile. Et peut-

Tout ce qui ſent mauvais n'eſt pas toûjours de mauvais goût.

être que toutes ces choſes ne ſont pas de ſi mauvais goût que nous penſons. Navarrete, page 45. du Tome I. de ſes *Diſcours Hiſtoriques de la Chine*, dit qu'il eut d'abord beaucoup d'horreur des œufs couvez d'un oyſeau, qu'il appelle *Tabon*, mais que quand il en mangea, il les trouva excellents. Il eſt au moins certain qu'à Siam les œufs frais ſont tres-mal ſains : nous mangeons icy des viperes: nous ne vuidons pas de certains oyſeaux pour les manger; & quelquefois les viandes un peu trop venées nous paroiſſent de meilleur goût.

IV. Ce qu'un Siamois dépenſe par jour à ſe nourrir.

Un Siamois fait aſſez bonne chere avec une livre de ris par jour, qui ne revient au plus qu'à un liard, & avec un peu de poiſſon ſec, ou ſalé, qui ne coûte pas davantage. L'arak ou eau de vie de ris, n'y vaut que deux ſols dans cette quantité, qui revient à la pinte de Paris: aprés quoy il ne faut pas s'étonner ſi aucun Siamois n'eſt en grand ſoucy de ſa ſubſiſtence, & ſi l'on n'entend que chançons le ſoir dans leurs maiſons.

V. Leurs ſauces.

Leurs ſauces ſont ſimples, un peu d'eau avec des épices, de l'ail, de la ciboule, ou quelque petite herbe de bonne odeur, comme le baume. Ils aiment fort une ſauce liquide comme de la moutarde, qui n'eſt que de petites écreviſſes pourries parce qu'elles ſont mal ſalées: ils l'appellent *capì*. On en donna à Mr. Ceberet quelques pots, qui ne ſentoient pas mauvais.

Digitized by Google

Ce qui leur tient lieu de safran est une racine, qui en a le goût, & la couleur, quand elle est séche & mise en poudre: la Plante en est connuë sous le nom de *Crocus Indicus.* Ils estiment fort sain pour leurs enfans de leur en jaunir le corps & le visage: si bien que dans les ruës on ne voit que des enfants, qui ont le teint jaune.

VI. Ils jaunissent les enfans.

Ils n'ont ny noix, ny olives, ny d'autre huile à manger, que celle qu'ils tirent du fruit de coco; laquelle, quoy que toûjours un peu amere, ne laisse pas d'être bonne, quand elle n'est que de peu de jours: mais bien-tôt elle devient forte à ne pouvoir être mangée, si on n'est bien accoûtumé à la méchante huile. Le goût se fait à tout, & il m'est arrivé au retour d'un assez long voyage, où je n'avois pas mangé de trop bonne huile, de trouver l'excellente huile de Paris fade & sans goût.

VII. Quelle huile ils mangent.

A propos dequoy je ne puis me tenir de faire une remarque fort nécessaire pour bien entendre les relations des païs éloignez. C'est que les mots de *bon*, de *beau*, de *magnifique*, de *grand*, de *mauvais*, de *laid*, de *simple*, de *petit*, équivoques d'eux-mêmes, se doivent toûjours entendre par rapport au goût de l'Auteur de la relation, si d'ailleurs il n'explique bien en détail ce dont il écrit. Par exemple, si un Facteur Hollandois, ou un Moine de Portugal exagérent la magnificence, & la bonne chere de l'Orient; si le moindre corps de lo-

VIII. Comment il faut entendre les relations par rapport à celuy qui les écrit.

gis du Palais du Roy de la Chine leur paroît digne d'un Roy Européan, il faut croire tout au plus que cela est vray par rapport à la Cour de Portugal, & par rapport à celle des Princes d'Orange. Et encore en peut-on douter, puisqu'au fonds les appartemens du Palais de la Chine ne sont tout au plus que de bois verni par dedans & par dehors, ce qui est plûtôt agréable & propre, que magnifique. Ainsi (parce qu'il ne seroit pas juste de mépriser tout ce qui ne ressemble pas à ce que nous voyons aujourd'huy à la Cour de France, & qu'on n'y avoit jamais vû avant ce Regne plein de grandes & glorieuses prosperitez) j'ay tâché de ne rien dire en termes vagues, mais de décrire exactement ce que j'ay vû, pour ne surprendre personne par mon goût particulier, & afin que châcun puisse juger de ce que je dis presque aussi juste, que s'il avoit fait le voyage que j'ay fait.

IX. Autre reflexion sur le même sujet.

Un autre méconte dans les relations c'est la traduction des mots étrangers. Par exemple, parmi les femmes du Roy de la Chine il n'y en a qu'une, qui ait les honneurs & le nom de Reyne: les autres sont fort au dessous de cela, quoy qu'elles soient toutes légitimes, c'est à dire permises par les Loix du Païs. On les appelle mot à mot *Dames du Palais*, & à Siam elles ont le même nom. Les enfans de ces Dames n'honorent point leurs meres naturelles, comme les Chinois sont obligez d'ho-

d'honorer leurs meres, mais ils rendent ce respect, & ils donnent le nom de mere à la Reine; comme si les secondes femmes n'enfantoient que pour la principale femme. Et c'est aussi l'usage, au moins à la Chine, dans les maisons des particuliers, qui ont plusieurs femmes; afin qu'il y ait une entiere subordination, qui y entretienne la paix autant qu'il se peut; & qu'il soit moins permis aux enfans de disputer entre eux, sur le merite de leurs meres. Nous lisons à peu prés la même chose de Sara, qui donna son esclave Agar à Abraham, afin d'avoir, disoit-elle, des enfans par son esclave, n'en pouvant avoir par elle-même. Quelques autres femmes des Patriarches en ont usé de même, & l'on voit qu'étant les principales femmes, chacune étoit censée la mere de tous les enfans de son mary. Or pour revenir à ce que j'ay dit du danger d'être trompé par les traductions des mots étrangers dans les relations, qui ne voit l'équivoque de ces mots, *Dames du Palais*, mis dans la bouche d'un Chinois, ou dans la bouche d'un Portugais, ou enfin dans la bouche d'un François, qui traduit une relation Portugaise de la Chine? Les mêmes équivoques se rencontrent dans les noms des Charges; parce que toutes les Cours ne se ressemblent pas, ny tous les Gouvernemens. Toutes les fonctions ne se trouvent pas par tout, & l'on n'attribuë pas par tout toutes les mêmes aux mêmes Offices, c'est à

 dire

Digitized by Google

dire aux Offices de même nom: outre que telle fonction sera grande & considerable en un païs, qui sera peu de chose en un autre. Par exemple, les Espagnols ont des Marêchaux, qu'ils ont voulu mouler au commencement sur les Marêchaux de France, & neanmoins un Ambassadeur se trouveroit fort trompé si étant accompagné à l'Audience du Roy d'Espagne par un Marêchal d'Espagne, il se croyoit aussi honoré, que s'il étoit accompagné à l'Audience du Roy par un Maréchal de France. Or plus les Cours sont éloignées, plus le méconte est grand, quand on transporte les mêmes mots & les mêmes idées de l'une à l'autre. A Siam c'est un employ fort honorable d'aller vuider le bassin du Roy, que l'on vuide toûjours en un endroit destiné à cela, & bien gardé; peut-être par quelque crainte superstitieuse des sorcelleries qu'ils s'imaginent qu'on pourroit faire sur les excrémens. A la Chine, tout l'éclat & toute l'autorité est dans les Charges que nous appelons de Robbe: Et leurs Officiers de guerre, au moins avant la domination des Tartares, n'êtoient que des malheureux, qui ne s'êtoient pas senti assez de merite, pour s'avancer par les Lettres.

X. Autre reflexion sur le même sujet.

Un troisiéme méconte des relations est de ne donner la plûpart des choses que par un bout, s'il faut ainsi dire. Le Lecteur s'imagine qu'en tout le reste la nation, dont on luy parle, ressemble à la sienne, & que par cet endroit

Digitized by Google

droit la ſeulement elle eſt ou extravagante ou admirable. Ainſi ſi l'on diſoit ſimplement que le Roy de Siam met ſa chemiſe ſur ſa veſte, cela nous paroîtroit ridicule : mais quand tout eſt entendu, on trouve que, quoy que toutes les nations agiſſent preſque ſur divers principes, tout revient à peu prés au même; & que nulle part il n'y a guere rien de merveilleux, ny d'extravagant. Mais c'eſt aſſez parlé ſur ce ſujet, je reviens à la bonne-chere des Siamois.

Ils ont du lait de buffle-femelle, qui a plus de crême, que celuy de leurs vâches : mais ils ne font aucune ſorte de fromage, & guere de beurre. Le beurre y prend difficilement de la conſiſtence à cauſe de la chaleur, & celuy qu'on y porte de Suratte & de Bengale par des climats ſi chauds, eſt bien mauvais & preſque fondu en arrivant. XI. Laictage de Siam.

Ils déguiſent le poiſſon ſec en pluſieurs manieres, ſans en varier l'apprêt. Par exemple, ils le couperont en filets menus & tortillez, comme les *vermicelli* des Italiens, ou les *œufs-filez* des Eſpagnols. Les Chinois ſont ſi adonnez à cette maniere de déguiſer leurs mets, qu'ils feront, par exemple, d'un canard un ſoldat, d'un ananas un dragon; & ce dragon ſera peint de pluſieurs couleurs. Autrefois en Europe on ſervoit parmy le Fruit pluſieurs figures de ſucre, mais on ne les mangeoit pas; & les Allemans les appeloient *du Manger pour-voir, Schaw-eſſen.* XII. Comment les Siamois déguiſent leurs mets.

De

Digitized by Google

XIII. Repas Chinois.

De plus de trente mets, que l'on nous servît à Siam de la façon des Chinois, il ne me fut pas possible de manger d'un seul; quoy qu'il me soit naturellement aussi aisé qu'à tout autre, de m'accommoder aux goûts étrangers. A la vûë donc d'un si étrange repas je demeuray plus persuadé de ce qu'on dit des Chinois, qu'ils tâtent sans dégoût aux excréments des hommes & des autres animaux, pour choisir les plus propres à engraisser les terres; & qu'ils mangent communément de toutes les viandes, que nous avons en quelque sorte d'horreur, comme chats, chiens, chevaux, ânes, mulets.

XIV. Les Siamois aiment peu la chair, & n'ont point de boucherie.

En quoy ils sont bien opposez aux Siamois, qui ne mangent d'aucune chair que rarement, encore même qu'on leur en donne. Mais quand ils font tant que d'en manger, ils aiment mieux les boyaux, & tout ce qu'il y a de plus dégoûtant pour nous dans les intestins. Ils vendent dans leurs Bazars ou marchez les insectes grillez ou rotis; & ils n'ont ny d'autre rôtisserie, ny d'autre boucherie. Le Roy de Siam nous faisoit donner la volaille, & les autres animaux en vie, & c'étoit à nos gens à les égorger, & à les préparer pour nôtre table. Mais en général toute viande y est coriace, peu succulente & indigeste; & peu à peu les Européans mêmes, qui demeurent à Siam, se portent à n'en guére manger. Les anciens Habitans de l'Isle de Rhodes n'estimoient pas, selon

ſon Elien, ceux qui préféroient la chair au poiſſon. Les Eſpagnols & les Italiens en mangent peu, & la mangent ſéche à force d'être rôtie ; & nous trouvons que les Anglois en mangent trop, & qu'ils la mangent trop cruë. C'eſt qu'à meſure que les païs ſont plus chauds, la ſobrieté y eſt plus naturelle.

Les Siamois ne ſe donnent pas le ſoin d'avoir des chapons. Ils ont de deux ſortes de poules, les unes ſont pareilles aux nôtres, les autres ont la peau & la crête noires, mais la chair & les os blancs : & quand ces poules noires ſont cuittes, on ne les ſauroit diſtinguer des blanches ny par le goût, ny par la couleur ; quoy qu'il y ait des gens, qui trouvent les noires ordinairement meilleures. Les canards y ſont en abondance & fort bons, mais c'eſt une viande qui donne aiſément la gale, à ce que l'on dit. Les coqs-d'Inde nous ſont venus de l'Inde Occidentale, & il n'y en a point à Siam. XV. La volaille.

Les paons & les pigeons y ſont ſauvages : toutes les perdrix y ſont griſes : les liévres y ſont fort rares, & on n'y voit point de lapin : peut-être que la race ne s'y en pourroit conſerver dans les bois, parmy toutes les bêtes carnacieres, dont ils ſont peuplez. Il y a quantité de francolins, & de bonnes beccaſſines : on y mange des tourterelles dont le plumage eſt varié, des perroquets, & divers petits oyſeaux, qui ſont bons. XVI. La chaſſe.

Mais

XVII. Le Gibier.

Mais le Gibier eſt en ſûreté parmy les Siamois : ils n'aiment ny à le tuer, ny à luy ôter la liberté. Ils haïſſent les chiens, qui leur aideroient à le prendre ; & d'ailleurs la hauteur des herbages, & l'épaiſſeur des forêts y rendent la chaſſe difficile. Neanmoins les Mores s'y divertiſſent fort au vol des faucons, & ces oyſeaux leur viennent de Perſe.

XVIII. Singularité des oyſeaux de Siam.

Une choſe qui paroîtra ſinguliere (quoy qu'elle ſoit commune au Breſil, & peut-être à d'autres païs chauds) c'eſt que preſque tous les oyſeaux ſont beaux à voir à Siam, & qu'ils y ſont tous deſagreables à entendre. Il y en a de pluſieurs ſortes, qui imitent la parole : tous ont quelque cry, & point de ramage. Et quoy qu'il y ait en ce païs-là quelques-uns des oyſeaux que nous avons en celuy-cy, ce ne ſont, par exemple, ny les roſſignols ny les ſerins, mais les moineaux, les paons, les corneilles, les vautours. Les moineaux entrent ſans crainte dans les chambres, pour y manger les petits inſectes, dont tout fourmille. Les corneilles & les vautours y ſont en tres-grand nombre & fort familiers ; parce que perſonne ne les effarouche, & que le peuple leur donne à manger par charité. Il leur donne même pour l'ordinaire les enfans, qui meurent avant l'âge de trois ou quatre ans.

XIX. Ce que nous appellons

Le cabrit & le mouton y ſont rares, petits, & pas trop bons : on n'en trouve à acheter que chez les Mores ; mais le Roy de Siam en fait nourrir

Digitized by Google

nourrir pour luy quelque quantité. Ils gardent d'ordinaire le bœuf & le buffle pour le labourage, & vendent les vâches, & le tout est assez mauvais à manger. viande de boucherie ne vaut rien à Siam.

XX. Bonté du cochon.

Le cochon y est fort petit, & si gras, qu'il en est dégoûtant. C'est neanmoins la chair la plus saine, qu'on puisse manger dans la plûpart des païs de la Zone Torride; & l'on y en donne aux malades. Les cochons sont excellens aussi sur la mer, quand ils y ont mangé de la mâchemourre, c'est à dire de la brisûre de biscuit: au lieu que les moutons y sentent souvent la laine, parce qu'ils se la mangent les uns aux autres, comme la volaille s'entre-mange aussi la plume.

XXI. Le prix des viandes.

Quant au prix des viandes dans le Royaume de Siam, une vâche n'y vaut que dix sols dans les Provinces, & un écu, ou à peu prés, dans la Capitale: un mouton quatre écus: un cabrit deux ou trois écus (encore les Mores n'en vendent-ils qu'à regret; parce que c'est leur principale nourriture.) Un cochon n'y vaut que sept sols, parce que les Mores n'en mangent pas. Les poules y valent environ vingt-sols la douzaine, & la douzaine des canards y vaut un écu.

XXII. Les Volatilles multiplient beaucoup à Siam.

Tous les Volatilles multiplient extrémement à Siam : la chaleur du climat y couve presque les œufs. La venaison aussi n'y manqueroit pas malgré le dégât qu'en font les bêtes feroces, si les Siamois étoient avides de bonne-

bonne-chere: mais quand ils tuent des cerfs & d'autres bêtes, ce n'est que pour en vendre les peaux aux Hollandois, qui en font un grand commerce au Jappon.

XXIII. Maladies des Siamois.

Cependant à la honte, ce semble, de la sobrieté, ou parce qu'à proportion de la chaleur de leur estomach les Siamois ne sont pas plus sobres que nous, ils ne vivent guére plus long-temps, & leur vie n'est pas moins attaquée de maladies, que la nôtre. Parmy les plus dangereuses, les plus fréquentes sont les cours-de-ventre & les dissenteries, dequoy les Européans qui arrivent en ce païs-là, ont encore plus de peine à se défendre, que les naturels du païs, parce qu'ils ne peuvent être assez sobres. Les Siamois sont quelquefois attaquez de fiévres chaudes, dans lesquelles le transport au cerveau se forme aisément, avec des fluxions sur la poitrine. D'ailleurs les inflammations y sont rares, & la simple fiévre-continuë n'y tuë personne, non plus que dans les autres lieux de la Zone Torride. Les fiévres intermittentes y sont rares aussi, mais opiniâtres, quoy que le frisson en soit fort court. Le chaud exterieur y affoiblit si fort la chaleur naturelle, qu'on n'y voit presque point de ces sortes de maladies, que nos Medecins appellent froides: Et cela est ainsi dans toute l'Inde, & même en Perse, où de cent malades Mr. Vincent ce Medecin Provençal, dont j'ay déja parlé, dit qu'à peine en avoit-il trouvé un, qui eût la fié-

vre,

vre, ou quelque autre maladie chaude. La toux, les coqueluches, & toutes ſortes de fluxions & de rhumatiſmes ne ſont pas moins fréquentes à Siam, qu'en ces païs-cy; & je ne m'en étonne pas, puiſque le temps y eſt tourné à la pluye pendant une ſi grande partie de l'année: mais la goutte, l'epilepſie, l'apoplexie, la phtyſie & toutes ſortes de coliques, ſur tout la nephretique, y ſont rares.

Il y a beaucoup de cancers, d'abcés, & de fiſtules. Les ereſipeles y ſont ſi frequents, que de vingt hommes il y en a dix-neuf, qui en ſont atteins; & quelques-uns en ont les deux tiers du corps couverts. Il n'y a point de ſcorbut, ny guére d'hydropiſie, mais beaucoup de ces maladies extraordinaires, que le peuple croit être cauſées par des ſortiléges. Les maux de débauche auſſi n'y ſont pas rares, mais ils ignorent s'ils ſont anciens, ou récents en leur païs.

Enfin il y a des maux contagieux, mais la véritable peſte de ce païs-là eſt la petite vérole. Elle y fait ſouvent des ravages effroyables, & alors ils enterrent les corps ſans les bruler: mais parce que leur pieté leur fait toûjours deſirer de leur rendre ce dernier honneur, ils les déterrent pour cela dans la ſuite: & ce qui m'a fort ſurpris, c'eſt qu'ils ne l'oſent faire que trois ans aprés, ou plus-tard; parce qu'ils ont experimenté, à ce qu'ils diſent, que cette contagion recommence, s'ils les déterrent plûtoſt.

XXIV. Ce que c'eſt que la peſte à Siam.

CHA-

CHAPITRE V.

Des Voitures, & de l'Equipage en general des Siamois.

I. Leurs animaux domestiques.

OUtre le bœuf & le buffle, qu'ils montent communément, l'elephant est leur seul animal domestique. La chasse des elephants est libre à tout le monde, mais ils ne vont à cette chasse que pour les prendre, & jamais pour les tuer. Ils ne les coupent jamais; mais aussi pour le service ordinaire ne se servent-ils que des elephants femelles: ils destinent les mâles à la guerre. Leur païs n'est point propre à élever des chevaux, ou eux-mêmes ne savent pas les élever: mais je croy aussi que leurs pâturages sont trop grossiers & trop marécageux, pour donner du courage & de la noblesse à leurs chevaux; & cela fait qu'ils n'ont pas besoin de les couper pour les rendre plus traittables. Ils n'ont ny ânes, ny mulets: mais les Mores qui sont établis à Siam, ont quelques chameaux, qui leur viennent de dehors.

II. Chevaux du Roy de Siam.

Le Roy de Siam fait nourrir seulement environ deux-mille chevaux: il en a une douzaine de Persans, qui ne valent déja plus rien. L'Ambassadeur de Perse les luy donna il y a quatre à cinq ans de la part du Roy son Maître. D'ordinaire il envoye acheter des chevaux à Batavia, où ils sont tous petits & assez vifs, mais

Digitized by Google

mais aussi rétifs que les peuples Javans sont mutins ; soit que le païs le comporte ainsi, soit que les Hollandois ne sachent pas les mener.

Je vis plus d'une fois dans les ruës de Batavia la Bourgeoise de la ville à cheval : mais à tout moment leurs rangs se confondoient, parce que la plûpart de leurs chevaux s'arrêtoient tout d'un coup, & refusoient de marcher ; & mon Hôte me dit sur cela que le défaut ordinaire des chevaux Javans étoit d'être fort rétifs. La Compagnie Hollandoise entretient de l'Infanterie à Batavia, parmy laquelle il y a bon nombre de François. Pour ce qui est de la Cavallerie, il n'y en a point d'autre que la Bourgeoise, qui malgré le chaud du climat, se pare de bons buffles avec de riches manches de broderie d'or ou d'argent. Nul Bourgeois ne sert dans l'Infanterie : mais si un Soldat fait voir qu'il a dequoy s'établir & s'entretenir dans Batavia, soit par un mariage, soit par un mêtier, ils ne luy refusent jamais ny son congé, ny le droit de Bourgeoisie. III. Cavallerie & Infanterie de Batavia.

Quand nous y arrivâmes il y avoit deux Siamois pour acheter deux-cent chevaux pour le Roy leur Maître, dons ils en avoient déja fait partir pour Siam environ cent cinquante. Ce n'est pas que ce Prince aime à aller à cheval : cette monture luy semble & trop basse & de trop peu de défense ; car l'elephant leur paroît bien plus propre pour le combat, quoy qu'à tout IV. Le Roy de Siam va peu ou point à cheval.

Digitized by

tout prendre on puiſſe raiſonnablement douter s'il eſt plus propre à la guerre, comme je le feray voir dans la ſuite. Ils diſent que cet animal ſait défendre ſon maître, le remettre ſur ſon dos avec ſa trompe s'il eſt tombé, & ruër par terre ſon ennemy. Quand le Roy de Siam s'empara de la Couronne, le Roy ſon Oncle s'enfuït du Palais ſur un elephant, & non pas ſur un cheval, quoy qu'un cheval ſemble bien plus propre à fuïr.

V. Elephant de garde dans le Palais.

Il y a toûjours au Palais un elephant de garde, c'eſt à dire enharnâché & prêt à monter, & il n'y a point de cheval de garde. On m'a pourtant aſſuré que le Roy de Siam ne dédaigne pas abſolûment de monter à cheval, mais qu'il n'y monte que fort rarement.

VI. On ne voit jamais le Roy de Siam de plain pié.

En cet endroit du Palais, où eſt l'elephant de garde, il y a un petit échaffaut, auquel le Roy va de ſon appartement de plain-pié, & de cet échaffaut il monte aiſément ſur ſon elephant. Que s'il veut ſe faire porter en chaiſe par des hommes, ce qu'il fait quelquefois, il arrive auſſi à cette ſorte de voiture, à hauteur de s'y placer, ou par une fenêtre, ou par une terraſſe: & ainſi jamais ſes ſujets, ny les étrangers ne le voyent de plain-pié. Cet honneur eſt uniquement reſervé à ſes femmes & à ſes eunuques, lorſqu'il eſt renfermé dans l'interieur de ſon Palais.

VII. Chaiſes à porteurs.

Leurs chaiſes à porteurs ne ſont pas comme les

Digitized by Google

les nôtres, ce sont des siéges quarrez & plats, plus ou moins élevez, qu'ils mettent & affermissent sur des civieres. Quatre ou huit hommes, (car la dignité en cela est dans le nombre) les portent sur leurs épaules nuës, un ou deux à châque bâton, & d'autres hommes relayent ceux-cy. Quelquefois ces siéges ont un dossier & des bras comme nos fauteüils, & quelquefois ils sont simplement entourez, horsmis pardevant, d'une petite balustrade d'un demi-pié de haut: mais les Siamois s'y placent toûjours les jambes croisées. Quelquefois ces siéges sont découverts, quelquefois ils ont une imperiale; & ces imperiales sont de plusieurs sortes, que je décriray en parlant des *Balons*, au milieu desquels ils placent aussi de ces siéges, aussi bien que sur le dos des elephans.

Toutes les fois que j'ay vû le Roy de Siam sur un elephant, son siége étoit sans imperiale, & tout ouvert par devant. Par les côtez, & par le derriere s'élevoient jusqu'à la hauteur de ses épaules trois grands feüillages, ou pennaches dorez, & recourbez un peu en dehors par la pointe: mais quand ce Prince s'arrêtoit, un homme à pié, qui se tenoit debout à dix ou douze pas de luy, le mettoit à couvert du Soleil avec un fort haut para-sol en forme de pique, dont le fer auroit trois ou quatre piés de diametre: & ce n'étoit pas une petite fatigue, lorsque le vent donnoit dessus. Cette

VIII. L'imperiale n'est point fort honorable à Siam, mais le para-sol.

ſorte de para-ſol, qui n'eſt que pour le Roy, s'appelle *Pat-bóouk*.

IX. Comment ils montent un Elephant.

Pour revenir à la voiture de l'Elephant, ceux qui le veulent conduire eux-mêmes ſe mettent ſur ſon col comme à cheval, mais ſans aucune ſorte de ſelle; & avec une eſpece de pic de fer ou d'argent ils luy picquent la tête, tantôt à droite, tantôt à gauche, ou tout au milieu du front, en luy diſant en même temps par où il faut qu'il aille, & quand il doit s'arrêter; & ſur tout dans les penchants des chemins ils l'avertiſſent qu'il faut aller en deſcendant, *pat*, *pat*, c'eſt à dire deſcend, deſcend. Que ſi on ne veut pas ſe donner la peine de le mener, on ſe place ſur ſon dos dans une chaiſe au lieu de ſelle, ou ſans chaiſe & à poil, ſi l'on peut parler ainſi d'un animal qui n'en a point: & alors un domeſtique, & ordinairement celuy, qui a ſoin de nourrir l'elephant, ſe met ſur ſon col, & le meine; & quelquefois il y a encore un autre homme aſſis ſur la croupe. Les Siamois appellent *hoüà-ſip*, c'eſt-à-dire *chef de dix*, celuy qui ſe place ſur la croupe, parce qu'ils ſuppoſent pour le faſte, qu'un elephant a un grand nombre d'hommes pour le ſervir, & qu'il y en a dix ſous le commandement de l'*hoüà-ſip*. Ils appellent *Nâï-Tchang*, c'eſt-à-dire *Capitaine de l'Elephant*, celuy qui le monte ſur le col, & il commande à tous ceux, qui ſont deſtinez au ſervice de l'elephant.

Mais,

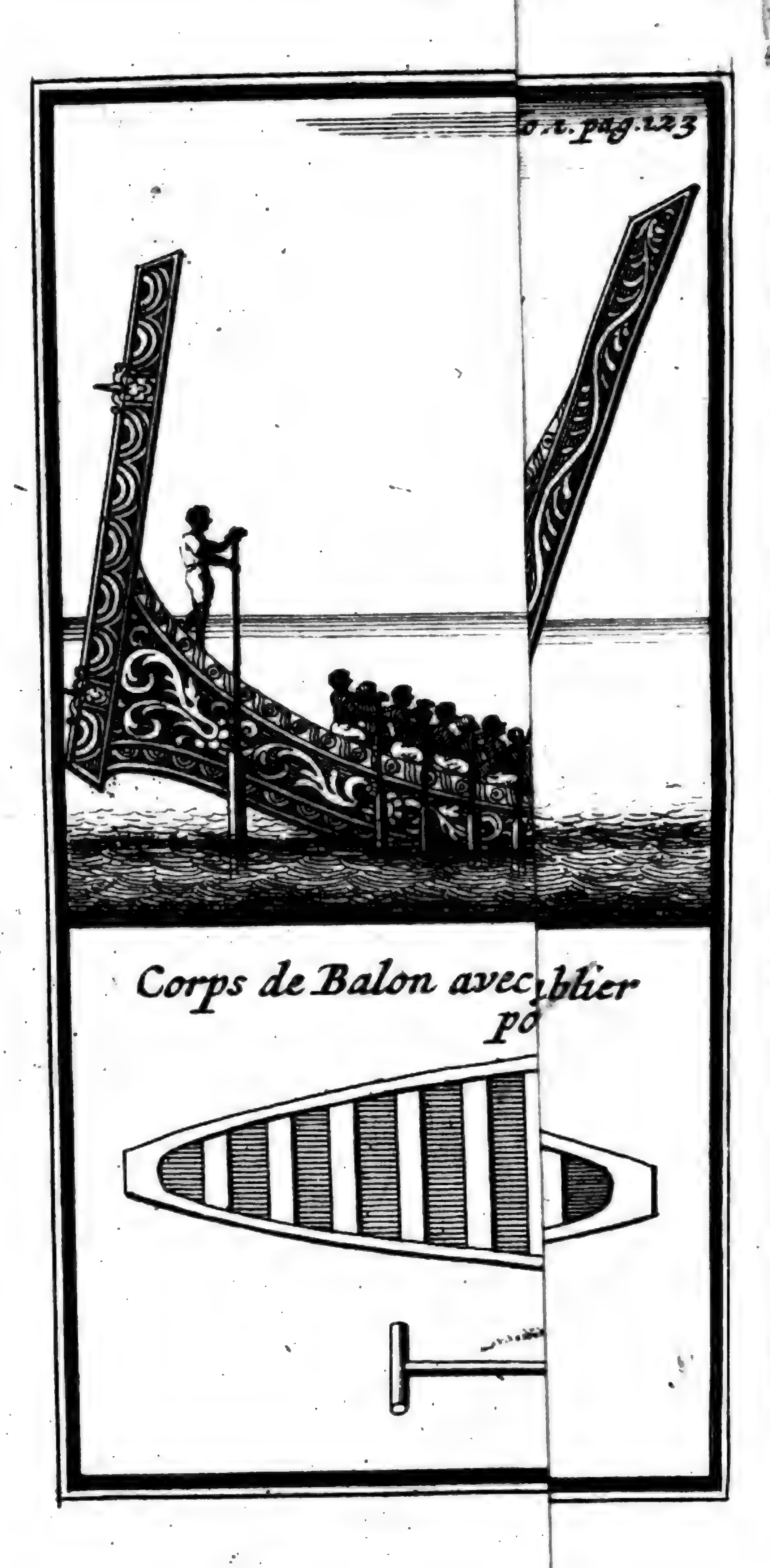

o.1. pag.123
Corps de Balon avec blier
po

Mais, parce qu'en ce païs-là on va plus par eau que par terre, le Roy de Siam a de fort beaux *Balons*. J'ay déja dit que le corps d'un Balon n'eſt que d'un ſeul arbre long quelquefois de 16. à 20. toiſes. Deux hommes aſſis les jambes croiſées côte à côte l'un de l'autre ſur une planche miſe en travers, ſuffiſent pour en occuper toute la largeur. L'un pagaye à droite, & l'autre à gauche. Pagayer c'eſt ramer avec la pagaye, & la pagaye eſt une rame courte, qu'on tient à deux mains, par le milieu, & par le bout. Il ſemble qu'on n'en faſſe que balayer l'eau quoy qu'avec force. Elle n'eſt point attachée au bord du balon, & celuy, qui la manie, regarde où il va; au lieu que celuy qui rame, a le dos tourné à ſa route. X. La Voiture des Balons.

Il y a quelquefois dans un ſeul balon juſqu'à cent ou ſix vingt pagayeurs rangez ainſi deux à deux les jambes croiſées ſur des planchettes: mais les moindres Officiers ont des balons beaucoup plus courts, ou peu de pagayes, comme 16. ou 20. ſuffiſent. Les pagayeurs, afin de plonger la pagaye de concert, chantent, ou font des cris meſurez; & ils plongent la pagaye en cadence avec un mouvement de bras & d'épaules qui eſt vigoureux, mais facile & de bonne grace. Le poids de cette eſpece de Chiourme ſert de leſte au balon, & le tient preſque à fleur-d'eau, ce qui fait que les pagayes ſont fort courtes. Et l'impreſſion XI. Deſcription exacte d'un balon.

Digitized by

que le balon reçoit de tant d'hommes, qui plongent la pagaye en même temps avec effort, fait qu'il se balance toûjours d'un mouvement qui plaît à la veuë, & qui se remarque encore davantage à la prouë & à la pouppe; parce qu'elles sont plus élevées, & pareilles au col, & à la queuë de quelque dragon, ou de quelque poisson monstreux, dont les pagayes de part & d'autre paroissent ou les aîles, ou les nageoires. A la prouë un seul pagayeur occupe le premier rang, sans qu'il puisse avoir un camarade à son côté. Il n'a pas même assez d'espace pour croiser sa jambe gauche avec la droite, & il est obligé de l'allonger en dehors par dessus un bout de bâton, qui sort du côté de la prouë. C'est ce Vogu'avant ou premier pagayeur, qui donne le mouvement à tous les autres. Sa pagaye est un peu plus longue, parce qu'il est placé en cet endroit, où la prouë commence déja à s'élever, & qu'il en est d'autant plus éloigné de l'eau. Il plonge une fois la pagaye à châque mesure, & quand il faut aller plus vîte il la plonge deux fois; & de temps en temps, & seulement pour la bonne grace, en levant la pagaye avec un cry, il fait jaillir l'eau bien loin, & le coup d'aprés tout l'equipage l'imite. Celuy qui gouverne se tient toûjours debout à la pouppe en un endroit, où elle s'éleve déja beaucoup. Le gouvernail est une pagaye fort longue, qui ne tient point au balon, & à laquelle celuy qui gouverne

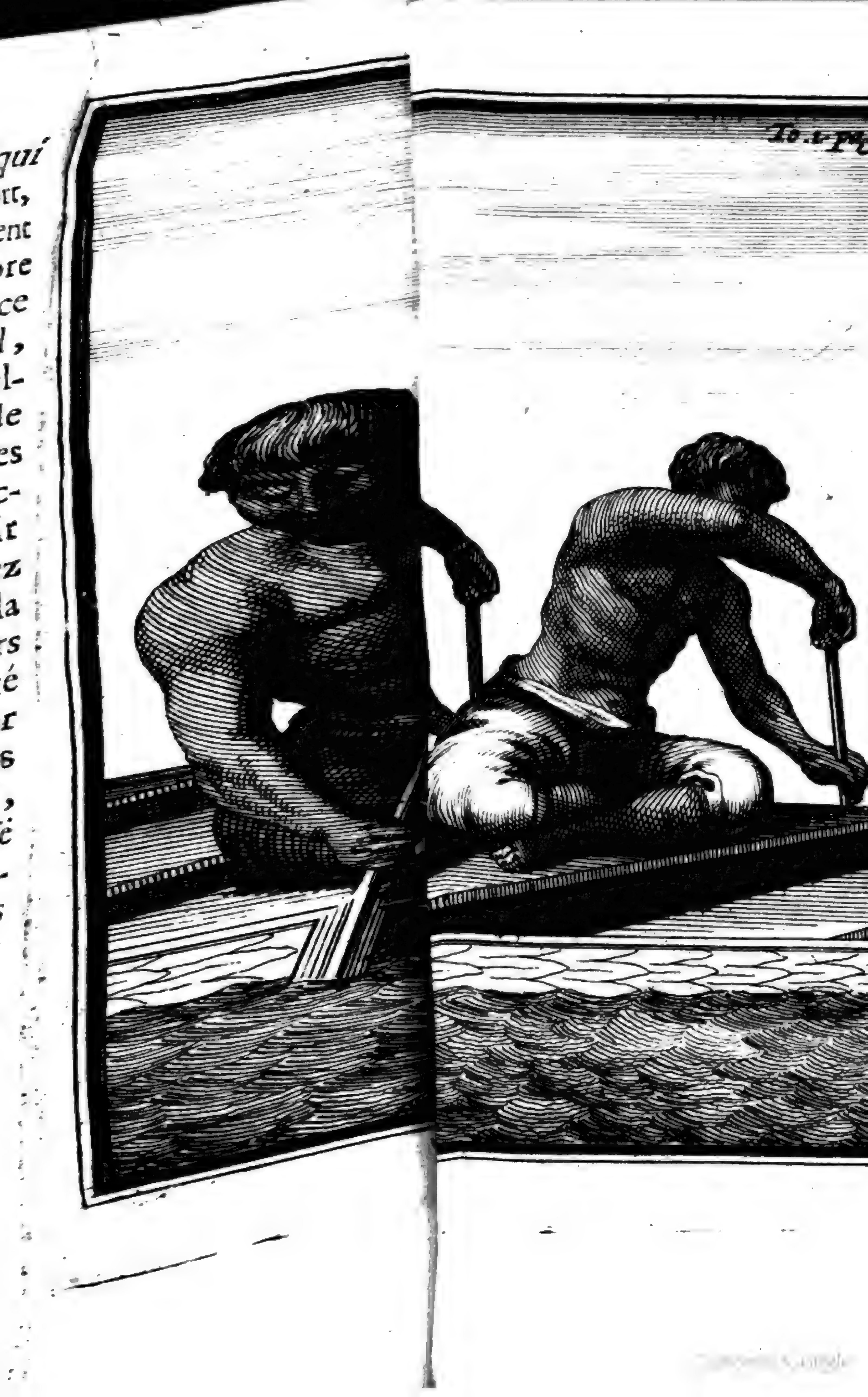

Digitized by Google

verne ne ſemble donner d'autre mouvement, que de la tenir bien perpendiculaire dans l'eau, & contre le bord du balon tantôt du côté droit, & tantôt du côté gauche. Les femmes eſclaves pagayent aux balons des Dames.

XII. Diverſes eſpeces de balons.

Dans les balons du ſervice ordinaire, où il y a moins de pagayeurs, il y a au milieu une loge de bambou, ou d'autre bois, ſans peinture ny vernis, dans laquelle peut tenir toute une famille ; & quelquefois cette loge a un appentis plus bas par devant, ſous lequel ſont les eſclaves : & bien des Siamois n'ont point d'autre habitation. Mais dans les balons de cérémonie, ou dans ceux du Corps du Roy de Siam, que les Portuguais ont appelé *Balons d'Etat*, il n'y a au milieu qu'un ſiége, qui occupe preſque toute la largeur du balon, & où il ne tient qu'une perſonne & ſes armes, le ſabre & la lance. Si c'eſt un Mandarin ordinaire, il n'a qu'un ſimple para-ſol comme les nôtres pour ſe mettre à couvert : ſi c'eſt un Mandarin plus conſiderable, outre que ſon ſiége eſt plus élevé, il eſt couvert de ce que les Portuguais ont nommé *Chirole*, & les Siamois *Coup*. C'eſt un berceau tout ouvert par devant & par derriere fait de bambous fendus & entrelacez, & enduit dehors & dedans d'un vernis noir ou rouge. Le vernis rouge eſt pour les Mandarins de main droite, le noir eſt pour ceux de main gauche, diſtinction que j'expliquerai en ſon lieu. Outre cela les bords de la

chirole ſont dorez par dehors de la largeur de trois ou quatre pouces, & l'on prétend que c'eſt dans les façons de ces dorures, qui ne ſont pas pleines, mais comme de la broderie, que ſont les marques de la dignité du Mandarin. Il y a auſſi des chiroles couvertes d'étoffe, mais elles ne ſervent pas pour le temps des pluyes. Celuy qui commande l'equipage, & qui frappe quelquefois du bâton, mais fort rarement, ceux qui pagayent mollement & hors de meſure, ſe place les jambes croiſées devant le ſiége du Mandarin, ſur l'extrémité de l'eſtrade ou du tablier, ſur lequel le ſiége eſt poſé & affermy. Que ſi le Roy vient à paſſer, le Mandarin deſcend luy-même ſur cette eſtrade, & s'y proſterne; tout ſon equipage ſe proſterne auſſi, & ſon balon ne va point que celuy du Roy n'ait diſparu.

XIII. Les Balons du Corps, que l'on appelle d'Etat.

Les imperiales des Balons d'Etat ſont fort dorées, auſſi bien que les pagayes: elles ſont ſoûtenuës par des colonnes, & comblées de pluſieurs ouvrages de ſculpture en pyramides, & quelques-unes ont des appentis contre le Soleil. Au balon où eſt la Perſonne du Roy, il y a quatre Comites ou Officiers pour commander l'equipage, deux devant & deux derriere: ils ſe tiennent aſſis les jambes croiſées: & voilà quel eſt l'appareil des balons.

XIV. Viteſſe des Balons.

Or comme ces bâtimens ſont fort étroits & fort propres à fendre l'eau, & que l'equipage en eſt nombreux, on ne ſauroit imaginer avec quelle

Digitized by Google

quelle rapidité il les emporte même contre le courant, & combien il fait beau voir un grand nombre de balons voguer ensemble en bon ordre.

J'avouë que quand les Envoyez du Roy entrérent dans la riviere, la beauté du spectacle me surprit. La riviere est d'une largeur agréable, & malgré ses détours on découvre toûjours une assez grande étenduë de son canal, dont les bords sont deux espaliers continuëls de verdure. Ce seroit le plus beau Théatre du monde pour les fêtes les plus galantes & les plus magnifiques: mais nulle magnificence ne frappe, comme une grande multitude d'hommes appliquez à vous servir. Il y en avoit prés de trois mille sur soixante-dix ou quatre-vingt balons, qui faisoient le cortége des Envoyez du Roy. Ils voguoient sur deux colonnes, & laissoient le balon des Envoyez du Roy au milieu. Tout étoit animé & en mouvement: les yeux étoient occupez par la diversité & le nombre des balons, & par la beauté du lit de la riviere; & cependant les oreilles étoient diverties par un bruit barbare, mais agréable, de chants, de cris, & d'instrumens, à travers dequoy l'imagination ne laissoit pas d'avoir un goût sensible du silence naturel de la riviere. Pendant la nuit ce fut une autre sorte de beauté, parce que châque balon avoit son fanal; & qu'un bruit qui plaît, plaît encore davantage dans la nuit.

XV. Entrée des Envoyez du Roy dans la riviere.

XVI. Ancienne Magnificence de la Cour de Siam.

On assûre à Siam que la Cour y étoit autrefois fort magnifique, c'est à dire qu'il y avoit un grand nombre de Seigneurs parez de riches étoffes, & de beaucoup de pierreries, & toûjours accompagnez de cent, & même de deux-cent esclaves, & d'un nombre considérable d'elephants: mais cela n'est plus, depuis que le Roy Pere du Roy d'aujourd'huy eût fait périr presque tous les Siamois les plus considérables, & par conséquent les plus à craindre, tant ceux qui l'avoient servi dans sa révolte, que ceux qui luy avoient été contraires. Aujourd'huy trois ou quatre Seigneurs seulement ont permission d'avoir de ces chaises à porteurs, dont j'ay parlé. Le Palenquin (qui est une espece de lit, qui pend presque jusqu'à terre d'une grosse barre, que des hommes portent sur leurs épaules) est permis aux malades, & à quelques vieillards incommodez, car c'est une voiture où l'on ne se peut tenir que couché. Mais quoy que les Siamois ne puissent librement user de ces sortes de commoditez, les Européans qui sont à Siam, ont sur cela plus de permission.

XVII. Les Para-sols.

L'usage des para-sols, en Siamois *roum*, est aussi une grace que le Roy de Siam ne fait pas à tous ses sujets, quoy que le para-sol soit permis à tous les Européans. Ceux qui sont semblables aux nôtres, c'est à dire qui n'ont qu'un rond, sont les moins honorables, & la plûpart des Mandarins en ont. Ceux qui ont plusieurs ronds autour d'un même manche, com-

me

me si c'étoient plusieurs para-sols entez l'un sur l'autre, sont pour le Roy seulement. Ceux que les Siamois appellent *Clot*, qui n'ont qu'un rond, mais duquel pendent deux ou trois toiles peintes comme autant de pentes, l'une plus bas que l'autre, sont ceux que le Roy de Siam donne aux Sancrats ou Superieurs des Talapoins. Ceux qu'il avoit donnez aux Envoyez du Roy étoient de cette derniere espéce & à trois toiles. L'on en peut voir la figure dans celle du balon des Envoyez du Roy.

XVIII. Le para-sol des Talapoins, & l'origine du mot Talapoin.

Les Talapoins ont des para-sols en forme d'écran, qu'ils portent à la main. Ils sont d'une feüille de palmite coupée en rond & plissée, & dont les plis sont liez d'un fil prés de la tige, & la tige qu'ils rendent tortuë comme une S en est le manche. On les appelle *Talapat* en Siamois, & il y a de l'apparence que c'est de là que vient le nom de *Talapôi* ou de *Talapoin*, qui est en usage parmy les étrangers seulement, & qui est inconnu aux Talapoins mêmes, dont le nom Siamois est *Tchâou-cou*.

XIX. L'Elephant & le batteau permis à tout le monde.

L'Elephant est la voiture de quiconque en peut prendre à la chasse, ou en acheter; mais le batteau est encore une voiture plus universelle : personne ne s'en sauroit passer à cause de l'inondation annuëlle du Païs.

XX. Quand & comment le Roy de Siam se montre.

Pendant que le Roy de Siam est dans sa Capitale, l'ancien usage de sa Cour voudroit qu'il se montrât au Peuple cinq ou six jours de l'année seulement, & qu'il le fit avec pompe.

Autrefois les Rois ſes Prédéceſſeurs labouroient les premiers la terre chaque année, juſqu'à ce qu'ils laiſſerent cette fonction à *l'Ocyà-káou*; & elle étoit accompagnée de beaucoup d'éclat. Ils ſortoient auſſi un autre jour pour faire ſur l'eau une autre cérémonie, qui n'étoit pas moins ſuperſticieuſe, ny moins éclatante. C'étoit pour conjurer la riviere de rentrer dans ſon lit, lorſque l'agriculture le demandoit, & que le vent tourné au Nord aſſûroit le retour du beau temps. Le Roy d'aujourd'huy a été le premier qui s'eſt diſpenſé de cette corvée, & il y a déja pluſieurs années qu'elle paroît abolie; parce, dit-on, que la derniere fois qu'il la fit, il eût la honte d'y être ſurpris de la pluye, quoy que ſes Aſtrologues luy euſſent promis un beau jour.

Fernand Mendez Pinto raconte que de ſon temps le Roy de Siam avoit accoûtumé de ſe montrer un jour de l'année monté ſur ſon elephant blanc, de parcourir neuf ruës de la ville, & de faire beaucoup de libéralitez au Peuple. Cette cérémonie, ſi elle a été en uſage, eſt maintenant abolie. Le Roy de Siam ne monte jamais l'elephant blanc: & la raiſon qu'ils en donnent, eſt que l'elephant blanc eſt auſſi grand Seigneur que luy, parce qu'il a une ame de Roy comme luy. Ainſi ce Prince ne ſe montre plus dans ſa Capitale que deux fois l'année, au commencement du ſixiéme & du douziéme mois, pour aller faire des aumônes d'argent,

gent, de pagnes jaunes, & de fruits aux Talapoins des principales Pagodes. Ces jours là, que les Siamois appellent *Van pra, jour saint ou excellent*, il va sur un elephant aux Pagodes qui sont dans la ville même, & par eau à une autre qui est à deux lieuës de la ville en descendant la riviere. Dans les jours suivants il envoye de pareilles aumônes aux Pagodes moins considérables: mais cela ne s'étend que jusqu'à deux lieuës de la Capitale ou environ. Et dans le dernier mois de l'année 1687. ce Prince n'alla nulle part en personne: il se contenta d'envoyer par tout.

Si donc le Roy de Siam se montre dans sa Capitale, c'est pour des cérémonies de Réligion. A Louvò, où il luy est permis de faire moins le Roy, il sort tres-souvent, ou pour la chasse du tygre & de l'elephant, où pour se promener; & il sort avec si peu de faste, que quand il va de Louvò à sa petite maison de *Tleé-poussone* avec ses Dames, il ne donne aucune voiture aux femmes, qui les accompagnent pour les servir: ce qui est sans doute un respect de ces femmes esclaves envers leurs Maîtresses. XXI. Le Roy de Siam vit avec moins de faste à Louvò, qu'à Siam.

Il a neanmoins toûjours à sa suite deux à trois cent hommes tant à pié qu'à cheval; mais qu'est-ce à comparaison de ces cortéges de quinze & de vingt mille hommes que les relations luy donnent dans les jours de cérémonie? Devant luy marchent quelques gents à XXII. Cortege du Roy de Siam.

pié avec des bâtons, ou avec des ſarbacanes à jeter des pois, pour écarter tout le monde de ſon chemin, & ſur tout lorſque les Dames doivent le ſuivre: & même avant qu'il ſorte on fait en ce cas-là avertir les Européans, s'il y en a d'arrivez depuis peu, de ne ſe point trouver à ſa rencontre; car pour tous les Aſiatiques, ils connoiſſent aſſez cette coûtume qui eſt de toutes les Cours de l'Aſie. Barros dit que dans la veritable Inde, quand un Noble va dans les ruës, il ſe fait toûjours préceder par quelqu'un de ſes domeſtiques, qui crie *pò*, *pò*, c'eſt à dire gare, gare; afin que tous les roturiers s'écartent. Oſorius dit que c'eſt le roturier qui eſt obligé de crier, & il ajoûte que c'eſt de peur que quelque Noble ne le touche par mégarde, & ne ſe vange de cet affront en le tüant. J'appelle Nobles les *Náïres*, qui ſeuls font profeſſion des armes, & qui ſe croyent ſoüillez, quand ils ont touché un roturier. A Siam & à la Chine les principaux Magiſtrats ont des ſuppôts qui les précédent, qui font ranger le peuple, & qui châtieroient à coups de bâton ceux qui ne ſe retireroient pas, où qui ne rendroient pas à leur Maître tous les autres reſpects, qui luy ſont dûs, & qu'en ces païs-cy nous trouverions bien inſupportables. Il ne faut donc pas s'étonner ſi le Roy de la Chine, le Grand-Mogol, le Roy de Perſe, & les autres Potentats Aſiatiques ont crû qu'il étoit de leur dignité d'avertir ainſi le Peuple de leur marche.

Ceux

Ceux qui précédent pour cela le Roy de Siam, s'appellent *Conlaban* & *Coeng*. Les *Conlaban* tiennent la droite, & les *Coeng* la gauche; & nous verrons dans la Liste de certains Officiers, que *Coeng* est le titre du Prevôt. C'est pour le même sujet, c'est à dire pour écarter le peuple loin de la personne du Roy de Siam quand il passe, que deux Officiers de sa garde à cheval de *Mên* & de *Láos* marchent à ses deux côtez, mais à 50. ou 60. pas de luy. Ses Courtisans se trouvent les premiers au rendez-vous, ou bien ils suivent quelquefois à pié les mains jointes sur la poitrine. Quelquefois ils suivent à cheval, quelquefois sur des elephants, mais en ce cas-là leurs elephants n'ont point de chaise. Les gardes à pié & à cheval suivent aussi, mais à la débandade & sans aucun ordre; & si ce Prince s'arrête, tous ceux qui le suivent à pié, se prosternent sur les genoux & sur les coudes, & ceux qui le suivent à cheval ou sur des elephants se baissent entierement sur ces animaux. Ceux que l'on nomme *Schâou-moû* suivent aussi, & à pié: ce sont des domestiques du Roy, qui ne sont pas esclaves. Les uns portent ses armes, & les autres ses boëtes à Betel & à Arek.

Lorsque ce Prince donna aux Envoyez du Roy le divertissement de la prise d'un elephant, une douzaine de Seigneurs habillez de rouge & avec leurs bonnets rouges, arriverent avant luy au lieu du spectacle, & s'assirent à terre les jambes

XXIII. Respect singulier des Siamois pour leur Roy.

jambes croisées devant l'endroit, où se devoit tenir le Roy leur Maître. Ils étoient tournez vers le lieu du spectacle; mais dés qu'ils entendirent le bruit de la marche de ce Prince, ils se prosternérent sur les genoux & sur les coudes vers le lieu d'où venoit le bruit, & à mesure que le bruit approchoit ils se tournoient peu à peu & toûjours vers le bruit, & demeuroient toûjours prosternez: de sorte que quand le Roy leur Maître fut arrivé, ils se trouvérent prosternez vers luy, & le dos tourné au spectacle; & tant que le spectacle dura ils ne firent aucun mouvement, & ne donnerent jamais aucun signe de curiosité. Mais mon discours m'ameine insensiblement à parler des spectacles & des autres divertissements des Siamois.

CHAPITRE VI.

Des Spectacles, & des autres Divertissements des Siamois.

I. Maniere de prendre un elephant sauvage.

LE lieu, où est l'elephant que l'on veut prendre, est comme une trenchée fort large & assez longue: je dis comme une trenchée, parce qu'on ne l'a pas faite en creusant, mais en élevant la terre presque à plom de châque côté, & c'est sur ces terrasses que se tiennent les spectateurs. Dans le fond qui est entre ces terrasses, est un double rang de troncs d'arbres

d'arbres de plus de dix piés de haut, plantez en terre, assez gros pour pouvoir résister aux efforts de l'elephant, & assez loin l'un de l'autre pour laisser passer un homme dans l'entre-deux, mais trop prés pour y laisser passer un elephant. C'est entre ces deux rangs de troncs, que les elephans femelles aprivoisez, qu'on avoit menez dans les bois, avoient attiré un elephant mâle & sauvage. Ceux qui les y meinent, se couvrent de feüilles, pour ne pas effaroucher les elephants des bois, & les elephants femelles ont assez d'intelligence, pour faire les cris propres à appeler les mâles. Celuy-cy s'étoit déja engagé dans le double rang de troncs en suivant les femelles, & il ne pouvoit plus retourner dans les forêts; mais il étoit question de le prendre & de le lier, pour le renfermer & l'apprivoiser. L'issuë de l'espace où il étoit, est un coridor étroit, fait aussi de gros troncs d'arbres. Dés que l'elephant est entré dans ce coridor, la porte par laquelle il y entre, & qu'il ouvre en la poussant devant luy avec sa trompe, se referme de son propre poids: l'autre porte par laquelle il doit sortir se trouve fermée; & d'ailleurs l'espace est si étroit qu'il ne sauroit entiérement s'y tourner. La difficulté étoit d'engager l'elephant sauvage dans ce coridor, & de l'y engager seul; car les femelles étoient encore avec luy dans la tranchée, & il ne se séparoit point d'elles. Plusieurs Siamois qui se tenoient derriere les troncs

troncs au pié des terrasses, où l'elephant ne pouvoit les aller chercher, entroient de toutes parts par entre les troncs dans l'espace, où étoit l'elephant, pour le harceler; & quand l'elephant en poursuivoit quelqu'un, il se refugioit bien vîte derriere les troncs, entre lesquels l'elephant irrité poussoit vainement sa trompe, & contre lesquels il cassa le bout d'une de ses dents. Pendant qu'il couroit ainsi aprés ceux qui l'agaçoient, d'autres luy jetoient de longs lacets, dont ils retenoient l'un des bouts: & ils les luy jetoient avec tant d'adresse, que l'elephant en courant ne manquoit presque jamais de mettre dedans l'un des piés de derriére; de sorte qu'en tirant diligemment le bout du lacet, ils le serroient un peu au dessus du pié de l'elephant. Ces lacets étoient de grosses cordes, dont l'un des bouts étoit passé dans l'autre en nœud coulant, & l'elephant en traînoit trois ou quatre à châque pié de derriere; car dés qu'une fois le lacet est serré, on en lâche le bout pour n'être pas soy-même entraîné par l'elephant. Plus il s'irritoit, moins il revenoit aux femelles; & cependant pour les faire sortir de cet espace, un homme monté sur une autre femelle y entroit, & en ressortoit à plusieurs reprises par le coridor, & cette femelle qu'il montoit, appeloit les autres par un coup sec, qu'elle donnoit contre terre avec sa trompe. Elle la dardoit perpendiculairement en bas évitant néanmoins de frapper

tout

tout à fait du bout, qu'elle tenoit recourbé en haut. Et dés qu'elle avoit fait cet appel deux ou trois fois de ſuite, celuy qui la montoit, la faiſoit reſſortir par le coridor. Enfin aprés qu'on eut fait faire cinq ou ſix fois ce même manége à cette femelle, les autres femelles la ſuivirent, & bien-tôt aprés l'elephant revenu à luy-même, parce qu'on ceſſa de l'irriter, ſe détermina d'aller aprés elles. Il pouſſa devant luy la premiere porte du coridor avec ſa trompe, & dés qu'il fût entré, on luy jeta pluſieurs ſeaux d'eau ſur le corps pour le rafraîchir, & avec une viteſſe & une adreſſe incroyables on le lia aux troncs du coridor avec les lacets, qui tenoient déja à ſes piés. Enſuite on fit entrer à reculons dans le coridor un elephant apprivoiſé, au col duquel on lia le ſauvage auſſi par le col, & en même temps on le détacha des troncs; & deux autres elephants privez ayant encore été menez au ſecours, tous les trois, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & le troiſiéme par derriére menérent le ſauvage ſous un hangar qui étoit fort proche, où on l'attacha & ſerra de prés par le col à un pivot planté tout droit, qu'il faiſoit tourner à meſure qu'il tournoit autour. On diſoit qu'il ne devoit être à ce pivot que vingt-quatre heures, & que dans cet eſpace de temps on luy meineroit deux ou trois fois des elephans privez pour luy tenir compagnie, & le conſoler: qu'aprés les vingt-quatre heures on le conduiroit dans la loge qu'on lui avoit

avoit destinée ; & que dans huit jours il auroit pris son parti & se seroit resolu à l'esclavage.

II. Ce que les Siamois pensent de l'elephant.

Ils parlent d'un elephant comme d'un homme, ils le croyent parfaitement raisonnable, & ils en content des choses si raisonnées, qu'il n'y manque que la parole. En voicy une, par exemple, dont on croira ce que l'on voudra. On nous a donné pour une verité tres-connuë, qu'un homme ayant cassé un coco sur la tête d'un elephant qu'il montoit, & s'étant servi pour cela du dos de cette espéce de pic, avec lequel j'ay dit qu'on conduit les elephants, cet animal conçût le desir de s'en venger dés qu'il le pourroit. Il ramassa, dit-on, avec sa trompe l'un des éclats du coco & le garda plusieurs jours, ne le lâchant jamais que pour manger, pendant quoy il le tenoit soigneusement entre ses deux piés de devant. Enfin celuy qui lui avoit fait l'affront, s'étant approché de luy pour luy donner à manger, l'elephant le saisit, le foula aux piés, & le tua, & mit pour sa justification l'éclat de coco sur le corps mort. C'est en ces termes qu'on nous fit ce récit : car les Siamois croyent que les elephants sont capables de justice, & de profiter des châtiments les uns des autres ; & ils disent qu'à la guerre par exemple, quand ces animaux se mutinent, on n'a qu'à en tuër quelqu'un sur le champ, pour rendre tous les autres sages. Mais ces contes & plusieurs autres, que j'ay oubliez, sentent

ſentent fort la fable ; & pour ne pas ſortir de l'exemple, que je viens de rapporter, il eſt, ce me ſemble, bien évident, que ſi l'elephant offenſé eût raiſonné, il n'auroit pas attendu d'autre occaſion de vengeance, mais qu'il ſe ſeroit vengé ſur le champ ; puis que tout elephant peut jetter par terre avec ſa trompe l'homme qui le monte, & l'ayant jetté par terre le fouler aux piés, & le tuër.

Pour moy dans le temps que j'ay eſté à Siam je n'ay rien vû faire de merveilleux à aucun de ces animaux, quoi que je ſois perſuadé d'ailleurs qu'ils ſont plus dociles que les autres. On en embarqua trois jeunes, que le Roy de Siam envoyoit à Meſſeigneurs les trois Princes petits fils de France. Les Siamois qui les avoient amenez à bord de nos vaiſſeaux pour les embarquer, prîrent congé d'eux, comme ils euſſent pû faire de trois de leurs camarades, & leur dirent à chacun à l'oreille : allez, partez avec joye, vous ſerez eſclaves à la verité, mais vous le ſerez des trois plus grands Princes du Monde, dont le ſervice eſt auſſi doux qu'il eſt glorieux. On les guinda enſuite dans les vaiſſeaux, & parce qu'ils ſe baiſſérent pour paſſer ſous les ponts, on ſe récria d'admiration, comme ſi tous les animaux n'en faiſoient pas autant pour paſſer dans les lieux bas. III. Comment les Siamois prirent congé de trois elephans, que le Roy de Siam envoyoit en France.

Un jour à Louvò un elephant déchira dans la ruë le frere d'un jeune Mandarin, qui étoit auprés des Envoyez du Roy, comme Monſr. IV. L'elephant eſt fort dangereux

Torpff

quand il est en chaleur.

Torpff avoit esté auprés des Ambassadeurs de Siam. On disoit à la verité que l'elephant étoit en chaleur, mais cette chaleur n'étoit pas d'une bête plus raisonnable, mais seulement plus feroce que les autres. Aussi pour rendre les elephants de guerre plus doux, les accompagne-t-on de femelles, même lorsqu'on les meine boire & se laver, & je ne say si sans ce cortége on en pourroit toûjours venir à bout. Les Siamois disent que les elephants sont sensibles à la grandeur, qu'ils aiment à avoir une grosse maison, c'est à dire plusieurs valets pour leur service, & des femelles pour leurs maîtresses, (dont neanmoins on dit que les elephants ne desirent le commerce que dans les forêts, tant qu'ils sont sauvages & en pleine liberté:) que sans ce faste ils s'affligent du peu d'égard que l'on a pour eux; & que quand ils font quelque grande faute, le plus rude châtiment qu'on leur puisse faire souffrir, c'est de retrencher leur maison, de leur ôter leurs femelles, de les chasser du Palais, & de les renvoyer dans des loges de dehors. Ils disent qu'un elephant ayant esté puni de cette sorte, & étant venu à bout de se mettre en liberté, s'en retourna à sa loge du Palais, & tua l'elephant qu'on avoit mis à sa place: ce qui ne me paroît ny incroyable ny merveilleux pourvû que le chemin ait esté libre & ouvert: car châque animal aime son gîte ordinaire, & selon qu'il sera plus ou moins courageux, il fera

plus

plus ou moins d'effort pour en chasser un autre animal.

V. Combat d'elephants.

Pour revenir aux divertissemens de la Cour de Siam, nous vîmes un combat de deux elephants de guerre. Ils étoient retenus par les piés de derriére avec des cables, que plusieurs Siamois tenoient, & qui outre cela étoient attachez à des cabestans. A peine les elephans pouvoient ils croiser leurs trompes dans le choc: deux hommes étoient montez sur châcun d'eux pour les animer; mais aprés cinq ou six attaques le combat finit, & l'on fit approcher les femelles, qui separerent les mâles. Chez le Grand-Mogol on permet aux elephants de s'approcher davantage, & ces animaux tâchent à abbatre le conducteur l'un de l'autre, & souvent ils l'abbattent & le tüent. A Siam on n'expose ny par jeu, ny par exercice la vie des hommes, ny celle des bêtes.

VI. Combat de coqs.

On y aime le combat des coqs. Les plus courageux ne sont pas toûjours les plus grands, mais ceux qui sont naturellement les mieux armez, c'est à dire ceux qui ont de meilleurs ergots. Si un coq tombe, ils luy donnent à boire; parce qu'ils savent par expérience que ce n'est souvent qu'un effet de la soif, & en effet il recommence d'ordinaire le combat aprés s'étre desaltéré. Mais comme il en coûtoit presque toûjours la vie à l'un des coqs, le Roy de Siam a défendu ces sortes de duëls; parce que les Talapoins crioient, & disoient

que

que les maîtres des coqs pour leur punition se battroient en l'autre monde à coups de barres de fer. Je me dispensay d'assister à un combat d'un elephant & d'un tygre, parce que le Roy de Siam n'y devoit pas être, & que je savois qu'on ne laisseroit pas à ces animaux la liberté de s'abandonner à tout leur courage. On me raporta que le tygre avoit esté fort lâche, & que le spectacle avoit fort mal reüssi. La chasse des elephants faite par une enceinte de feux dans les forêts a esté décrite par d'autres : le Roy de Siam n'alla point à celle qui se fit pendant que les envoyez du Roy étoient à sa Cour, & ils n'en fûrent point priez ; mais voici les autres divertissemens qu'on leur donna tous à la fois & dans une vaste court.

VII. Comedie Chinoise.

L'un fut une Comédie Chinoise que j'eusse volontiers vûë jusqu'à la fin, mais on la fit cesser aprés quelques Scénes, pour aller dîner. Les Comédiens Chinois, que les Siamois aiment sans les entendre, s'égosillent en récitant. Tous leurs mots sont monosyllabes, & je ne leur en ay pas entendu prononcer un seul, qu'avec un nouvel effort de poitrine : on diroit qu'on les égorge. Leur habillement étoit tel que les relations de la Chine le décrivent, presque comme celuy des Chartreux, se rattachant par le côté à trois ou quatre agraffes, qui sont depuis l'aisselle jusqu'à la hanche, avec de grands placards quarrez devant & derriére, où étoient peints des dragons,

gons, & avec une ceinture large de trois doits, sur laquelle étoient de distance en distance, de petits quarrez, & de petits ronds ou d'écaille de tortuë, ou de corne, ou de quelque sorte de bois : & comme ces ceintures étoient lâches, elles étoient passées de chaque côté dans une boucle pour les soûtenir. L'un des acteurs qui représentoit un Magistrat, marchoit si gravement, qu'il posoit premierement le pié sur le talon, & puis successivement & lentement sur la plante & sur les doits, & à mesure qu'il appuyoit sur la plante, il relevoit déja le talon, & quand il appuyoit sur les doits, la plante ne touchoit plus à terre. Au contraire un autre acteur en se promenant comme un maniaque, dardoit ses piés & ses bras en plusieurs sens hors de toute mesure, & d'une maniere menaçante, mais bien plus outrée, que toute l'action de nos Capitans ou Matamores. C'estoit un Général d'Armée; & si les relations de la Chine sont véritables, cet acteur représentoit au naturel les affectations ordinaires aux gens de guerre de son païs. Le théatre avoit dans le fond une toile, & rien aux côtez, comme les théatres de nos Saltinbanques.

VIII. Les Marionettes.

Les Marionettes sont müettes à Siam, & celles qui viennent du païs de Láos, sont encore plus estimées qui les Siamoises. Ny les unes ny les autres n'ont rien, qui ne soit fort commun en ce païs-cy.

Mais

IX. Danseurs de corde & autres sortes de Saltinbanques excellens.

Mais les Saltinbanques Siamois sont excellens, & la Cour de Siam en donne souvent le divertissement au Roy, quand il arrive à Louvò. Elien rapporte qu'Alexandre eût à ses Nôces des Saltinbanques Indiens, & qu'ils fûrent estimez plus adroits que ceux des autres Nations. Voici de leurs tours, qu'il faut pourtant avoüer que je n'ay pas considéré de prés & avec soin, parce que j'étois plus attentif à la Comédie Chinoise, qu'à tous les autres spectacles, qu'on nous donnoit en meme temps. Ils plantent un bambou en terre, & au bout de celuy-là ils en attachent un autre, & au bout de ce second un troisiéme, & au bout de troisiéme un cerceau : de sorte que cela fait comme le bois d'une raquette ronde, dont le manche seroit fort long. Un homme tenant les deux côtez du cerceau de ses deux mains pose sa tête sur la partie inférieure & intérieure du cerceau, léve son corps & ses piés en haut, & demeure en cette situation une heure, & quelquefois une heure & demie: puis il mettra un pié où il avoit mis la tête, & sans se tenir autrement, & sans poser l'autre pié, il dansera à leur maniére, c'est à dire sans s'élever, mais seulement en se donnant des contorsions. Et ce qui rend tout cela plus périlleux & plus difficile, c'est le balancement continuël du bambou. Ils appellent un danseur de bambou de cette espéce *Lot Boüang*, *lot* veut dire *passer*, & *boüang* veut dire *cerceau*.

Il

Il en mourut un, il y a quelques années, qui se jetoit du cerceau en bas, se soûtenant seulement par deux para-sols, dont les manches étoient bien attachez à sa ceinture : le vent le portoit au hazard tantost à terre, tantost sur des arbres, ou sur des maisons, & tantost dans la riviere. Il divertissoit si bien le Roy de Siam, que ce Prince l'avoit fait grand Seigneur : il l'avoit logé dans le Palais, & luy avoit donné un grand titre, ou comme ils disent un grand nom. D'autres marchent, & dansent à la mode du païs sans s'élever, mais avec des contorsions, sur un fil d'archal gros comme le petit doit, & tendu de la même maniére dont nos Saltinbanques tendent leur corde ; & ils disent que plus le fil est tendu, plus il est difficile de s'y tenir, parce qu'il fait plus de ressort, & qu'il en est d'autant plus incertain. Mais ce qu'ils estiment de plus difficile, c'est de monter sur ce fil d'archal par la partie de ce même fil, qui est attachée à terre, & d'en descendre par l'un des bambous, qui sont mis en sautoir pour le soûtenir : comme aussi de s'asseoir dessus le fil d'archal les jambes croisées, d'y tenir un de ces bandéges, qui leur servent de table, d'y manger, & de se relever sur ses piés. Ils ne laissent pas aussi de monter & de danser sur une corde tenduë, mais sans contre-poids, & avec des babouches aux piés, & des sabres, & des seaux d'eau attachez à leurs jambes. Il y en a tel qui plante à

X. Saltinbanque fort honoré par le Roy de Siam.

terre une échelle fort haute, de laquelle les deux côtez ſont des bambous, & les échelons ſont des ſabres, dont le trenchant eſt tourné en haut. Il monte juſqu'au bout de cette échelle, & ſe tient, & danſe ſans aucun appuy ſur le trenchant du ſabre, qui en fait le dernier échelon; pendant que l'échelle a plus de mouvement qu'un arbre que le vent agite: puis il deſcend la tête premiere, & paſſe vîte en ſerpentant entre tous les ſabres. Je le vis deſcendre, mais je ne pris pas garde quand il étoit ſur le ſabre le plus haut; & je n'allay pas voir ſi les échelons étoient des ſabres: ſans conter que les ſabres peuvent n'eſtre guére trenchans, ſinon peut-eſtre les plus bas, parce qu'ils ſont les plus expoſez à la vûë. J'obmets le reſte de cette matiére, comme peu importante, & parce que je ne l'ay pas aſſez obſervée pour l'appuyer de mon témoignage.

XI. Serpens apprivoiſez. L'Empereur Galba n'étant encore que Préteur donna au Peuple Romain le ſpectacle de quelques elephants danſeurs de corde. Les elephants de Siam n'en ſavent pas tant, & les ſeuls animaux que je ſache que les Siamois inſtruiſent, ſont de gros ſerpens, qui ſont, dit-on, fort dangereux. Ces animaux s'agitent au ſon des inſtrumens, comme s'ils vouloient danſer. Mais celà paſſe pour magie, parce que toûjours en ce païs-là, comme ſouvent en celuy-cy, ceux qui ont quelque artifice extraordinaire, diſent qu'il conſiſte en des paroles myſterieuſes.

Les

Les Siamois ont aussi des spectacles Réligieux. Quand les eaux commencent à se retirer, le peuple les remercie plusieurs nuits de suite par une grande illumination, non seulement de ce qu'elles se sont retirées, mais de la fécondité qu'elles ont donnée aux terres. On voit alors toute la riviere couverte de lanternes nageantes, qui passent avec elle. Il y en a de differéntes grandeurs suivant la devotion de châque particulier ; & le papier diversement peint, dont elles sont faites, augmente le bel effet de tant de lumieres. De même, pour remercier la terre de la récolte, ils font pendant les premiers jours de leur année une autre illumination magnifique. La premiere fois que nous arrivâmes à Louvò ce fut de nuit, & au temps de cette illumination ; & nous vîmes les murailles de la ville ornées de lanternes allumées de distance en distance ; mais le dedans du Palais étoit bien plus beau à voir. Dans les murs qui font les clôtures des courts, on a pratiqué tout autour trois rangs de petites niches, dans chacune desquelles brûloit une lampe. Les fenêtres & les portes étoient aussi toutes ornées de divers feux, & plusieurs fanaux grands & petits, de figures differentes, garnis de papier, ou de gase, & peints differemment, étoient pendus avec une symmétrie agréable à des branches d'arbres, ou à des poteaux.

XII. Spectacles Réligieux illumination sur les eaux & une autre sur la terre, & dans le Palais.

Je n'y vis point de feu d'artifice, à quoy neanmoins les Chinois de Siam excellent, & ils

XIII. Feux d'artifice fort beaux.

ils en firent de tres-beaux pendant nôtre séjour à Siam & à Louvò. A la Chine on fait aussi une illumination solemnelle au commencement de leur année, & en un autre temps une autre grande fête sur l'eau sans aucune illumination. Les Chinois ne conviennent pas dans les raisons qu'ils en donnent, mais ils n'en donnent point de Réligion, & celles qu'ils donnent, sont puériles & sentent la fable.

XIV. Cerf-volant de papier.

Il ne faut pas obmettre le Cerf-volant de papier, en Siamois *Váo*, amusement de toutes les Cours des Indes pendant l'hyver. Je ne sçay si c'est Réligion, ou non: mais le Grand-Mogol, qui est Mahometan & non pas Idolatre, s'y amuse aussi. Quelquefois on y attache un feu, qui en l'air paroît un astre; & quelquefois on y met une piéce d'or, qui est à celuy qui trouve le cerf-volant, en cas que le cordon casse, ou que le cerf-volant tombe si loin, qu'on ne puisse le retirer. Celuy du Roy de Siam est en l'air toutes les nuits pendant les deux mois d'hyver, & des Mandarins sont nommez pour se relayer à en tenir le cordon.

XV. Trois sortes de spectacles de Théatre chez les Siamois.

Les Siamois ont trois sortes de spectacles de Théatre. Celuy qu'ils appellent *Cône* est une danse à plusieurs entrées, au son du violon & de quelques autres instrumens. Les danseurs sont masquez & armez, & représentent plûtost un combat qu'une danse: & quoy que tout se passe presque en mouvemens élevez & en postures

ſtures extravagantes, ils ne laiſſent pas d'y mêler de temps en temps quelque mot. La plûpart de leurs maſques ſont hideux & repreſentent ou des bêtes monſtrueuſes, ou des eſpeces de Diables. Le ſpectacle qu'ils appellent *Lacône* eſt un Poëme mêlé de l'Epique & du Dramatique, qui dure trois jours depuis huit heures du matin juſqu'à ſept du ſoir. Ce ſont des Hiſtoires en vers, ſérieuſes, & chantées par pluſieurs acteurs toûjours préſens, & qui ne chantent que tour à tour. L'un d'eux chante le rôle de l'Hiſtorien, & les autres ceux des perſonages que l'hiſtoire fait parler: mais ce ſont tous hommes qui chantent, & point de femmes. Le *Rabam* eſt une double danſe d'hommes & de femmes, qui n'eſt point guerriére, mais galante, & on nous en donna le divertiſſement avec les autres, que j'ay dit cydeſſus que l'on nous avoit donnez. Ces danſeurs & ces danſeuſes ont tous des ongles faux, & fort longs, de cuivre jaune: ils chantent des paroles en danſant; & ils le peuvent ſans ſe fatiguer beaucoup, parce que leur maniére de danſer n'eſt qu'une ſimple marche en rond, fort lente, & ſans aucun mouvement élevé, mais avec beaucoup de contorſions lentes du corps & des bras, auſſi ne ſe tiennent-ils pas l'un l'autre. Deux hommes cependant entretiennent le ſpectateur par pluſieurs ſottiſes que l'un dit au nom de tous les danſeurs, & l'autre au nom de toutes les danſeuſes. Tous ces

acteurs n'ont rien de ſingulier dans leurs habits : ſeulement ceux qui danſent au Rabam & au Cône, ont des bonnets de papier doré, hauts & pointus à peu prés comme les bonnets de cérémonie des Mandarins, mais qui deſcendent par les côtez juſqu'au deſſous des oreilles, & qui ſont garnis de pierreries mal contrefaites, & de deux pendans-d'oreille de bois doré. Le Cône & le Rabam ſont toûjours appelez aux funerailles, & quelquefois en d'autres rencontres ; & il y a apparence que ces ſpectacles n'ont rien de Réligieux, puis qu'il eſt défendu aux Talapoins d'y aſſiſter. Le *Lacône* ſert principalement pour ſolemniſer la fête de la dédicace d'un Temple neuf, lors qu'on y place une ſtatuë neuve de leur Sommona-Codom.

XVI. Lutte & Pugilat.

Cette Fête eſt encore accompagnée de courſes de bœufs, & de pluſieurs autres divertiſſemens, comme de Lutteurs, & de gens qui combattent à coups de coude & de poing. Dans les combats à coups de poing, ils garniſſent leur main de trois au quatre tours de corde à la place des anneaux de cuivre, dont ſe ſervent ceux de Láos en de tels combats.

XVII. Courſe de bœufs.

La courſe de bœufs ſe fait de cette maniére. On marque un eſpace de cinq-cent toiſes de long ou environ ſur deux toiſes de large, avec quatre troncs qu'on plante aux quatre coings pour ſervir de bornes ; & c'eſt au tour de ces bornes que ſe fait la courſe. Au milieu de cet

eſpace

espace ils élévent un échaffaut pour les Juges; & afin de marquer plus précisement le milieu, qui est l'endroit d'où les bœufs doivent partir, ils plantent contre l'échaffaut un poteau fort élevé. Quelquefois ce n'est qu'un bœuf qui court contre un autre bœuf, l'un & l'autre conduits par deux hommes courants à pié, qui tiennent les rênes ou plutôt le cordon passé dans les naseaux, l'un d'un côté, l'autre de l'autre; & d'espace en espace d'autres hommes sont placez pour relayer ceux qui courent. Mais le plus souvent c'est une paire de bœufs atelez à une charuë, qui court contre une autre paire de bœufs atelez à une autre charruë; des hommes les conduisent à droite & à gauche, comme quand ce n'est qu'un bœuf qui court contre un autre bœuf: mais outre cela il faut que châque charruë soit si bien soûtenuë en l'air par un homme courant, qu'elle ne touche jamais à terre, de peur qu'elle ne retarde les animaux qui la tirent; & ces hommes qui soûtiennent ainsi les charruës, sont relayez encore plus souvent que les autres. Or quoy les charruës courent toutes deux de même sens tournant toûjours à droite autour de l'espace que j'ay dit, elles ne partent pas de même lieu. L'une part d'un côté de l'échaffaut & l'autre de l'autre, pour courir réciproquement l'une aprés l'autre. Ainsi au commencement de leur course elles regardent des lieux opposez, & elles sont éloignées l'une de l'autre de la moi-

tié d'un tour, ou de la moitié de l'espace sur lequel elles doivent courre. Elles courent néanmoins de même sens, comme j'ay dit, tournant plusieurs fois autour des quatre bornes, dont j'ay parlé, jusqu'à ce que l'une attrape l'autre. Les spectateurs sont cependant tout autour, mais il n'est point nécessaire de barriéres pour les empêcher de trop approcher. Ces courses sont quelquefois des sujets de pari, & les Seigneurs font nourrir & dresser pour cet exercice des bœufs petits, mais bien taillez; & au lieu de bœufs ils se servent aussi de buffles.

XVIII. Course de balons.

Je ne say si je dois mettre parmi les spectacles, le plaisir qu'on nous donna d'une course de balons, car à l'égard des Siamois c'est plûtôt un jeu qu'un spectacle. Ils choisissent deux balons les plus égaux en toutes choses qu'il est possible, & ils se divisent en deux bandes pour parier. Alors les comites se tenant debout battent une mesure précipitée, non seulement en coignant du bout d'un long bambou qu'ils ont en leur main, mais par leurs cris & par l'agitation de tout leur corps. La chiourme s'excite aussi elle même par plusieurs cris redoublez, & le spectateur qui parie, pousse aussi des cris, & ne se donne guére moins de mouvement que s'il pagayoit en effet. Souvent même on ne laisse pas aux comites le soin d'animer la chiourme, mais deux des parieurs font eux-mêmes cet office.

Les

Les Siamois aiment le jeu jusqu'à se rüiner & à perdre leur liberté, ou celle de leurs enfans: car en ce Païs-là quiconque n'a pas dequoy satisfaire son créancier, vend ses enfans pour s'acquiter, & si cela ne suffit, il devient esclave luy-même. Le jeu qu'ils aiment le mieux, est le Tric-trac qu'ils appellent *Sacà*, & qu'ils ont peut-être appris des Portugais, car ils le joüent comme eux, & comme nous. Ils ne joüent point aux cartes, & je ne say point leurs autres jeux de hazard; mais ils joüent aux échecs à nôtre maniére, & à la maniére Chinoise. Je donneray à la fin de cet Ouvrage le jeu des échecs des Chinois. XIX. Amour excessif du Jeu.

Le tabac en fumée, (car ils n'en prennent guére en poudre) est aussi un de leurs plus grands amusemens, & les femmes, même les plus importantes, y sont tout-à-fait adonnées. Ils ont du tabac de Manille, de la Chine, & de Siam; & quoy que ces sortes de tabac soient bien forts, les Siamois les fument pourtant sans nul adoucissement; mais les Chinois & les Mores en font passer la fumée dans l'eau, pour en diminuër la force. La maniére des Chinois est de prendre un peu d'eau dans leur bouche, & puis d'achever de remplir leur bouche de fumée de tabac, & en suite ils rendent l'eau & la fumée en même temps. Les Mores se servent d'un instrument singulier, dont on trouvera la description & la figure à la fin de cet Ouvrage. XX. Les Siamois aiment à fumer du Tabac.

XXI. Vie ordinaire d'un Siamois.

Tels ſont les divertiſſemens des Siamois, à quoy l'on peut ajoûter les amuſemens domeſtiques. Ils aiment beaucoup leurs femmes & leurs enfans, & il paroît qu'ils en ſont beaucoup aimez. Pendant que les hommes s'acquitent des ſix mois de Corvées, qu'ils doivent châcun tous les ans au Prince, c'eſt à leur femme, à leur mere, ou à leurs filles à les nourrir. Et lors même qu'ils ont ſatisfait au ſervice de leur Roy, & qu'ils ſont retournez chez eux, la plûpart ne ſavent à quel travail s'appliquer, ſe trouvant peu accoûtumez à aucune profeſſion parciculiere ; parce que le Prince les employe à toutes indifféremment, comme il luy plaît. Par là on peut juger combien la vie ordinaire d'un Siamois eſt oiſive. Il ne travaille preſque point, quand il ne travaille pas pour ſon Roy : il ne ſe promeine point : il ne chaſſe point : il ne fait preſque que demeurer aſſis ou couché, manger, joüer, fumer & dormir. Sa femme l'éveillera à ſept heures du matin, & luy ſervira du ris & du poiſſon : il ſe rendormira là deſſus ; & à midy il mangera encore, & il ſoupera ſur la fin du jour. Entre ces deux derniers repas il fera la méridiane : la converſation ou le jeu emporteront tout le reſte. Les femmes labourent à la campagne, elles vendent & achétent dans les villes. Mais il eſt temps de parler des affaires & des occupations ſérieuſes des Siamois, c'eſt à dire de leurs mariages, de l'education, qu'ils don-

donnent à leurs enfans, des études, & des professions, ausquelles ils les appliquent.

Chapitre VII.

Du Mariage & du Divorce des Siamois.

L'Usage n'est pas en ce païs-là de permettre aux filles la conversation des garçons. Les meres les châtient, quand elles les y surprennent : mais les filles ne laissent pas de s'échapper, quand elles peuvent ; & cela ne leur est pas impossible sur la fin du jour. I. Le soin qu'ils ont de garder leurs filles.

Elles sont en état d'avoir des enfans dés l'âge de douze ans, & quelquefois plûtôt ; & la plûpart n'en ont plus passé quarante. La coûtume est donc de les marier fort jeunes, & les garçons à proportion. Il se trouve néanmoins quelques Siamoises, qui dédaignent toute leur vie le mariage, mais il n'y en a aucune qui se fasse Talapoüine, c'est à dire qui se consacre à la vie Réligieuse, qui ne soit déja vieille. II. A quel âge ils les marient.

Lors qu'il est donc question d'un mariage ; les parens du jeune homme font demander la fille à ses parens, par des femmes âgées & de bonne réputation. Si les parens de la fille y ont du penchant ils répondent favorablement. Ils se reservent néanmoins la liberté de consulter auparavant le goût de leur fille ; & en même temps ils prennent l'heure de la naissance du garçon, & donnent celle de la naissance de III. Comment un Siamois recherche une fille en mariage, & comment leur mariage se conclut.

la fille: & des deux côtez on va aux Devins, pour savoir principalement si le parti proposé est riche, & si le mariage durera jusqu'à la mort sans divorce. Comme chacun cache avec soin ses richesses, pour les mettre à couvert de la concussion des Magistrats, & de l'avidité du Prince, il faut qu'ils aillent au Devin, pour savoir si une famille est riche, & c'est sur l'avis des Devins, qu'ils prennent leur résolution. Si le mariage se doit conclûre, le jeune homme va voir la fille trois fois, & luy porte des présens de bétel & de fruit, & rien de plus précieux. A la troisiéme visite les parens de part & d'autre s'y trouvent aussi, & l'on conte la dot de l'épouse, & ce que l'on donne de bien à l'époux, auquel le tout est délivré sur le champ & en présence des parens, mais sans aucune écriture. Les nouveaux mariez reçoivent aussi pour l'ordinaire en cette occasion des présens de leurs oncles: & dés lors & sans aucune cérémonie de réligion l'époux a droit de consommer le mariage. Il est mêmes défendu aux Talapoins d'y assister. Quelques jours aprés seulement ils vont chez les nouveaux mariez jeter beaucoup d'eau-benite, & réciter quelques priéres en langue Balie.

IV. Fête de la nopce.

La nopce est, comme par tout ailleurs, accompagnée de festins & de spectacles. Ils y appellent des danseurs de profession; mais ny l'époux, ny l'épouse, ny aucun des conviez n'y dansent. La fête se fait chez les parens de la fille,

le, où l'époux a ſoin de faire bâtir une ſale exprés, qui eſt iſolée: & de-là on meine les nouveaux mariez dans un autre bâtiment iſolé, bâti auſſi exprés, par les ſoins & aux frais de l'époux, dans l'enceinte de bambou, qui fait la clôture du logis des parens de la fille. Les nouveaux mariez y demeurent pendant quelques mois, & enſuite ils vont habiter où il leur plaît de bâtir un logis pour eux. Un ornement ſingulier pour les filles des Mandarins que l'on marie, c'eſt de leur mettre ſur la tête ce cercle d'or, que les Mandarins mettent à leur bonnet de cérémonie. A cela prés la parûre conſiſte à avoir de plus belles pagnes qu'à l'ordinaire, de plus beaux pendans-d'oreille, & de plus belles bagues aux doits, & en plus grande quantité. Il y en a qui diſent que le prétendu beau-pere, avant que de conclûre le mariage de ſa fille avec ſon gendre, le garde chez luy pendant ſix mois, pour le mieux connoître. On m'a nié abſolûment que celà fût véritable. Et tout ce qui, à mon avis, peut avoir donné occaſion de le dire, c'eſt que c'eſt à l'époux à faire bâtir la ſalle des nopces, & le logement, qu'il doit avoir chez ſon beau-pere, pendant quoy, c'eſt à dire pendant deux ou trois jours tout au plus, ſa future épouſe luy porte à manger, ſans qu'on en appréhende les conſéquences, parce que le mariage eſt déja conclû, quoy que la fête en ſoit différée.

V. La richesse des mariages de Siam.

La plus grande dot à Siam est de cent *catìs*, qui font quinze mille livres ; & parce qu'il y est ordinaire que le bien de l'époux soit égal à celuy de l'épouse, il s'ensuit qu'à Siam la plus grande fortune de deux nouveaux mariez ne passe pas dix mille écus.

VI. De la pluralité des femmes.

Les Siamois peuvent avoir plusieurs femmes, quoy qu'ils estiment que ce seroit mieux fait de n'en avoir qu'une ; & il n'y a que les gens riches qui affectent d'en avoir davantage, & plus par faste & par grandeur, que par débauche.

VII. Distinction considerable entre elles.

Quand ils ont plusieurs femmes, il y en a toûjours une, qui est la principale : ils l'appellent la grande femme. Les autres, qu'ils appellent les petites femmes, sont à la verité légitimes, je veux dire permises par les Loix, mais elles sont soûmises à la principale. Ce ne sont que des femmes achetées, & par conséquent esclaves ; de sorte que les enfans des petites femmes appellent leur pere *Pô Tchâou*, c'est à dire *Pere Seigneur*, au lieu que les enfans de la femme principale l'appellent *Pô* simplement, c'est à dire *Pere*.

VIII. Degrés d'alliance défendus & comment les Roys de Siam en usent sur cet article.

Le mariage dans les premiers degrez de parenté leur est défendu : ils peuvent néanmoins épouser leur cousine germaine. Et quant aux degrez d'alliance, un homme peut épouser les deux sœurs l'une aprés l'autre, & non pas en même temps. Néanmoins les Rois de Siam se dispensent de ces regles, & ne croyent pouvoir

voir guére trouver de femme digne d'eux, que dans les personnes qui leur sont les plus proches. Celuy d'aujourd'huy avoit épousé sa sœur, & de ce mariage est née la Princesse sa fille unique, laquelle on dit qu'il a éposée. Je ne l'ay pû savoir au vray, mais c'est le bruit commun: & j'y trouve de l'apparence en ce qu'on luy a fait sa maison comme à une Reyne; & les Européans, qui l'ont appelée la Princesse-Reyne, en ont jugé comme moy. Les relations nous apprennent qu'il y a ailleurs qu'à Siam des exemples de ces mariages du frere avec la sœur; & il est certain qu'ils ont été fréquens autrefois parmy beaucoup de nations Payennes, au moins dans les familles Royales: soit afin que la fille succédât à la Couronne avec le fils: soit par la crainte, que je viens de dire que ces Rois ont eüe de se mésallier, s'ils n'épousoient leurs propres sœurs. Car pour ce que d'autres ajoûtent que c'est afin que les peuples ne puissent douter d'avoir un maître du sang Royal au moins par sa Mere, je n'y trouve nulle vray-semblance à l'égard de l'Orient, où les peuples sont si peu attachez au sang de leurs Rois, & où les Rois croyent s'assûrer de la fidélité de leurs femmes en les gardant fort étroittement.

Ainsi Jupiter avoit épousé sa sœur.

IX.
Les Loix de la succession pour les veuves & pour les enfans.

La succession dans les familles particulieres de Siam est toute pour la Grande-femme, & puis pour ses enfans, qui héritent de leurs parens par portions égales. Les petites-femmes

& leurs

& leurs enfans peuvent être vendus par l'héritier ; & ils n'ont que ce que l'héritier leur donne, ou ce que le pere avant que de mourir leur a donné de la main à la main, car les Siamois ignorent l'usage des Testaments. Les filles nées des petites-femmes sont venduës pour être elles-mêmes petites-femmes ; & les plus puissans achetant les mieux faites, sans prendre garde aux parens dont elles sortent, font de cette maniére des alliances tres-inégales ; & ceux avec qui ils les font, n'acquiérent guére par là ny plus d'honneur, ny plus de protection.

X. En quoy consiste la fortune d'un Siamois.

Les biens des Siamois consistent principalement en meubles. S'ils ont des terres, ils en ont peu, parce qu'ils n'en sauroient acquerir la pleine proprieté : elle appartient toûjours à leur Roy, qui reprend quand il lui plaît les terres qu'il a venduës aux particuliers, & qui les reprend souvent sans en rembourser le prix. La Loy du païs est néanmoins que les terres soient héréditaires dans les familles, & que les particuliers se les puissent vendre l'un à l'autre : mais le Prince n'a égard à cette Loy, qu'autant qu'il luy convient ; parce qu'elle ne peut préjudicier à son Domaine, qui s'étend généralement sur tout ce que possédent ses sujets. Cela fait qu'ils acquiérent le moins d'immeubles qu'ils peuvent, & qu'ils tâchent toûjours à dérober leurs meubles à la connoissance de leur Roy : & parce que les diamans sont les meu-

meubles les plus aiſez à cacher & à transporter, ils ſont recherchez à Siam, & dans toutes les Indes, & s'y vendent chérement. Quelquefois les Seigneurs Indiens donnent en mourant une partie de leur bien au Roy leur Maître, pour aſſûrer le reſte à leur famille, & celà leur reüſſit pour l'ordinaire.

Les ménages ſont presque tous heureux à Siam, comme on en peut juger par la fidélité des femmes à nourrir leur mary, tant qu'il ſert le Roy : ſervice qui par une eſpéce de concuſſion dure non ſeulement ſix mois par an, mais quelquefois une, deux, & trois années de ſuite. Mais lors que le mary & la femme ne peuvent ſe ſupporter l'un l'autre, ils ont le remede du divorce. Il eſt vray qu'il n'eſt guére en uſage que parmy le peuple : les riches, qui ont pluſieurs femmes, gardent également celles qu'ils n'aiment pas, & celles qu'ils aiment. XI. Le divorce.

Le mary eſt naturellement le maître du divorce, mais il ne le refuſe guére à ſa femme, quand elle le veut abſolûment : il luy rend ſa dot, & leurs enfans ſe partagent entr'eux en cette maniére. La mere a le premier, le troiſiéme, le cinquiéme & tous les autres en rang impair : le pere a le ſecond, le quatriéme, le ſixiéme & tous les autres en rang pair. Par là il arrive que s'il n'y a qu'un enfant, il eſt pour la mere, & que ſi le nombre des enfans eſt impair, la mere en a un de plus : ſoit qu'ils XII. Quelles en ſont les Loix.

qu'ils ayent jugé que la mere en auroit plus de soin que le pere : soit que les ayant portez dans ses flancs, & les ayant nourris de son lait, elle semble y avoir un plus grand droit que le pere : soit qu'étant plus foible, elle ait plus de besoin que luy du secours de ses enfans.

XIII. Et les suites.

Aprés le divorce il est permis au mary & à la femme de se remarier à qui ils veulent ; & il est libre à la femme de le faire dés le jour du divorce, sans qu'ils se soucient du doute qui en peut arriver touchant le pere du premier enfant, qui peut naître aprés les secondes nopces. Ils se fient à ce que la femme en dit : grande marque du peu de jalousie de ce peuple. Mais quoy que le divorce leur soit permis, ils ne laissent pas de le regarder comme un fort grand mal, & comme la perte presque certaine des enfans, qui sont d'ordinaire fort mal traittez dans les seconds mariages de leurs parens. De sorte que c'est une des causes que l'on donne de ce que le païs n'est guére peuplé ; quoy que les Siamoises soient fécondes, & qu'elles ayent même assez souvent des jumeaux.

XIV. De la puissance Paternelle.

La puissance du mary est despotique dans sa famille, jusqu'à pouvoir vendre des enfans & ses femmes, horsmis sa femme principale, qu'il peut seulement repudier. Les veuves héritent du pouvoir de leurs maris avec cette restriction, qu'elles ne peuvent vendre les enfans qu'elles ont en rang pair, si les parens du pere

pere s'y opposent; car les enfans n'oseroient s'y opposer. Aprés le divorce le pere & la mere peuvent vendre chacun les enfans qui leur sont demeurez en partage, selon la division que j'ay dite. Mais les parens ne peuvent tuër leurs enfans, ny le mary tuër ses femmes, parce qu'en général tout meurtre est défendu à Siam.

XV. Des commerces amoureux.

L'amour des personnes libres n'y est point honteux, au moins parmy le menu peuple: il y est regardé comme un mariage, & l'inconstance comme un divorce. Les parens néanmoins y gardent leurs filles, comme j'ay dit; & nulle part il n'est permis aux enfans de disposer d'eux-mêmes au préjudice de la puissance Paternelle, qui est le plus naturel de tous les droits. D'ailleurs les Siamoises sont naturellement assez glorieuses pour ne se donner pas aisément aux étrangers, ou au moins pour ne les pas appeler. Les Pegüanes qui sont à Siam, comme étant étrangeres elles-mêmes, font plus de cas des étrangers; & passent pour débauchées dans l'esprit de ceux, qui n'entendent pas qu'elles cherchent un mary. Aussi sont-elles fidéles jusqu'à ce qu'on les abandonne; & si elles deviennent grosses, elles n'en sont pas moins estimées parmy celles de leur Nation, & même elles font gloire d'avoir eu pour mary un homme blanc. Il se peut faire aussi qu'elles sont de complexion plus amoureuse, que les Siamoises: elles ont au moins plus de viva-

vivacité. C'eſt une opinion établie dans les Indes, que les peuples y ont plus ou moins d'eſprit, ſelon qu'ils ſont plus voiſins, ou plus éloignez du Pegu.

CHAPITRE VIII.

De l'éducation des Enfans Siamois, & premierement de leur Politeſſe.

I. Amour des enfans Siamois pour leurs parens.

LEs enfans Siamois ont de la docilité & de la douceur, pourvû qu'on ſe garde de les rebuter. Leurs parens ſavent s'en faire beaucoup aimer & reſpecter, & leur inſpirer une extréme politeſſe. Leurs leçons ſont merveilleuſement aidées par le pouvoir deſpotique, que j'ay dit qu'ils ont dans leur famille: mais auſſi les parens répondent-ils au Prince des fautes de leurs enfans. Ils ont part à leurs châtimens, & ſur tout ils ſont obligez de les livrer quand ils ont failly. Et quoy-que le fils s'en ſoit enfuï, il ne manque jamais de revenir ſe livrer luy-même, quand le Prince s'en prend à ſon pere, ou à ſa mere, ou même à ſes autres parens collatéraux, mais plus vieux que luy, & auſquels il doit du reſpect: & c'eſt une grande preuve de l'amour des enfans Siamois envers leurs parens.

II. Politeſſe neceſſaire aux Siamois.

Quant à la politeſſe, elle eſt ſi grande par tout l'Orient, même à l'égard des étrangers, qu'un Européan qui y a demeuré long-temps, a bien

a bien de la peine à s'accoûtumer derechef aux familiaritez & au peu d'égards de ces païs-cy. Comme les Princes Indiens sont fort adonnez au commerce, ils aiment à attirer chez eux les étrangers, & ils les protegent, même contre leurs sujets. Et de-là vient que les Siamois par exemple paroissent sauvages, & qu'ils fuïent la conversation des étrangers. Ils savent qu'ils sont censez avoir toûjours tort, & qu'ils sont toûjours châtiez dans les querelles, qu'ils ont avec eux. Les Siamois élevent donc leurs enfans dans une extréme modestie, parce qu'elle est nécessaire dans le commerce, & encore davantage dans le service, qu'ils rendent six mois de l'année à leur Roy, ou aux Mandarins par ordre de leur Roy.

III. Leur penchant à se taire.

Le silence n'est pas plus grand parmy les Chartreux qu'il l'est dans le Palais de ce Prince: les Seigneurs ne s'en dispensent pas plus que les autres. La seule envie de parler n'emporte donc jamais les Siamois à rien dire qui puisse déplaire. Il faut qu'ils soient bien persuadez que vous voulez savoir la verité de quelque chose, pour s'enhardir à vous la dire contre ce que vous en pensez. Ils n'affectent en rien de paroître mieux instruits que vous, non pas même dans les choses de leur païs, quoy que vous soyez étranger.

IV. De la raillerie parmy eux.

Ils m'ont parû éloignez de toute sorte de raillerie, parce qu'ils n'en entendoient aucune

cune peut-estre par la faute des Interprétes. C'est principalement en matiére de raillerie, qu'est véritable cet ancien mot des Indiens, que les choses les mieux pensées, quand elles sont dites par interpréte, sont une source pure qui passe dans de la bourbe. Le plus sûr est de railler peu avec les étrangers, même avec ceux qui entendent nôtre langue; parce que les railleries sont la derniere chose, qu'ils en entendent, & qu'il est aisé qu'ils se blessent d'une raillerie qu'ils n'entendront pas. Je ne doute donc point que les Siamois ne sâchent se railler polîment les uns les autres. L'on m'a assûré qu'ils le font souvent entre personnes égales, & même en vers; & qu'autant les femmes que les hommes ils sont tous fort exercez à *l'impromptu*; dont la matiere la plus ordinaire est chez eux une raillerie continüée, où paroît à l'envy la vivacité des reparties & des repliques. J'ay vû la même chose parmy le peuple d'Espagne.

V. Politesse de la langue Siamoise.

Mais quand ils rentrent dans le sérieux, leur langue est bien plus capable que la nôtre de tout ce qui marque le respect & les distinctions. Ils donnent par exemple, de certains titres à de certains Officiers, comme sont chez nous les titres d'*Excellence* & de *Grandeur*; De plus ces mots de *je* & de *moy* indifférens en nôtre langue s'expriment par plusieurs termes dans la langue Siamoise, dont l'un est du maître à l'esclave, & l'autre de l'esclave au maî-

maître. Un autre est d'un homme du peuple à un Seigneur, & un quatriéme s'employe entre personnes égales, & enfin il y en a qui ne sont que dans la bouche des Talapoins. Le mot de *vous* & de *luy* ne s'expriment pas en moins de manieres. Et quand ils parlent des femmes (parce que dans leur langue il n'y a point de distinction de Genres en Masculin & Féminin) ils ajoûtent au Masculin le mot de *Nang*, qui en langue Balie veut dire *jeune*, pour signifier le féminin, comme si nous disions par exemple *jeune Prince* au lieu de dire *Princesse*. Il semble que leur politesse les empêche de comprendre que les femmes puissent jamais vieillir.

VI. Les noms des Siamoises.

Par ce même esprit de politesse ils les nomment par les choses les plus précieuses ou les plus agréables de la nature, comme *jeune diamant*, *jeune or*, *jeune cristal*, *jeune fleur*. La Princesse fille du Roy s'appelle *Nang fâ*, *jeune Ciel* : s'il avoit un fils on l'appelleroit, dit-on, *Seigneur du Ciel*, *Tcháoufâ*. Il est certain que l'Elephant blanc que Mr. de Chaumont vît à Siam, & qui estoit mort quand nous y arrivâmes, avoit atteint une extréme vieillesse : cependant parce que c'estoit une femelle, & qu'ils croyent d'ailleurs que dans le corps des Elephants blancs il y a toûjours une ame Royale, ils l'appeloient mot à mot jeune Prince Elephant blanc, *Nang Payà Tchang peüac*.

Les

VII. Les paroles dont les Siamois se servent en saluant.

Les paroles, dont ils se servent pour saluër, sont *ca vái Tcháou, je saluë Seigneur.* Et, si c'est véritablement un Seigneur qui saluë un inferieur, il répondra simplement, *Ráou vái, je saluë*, ou *ca vái* qui veut dire la même chose ; quoy que le mot de *ca* qui signifie *moy*, ne doive estre naturellement que dans la bouche d'un esclave parlant à son maître, & que le mot de *Ráou*, qui signifie aussi *moy*, marque quelque dignité en celuy qui parle. Pour dire comment vous portez-vous ? Ils disent *Tgiou di*? *kin di?* C'est à dire, *demeurez-vous bien? mangez vous bien?*

VIII. Comment il leur est permis de demander des nouvelles de la santé de leur Roy.

Mais c'est une observation singuliere, qu'il ne soit pas permis à un Siamois de demander à un autre, qui luy est inférieur, des nouvelles de la santé de leur Roy ; comme si c'estoit un crime à celuy, qui approche davantage de la personne du Prince, d'en estre moins informé, qu'un autre, qui s'en doit tenir plus éloigné.

IX. Comment ils s'asseyent.

Leur maniere civile de s'asseoir est comme s'asseyent les Espagnoles en croisant les jambes ; & ils y sont si bien accoûtumez, que, même sur un siége lors qu'on leur en donne, ils ne se placent pas autrement.

X. Leur contenance.

Quand ils forment un cercle, ils ne se tiennent jamais debout ; mais, s'ils ne sont assis les jambes croisées, ils s'accroupissent par respect des uns pour les autres. Les esclaves & les serviteurs devant leurs maîtres, & les gens du

du peuple devant les Seigneurs ſe tiennent à genoux le corps aſſis ſur les talons, la tête un peu inclinée, & les mains jointes à la hauteur de leur front. Un Siamois qui paſſe devant un autre, à qui il veut rendre du reſpect, paſſera tout incliné & les mains jointes plus ou moins élevées, & ne le saluëra pas autrement.

Dans les viſites, ſi c'eſt un homme fort inférieur qui la rend, il entre courbé dans la chambre, il ſe proſterne, & demeure à genoux & aſſis ſur ſes talons de la maniere que je viens de dire: mais il n'oſe parler le premier. Il doit attendre que celuy à qui il rend viſite, luy parle: & ainſi les Mandarins qui nous venoient voir de la part du Roy de Siam, attendoient toûjours que je leur parlaſſe le premier. Si c'eſt une viſite entre égaux, ou ſi le ſupérieur va voir l'inférieur, le maître du logis le reçoit, à la porte de la ſalle, & à la fin de la viſite il l'accompagne juſques-là, & jamais plus loin. D'ailleurs il marche ou droit, ou courbé ſelon le degré de reſpect, qu'il doit à celuy qui le vient voir. Il obſerve auſſi de parler le premier, ou le dernier, ſelon qu'il le peut, ou qu'il le doit: mais il montre toûjours ſa place à celuy qu'il reçoit chez luy, & il l'invite à la prendre. Il luy fait ſervir enſuite du fruit & des confitures, & quelquefois même du ris & du poiſſon; & ſur tout il luy ſert de ſa main de l'arek & du bétel, & du thé. Le

XI. Leurs cérémonies dans les viſites.

menu peuple n'oublie pas l'arek, & les gens de condition s'en accommodent quelquefois. A la fin de la visite l'étranger témoigne qu'il s'en veut aller comme parmy nous, & le maître du logis y consent avec des paroles honêtes, & il faudroit qu'il fût fort au dessus de celuy, qui luy rend visite, pour luy dire de s'en aller.

XII. A quel point le lieu le plus éminent est le plus honorable.

Le lieu le plus haut est tellement le plus honorable selon eux, qu'ils n'osoient monter au premier étage, même pour le service de la maison, quand les Envoyez du Roy étoient dans la salle-basse. Dans les maisons, que les étrangers bâtissent de briques à plus d'un étage, ils observent que le dessous de l'escalier ne serve jamais de passage, de peur que quelqu'un ne passe sous les piés d'un autre qui montera : mais les Siamois ne bâtissent qu'à un étage, parce que le bas leur seroit inutile, personne parmy eux ne voulant ny passer ny loger sous les piés d'un autre. Par cette raison, quoy que les maisons Siamoises soient élevées sur des piliers, ils ne se servent jamais du dessous, non pas même chez le Roy, dont le Palais estant sans plain-pié, à des piéces plus élevées les unes que les autres, dont le dessous pourroit estre habité. Il me souvient que quand les Ambassadeurs de Siam arrivérent à une Hôtellerie de la Piçote prés de Vincennes, comme on avoit logé le premier au premier étage, & les autres au second, le second Ambassadeur s'estant

s'estant aperçû qu'il estoit au dessus de la lettre du Roy son Maître, que le premier Ambassadeur avoit auprés de luy, sortit bien vîte de sa chambre se lamentant de sa faute, & s'arrachant les cheveux de desespoir.

La droite est à Siam plus honorable que la gauche : le fond de la chambre opposé à la porte est plus honorable que les côtez de la chambre ; & les côtez le sont plus que le mur où est la porte, & le mur qui est à la droite de celuy qui est assis au fond, est plus honorable que celuy qui est à sa gauche. Ainsi dans les Tribunaux personne n'est assis sur l'estrade attachée au mur qui est vis à vis la porte, sinon le Président, lequel seul a voix délibérative. Les Conseillers, qui n'ont jamais que voix consultative, sont assis sur d'autres estrades plus basses le long des murs des côtez, & les autres Officiers le long du mur de la porte. De même si quelqu'un reçoit une visite importante, il place celuy, dont il est visité, seul au fond de la chambre, & il se met le dos tourné vers la porte, ou vers l'un des côtez de la chambre.

XIII. Le côté droit plus honorable à Siam que le gauche.

Ces cérémonies & beaucoup d'autres sont si précises à la Chine, qu'il faut que les entrées des maisons, & les chambres ou les particuliers reçoivent leurs visites, & celles où ils donnent à manger à leurs amis, soient toutes sur un modéle, pour y pouvoir observer les mêmes civilitez. Mais cette uniformité de

XIV. Pourquoy à la Chine les villes sont toutes sur un modéle.

bâtir, & même de tourner les bâtimens au Midy, de telle ſorte qu'on regarde au Nord en y entrant, a eſté encore plus indiſpenſable dans les Tribunaux, & dans toutes les autres maiſons publiques: ſi bien que dans ce grand Royaume qui voit une ville les voit toutes.

XV. Exactitude des Siamois dans les cérémonies.

Or les cérémonies ſont auſſi eſſentielles, & preſque en auſſi grand nombre à Siam qu'à la Chine. Un Mandarin ſe tient autrement devant ſes inférieurs, & autrement devant ſes ſupérieurs. S'ils ſont pluſieurs Siamois enſemble, & qu'il en ſurvienne un autre, il arrive ſouvent que la poſture de tous change. Ils ſavent devant qui, & à quel point, ils doivent ſe tenir courbez ou redreſſez, ou aſſis: s'ils doivent joindre leurs mains, ou non, & les tenir baſſes ou hautes: ſi eſtant aſſis ils peuvent avancer un pié, ou tous les deux, ou s'ils doivent les tenir tous deux cachez en s'aſſeyant ſur leurs talons. Et les fautes en ces ſortes de devoirs peuvent eſtre punies du bâton par celuy, envers qui elles ſont commiſes, ou par ſes ordres, & ſur le champ. Si bien qu'il ne s'introduit point parmy eux de ces airs de familiarité, qui attirent dans les divertiſſemens les groſſiéretez, les injures, les coups & les querelles, & quelquefois l'intempérance & l'effronterie: ils ſont toûjours retenus par des égards réciproques. C'eſt une choſe aſſez plaiſante, que ce que l'on dit du chapeau des Chinois. Il n'a point de bord ny par devant ny

par

par derriere, mais ſeulement par les côtez: & ce bord, qui ſe termine en ovale, eſt ſi peu attaché au corps du chapeau, qu'il tombe, & rend un homme ridicule au premier mouvement irrégulier, qu'il fait de ſa tête. Tant ces peuples, ont compris que moins les hommes ſont geſnez, plus ils ſont de fautes.

XVI. Ils s'y accoûtument dés l'enfance.

Or toutes ces pratiques, qui nous paroîtroient fort pénibles, ne le leur paroiſſent pas tant, parce qu'on les y accoûtume de bonne heure. L'accoûtumance leur rend auſſi les diſtinctions moins dures, qu'elles ne nous le ſeroient: & encore plus la penſée qu'ils en peuvent joüir à leur tour; celuy qui eſt aujourd'huy ſupérieur ou inférieur, changeant demain de condition, ſuivant la prudence, ou le caprice du Prince. Les diſtinctions héréditaires, que la naiſſance donne icy à tant de perſonnes, qui ſont quelquefois ſans mérite, ne paroîtroient guére moins rudes à ſouffrir, à qui n'y ſeroit pas accoûtumé, ou à qui ne comprendroit pas que la plus précieuſe récompenſe de la vertu eſt celle, que l'on eſpére de faire paſſer à ſes deſcendans.

XVII. Comment les Grands les peuvent épargner aux petits.

L'uſage eſt donc à Siam & à la Chine que quand le ſuperieur veut ménager l'inferieur, & luy témoigner beaucoup de conſidération (comme il arrive quelquefois dans les intrigues de Cour) le ſupérieur affecte d'éviter en public la rencontre de l'inférieur; pour luy épargner les ſoûmiſſions publiques, dont il ne

le dispenseroit pas s'ils se rencontroient. D'ailleurs l'affabilité envers les inférieurs, la facilité de se montrer à eux, ou d'aller au devant d'eux passent pour foiblesse dans les Indes.

XVIII. Certaines choses indécentes parmy nous ne le sont pas parmy eux & au contraire.

Les Siamois ne se contraignent point à retenir les rapports d'estomach dans la conversation, ny ils ne détournent leur visage pour cela, ny ils ne mettent rien devant leur bouche, non plus que les Espagnols. Ce n'est pas aussi une incivilité parmy eux d'essuyer la sueur de son front avec ses doits, & puis de les secoüer contre terre. Nous employons à cela nôtre mouchoir, & peu de Siamois en ont: ce qui est cause qu'ils font assez mal proprement tout ce à quoy le mouchoir est nécessaire. Ils n'oseroient cracher ny sur les nattes, ny sur les tapis de pié; & parce qu'il y en a dans toutes les maisons un peu meublées, ils se servent de crachoirs qu'ils portent à la main. Chez leur Roy ny ils ne toussent, ny ils ne crachent, ny ils ne se mouchent. Le bétel qu'ils mâchent toûjours, & dont ils avallent le suc quand il leur plaît, les en empêche: néanmoins ils ne peuvent prendre du bétel en présence du Prince, mais seulement continuër de mâcher celuy, qu'ils ont déja dans leur bouche. Ils ne refusent rien de ce qu'on leur offre, & n'oseroient dire, *j'en ay assez.*

XIX. Quel est le plus grand

Comme le lieu le plus éminent est toûjours chez eux le plus honorable, la tête comme la

la partie du corps la plus haute, y eſt auſſi la plus reſpectée. Toucher quelqu'un à la tête ou aux cheveux, ou luy paſſer la main par deſſus la tête, c'eſt luy faire le plus grand de tous les affronts. Toucher à ſon bonnet, s'il le laiſſe quelque part, eſt une grande incivilité. La mode de ce païs-là parmy les Européans qui y demeurent, eſt de ne laiſſer jamais ſon chapeau en lieu bas; mais de le donner à un domeſtique, qui le porte plus haut que ſa tête, au bout d'un bâton & ſans y toucher; & ce bâton a un pié, afin qu'il puiſſe demeurer debout, ſi celuy, qui le porte, eſt obligé de le laiſſer. de tous les affronts chez les Siamois.

XX. Quelles ſituations ſont plus ou moins reſpectueuſes.

La poſture la plus reſpectueuſe, ou pour mieux dire la plus humble eſt celle, où ils ſe tiennent tous, & toûjours devant leur Roy: en quoy ils luy portent plus de reſpect, que les Chinois n'en portent au leur. Ils ſe tiennent proſternez ſur les genoux & ſur les coudes, les mains jointes à la hauteur du front, & le corps reculé ſur les talons; afin qu'il porte moins ſur les coudes, & qu'il ſoit poſſible (ſans s'ayder des mains, mais en les tenant toûjours jointes à la hauteur du front) de ſe relever ſur les genoux, & de ſe remettre ſur les coudes; comme ils font trois fois de ſuite, toutes les fois qu'ils veulent reprendre la parole, pour parler à leur Roy. J'ay même remarqué que, quand ils ſont ainſi proſternez, ils penchent le derriére d'un côté ou d'autre, autant

qu'ils le peuvent ſans déplacer les genoux, comme pour s'anéantir davantage.

Par le même principe non ſeulement il eſt plus honorable ſelon eux d'être aſſis ſur un ſiége haut, que de l'être ſur un ſiége bas; mais il eſt encore plus honorable d'être debout que d'être aſſis. Quand Mr. de Chaumont eût ſa premiere audience, il fallût que les Gentilshommes François, qui l'accompagnoient, entraſſent les premiers dans le ſalon, & s'y aſſiſſent ſur les talons, avant que le Roy de Siam ſe montrât; afin que ce Prince ne les vît pas un moment debout. On leur défendît mêmes de ſe lever pour le ſaluër, quand il paroîtroit. Jamais ce Prince n'a ſouffert aux Evêques, ny aux Jéſuïtes de paroître debout devant luy dans les audiences. Il n'eſt pas même permis de ſe tenir debout en nul endroit du Palais, ſinon en marchant: &, ſi dans ce dernier voyage de 1687. à la premiere audience des Envoyez du Roy, les Gentilshommes François eurent l'honneur d'entrer, lors que le Roy de Siam étoit déja viſible, ce ne fût que parce que les Mandarins, qui avoient accompagné en France les Ambaſſadeurs de Siam, étoient entrez dans la galerie de Verſailles, lors que le Roy étoit déja ſur le thrône, qu'il y avoit fait élever.

XXI. Comment le Roy de

Le Roy de Siam eût ce reſpect pour le Roy de luy faire dire par Mr. de Chaumont, que s'il y avoit quelque uſage dans ſa Cour, qui ne fût pas

pas de la Cour de France, il le changeroit: & lors que les Envoyez du Roy arrivérent en ce païs-là, le Roy de Siam affecta en effet de leur faire une reception différente en plusieurs choses de celle, qu'il avoit faite à Mr. de Chaumont, pour la conformer davantage à celle, qu'il apprît que le Roy avoit faite à ses Ambassadeurs. Il fit même une chose, quand Mr. des Farges le salüa, qui n'avoit jamais eu d'exemple à Siam: car il voulût que les Officiers de sa Cour se tinssent debout en sa présence; comme se tenoient Mr. des Farges, & les autres Officiers François, qui l'accompagnoient.

Siam accommoda les cérémonies de sa Cour à celles de la Cour de France.

XXII. Pourquoy j'aimay mieux parler debout qu'assis au Roy de Siam.

Se souvenant donc que Mr. de Chaumont avoit demandé à le complimenter assis, & sachant que ses Ambassadeurs avoient parlé debout au Roy (honneur dont il faisoit un fort grand cas) il me fit dire qu'il me donnoit la liberté de luy parler assis ou debout: & je pris le party de prononcer debout tous mes complimens; & si j'eusse pû m'élever davantage j'eusse reçû plus d'honneur. C'a été aussi au Roy de Siam, à ce qu'ils m'ont dit, une marque de respect pour les lettres du Roy, de ne les avoir pas reçûës debout, mais assis.

XXIII. Autre civilité Siamoise.

Mettre sur sa tête une chose, que l'on donne, ou que l'on reçoit, c'est à Siam & en beaucoup d'autres Païs une tres-grande marque de respect. Les Espagnols, par exemple, sont obligez par Loy expresse de rendre ce respect aux *Cédules*, c'est à dire aux ordres par écrit,

qu'ils reçoivent de leur Roy. Le Roy de Siam eût du plaisir à me voir mettre sur ma tête la lettre du Roy en la luy rendant: il se récria, & demanda où j'avois appris cette civilité de son Païs. Il avoit porté à la hauteur de son front la lettre du Roy, que Mr. de Chaumont luy rendit; mais ayant sû par le rapport de ses Ambassadeurs que cette civilité estoit inconnuë à la Cour de France, il l'obmit à l'égard de la lettre du Roy, que j'eûs l'honneur de luy rendre.

XXIV. Maniére de saluër chez les Siamois.

Quand un Siamois saluë, il léve ou ses deux mains jointes, ou au moins sa main droite à la hauteur de son front, comme pour mettre sur sa tête celuy qu'il saluë. Toutes les fois qu'ils prennent la parole pour parler à leur Roy, ils recommencent toûjours par ces mots: *Prá poutì Tchâou-ca, co rap pra ouncan sâi clâou sâi cramòm:* c'est-à-dire: *Haut & Excellent Seigneur de moy ton esclave, je demande de prendre ta Royale parole, & de la mettre sur mon cerveau, & sur le haut de ma tête.* Et c'est de ces mots *Tchâou-ca*, qui veulent dire *Seigneur de moy ton esclave* qu'est venuë parmy les François cette façon de parler *faire chocà* pour dire *Ta vâï bang com*, c'est-à-dire *se prosterner à la Siamoise.* Faire *la Zombaye* au Roy de Siam veut dire luy présenter un Placet, ce qui ne se fait pas sans faire *chocà.* Je ne say d'où les Portugais ont pris cette façon de parler. Si vous tendez la main à un Siamois pour toucher dans

dans la ſienne, il porte ſes deux mains à la vôtre & par deſſous, comme pour ſe mettre tout entier en vôtre puiſſance. C'eſt une incivilité ſelon eux de ne donner qu'une main, comme auſſi de ne tenir pas à deux mains ce qu'ils vous préſentent, & de ne pas prendre à deux mains ce qu'ils reçoivent de vous. Mais c'eſt aſſez parlé de la politeſſe que les Siamois inſpirent à leurs enfans, quoy que je n'aye pas épuiſé cette matiére.

CHAPITRE IX.

Des Etudes des Siamois.

QUand ils ont élevé leurs enfants juſqu'à l'âge de ſept ou huit ans, ils les mettent dans un Convent de Talapoins, & leur font prendre l'habit de Talapoin : car c'eſt une profeſſion qui n'engage point, & que l'on quitte ſans honte, quand on veut. On appelle *Nen* ces petits Talapoins : ils ne ſont pas penſionnaires, mais leurs parens leur envoyent tous les jours à manger. Il y a même de ces Nen de bonne maiſon, qui ont auprés d'eux un ou pluſieurs eſclaves pour les ſervir. I. Ils mettent leurs enfants chez les Talapoins.

On leur montre principalement à lire, à écrire, & à conter; parce que rien n'eſt plus néceſſaire à des marchands, & que tous les Siamois ſont quelque commerce. On leur enſeigne les principes de leur Morale, & les fa- II. Ce qu'ils y apprennent.

bles de leur Sommona-Codom, mais point d'Hiſtoire, ny de Loix, ny aucune ſcience. On leur enſeigne auſſi la langue Balie, qui eſt comme j'ay dit plus d'une fois la langue de leur Réligion, & de leurs Loix: & peu d'entre-eux y font quelque progrés, s'ils ne s'attachent long-temps à la profeſſion de Talapoin, ou s'ils n'entrent dans des charges: car c'eſt en ces deux cas ſeulement que cette langue leur eſt néceſſaire.

III. Les langues Balie, & Siamoiſe comparées à la Chinoiſe.

Ils écrivent le Siamois & le Bali de la gauche à la droite, du même ſens que nous écrivons nos langues d'Europe: en quoy ils ſont différens de la plûpart des autres Aſiatiques, qui de tout temps ont écrit de la droite à la gauche; & des Chinois même, qui conduiſent la ligne de haut en bas, & qui dans l'arrangement des lignes en une même page, mettent la premiere à la droite, & les autres de ſuite vers la gauche. Ils ſont encore différens des Chinois, en ce qu'ils n'ont pas comme eux un caractére pour châque mot, ou même pour châque ſignification d'un ſeul mot, afin que l'écriture n'ait point d'équivoques comme le langage. La langue Siamoiſe & la Balie ont comme les nôtres un Alphabeth de peu de lettres, dont on compoſe des ſyllabes & des mots. D'ailleurs la langue Siamoiſe tient beaucoup de la Chinoiſe, en ce qu'elle a beaucoup d'accent (car leur voix s'éléve ſouvent de plus d'une quarte) & en ce qu'elle eſt preſque toute de mono-ſyllabes: de

ſorte

ſorte qu'on peut préſumer que ſi on l'entendoit bien, on trouveroit que le peu de mots, qu'elle a de pluſieurs ſyllabes, ſont ou étrangers, ou compoſez de monoſyllabes, dont quelques-uns ne ſont plus en uſage, que dans ces compoſitions.

Mais la reſſemblance la plus remarquable, qui ſoit entre ces deux langues, & qui ne ſe trouve pas dans la Balie, eſt que ny l'une ny l'autre n'ont ny déclinaiſon ny conjugaiſon, ny peut-être de dérivez, au lieu que la langue Balie en a. Par exemple le mot qui veut dire *content* voudra dire auſſi *contentement*, & celuy qui ſignifie *bon* ſignifiera *bien* & *bonté*, ſelon les diverſes maniéres de les employer. L'arrangement ſeul marque les cas dans les noms, & en celà leur arrangement n'eſt guére différent du nôtre. Et quant aux Conjugaiſons les Siamois ont ſeulement quatre ou cinq petites Particules, qu'ils mettent tantôt devant le verbe, & tantôt aprés, pour en ſignifier les nombres, les temps, & les modes. Je les donneray à la fin de ce Volume avec les Alphabeth Siamois & Balis: & c'eſt en celà que conſiſte à peu prés toute leur Grammaire. IV. Les langues Siamoiſe & Chinoiſe n'ont point d'inflexion de mots, la Balie en a.

Leur Dictionnaire n'eſt guére moins ſimple: je veux dire que leur Langue n'eſt guére abondante; mais le tour de leur Phraſe n'en eſt que plus divers & plus difficile. Dans les païs froids, où l'imagination eſt froide, on nomme chaque choſe par ſon nom; & l'on y V. Langue Siamoiſe peu abondante, mais fort figurée.

abonde autant ou plus en paroles qu'en choſes: & lorsqu'on a mis tous ces mots dans ſa mémoire, on peut ſe promettre de bien parler. Il n'en eſt pas de même dans les païs chauds: peu de mots y ſuffiſent à beaucoup dire; parce que la vivacité de l'imagination les employe en cent maniéres différentes toutes figurées. Voicy deux ou trois exemples des façons de parler Siamoiſes. *Cœur bon* veut dire *content*, ainſi pour dire, *ſi j'étois à Siam je ſerois content*, ils diſoient, *ſi moy être ville Siam, moy cœur bon beaucoup. Sii* veut dire *lumiere*, & par métaphore beauté, & par une ſeconde métaphore ce mot de *sii* étant joint à celuy de *Pak* qui veut dire *bouche*, *sii-pak* veut dire *les lévres*; comme qui diroit *la lumiere ou la beauté de la bouche.* Ainſi, *la gloire du bois* veut dire *fleur*, le *fils de l'eau* veut dire en général *tout ce qui s'engendre dans l'eau ſans être poiſſon*; comme les crocodiles, & toutes ſortes d'inſectes aquatiques. Et en d'autres rencontres le mot de *fils* ne marquera que la petiteſſe, comme *les fils des poids*, pour dire *les petits poids*, au contraire du mot de *mere*, dont ils ſe ſervent pour ſignifier la grandeur en certaines choſes. Au reſte je n'ay vû en cette langue aucuns mots, qui ayent du rapport aux nôtres, que ceux de *pô* & de *mê* qui veulent dire *pere* & *mere*, en Chinois *fu, mu.*

VI. De l'Arithmetique.

Je paſſe à l'Arithmétique, qui aprés la lecture, & l'écriture, eſt la principale étude des Siamois.

mois. Leur Arithmétique a comme la nôtre dix caractéres, dont ils figurent le *zéro* comme nous, & ausquels ils donnent les mêmes valeurs que nous, dans le même arrangement, plaçant comme nous de la droite à la gauche, Nombres, dixaines, centaines, mille, & toutes les autres puissances du nombre dix. Les marchands Indiens sont si exercez à conter, & leur imagination est si nette là dessus, qu'on dit qu'ils peuvent résoudre sur le champ des questions d'Arithmétique tres-difficiles : mais je croy aussi qu'ils ne résolvent jamais ce qu'ils ne peuvent résoudre sur le champ. Ils n'aiment point à resver, & ils n'ont nul usage de l'Algébre.

VII. Instrument qui sert de jeton aux Chinois.

Les Siamois ne calculent guére qu'avec la plume : mais les Chinois se servent d'un Instrument, qui revient au jeton, & que l'Histoire de la Chine du P. Martini porte qu'ils ont inventé deux mille six à sept cent ans avant Jesus-Christ. Quoy qu'il en soit, *Pignorius* dans son Ouvrage *De servis* nous apprend que cet Instrument étoit familier aux anciens esclaves Romains, qui étoient destinez à conter. J'en donne la description & la figure à la fin de cet Ouvrage.

VIII. Les Siamois peu propres aux Etudes d'application.

Les Etudes ausquelles l'on nous applique dans nos Colléges, sont presque absolûment inconnuës aux Siamois ; & l'on peut douter s'ils y sont bien propres. Le caractére essenciel des peuples des païs extrémement chauds

ou extrémement froids est la paresse d'esprit & de corps; avec cette différence qu'elle dégénére en stupidité dans les païs trop froids, & que dans les païs trop chauds il y a toûjours de l'esprit & de l'imagination; mais de cette sorte d'imagination & d'esprit, qui se lasse bientôt de la moindre application.

IX. Ils ont de l'imagination & de la paresse.

Les Siamois conçoivent facilement & nettement, leurs reparties sont vives & promptes, leurs objections sont justes. Ils imitent d'abord, & dés le prémier jour ils sont passablement bons ouvriers : si bien qu'on croit qu'un peu d'étude les va rendre tres-habiles, soit dans les plus hautes sciences, soit dans les arts les plus difficiles; mais leur paresse invincible détruit tout d'un coup ces espérances. Il ne faut donc pas s'étonner s'ils n'inventent rien dans les sciences qu'ils aiment le mieux, comme la Chymie & l'Astronomie.

X. Ils sont naturellement Poëtes, & leur Poësie est rimée.

J'ay dit cy-dessus qu'ils sont naturellement Poëtes. Leur Poësie consiste, comme la nôtre, & comme celle dont on se sert aujourd'huy par toute la Terre connuë, dans le nombre des syllabes, & dans la Rime. Quelques-uns en attribüent l'invention aux Arabes, parce qu'il semble que ce sont eux, qui l'ont portée par tout. Les relations de la Chine disent bien que la Poësie Chinoise d'aujourd'huy est en rime; mais quoy qu'elles parlent de leur Poësie ancienne, dont ils ont encore plusieurs Ouvrages, ils ne disent pas de quelle nature elle

elle étoit, parce, à mon avis, qu'il est difficile d'en juger: car encore que les Chinois ayent conservé l'intelligence de leur ancienne écriture, ils n'ont pas conservé leur ancien langage. Quoy qu'il en soit, j'ay de la peine à comprendre d'une Langue toute de monosyllabes, & pleine de voyéles fort accentuées, & de diphtongues fort composées, que si la Poësie ne consiste dans la Rime, elle puisse consister dans la Quantité, comme faisoient les Poësies Grecque & Latine.

Ils lisent en la langue d'aujourd'huy les caractéres anciens.

XI. Leur genie dans la Poësie.

Je n'ay pû avoir une chançon Siamoise bien traduite, tant leur façon de penser est éloignée de la nôtre. J'y ay pourtant entrevû des peintures, comme par exemple d'un jardin agréable, où un amant invite sa maîtresse de venir. J'y ay vû aussi des expressions qui me paroissoient d'une immodestie grossiére; quoy que cela ne fit pas le même effet en leur langue. Mais outre les chançons d'amour, ils en ont aussi d'Historiques & de Morales tout ensemble: j'en ay oüy chanter aux Pagayeurs mêmes, dont on me faisoit entendre à peu prés le sens. Le *Lacône* dont j'ay parlé n'est autre chose qu'un chant Moral & Historique, & l'on m'a dit que l'un des freres du Roy de Siam fait des Poësies Morales fort estimées, ausquelles il met luy-même le chant.

XII. Ils ne sont point Orateurs.

Mais si les Siamois naissent Poëtes, ils ne naissent point Orateurs, & ils ne le deviennent point. Leurs Livres sont ou des narrations d'un

ſtile fort ſimple, ou des Sentences d'un ſtile coupé & plein d'Images. Ils n'ont point d'Avocats : les partis diſent châcune leur affaire au Greffier, qui écrit ſans aucune Rhétorique les faits & les raiſons qu'on luy dit. Quand ils prêchent, ils liſent le Texte Baly de leurs Livres, & ils le traduiſent & l'expliquent en Siamois ſimplement, & ſans aucune ſorte d'action ; comme nos Profeſſeurs, & non pas comme nos Prédicateurs.

XIII. Leurs compliments ſe reſſemblent toûjours.

Ils ſavent porter une parole en une affaire, & ils s'en acquittent avec beaucoup d'inſinüation; mais pour ce qui eſt de leurs complimens, ils ſont tous ſur un modéle, qui eſt fort bon à la vérité; mais qui fait que dans les mêmes cérémonies ils diſent toûjours à peu prés les mêmes choſes. Le Roy de Siam luy-même a ſes paroles preſque contées dans ſes audiences de cérémonie; & il ne dît aux Envoyez du Roy qu'à peu prés ce qu'il avoit dit à Mr. de Chaumont, & avant luy à feu Mr. l'Evêque d'Heliopolis.

XIV. De la derniere harangue que l'Ambaſſadeur de Siam fit en France.

Je n'ay point oublié cette excellente harangue, que l'Ambaſſadeur de Siam fit au Roy dans ſon audience de congé, & qui ſeule pourroit faire croire que les Siamois ſont grands Orateurs ; ſi nous pouvions juger du mérite de l'original par celuy de la Traduction : mais cela eſt difficile, ſur tout en deux langues, qui ont ſi peu de rapport l'une à l'autre. Tout ce que nous en devons croire, c'eſt que le gros du

du deſſein & de la penſée eſt de l'Ambaſſadeur Siamois: & je ne m'étonne point qu'il ait admiré la bonne mine, l'air Majeſtueux, la puiſſance, l'affabilité, & toutes les qualitez extraordinaires du Roy. Elles le devoient encore plus frapper qu'un autre; parce que ces vertus ſont abſolûment inconnuës en Orient: & s'il eût oſé dire toute la verité, il eût avoüé que la flatterie naturelle à ceux de ſon païs luy avoit fait loüer toute ſa vie ces mêmes choſes, où elles n'êtoient point, & qu'il en voyoit dans le Roy le premier exemple. Quand les Mandarins vinrent à bord de nôtre vaiſſeau porter le premier compliment du Roy de Siam aux Envoyez du Roy, ils prîrent congé d'eux, en leur témoignant qu'ils le demandoient à regret, & par la néceſſité indiſpenſable d'aller ſatisfaire l'impatience du Roy leur Maiſtre, ſur les choſes qu'ils avoient à luy rapporter: penſée naturelle & bonne ſur laquelle roulle tout le commencement de la harangue de congé de l'Ambaſſadeur. Et quant à ce bel endroit par où il finit, que leur relation de luy & de ſes collégues ſeroit miſe dans les Archives du Royaume de Siam, & que le Roy leur Maître ſe feroit un honneur de l'envoyer aux Princes ſes Alliez, il eſtoit en cela moins Orateur qu'Hiſtorien. Il rendoit conte d'une pratique de ſon païs, qui ne s'obmet point dans les grandes occaſions, & qui eſt en uſage en d'autres Royaumes. Il y en a un exemple dans Oſorius au

au *livre* 8. de son *Histoire d'Emmanuël Roy de Portugal*, où il raconte comment Alphonse, deuxiéme Roy Chrétien de *Congò*, fit mettre dans ses Archives l'Histoire de sa conversion, & celle d'une célébre Ambassade, qu'il avoit reçûë d'Emmanuël; & comment il en fit part à tous les Princes ses vassaux. On peut donc assûrer que les Siamois ne sont point Orateurs, & qu'ils n'ont jamais besoin de l'être. Mêmes leur usage n'est pas de faire ny harangue ny compliment aux Princes, vers qui on les envoye; mais de répondre aux choses, sur lesquelles ces Princes les interrogent. Ils haranguérent en cette Cour, pour s'accommoder à nos mœurs, & pour joüir d'un honneur qu'ils estimoient fort, qui étoit de parler au Roy avant que sa Majesté leur parlât. Voilà tout ce que l'on peut dire de leur Poësie, & de leur Rhétorique.

XV. Ils ont une Philosophie Morale, & point de Theologie.

Ils ignorent absolûment toutes les parties de la Philosophie, horsmis quelques principes de Morale, où, comme nous verrons en parlant des Talapoins, ils ont mêlé bien du faux. Je feray voir aussi en même temps qu'ils n'ont aucune sorte de Théologie, & qu'on pourroit peut-estre les justifier sur le culte des fausses Divinitez dont on les accuse, par une impieté plus coupable, qui est de ne connoître aucune Divinité, ny vraye, ny fausse.

XVI. Comment ils

Ils n'ont point d'Etude de Droit: ils n'apprennent les Loix de leur Païs que dans les em-

emplois. Elles ne ſont point publiques, comme j'ay dit, faute d'Imprimerie: mais quand ils entrent en quelque office, on leur met en main une copie des Loix qui le concernent: & la même choſe ſe pratique en Eſpagne; quoy que les Loix y ſoient entre les mains de tout le monde, & qu'il y ait des Ecoles publiques pour les enſeigner. Par exemple, ils inſéreront dans les Proviſions d'un *Corrégidor* tout le titre de *Corrégidores*, qui eſt dans la compilation de leurs Ordonnances. J'ay vû même quelque exemple de celà en France. étudient leurs Loix.

CHAPITRE X.

De ce que les Siamois ſavent en Medecine & en Chymie.

LA Médecine ne peut mériter chez les Siamois le nom de Science. Les principaux Médecins du Roy de Siam ſont Chinois; & il en a auſſi de Siamois, & de Pegüans: & depuis deux à trois ans il a pris en cette qualité Mr. Paumart l'un des Miſſionnaires François ſeculiers, auquel il ſe confie plus qu'à tous ſes autres Médecins. Les autres ſont obligez à rapporter tous les jours à celuy-cy l'eſtat de la ſanté de ce Prince, & à recevoir de ſa main les remédes qu'il luy prépare. I. Le Roy de Siam a ſes Médecins de divers païs.

Leur ignorance capitale eſt de ne rien ſavoir en Chirurgie, & d'avoir beſoin des Européans, II. Ils ignorent la

Chirurgie & l'Anatomie.

ropéans, non seulement pour les trépans, & pour toutes les autres operations de Chirurgie difficiles, mais pour les simples saignées. Ils ignorent entierement l'Anatomie: & bien loin d'avoir jamais porté leur curiosité, jusqu'à découvrir ny la circulation du sang, ny toutes les choses nouvelles, que nous savons touchant la structure du corps des animaux, ils n'ouvrent les corps morts, qu'aprés les avoir rôtis dans les funerailles, sous couleur de les brûler; & ils ne les ouvrent que pour y chercher dequoy abuser la crédulité superstitieuse du peuple. Par exemple ils disent qu'ils trouvent quelquefois dans l'estomac des morts, de grosses piéces de chair fraîche de cochon, ou de quelque autre animal, du poids d'environ huit ou dix livres: & ils supposent qu'elle y a esté mise par quelque sortilége, & qu'elle est bonne à en faire d'autres.

III. Ils n'ont aucun principe mais des Receptes.

Ils ne se piquent pas d'avoir aucun principe de Médecine, mais seulement un nombre de Receptes, qu'ils ont apprises de leurs Ancêtres, & ausquelles ils ne changent jamais rien. Ils n'ont nul égard aux symptomes particuliers des maladies: & cependant ils ne laissent pas d'en guérir beaucoup; parce que la tempérence naturelle des Siamois les préserve de beaucoup de maux difficiles à guérir. Mais quand enfin il arrive que le mal est plus fort que les remédes, ils ne manquent pas d'en attribuër la cause à maléfice.

Un

Un jour le Roy de Siam ayant sû que j'étois un peu incommodé, quoy que je le fusse si peu, que je ne garday jamais la chambre, il ne laissa pas d'avoir la bonté de m'envoyer tous ses Médecins. Les Chinois firent d'abord quelque honêteté aux Siamois & aux Pegüans; & puis ils me firent asseoir, & s'assirent eux-mêmes: & aprés avoir demandé silence, car la compagnie estoit nombreuse, ils me tâtérent le poux l'un aprés l'autre assez long-temps, pour me faire soupçonner que ce n'estoit que grimace. J'avois lû qu'à la Chine il n'y a point d'Ecole pour les Médecins, & qu'on y est reçû à en faire la profession, tout au plus aprés un leger examen fait par un Magistrat de Judicature, & non par des Docteurs en Médecine. Et je savois d'ailleurs, que les Indiens sont de grands fripons, & les Chinois encore davantage: de sorte que j'eusse bien voulu me défaire de ces Docteurs, sans qu'il m'en eût coûté quelque expérience de leurs remédes. Aprés m'avoir tâté le poux, ils dirent que j'avois un peu de fiévre, mais je ne m'en sentois point du tout: ils ajoûtérent que j'avois la poitrine attaquée, & je ne m'en appercevois, sinon en ce que j'avois la parole un peu affoiblie. Le lendemain matin les Chinois seuls revinrent me présenter une petite potion tiéde, dans une tasse de porcelaine couverte & fort propre. L'odeur du reméde me plût, & fit que je l'avalay, & je ne m'en trouvay ny bien ny mal.

IV. Les Médecins Chinois sont fort charlatans.

On

V. Differen-ce des charlatans Chinois aux nô-tres.

On sait assez qu'il y a par tout des charlatans, & que tout homme qui promettra hardiment la santé, les plaisirs, les richesses, les honneurs, & la connoissance de l'avenir trouvera toûjours des duppes. Mais la différence qu'il y a des charlatans de la Chine à ceux d'Europe au sujet de la Medecine, est que les Chinois abusent les malades par des remédes agréables & attrayants, & que ceux d'Europe nous donnent des drogues, dont le corps humain cherche à se défaire par toutes sortes d'efforts: si bien que nous sommes portez à croire qu'on ne tourmenteroit pas ainsi un malade, si cela n'estoit certainement bien nécessaire.

VI. De quels remedes on use à Siam.

Quand quelqu'un est malade à Siam, il commence par se faire ramollir tout le corps par quelqu'un qui soit entendu en cela, qui monte sur le corps du malade, & le foule aux piés. L'on dit mêmes que les femmes grosses se font ainsi fouler aux piés par un enfant, afin d'accoucher avec moins de peine: car dans les païs chauds, encore que les accouchements semblent devoir estre plus faciles par la conformation naturelle des femmes, ils ne laissent pas d'y estre assez douloureux, peut-estre parce qu'ils y sont précédez de moins d'évacuation.

Autrefois les Indiens n'apportoient d'autre remède à la plénitude, qu'une excessive diette; & c'est encore la principale finesse des Chinois

nois dans la Médecine. Aujourd'huy les Siamois uſent de la ſaignée, pourvû qu'ils ayent un Chirurgien Européan ; & quelquefois à la place de la ſaignée ils employent les ventouſes ſcarifiées & les ſangſuës.

Ils ont des purgatifs dont nous nous ſervons, & d'autres qui leur ſont particuliers ; mais ils ne connoiſſent point l'Ellébore ſi familier aux anciens Médecins Grecs. D'ailleurs ils n'obſervent aucun temps dans la purgation, & ne ſavent ce que c'eſt que Criſe ; quoy qu'ils n'ignorent pas l'utilité des ſueurs dans les maladies, & qu'au contraire ils eſtiment beaucoup l'uſage des ſudorifiques.

Ils employent dans leurs remédes des minéraux & des ſimples, & les Européans leur ont fait connoître le Kinkina. En général leurs remédes ſont fort chauds ; & ils n'uſent d'aucun rafraîchiſſement intérieur : mais ils ſe baignent dans la fiévre, & dans toute ſorte de maladies. Il ſemble que tout ce qui concentre ou augmente la chaleur naturelle, leur ſoit bon.

VII. Le regime des malades Siamois.

Leurs malades ne ſe nourriſſent que de boüillie de ris, qu'ils font extrémement liquide : les Portuguais des Indes l'appellent *cangé*. Les boüillons de viande ſont mortels à Siam, parce qu'ils relâchent trop l'eſtomac : & quand leurs malades ſont en eſtat de manger quelque choſe de ſolide, ils leur donnent de la viande de cochon préférablement à toute autre.

VIII. Leur ignorance en Chymie, & leurs fables sur cette matiere.

Ils ignorent la Chymie, quoy qu'ils l'aiment passionnément; & que plusieurs parmy eux se vantent d'en posséder les secrets les plus recherchez. Siam, comme tout le reste de l'Orient, est plein de deux sortes de personnes sur cette matiere, d'imposteurs & de duppes. Le feu Roy de Siam pere de celuy-cy consuma deux millions, grande somme pour son païs, à la vaine recherche de la Pierre Philosophale: & les Chinois estimez si habiles ont la folie depuis trois ou quatre mille ans de chercher un remède universel, par lequel ils espérent de s'exempter de la nécessité de mourir. Et comme parmy nous il y a des Traditions sourdes de quelques personnes rares, qu'on dit avoir fait de l'or, ou avoir vécu quelques siecles, il y en a de fort établies chez les Chinois, chez les Siamois, & chez les autres Orientaux, de ceux qui ont sû se rendre immortels, ou absolûment, ou de telle sorte qu'ils ne peuvent plus mourir que de mort violente. C'est pourquoy l'on suppose que les uns & les autres se sont dérobez à la vûë des hommes; ou pour joüir d'une immortalité libre & paisible, ou pour se mettre à couvert de toute force étrangere, qui pourroit leur ôter la vie, que nulle maladie ne peut altérer. Ils content merveilles du savoir de ces prétendus immortels, & il ne faut pas s'étonner qu'ils les croyent capables de forcer la nature en plusieurs choses, puis qu'ils s'imaginent qu'ils ont eu l'art de se dérober à la mort.

CHA-

CHAPITRE XI.

De ce que les Siamois ſavent des Mathématiques.

L'Imagination vive & nette des Siamois ſembleroit plus propre aux Mathémati- ques, qu'aux autres études, ſi elle ne ſe laſſoit trop tôt : mais ils ne peuvent ſuivre un long tiſſu de raiſonnements, dont ils ne prévoyent ny le bout, ny le profit. Et il faut avoüer pour leur excuſe, que toute application d'eſprit eſt ſi pénible en un climat auſſi chaud que le leur, que les Européans même n'y peuvent guére étudier, quelque envie qu'ils en ayent. I. Le grand chaud de Siam contraire à toute application d'eſprit.

Les Siamois ne ſavent donc rien en Géométrie ny en Méchanique, parce qu'ils peuvent abſolûment s'en paſſer : & l'Aſtronomie ne les touche qu'autant qu'ils croyent qu'elle peut ſervir à la divination. Ils n'en ſavent que quelques pratiques, dont ils dédaignent de pénétrer les raiſons ; mais dont ils ſe ſervent dans les Horoſcopes des particuliers, & dans la conſtruction de leur Almanac, qui eſt comme un Horoſcope générale. II. Ignorance des Siamois touchant les principales parties des Mathématiques.

Il paroît qu'ils ont fait reformer deux fois leur Calendrier, & par d'habiles Aſtronomes : leſquels pour ſuppléer aux Tables Aſtronomiques, ont pris deux Epoques arbitraires, mais remarquables par quelque conjonction rare III. Du Calendrier Siamois & pourquoy les Siamois ont deux Epoques.

des Planetes. Sur ces obſervations ayant une fois établi de certains nombres, ils ont au moyen de pluſieurs additions, ſouſtractions, multiplications & diviſions, donné pour les années ſuivantes le ſecret de trouver le lieu des Planetes, à peu prés comme nous trouvons l'Epacte de chaque année en ajoûtant onze à l'Epacte de l'année d'auparavant.

IV. La plus récente eſt évidemment arbitraire.

La plus récente des deux Epoques Siamoiſes ſe rapporte à l'an de Grace 638. J'ay donné à Mr. Caſſini Directeur de l'Obſervatoire de Paris la maniere Siamoiſe de trouver le lieu du Soleil, & celuy de la Lune par un calcul, dont le fondement eſt pris de cette Epoque. Et le merite ſingulier qu'a eu Mr. Caſſini à déveloper une choſe ſi difficile, & à en penetrer les raiſons, ſera ſans doute admiré de tous les Savants. Or comme cette Epoque n'eſt viſiblement que le fondement d'un calcul Aſtronomique, & qu'elle a eſté choiſie plutoſt qu'une autre, ſeulement parce qu'elle a paru plus commode qu'une autre au calcul, il eſt évident qu'on n'en doit rien conclûre qui regarde l'Hiſtoire Siamoiſe; ny s'imaginer que l'an 638. ait eſté chez eux plus illuſtre qu'un autre par aucun évenement, duquel ils ayent trouvé à propos de commencer à conter leurs années, comme nous contons les nôtres depuis la Naiſſance du Sauveur du Monde.

V. La plus ancienne

Par la même raiſon je ſuis perſuadé que leur plus ancienne Epoque, depuis laquelle en

cette

cette année 1689. ils content 2233. ans, n'a esté remarquable à Siam par aucune chose digne de memoire, & qu'elle ne prouve pas que le Royaume de Siam soit de cette ancienneté. Elle est purement Astronomique, & sert de fondement à une autre maniere de calculer les lieux des Planetes, qu'ils ont abandonnée pour cette nouvelle Methode, que j'ay donnée à Mr. Cassini. Quelqu'un leur aura fait connoître les mécontes, ou dans la suite des temps cette ancienne methode doit estre tombée; comme nous avons connu avec le temps les erreurs de la reformation du Calendrier faite par l'ordre de Jules-César.

auſſi paroît arbitraire.

VI. Et n'est point prise de la mort de Sommona-Codom.

Les Memoires Historiques des Siamois ne remontant, comme j'ay remarqué au commencement, qu'à neuf-cent ans ou environ, il ne faut pas aller chercher la fondation de leur Royaume à l'an 545. avant la Naissance de Jesus-Christ, ny supposer que depuis ce temps-là ils ayent eu une suite de Rois, qu'ils ignorent absolûment eux-mêmes. Et quoy que les Siamois disent vulgairement que cette premiere Epoque, depuis laquelle ils content, comme j'ay dit, 2233. ans, est celle de la mort de leur Sommona-Codom, & quoy qu'elle se rapporte à peu prés au temps auquel vivoit Pythagore, qui a semé en Occident la doctrine de la Metempsychose, qu'il avoit aprise des Egyptiens, il est certain néanmoins que les Siamois n'ont aucun memoire du

Digitized by Google

temps, auquel leur Sommona-Codom peut avoir vécu : & je ne puis me persuader que leur Sommona-Codom soit Pythagore, qui n'a point esté en Orient, ny que leur ancienne Epoque soit autre qu'Astronomique, & arbitraire; non plus que leur Epoque récente.

VII. Varieté de stile dans les Dates.

Que si les Siamois s'en servent encore dans leurs Dates, aprés l'avoir abandonnée dans leurs calculs Astronomiques, c'est parce que dans les choses de stile on ne change pas aisément les usages, ausquels l'on est accoûtumé : & pourtant ils ne laissent pas de dater quelquefois par rapport à cette Epoque récente, qu'ils ont prise, comme j'ay dit, de l'an 638. de nôtre Seigneur. Mais leur premier mois est toûjours la Lune de Novembre, ou de Decembre, en quoy ils ne se départent pas de l'ancien stile, lors même qu'ils datent l'année selon leur stile nouveau; quoy que le premier mois de l'année soit, selon ce stile nouveau, ou le cinquiéme ou le sixiéme du stile vieux.

VIII. Ce que les Siamois pensent du systéme du monde.

C'est là en peu de mots toute l'habileté des Siamois en Astronomie. D'ailleurs ils n'entendent rien du veritable systéme du monde, parce qu'ils ne savent rien par raison. Ils croyent donc, comme tout le reste de l'Orient, que les Eclipses se font par quelque Dragon, qui dévore le Soleil & la Lune (peut-estre à cause de cette façon de parler Métaphorique des Astronomes, que les Eclipses se font dans la

Digitized by Google

la tête & dans la queuë du Dragon:) & ils font un grand bruit de poëles & de chaudetons pour effrayer & chasser ce pernicieux animal, & pour délivrer ces beaux Astres. Ils croyent la Terre quarrée & fort vaste, sur laquelle la voûte du Ciel porte par ses extremitez, comme si c'estoit une de ces cloches de verre, dont nous couvrons quelques-unes de nos plantes dans nos jardins. Ils assûrent que la Terre est divisée en quatre parties habitables si separées les unes des autres par des mers, qu'elles sont comme quatre mondes differens. Ils supposent au milieu de ces quatre mondes une tres-haute montagne pyramidale de quatre faces égales, appelée *Cáou pra soumene* (*Cáou* veut dire, *Montagne* & *monter*:) & depuis la surface de la terre, ou de la mer, jusqu'au sommet de cette montagne, qui touche, disent-ils, aux étoiles, ils content quatre-vingt-quatre-mille *Jods*, & châque *Jod* vaut environ huit-mille toises. Ils content autant de *Jods* depuis la surface de la mer jusqu'aux fondements de la montagne; & ils content aussi quatre-vingt-quatre-mille *Jods* d'étenduë de mer depuis châcune des quatre faces de cette montagne jusqu'à châcun des quatre mondes que j'ay dits. Or nôtre monde, qu'ils appellent *Tchiampion*, est à ce qu'ils disent, au Midy de cette montagne; & le soleil, la lune & les étoiles tournent sans cesse autour d'elle: & c'est ce qui fait selon eux le jour & la nuit.

Digitized by Google

Au dessus de cette montagne est un ciel qu'ils appellent *Intratiracha*, qui est surmonté par le ciel des Anges. Cet échantillon, qui est tout ce que j'en say, suffira pour faire voir leur grossiéreté ; & s'il ne se rapporte pas exactement à ce que d'autres ont écrit avant moy de cette matiere, il ne faut pas plus admirer la varieté des opinions Siamoises en une chose qu'ils n'entendent pas, que la contrarieté de nos systémes dans l'Astronomie, que nous croyons entendre.

IX. Les Indiens sont superstitieux à proportion de leur extréme ignorance.

L'extréme superstition des Indiens est donc une suite tres-naturelle de leur profonde ignorance : mais pour leur excuse, des peuples plus éclairez qu'eux n'ont esté guére moins superstitieux. Les Grecs, & aprés eux les Romains, n'ont-ils pas crû à l'Astrologie judiciaire, aux augures, aux présages, & à toutes sortes d'arts inventez sous prétexte de deviner & de predire ? Ils pensoient qu'il estoit de la bonté des Dieux d'avoir donné aux hommes des secours pour penetrer l'avenir, & les mots de *Devin* & de *divin* sont un même mot dans leur origine, parce que selon les anciens Payens l'art de deviner n'estoit qu'un art de consulter les Divinitez. Les Siamois croyent donc encore qu'il y a un art de prophetiser, comme il y en a un de rendre la santé aux malades : & quand les Devins du Roy de Siam se trompent, il leur fait donner des coups de bâton, non comme à des imposteurs, mais

comme

comme à des negligents ; comme il fait bastonner ses Medecins, quand les remedes qu'ils luy donnent, ne font pas l'effet qu'il s'en est promis.

X. Autorité des Devins sur les Siamois.

Ce Prince n'entreprend, non plus que ses sujets, ny affaire, ny voyage, que ses Devins qui sont tous Brames ou Pegüans, ne luy ayent marqué une heure pour l'entreprendre heureusement. Il ne sort pas de chez luy, ou s'il en est sorti, il n'y rentre pas, tant que ses Devins le luy défendent. Le Dimanche luy paroît plus heureux que les autres jours, parce que dans sa langue il a conservé le nom de *jour du Soleil.* Il croit le croissant de la Lune plus heureux que le déclin: & outre cela l'Almanac, qu'il fait faire tous les ans par un Astrologue Brame, luy marque & a ses sujets les jours heureux, ou malheureux, pour la plûpart des choses qu'ils ont coûtume de faire: follie qui n'est peut-estre que trop tolerée parmy les Chrétiens: témoin l'Almanac de Milan, auquel tant de gents ont aujourd'huy une si aveugle créance.

XI. Et des présages.

Les Siamois prennent à mauvais augure les hurlements des animaux feroces, & les cris des cerfs & des singes; comme plusieurs personnes parmy nous s'effrayent des hurlements des chiens pendant la nuit. Un serpent qui coupe le chemin, la foudre qui tombe sur une maison, quelque chose qui tombe comme de soy-même & sans aucune cause apparente, sont

Digitized by Google

des ſujets de crainte pour les Siamois, & des raiſons d'abandonner, ou de remettre une affaire, quelque importante & quelque preſſée qu'elle ſoit d'ailleurs. Une des manieres dont ils ſe ſervent pour deviner l'avenir, & qui eſt commune à tous les Orientaux, c'eſt de faire quelques ceremonies ſuperſticieuſes, puis d'aller en ville, & de prendre pour un oracle ſur ce qu'ils ont envie de ſavoir, les premieres paroles, qu'ils entendent dire au hazard dans les ruës, ou dans les maiſons. Je n'en ay pû ſavoir davantage, parce que les Interprétes Chrétiens, dont j'euſſe pû me ſervir, regardent ces choſes avec horreur, comme des ſortiléges, & des pactes avec le Dêmon: quoy qu'il ſoit bien poſſible que ce ne ſoient que des ſottiſes pleines de credulité & d'ignorance. Les anciens François par une pareille ſuperſtition conſultoient en leurs guerres les premieres paroles, qu'ils entendoient chanter dans l'Egliſe en y entrant. Encore aujourd'huy pluſieurs perſonnes ont une créance ſuperſticieuſe en de certaines herbes, qu'ils cueïllent la veille de la St. Jean, d'où eſt venuë cette façon de parler proverbiale, employer toutes les herbes de la St. Jean en une affaire: & parmy les Italiens il y en a qui, aprés s'eſtre lavé les piés dans du vin la veille de la St. Jean, jettent le vin par la fenêtre, & ſi tiennent enſuite pour écouter ceux qui paſſent dans la ruë, prenant pour un augure certain ſur ce qu'ils ont

envie

envie de savoir, la premiere parole qu'ils entendent dire.

XII. Les Indiens accusez de sorcellerie & pourquoi.

Mais ce qui a donné aux Indiens la réputation de grands sorciers, c'est principalement les continuëlles conjurations, dont ils usent pour éloigner les mauvais esprits, & pour attirer les bons. Ils prétendent avoir des Talismans, ou des *Caracteres* qu'ils appellent *Catà*, pour venir à bout de tout ce qu'ils veulent: comme pour faire mourir, ou pour rendre invulnerable; & pour faire taire gents & chiens, quand ils veulent faire une méchante action, & n'être pas découverts. S'ils préparent une médecine ils attacheront au bord du vase plusieurs papiers, où ils auront écrit des paroles mystérieuses, pour empêcher que les *Petpayatons* n'emportent la vertu du remede avec la fumée. Ces *Petpayatons* sont à leur avis des esprits répandus dans l'air, de qui ils croyent entre autres choses, qu'ils jouïssent les premiers de toutes les filles; & qu'ils leur font cette prétenduë blessure, qui se renouvelle tous les mois. Sur la mer pendant l'orage, ils attacheront à tous les Agrés de pareils papiers écrits, qu'ils croyent propres à calmer les vents.

XIII. Superstitions pour les femmes en couches.

Les superstitions, dont ils usent envers les femmes accouchées, ne paroissent pas moins ridicules, quoy qu'elles soient peut-être fondées sur quelque utilité pour la santé. Ils croyent que les femmes accouchées ont besoin d'estre

purifiées : ſoit que les Juifs répandus par toute la terre ayent ſemé cette Tradition parmy pluſieurs Nations, ſoit que les peuples des païs chauds ſoient plus aiſément bleſſez que ceux des païs froids des impuretez naturelles des femmes. Les Siamois tiennent les femmes accouchées pendant un mois devant un feu continuël & aſſez grand, où ils les tournent tantôt d'un côté tantôt d'un autre. La fumée cependant les incommode beaucoup, & ne s'échape que lentement par une ouverture, qu'ils font au toit de leurs maiſons. Les Pegüans mettent leurs femmes ſur une eſpece de gril de bambou aſſez élevé avec du feu deſſous, mais ils ne les y tiennent que quatre ou cinq jours. Au relever des couches les uns & les autres remercient le feu d'avoir purifié leurs femmes, & dans le repas qu'ils donnent en cette occaſion à leurs parents, ils ne mangent rien, qu'ils n'ayent auparavant offert au feu, en le laiſſant quelque temps auprés. Même pendant tout le temps des couches les femmes ne mangent & ne boivent rien, qui ne ſoit chaud : & j'apprends que nos *Sages-femmes* défendent auſſi aux accouchées de boire froid.

XIV. Philtres regardez comme des effets de magie.

Mais les effets les plus prompts & les plus ſenſibles des prétendus ſortiléges des Indiens ſont dans l'uſage de certains philtres, qui ne ſont que des boiſſons naturelles. Les Indes portent des ſimples, dont nous ne connoiſſons ny les eſpéces, ny la force, ny l'uſage. Les philtres

tres amoureux ſont ceux, qui affoibliſſent l'imagination, & font tomber un homme comme en enfance; de ſorte qu'il eſt aiſé aprés cela de le gouverner. Mes domeſtiques m'ont aſſûré qu'ils avoient vû à Batavia un homme, de qui on diſoit publiquement que ſa femme l'avoit rendu hébété de cette maniére. D'autres boiſſons font d'autres effets. Les relations ſont pleines de celles, que les femmes de Goa donnent ſouvent à leurs maris, & qui les rendent ſi ſtupides pour 24. heures, qu'elles peuvent alors leur être infidéles en leur préſence. L'opium ou eſſence de pavot fait de ſi différents effets, qu'il endort, ou qu'il éveille ſelon qu'il eſt diverſement préparé. Les Indiens en allant au combat en prennent pour ſe donner du courage, ou plûtôt de la fureur. Ils vont alors tête baiſſée à l'ennemy comme des ſangliers: il eſt périlleux de les attendre, mais on peut les éviter en ſe détournant de devant eux, car ils paſſent outre. De plus l'effet de l'opium ne leur dure que quelques heures; aprés quoy ils retombent non ſeulement dans leur lâcheté naturelle, mais dans une laſſitude, qui ne leur laiſſe que peu d'action pour leur défenſe. Et tels étoient ces Macaſſars, qui avoient conſpiré contre le Roy de Siam, quelques mois avant que les Envoyez du Roy y arrivaſſent.

XV. Maladies regardées comme des effets de magie.

Les Siamois ont auſſi des maladies, dont les ſymptomes ſont quelquefois ſi étranges, qu'ils croyent qu'on n'en peut attribuer la cauſe qu'à des

des sortiléges. Mais outre ces cas extraordinaires, leurs Médecins accusent presque toûjours la force majeure des esprits, de l'inefficacité de leurs remédes; & ils jouënt en celà de si subtils tours de passe-passe, ou plûtôt ils ont affaire à des gents si crédules, que pendant que nous étions à Siam, ils firent acroire à un malade, qu'il venoit de rendre une peau de cerf avec une medecine, & qu'il devoit avoir avallé cette peau de cerf par un effet de magie, & sans s'en estre aperçû. C'est ce que j'ay crû devoir dire des superstitions Siamoises, desquelles châcun jugera comme il luy plaira: car si d'une part je n'ay rien vû, qui m'oblige à les accuser de sorcellerie, d'autre part je n'ay nul interêt à les en justifier entiérement.

XVI. Superstition ou vanité touchant les murailles des villes.

Mais avant que de quitter cette matiére j'ajoûterai ici une chose, que l'on attribuëra comme l'on voudra, à superstition ou à vanité. Un jour que les Envoyez du Roy fûrent salüez par des Ambassadeurs vrais ou supposez de Patane, de Camboya, & de quelque autre Cour du voisinage, des Députez de quelques-unes des diverses Nations qui sont à Siam, fûrent aussi de cette visite: & entre autres il y en eût deux, qui dirent que la ville de leur origine, dont j'ay oublié le nom, ne subsistoit plus: mais qu'elle avoit esté si considerable, qu'on n'en pouvoit faire le tour qu'en trois mois. J'en ris en moy-même comme d'une follie sans fondement: & peu de jours aprés le sieur de

la

ris
cx
ia
ac
on
qu
ru
ed
alle
&,
de-
el-
fr
les
ul

a-
n-
té.
ez
a-
ir
es
it
t
,
:
l
i-
is
e
a

ꝛise

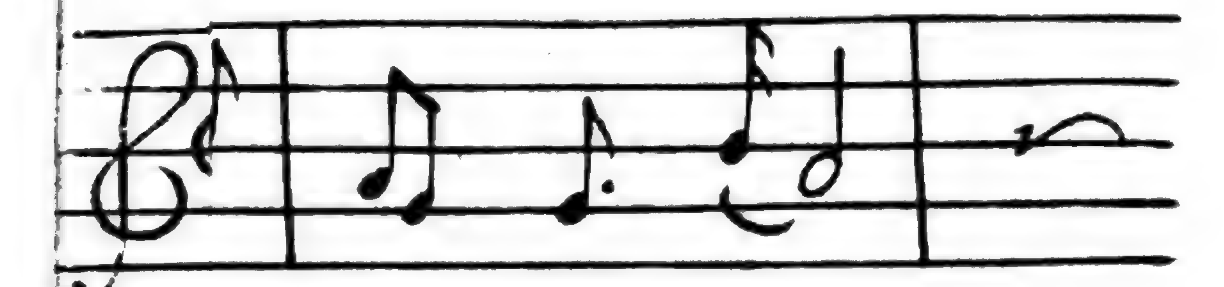

conêp neüa tcháou

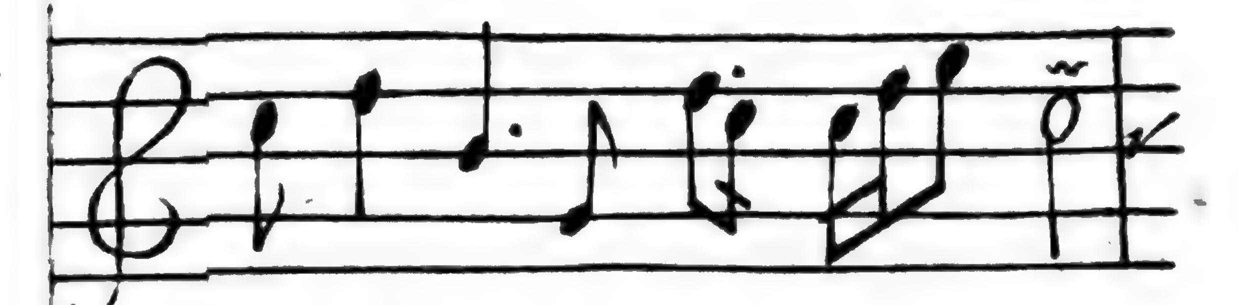

Keng labam le tchaoüey tchautay

pngle chaóüey Tchiong

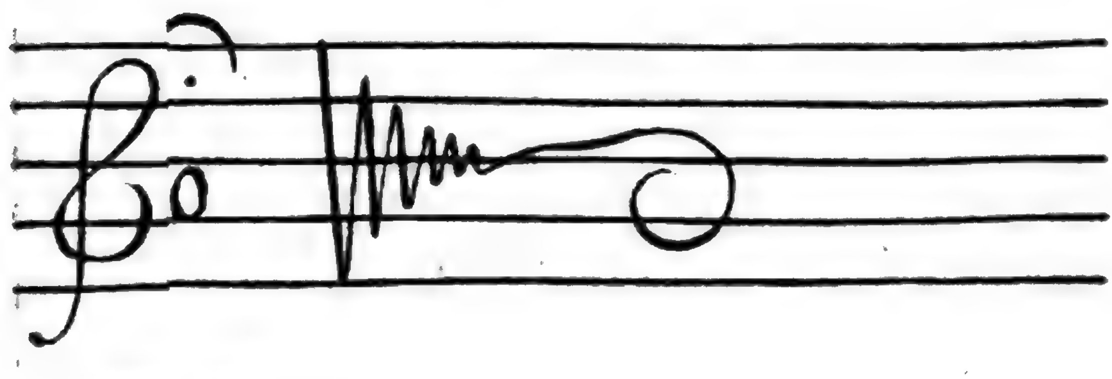

qu ey .

Digitized by Google

la Mâre Ingenieur, que Mr. de Chaumont avoit laiſſé à Siam, me dit que quand il avoit eſté à Ligor par ordre du Roy de Siam, pour en prendre le plan, le Gouverneur ne voulût jamais luy permettre d'en faire le tour ſinon en deux jours, quoy qu'il eût pû le faire en moins d'une heure. Paſſons à l'étude de la derniere partie des Mathematiques.

CHAPITRE XII.

De la Muſique, & des Exercices du Corps.

LA Muſique n'eſt pas mieux entenduë à Siam, que la Geometrie & l'Aſtronomie. Ils font des airs par génie, & ils ne les ſavent pas noter. Ils n'ont ny cadence, ny tremblement non plus que les Caſtillans : mais ils chantent quelquefois comme nous ſans paroles, ce que les Caſtillans trouvent fort étrange ; & à la place des paroles, ils ne diſent que *nöï, nöï*, comme nous diſons *lan-lá-lari.* Je n'y ay pas remarqué un ſeul air, dont la meſure fût à trois temps, au lieu que ceux-là ſont ſans comparaiſon les plus familiers aux Eſpagnols. Le Roy de Siam entendit ſans ſe montrer pluſieurs airs de violon de nos Opera, & l'on n'ous dit qu'il ne les avoit pas trouvez d'un mouvement aſſez grave : neanmoins le peuple Siamois n'a rien de fort grave dans ſes chants ; & tout ce qu'ils joüent ſur leurs inſtruments, meſme

I. Les Siamois n'ont nul art dans le Chant.

mesme dans la marche de leur Roy, est assez vif.

II. Ils n'ont pas diverses parties dans leurs concerts.

Ils ne connoissent pas plus que les Chinois la diversité des chants pour les diverses Parties d'un corps de Musique: ils ne connoissent pas même la diversité des parties; ils chantent tous à l'unisson. Leurs instrumens ne sont pas d'ailleurs bien recherchez, & il faut croire que ceux, où il paroît quelque connoissance de la Musique, leur sont venus de dehors.

III. Leurs instruments: rebec, hautbois, bassins.

Ils ont de mauvais petits rebecs ou violons à trois cordes, qu'ils appellent *Trô*, & des haut-bois fort aigres qu'ils nomment *Pi*, & les Espagnols *Chirimias*. Ils n'en joüent pas mal, & ils les accompagnent du son de certains bassins de cuivre, sur châcun desquels un homme frappe un coup, avec un bâton court, à certains temps * de châque mesure. Ces bassins sont suspendus par un cordon, châcun a une perche posée en travers sur deux fourches qui sont debout: l'un s'appelle *Schoungschang*, & il est plus mince, plus large, & d'un son plus grave que l'autre, qu'ils nomment *Cong*.

* L'oreille les conduit sans que personne batte la mesure.

IV. Le Tlounpounpan.

A cela ils mêlent deux especes de tambour, le *Tlounpounpan*, & le *Tapôn*. Le bois du tlounpounpan est de la grandeur de celuy de nos tambours de basque, mais il est garni de peau des deux côtez comme un vray tambour, & de châque côté du bois pend une balle de plom à un cordon. Outre celà le bois du tlounpounpan est traversé de part en part par un bâ-

ton

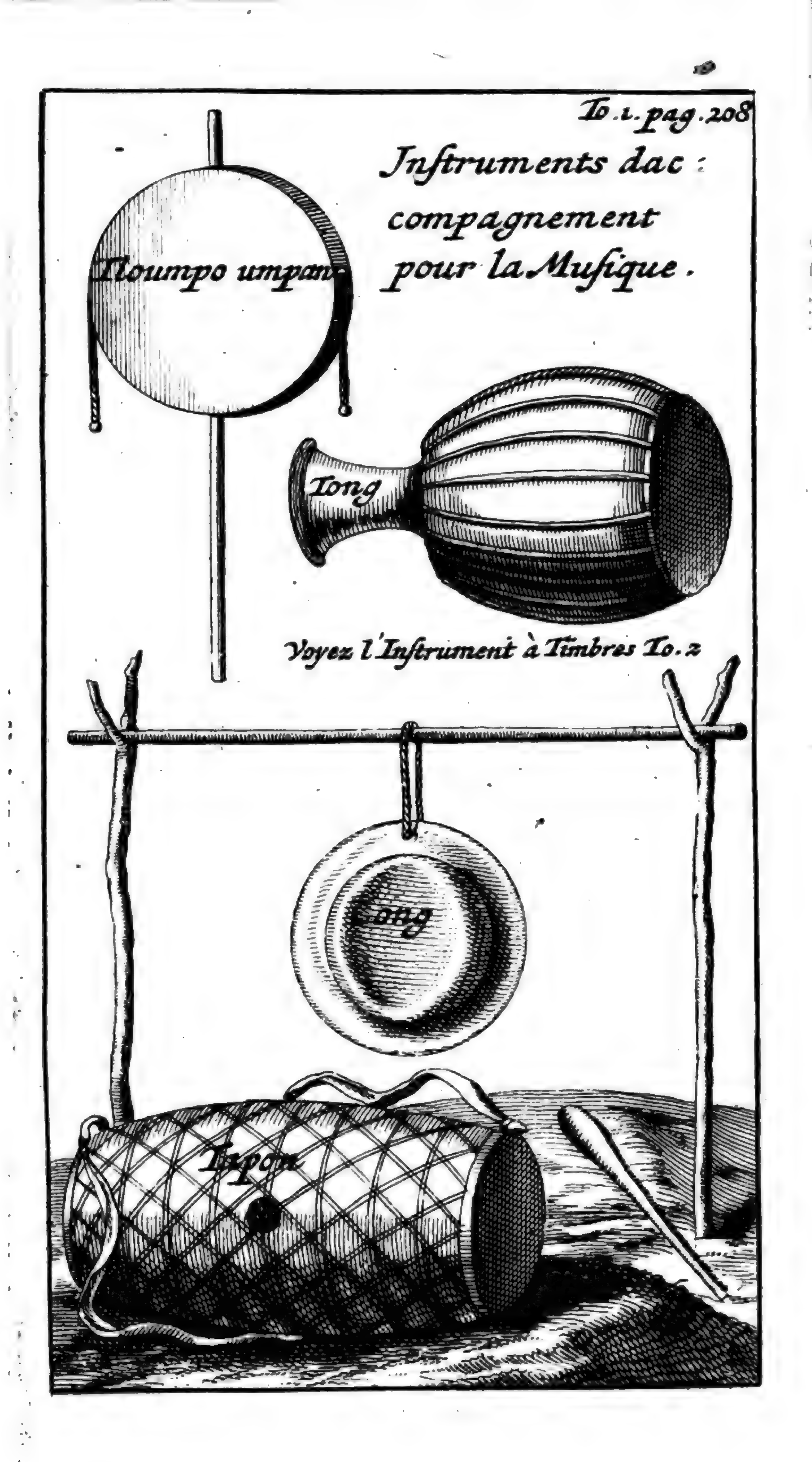
To.1.pag.208
Instruments dac:
compagnement
pour la Musique.
Tloumpo umpan
Tong
Voyez l'Instrument à Timbres To.2

Ils
pa
fe
da
co

Le
ftr
me
reb
ha
ba

I
le
du
qu
fo
ba
m

L
P

Digitized by Google

ton qui luy ſert de manche, & c'eſt par là qu'on le tient. On le roule entre ſes mains comme un bâton de chocolatiére, ſinon qu'on tient le bâton de chocolatiére renverſé, & le tlounpounpan tout-droit : & par ce mouvement que je viens de dire, les bales de plom qui pendent de chaque côté du tlounpounpan frappent de part & d'autre ſur les deux peaux.

Le *Tapôn* eſt de la figure d'un barril: on le porte par devant, pendu au col par un cordon ; & on le bat ſur les deux peaux, de chaque main & à coups de poing. V. LeTapôn.

Ils ont un autre inſtrument compoſé de timbres, qu'ils nomment *pat-cong*. Les timbres ſont mis tous de ſuite chacun ſur un bâton court, & planté tout-droit ſur une demie circonference de bois pareille aux gentes d'une petite roüe de carroſſe. Celuy qui joüe de cet inſtrument, eſt aſſis au centre ou à la place du moyeu les jambes croiſées ; & il frappe les timbres avec deux bâtons, dont il tient l'un de la main droite, & l'autre de la main gauche. Il me ſemble que cét inſtrument n'avoit qu'une quinte redoublée d'étenduë : mais certainement il n'y avoit aucuns demy-tons, ny rien pour étouffer le ſon d'un timbre, lorsque l'on en frappoit un autre. VI. Inſtrument à timbres.

C'étoit un charivary de tous ces inſtruments enſemble, que la marche que l'on ſonnoit à l'entrée des Envoyez du Roy : on la ſonne toute pareille à la ſuite du Roy de Siam, & ce bruit VII. Concert qui ſuit le Roy dans ſes marches.

bruit tout bizarre qu'il eſt, n'a rien de deſagreable principalement ſur la riviere.

VIII. Accompagnements de la voix.

Ils accompagnent quelquefois la voix avec deux bâtons courts, qu'ils appellent *crab*, & qu'ils frappent l'un contre l'autre ; & celuy qui chante ainſi s'appelle *Tchang-cap*. Ils le font venir la veille des nopces avec pluſieurs de ces inſtrumens dont j'ay parlé. Le peuple accompagne auſſi la voix le ſoir dans les courts des logis, avec une eſpece de tambour appelé *tong*. On le tient de la main gauche, & on le frappe de temps en temps d'un coup de poing de la droite. C'eſt une bouteille de terre ſans fond, & qui au lieu de fond eſt garnie d'une peau rattachée au goulet avec des cordons.

IX. Trompettes & Tambours.

Les Siamois aiment extrémement nos trompettes; les leurs ſont petites & aigres : ils les appellent *trê* ; & ils ont outre cela de vrais tambours, qu'ils appellent *clong*. Mais quoy que leurs tambours ſoient plus petits que les nôtres, ils ne les portent point pendus à leur épaule : ils les aſſëyent ſur l'une des peaux, & ils les battent ſur l'autre, ſe tenant eux-mêmes aſſis les jambes croiſées devant leurs tambours. Ils ſe ſervent auſſi de cette ſorte de tambour pour accompagner la voix : mais ils ne chantent guére avec ces accompagnements de tambours que pour danſer.

X. Ils en ont de faux pour en

Le jour de la premiere audience des Envoyez du Roy il y avoit dans la court la plus intérieure du Palais, une centaine d'hommes proſternez,

Digitized by Google

les uns tenant pour la montre de ces mauvaiſes petites trompettes qu'ils ne ſonnoient point, & que je ſoupçonnay être de bois ; & les autres ayant devant eux, châcun un petit tambour, ſans le battre. faire parade.

XI. Des exercices du corps.

Par tout ce que je viens de dire il paroît qu'à quelques pratiques prés les Mathématiques ſont auſſi negligées à Siam que les autres Sciences. Ils n'ont pas plus en recommandation les exercices du corps, que ceux de l'eſprit. Ils ne ſavent ce que c'eſt que l'art de manier un cheval : ils n'ont point d'armes, ſi leur Roy ne leur en donne, & ce n'eſt qu'aprés qu'il leur en a donné qu'ils peuvent en acheter. Ils ne s'exercent à les manier que par l'ordre de ce Prince. Ils ne tirent jamais le mouſquet debout, non pas même à la guerre : ils mettent pour le tirer un genoüil à terre, & ſouvent ils achévent de s'aſſeoir ſur le talon, en étendant en avant l'autre jambe, qu'ils n'ont point fléchie. A peine ſavent-ils marcher, ou ſe tenir ſur leurs piés de bonne grace : ils ne tendent jamais bien leurs jarrets, parce qu'ils ſont accoûtumez à les tenir tout à fait pliez. Les François viennent de leur montrer à ſe tenir debout ſous les armes, & juſqu'à l'arrivée des vaiſſeaux du Roy à Siam, leurs ſentinelles mêmes s'aſſeyoient à terre. Loin de s'exercer à la courſe, ils ne marchent jamais, purement pour ſe promener. La chaleur du climat fait en eux aſſez de diſſipation. La lutte, & le combat à coups

de

de poing ou de coude y ſont des mêtiers de batteleur. La courſe des balons eſt donc leur ſeul exercice. La rame & la pagaye ſont en ce païs-là dés l'âge de quatre à cinq ans le mêtier de tout le monde : auſſi peuvent-ils pagayer trois jours & trois nuits preſque ſans ſe repoſer, quoy qu'ils ne ſupportent guére aucun autre travail.

Chapitre XIII.

Des Arts exercés par les Siamois.

I. Ils ſont mauvais Artiſans, & pourquoy.

ILs n'ont point de corps de Mêtiers, & les Arts ne fleuriſſent point parmy eux ; non ſeulement à cauſe de leur pareſſe naturelle, mais encore plus à cauſe du Gouvernement ſous lequel ils vivent. Comme il n'y a nulle ſûreté pour le bien des particuliers, ſinon à le bien cacher, châcun y demeure dans une ſi grande ſimplicité, que la plûpart des arts ne leur ſont pas neceſſaires, & que les ouvriers n'y ſauroient trouver le juſte prix des ouvrages, auſquels ils voudroient mettre beaucoup de dépenſe & de travail. De plus, comme châque particulier doit tous les ans ſix mois de corvées au Roy, & que ſouvent il n'en eſt pas quitte pour ſix mois, il n'y a perſonne en ce Païs-là qui oſe ſe diſtinguer dans quelque art, de peur d'être forcé à travailler toute ſa vie gratuitement pour le ſervice de ce Prince. Et parce que dans ces corvées

vées ils ſont employez à tout indifféremment, châçun s'applique à ſavoir faire un peu de tout, pour éviter les coups de bâton; mais perſonne ne veut trop bien faire, parce que la ſervitude eſt le prix de l'habileté. Ils ne ſavent, ny ne veulent ſavoir faire que ce qu'ils ont fait de tout temps. Il ne leur importe d'être cinq-cent ouvriers, pluſieurs mois durant, à ce que peu d'Européans bien payez acheveroient en peu de jours. Si quelque étranger leur donne quelque adreſſe, ou quelque machine, ils l'oublient dés que leur Prince l'oublie. Auſſi ne s'offre-t-il point d'Européan au ſervice d'un Roy Indien, qui n'y ſoit reçû, pour ainſi dire, à bras ouverts. Quelque petit mérite qu'il ait, il en a toûjours plus que les Indiens naturels: & non ſeulement pour les arts mécaniques, mais pour la marine, & pour le commerce, à quoy ils ſont encore plus affectionnez. L'inconvénient eſt que les Rois des Indes ſavent bien le ſecret, ou de n'enrichir un étranger que d'eſperances, ou de le garder chez eux, s'ils l'ont véritablement enrichi. Rien n'eſt ſi magnifique que les Appointemens que donne le Grand-Mogol: mais voit-on un Européan, qui ait remporté bien des richeſſes de ce ſervice?

II. Quels arts ils exercent.

Pour revenir à l'induſtrie des Siamois, voicy à peu prés les arts qu'ils connoiſſent. Ils ſont paſſablement bons menuiſieurs, & parce qu'ils n'ont point de clous, ils entendent fort bien les

les assemblages. Ils se mêlent de sculpture, mais grossiérement : les statuës de leurs Temples sont tres-mal faites. Ils savent cuire la brique & faire d'excellents ciments, & ils n'entendent pas mal la maçonnerie. Neanmoins leurs bâtimens de briques ne durent guére faute de fondements : ils n'en font pas même à leurs fortifications. Ils n'ont ny cristal fondu, ny verre ; & c'est une des choses qu'ils aiment le mieux. Le Roy de Siam trouvoit fort à son gré ces verres taillez à facettes, qui multiplient un objet ; & il demandoit des vitres entieres avec cette même proprieté.

III. Les vitres des Chinois.

Les vitres des Chinois sont composées de filets de verre gros comme des pailles, mis de méme sens l'un auprés de l'autre, & colez par les bouts à du papier, comme nous colons les quarreaux de verre dans nos chassis de fenétre. Ils mettent souvent quelques peintures sur ces sortes de vitres ; & de ces vitres ainsi peintes ils font quelquefois des panneaux de paravent, derriere lesquels ils aiment à mettre des lumieres : parce qu'ils ont extrémement le goût des illuminations.

IV. Comment les Siamois se servent des métaux.

Les Siamois savent fondre les métaux, & jetter des ouvrages en moule. Ils revétent fort bien d'une lame fort mince, ou d'or, ou d'argent, ou de cuivre leurs Idoles, qui sont quelquefois des masses énormes de briques & de chaux. J'ay chez-moy un petit Sommona-Codom, qui est ainsi revêtu d'une lame de cuivre

Digitized by Google

cuivre dorée, & qui eſt encore plein du ciment qui a ſervi de modéle. Ils revêtent d'une pareille lame d'or ou d'argent, de certains meubles de leur Roy, & la garde de fer des ſabres, & des poignards, dont il fait préſent à quelques-uns de ſes Officiers, & quelquefois à des étrangers. Ils n'ignorent pas tout à fait l'orféverie, mais ils ne ſavent ny polir les pierres precieuſes, ny les mettre en œuvre.

V. Comment ils écrivent ſur une feüille d'or.

Ils ſont bons doreurs, & ils ſavent aſſez bien battre l'or. Toutes les fois que le Roy de Siam écrit à un autre Roy, il le fait ſur une feüille de ce métal auſſi mince qu'une feüille de papier. L'on y marque les lettres par compreſſion, avec un poinçon émouſſé, comme ceux dont nous écrivons ſur nos tablettes.

VI. Ils ſont méchants forgerons, & ne ſavent pas conroyer.

Ils ne ſe ſervent guére du fer que dans la premiere fonte, parce qu'ils ſont mauvais forgerons: leurs chevaux ne ſont point ferrez, & n'ont d'ordinaire que des étriers de corde, & des bridons fort méchants. Ils n'ont pas de meilleures ſelles: l'art de conroyer & de préparer les peaux eſt abſolûment inconnu à Siam.

VII. Ils font peu de toiles, & point d'étoffes.

On n'y fait guére de toiles de coton, & on n'y en fait que de fort groſſes, & avec une fort vilaine peinture, & ſeulement dans la Capitale. On n'y fait nulles étoffes, ny de ſoye, ny de laine, ny aucun ouvrage de tapiſſerie: la laine même y eſt fort rare. Ils ſavent broder, & leurs deſſeins plaiſent.

J'ay

VIII. La Peinture des Siamois, & des Chinois.

J'ay vû dans un de leurs Temples une agréable Peinture à fresque, dont les couleurs étoient fort vives. Il n'y avoit nulle ordonnance; & elle faisoit souvenir de nos anciennes tapisseries: ce n'estoit pas apparemment un ouvrage de main Siamoise.

Les Siamois & les Chinois ne savent pas peindre en huile, & d'ailleurs ils sont mauvais Peintres. Leur goût est de faire peu de cas de tout ce qui n'est que d'aprés nature. Il leur semble qu'une imitation juste est trop facile; parce qu'en effet leur exécution en celà n'a rien, qui ne le soit beaucoup. Ils veulent donc de l'extravagance dans la Peinture, comme nous voulons du merveilleux dans la Poësie. Ils imaginent des arbres, des fleurs, des oyseaux, & d'autres sortes d'animaux, qui ne fûrent jamais. Ils donnent quelquefois aux hommes des attitudes impossibles, & le secret est de répendre sur toutes ces choses une facilité, qui les fasse paroître naturelles. Voilà pour ce qui regarde les arts.

CHAPITRE XIV.

Du Commerce chez les Siamois.

I. La pesche & le commerce sont les deux professions

LEs professions les plus generales à Siam sont la pesche pour le menu peuple, & la marchandise pour tous ceux, qui ont dequoy la faire. Je dis tous, sans en excepter même leur

leur Roy. Mais le commerce du dehors eſtant reſervé preſque tout entier à ce Prince, celuy du dedans eſt ſi peu de choſe, qu'on n'y ſauroit faire de fortune conſidérable. Cette ſimplicité de mœurs, qui fait que les Siamois ſe paſſent de la plûpart des arts, fait qu'ils ſe paſſent auſſi de la plûpart des marchandiſes, qui ſont néceſſaires aux peuples d'Europe. Voicy néanmoins comment le peuple Siamois fait ſes commerces.

qui partagent preſque tous les Siamois.

II. Quelles ſont leurs écritures privées.

Dans les prêts un tiers, quel qu'il ſoit, écrit la promeſſe; & cela leur ſuffit en Juſtice, parce qu'on préſume contre la foy du débiteur qui nie, pour le double témoignage de celuy qui produit la promeſſe, & de celuy qui l'a écrite. Il faut ſeulement qu'il paroiſſe par l'inſpection de l'écriture, que ce n'eſt pas le créancier, qui a écrit la promeſſe.

III. Quelle eſt leur ſignature.

D'ailleurs ils ne ſignent nulles écritures, ny ils n'appliquent aucun cachet aux écritures privées. Il n'y a que les Magiſtrats, qui ayent un cachet, lequel eſt proprement un ſceau que le Roy leur donne, comme un inſtrument de leurs Offices. Les particuliers au lieu de ſignature mettent une ſimple croix; & quoy que cette eſpéce de ſignature ſoit pratiquée de tous, châcun pourtant reconnoît la croix, qui eſt de ſa main; & il eſt, dit-on, fort rare que quelqu'un ſoit d'aſſez mauvaiſe foy pour la deſavoüer en Juſtice. Au reſte je diray en paſſant qu'il ne faut chercher aucun myſtere

en ce qu'ils ſignent avec une croix : ce n'eſt chez eux qu'une eſpéce de paraffe, qu'ils ont preferée à tout autre, probablement parce qu'elle eſt plus ſimple que toute autre.

IV. Ils n'ont point d'écriture publique ny de Notaires.

J'ay dit qu'ils dotent les filles en les mariant, & que la dot ſe conte au mary en preſence des Parents, mais ſans aucune écriture. J'ay dit auſſi qu'ils ne font point de Teſtament, & qu'avant de mourir ils donnent de la main à la main ce qu'il leur plaît, & à qui il leur plaît, & qu'à celà prés la coûtume diſpoſe de leur ſucceſſion.

Ils font peu de commerce d'immeubles. Perſonne preſque ne s'aviſe parmy eux d'acheter le fond de terre d'un autre : le Prince en donne, ou en vend aſſez à qui en veut. Mais comme la véritable proprieté luy en demeure toûjours, cela fait que perſonne en ce païs-là ne ſonge ny à acquerir beaucoup de terres, ny à ameliorer à un certain point celles qu'il a acquiſes, de peur d'en faire envie à quelqu'un plus puiſſant que luy. Et ainſi n'ayant pas beſoin d'Ecritures de longue durée, ils ne ſe ſont pas aviſez d'avoir des Notaires.

V. Des petits commerces.

Quant aux petits commerces, ils ſont preſque tous de ſi petite conſequence, & la bonne foy y eſt ſi grande, que dans les bazars ou lieux de marché le vendeur ne conte point l'argent, qu'il reçoit, ny l'acheteur la marchandiſe, qu'il achéte par conte. Ils fûrent ſcandaliſez de voir les François acheter les moindres choſes avec plus de précaution.

L'heure

Digitized by Google

L'heure du marché est depuis cinq heures du soir jusqu'à huit ou neuf. Ils n'ont point d'aune, parce qu'ils achétent les mousselines & les autres toiles, toutes entieres. On est bien malheureux en ce païs-là, lors qu'on y achéte la toile par *Ken*, terme qui veut dire, *coude & coudée* tout ensemble; & pour ceux à qui cela arrive, on mesure effectivement avec le bras, & non avec aucune sorte d'aune.

VI. Ils n'usent point d'aune.

Néanmoins ils ont leur brasse, qui vaut nôtre toise à un pouce prés. Ils s'en servent dans les bâtimens, dans l'arpentage, & peut-estre en d'autres choses; & singulierement à mesurer les chemins, ou les canaux, par où leur Roy passe d'ordinaire. Ainsi de Siam à Louvò chaque lieuë est marquée par un poteau, sur lequel ils ont écrit la quantiéme lieuë c'est. La même chose s'observe chez le Grand-Mogol, où Bernier dit qu'ils marquent les Kosses ou demies-lieuës par des *Tourrettes* ou par de petites pyramides; & tout le monde sait que les Romains marquoient les lieuës par des pierres.

VII. Ils ont la brasse, dont ils se servent en plusieurs choses, & principalement à mesurer les chemins.

Le Coco sert de mesure aux grains & aux liqueurs en cette maniere. Comme tous les cocos sont naturellement inégaux, on en mesure la capacité par ces petits coquillages appelez *coris*, qui servent de basse monnoye à Siam, & qui ne sont pas sensiblement plus grands l'un que l'autre. Il y a donc tel coco qui contient jusqu'à mille *coris*, à ce qu'on

VIII. Le Coco sert de mesure aux Siamois pour les grains & pour les liqueurs.

m'a dit, tel qui n'en contient que cinq cent, & tel autre plus ou moins. Ils ne laissent pas d'avoir pour mesurer le grain une espéce de *boisseau*, appellé *Sat* en Siamois, qui n'est fait que de bambou entrelacé; & pour mesurer les liqueurs ils ont une cruche appelée *Canan* en Siamois, *choup* en Portuguais: & c'est sur ces sortes de mesures, qu'ils font leurs marchez. Mais faute de Police & d'un *Etalon*, sur lequel les mesures soient légitimement reglées, l'acheteur ne les admet qu'aprés les avoir mesurées avec son coco, duquel il a reconnu la capacité par les coris; & il se sert ou d'eau, ou de ris selon qu'il veut mesurer, ou le canan, ou le sat avec son coco. Au reste le quart du canan s'appelle Leeng, & les quarante *sat* font le *seste*, & les quarante sestes le *Cohi*. On ne sauroit dire le rapport que des mesures si peu justes ont avec les nôtres. J'ay dit ailleurs qu'une livre de ris par jour suffit à un homme, & qu'elle ne vaut guére qu'un liard. Mr. Gervaise dit que le seste de ris est estimé peser cent *catis*, c'est à dire deux cent vingt-cinq de nos livres.

IX. La monnoye leur sert de poids.

Ils ne sont pas plus exacts sur les poids: ils les appellent *Ding* en general; & les piéces de leur monnoye sont les plus fidéles, & presque les seuls, dont ils se servent; quoy que leur monnoye soit souvent fausse ou legere. On me vint dire comme une chose fort remarquable, que les Siamois vendoient à poids d'argent

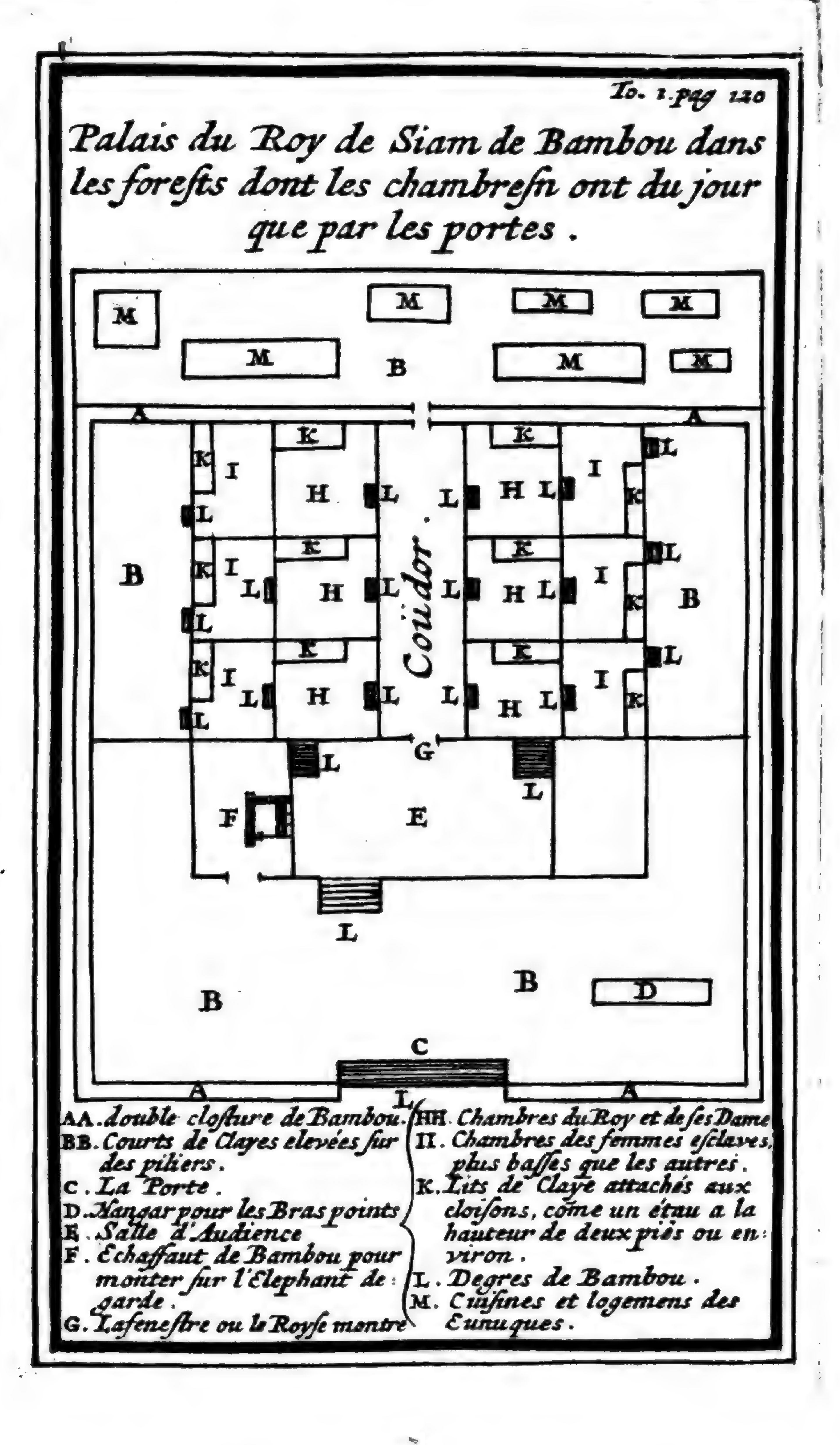
To. 1. pag 120
Palais du Roy de Siam de Bambou dans les forests dont les chambresn ont du jour que par les portes .
M
B
A
K
I
H
L
Coüidor
G
E
F
D
C
AA. double closture de Bambou.
BB. Courts de Clayes elevées sur des piliers .
C. La Porte .
D. Hangar pour les Bras points
E. Salle d'Audience
F. Echaffaut de Bambou pour monter sur l'Elephant de garde .
G. La fenestre ou le Roy se montre
HH. Chambres du Roy et de ses Dame
II. Chambres des femmes esclaves, plus basses que les autres .
K. Lits de Claye attachés aux cloisons, cōme un étau a la hauteur de deux piés ou environ .
L. Degres de Bambou .
M. Cuisines et logemens des Eunuques .

Digitized by Google

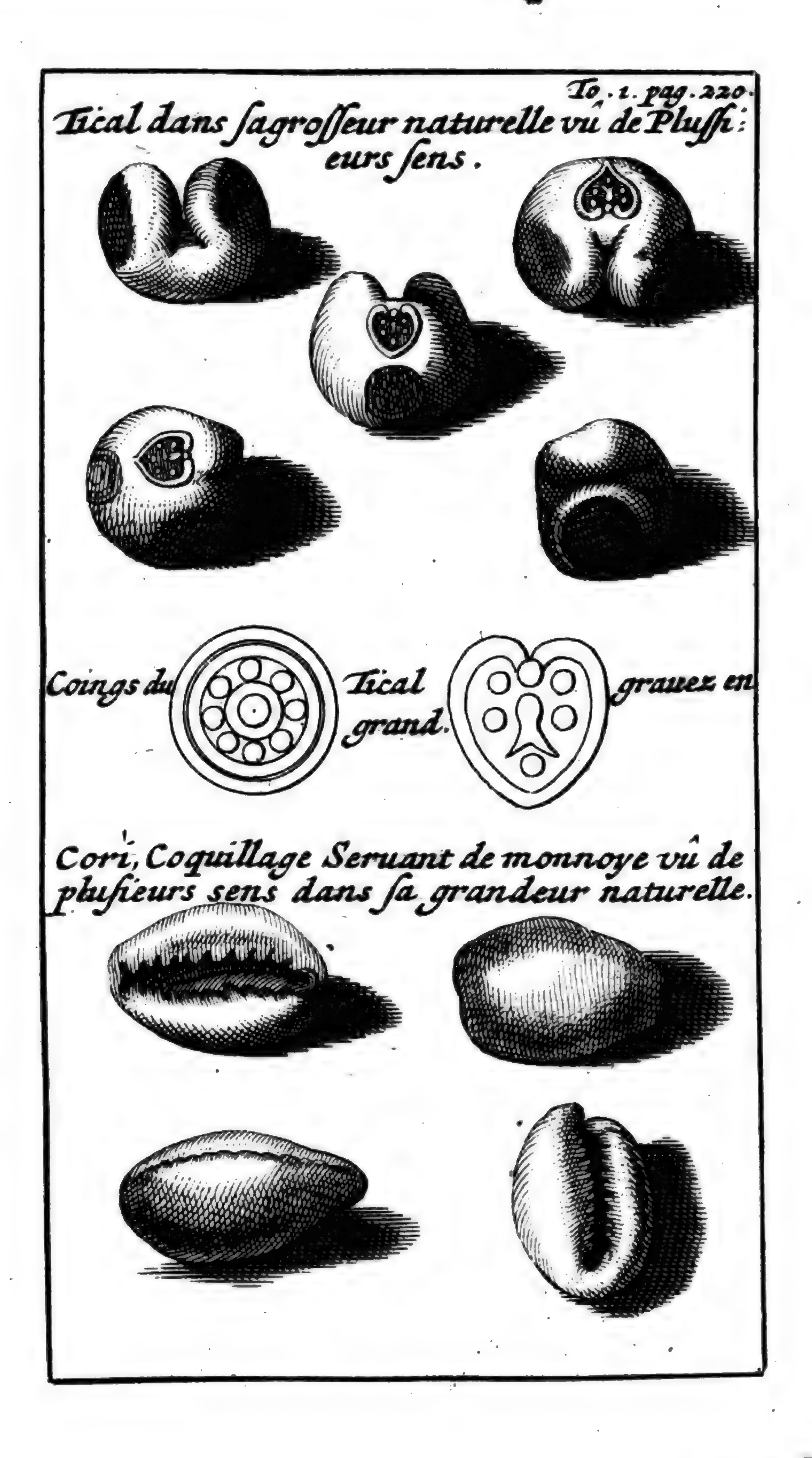
To. 1. pag. 220.
Tical dans sa grosseur naturelle vû de Plusi: eurs sens.
Coings du Tical gravez en grand.
Cori, Coquillage Servant de monnoye vû de plusieurs sens dans sa grandeur naturelle.

d'argent je ne ſay quoy d'aſſez vil, par ce qu'on avoit vû au marché cette marchandiſe dans l'un des baſſins de la balance, & la monnoye d'argent qui ſervoit de poids, dans l'autre. Les mêmes noms marquent donc les poids & les monnoyes tout enſemble.

X. Leurs monnoyes.

Leurs monnoyes d'argent ſont toutes de même figure, & frappées aux mêmes coings: ſeulement les unes ſont plus petites que les autres. Elles ſont de la figure d'un petit cilindre ou roulleau fort court & entiérement plié par le milieu, de ſorte que les deux bouts du roulleau reviennent l'un à côté de l'autre. Leurs coings (car ils en ont deux ſur chaque piéce, frappez l'un à côté de l'autre au milieu du roulleau, & non ſur les bouts) ne repréſentent rien que nous connoiſſions, & on n'a pas ſû me les expliquer. La proportion de cette monnoye à la nôtre eſt que leur Tical, qui ne péſe qu'un demi-êcu, vaut pourtant 37. ſols & demi. J'en donne la figure & la grandeur, & l'on trouvera à la fin de cet ouvrage leurs meſures pour les longueurs, auſſi bien que leurs monnoyes, & leurs poids. Ils n'ont point de monnoye d'or, n'y de cuivre. L'or eſt marchandiſe chez eux, & il y vaut douze fois l'argent, la fineſſe eſtant ſuppoſée égale dans les deux métaux.

XI. Monnoye de la Chine.

Ny l'or ny l'argent ne ſont monnoyez à la Chine: ils coupent ces métaux par morceaux informes, dont ils payent les autres marchan-

Digitized by Google

diſes ; & il faut pour celà qu'ils ayent toûjours, le trébuchet, & la pierre de touche à la main : leur trébuchet eſt une petite balance Romaine : mais il fait chez eux ſi bon vivre, que pour les achats ordinaires leur monnoye, qui n'eſt que de cuivre, leur ſuffit. Ils l'enfilent en certain nombre en un cordon, car elle eſt percée au milieu, & ils content par cordons, & non par piéces.

XII. Le Coupan monnoye d'or du Jappon.

Les Japponois ont une monnoye d'or platte un peu plus longue que large, & arrondie preſque en ovale. J'en donne exactement la grandeur & la figure. Elle eſt frappée à pluſieurs coings avec des hachûres. Son poids eſt de quatre gros & demi, & douze grains, & elle eſt au moins de 23. Karacts, autant qu'on en peut juger ſans la fondre. On l'appelle coupan, & ſa valeur eſt eſtimée vulgairement dix écus la piéce.

XIII. Coquillages baſſe monnoye de Siam.

La baſſe monnoye de Siam n'eſt autre que ces petits coquillages, dont j'ay déja parlé, & dont je donne auſſi la grandeur & la figure. Les Européans qui ſont à Siam les nomment *Corìs*, & les Siamois *Bia*. On les peſche abondamment aux Iſles Maldives, & quelquefois, aux Philippines, mais en tres-petite quantité, à ce qu'on m'a dit. Toutefois Navarrete en ſes *Diſcours de la Chine* page 61. parle ainſi des *Corìs*, qu'il appelle *Signeies*. *On en porte*, dit-il, *de la côte de l'Inde & de Manille : il y en a d'innombrables à l'Iſle de Luban*, qui eſt

l'une

Grandeur et Figure du Coupan, Monnoye d'or du Jappon vû des deux côtez.

Ces hachures ne Sont pas des ombres on les fait dans la monnoye pour en justifier le poids.

Digitized by Google

Digitized by Google

l'une des Philippines. Et plus bas il dit. *On porte les figueies des Isles de Baldivia*, qui sont les Maldives.

Il n'est pas aisé de dire jusqu'où s'étend l'usage de cette monnoye naturelle. Elle a cours par toute l'Inde, & presque sur toutes les côtes d'Affrique ; & l'on m'a dit qu'elle est reçue en quelques endroits de la Hongrie : mais j'ay de la peine à le croire, parce que je ne voy pas qu'elle vaille la peine d'y en porter. Il s'en casse beaucoup dans l'usage : & à mesure qu'il y en a moins, elle vaut davantage par rapport à la monnoye d'argent ; comme aussi elle baisse de prix quand il en arrive quelque charge considérable par quelque vaisseau : car c'est une sorte de marchandise. Le prix ordinaire à Siam est qu'un *Foüan*, ou la huitiéme partie d'un Tical vaut huit-cent *coris*, c'est à dire que sept ou huit *coris* valent à peine un denier : vileté de monnoye qui est une marque certaine du bon marché, ou plûtost du vil prix des Denrées.

XIV. Combien l'usage de cette monnoye est étendu.

Chapitre XV.

Caractére des Siamois en général.

Comme l'aisance se trouve dans le bon marché des choses necessaires à la vie, & comme les bonnes mœurs se conservent plus facilement dans une aisance moderée, que dans une

I. Les Siamois sont bonnes gents.

une pauvreté accompagnée de trop de travail, ou dans une oisiveté trop abondante, on peut assûrer que les Siamois sont bonnes gents. Les vices sont honteux parmy eux, & ils ne les excusent ny comme plaisanterie, ny comme superiorité d'esprit. Un Siamois tant soit peu au dessus de la lie du peuple, loin de s'enyvrer, a honte de boire de l'arak.

II. L'adultere est rare à Siam.

L'adultére est rare à Siam, non pas tant parce que le mary a droit de se faire justice de sa femme (c'est-à-dire de la tuër, s'il la trouve en flagrant délit, ou de la vendre, s'il la peut convaincre d'infidelité) que parce que les femmes n'y sont corrompuës ny par l'oisiveté, (car ce sont elles qui nourrissent les hommes de leur travail) ny par le luxe de la table ou des habits, ny par le jeu, ny par les spectacles. Les Siamoises ne joüent point: elles ne reçoivent point de visite d'homme; & les spectacles sont assez rares à Siam, & n'ont ny jours marquez, ny prix certain, ny théatre public. Il ne faut pourtant pas croire que tous les mariages y soient chastes: mais au moins tout autre amour plus dereglé, que celuy des femmes, y est, dit-on, sans exemple.

III. De la jalousie des Siamois pour leurs femmes.

La jalousie n'est chez eux qu'un pur sentiment de gloire, qui est plus grand en ceux, qui sont plus élevez en dignité. Les femmes du peuple y faisant tout le commerce y joüissent d'une liberté entiére. Celles des Grands sont fort retirées, & ne sortent que rarement, ou

pour

pour quelque visite de famille, ou pour aller aux Pagodes. Mais quand elles sortent, elles vont à visage découvert, lors mêmes qu'elles vont à pié; & quelquefois on les distingue difficilement des femmes esclaves, qui les accompagnent. Au reste non seulement elles ne trouvent rien de rude dans la contrainte où elles vivent, mais elles y mettent leur gloire. Elles regardent comme une honte une plus grande liberté; & se tiendroient offensées & méprisées par un mary, qui voudroit la leur permettre: elles sont jalouses pour eux, autant qu'eux-mesmes.

IV. Gloire des femmes Asiatiques.

Il n'y a point en Asie de femme de bien, qui n'aime mieux en une occasion de guerre, que son mary la tuë, que s'il la laissoit tomber au pouvoir des ennemis. Tacite en donne un exemple dans Zénobie femme de Rhadamistus au Livre 12. de ses Annales. Les maris mesme regardent, comme la chose du monde la plus honteuse pour eux, que leurs femmes tombent au pouvoir des ennemis; & quand cela arrive, le dernier outrage qu'on leur puisse faire, est de ne leur pas rendre leurs femmes. Mais quoy que les femmes d'Asie soient capables de sacrifier leur vie à leur gloire, il ne laisse pas d'y en avoir parmy elles, qui prennent des plaisirs secrets quand elles peuvent, & qui risquent pour celà leur gloire & leur vie. On dit qu'il y en a eu des exemples parmy les femmes du Roy de Siam: quelques renfermées, qu'el-

les ſoient, elles trouvent quelquefois le moyen d'avoir des amants. On m'a aſſûré que la maniére ordinaire dont ce Prince les punit, eſt de les ſoûmettre premiérement à un cheval accoûtumé, je ne ſay comment, à l'amour des femmes, & puis de les faire mourir. Il y a quelques années qu'il en donna une aux tygres, & parce que ces animaux l'épargnerent d'abord, il voulut luy faire grace: mais cette femme fût aſſez indignée pour la refuſer, & avec tant d'injures, que le Roy la regardant comme une enragée, ordonna derechef qu'elle mourût. On irrita les tygres, & ils la dechirerent en ſa preſence. Il n'eſt pas ſi ſûr qu'il faſſe mourir les amants, mais au moins il les fait bien châtier. L'opinion commune eſt à Siam que ce fût une faute de cette nature, qui cauſa la derniere diſgrace du feu Barcalon frere aîné du premier Ambaſſadeur du Roy de Siam auprés du Roy. Le Roy ſon Maître le fit baſtonner tres-rudement, & ceſſa de le voir, ſans pourtant luy ôter ſes charges. Au contraire il continüa de ſe ſervir de luy pendant les ſix mois, qu'il ſurvêcut aux coups qu'il avoit reçûs; & il prépara de ſa propre main tous les remedes que le Barcalon prît dans ſa derniere maladie, parce que perſonne n'oſoit luy en donner, depeur d'être accuſé de la mort d'un homme, qui paroiſſoit ſi cher à ſon Maître. Bernier rapporte quelques exemples, par où il paroît que le Grand-Mogol ne punit pas toûjours

Digitized by Google

jours de mort ny les femmes de ſon Serrail qui manquent à leur devoir, ny les hommes qui ſont leurs complices. Ces Princes regardent ces ſortes de crimes, comme les autres, qu'on peut commettre contre leur Majeſté, à moins que quelque ſentiment d'amour les rende plus ſenſibles à la jalouſie.

V. De la jalouſie des Siamois pour leurs filles.

Les Seigneurs Siamois ne ſont pas moins jaloux de leurs filles que de leurs femmes; & s'il y en a quelqu'une qui tombe en faute, ils la vendent à un certain homme, qui a droit de les proſtituër pour de l'argent, moyennant un tribut qu'il paye au Roy: l'on dit qu'il en a eu juſqu'à ſix-cent, toutes filles d'Officiers de conſideration. Il achéte auſſi les femmes, quand les maris les vendent pour les avoir convaincuës d'infidelité.

VI. Leur reſpect pour les vieillards.

Le peu de reſpect envers les vieillards n'eſt pas moins rare à Siam qu'à la Chine. Des deux Mandarins, qui vinrent à bord des Envoyez du Roy leur porter le premier compliment du Roy de Siam, le plus jeune, quoy que le plus élevé en Dignité, ceda la premiere place & la parole au plus âgé, qui ne l'étoit que de trois ou quatre ans ſeulement.

VII. Les Siamois grands menteurs.

La menterie envers les Superieurs y eſt punie par le Superieur meſme; & le Roy de Siam la punit encore plus ſeverement que tout autre: & malgré tout cela on ment à Siam autant, ou plus qu'en Europe.

VIII. Grande

L'union des familles y eſt telle, qu'un fils

Digitized by Google

union dans leurs familles.

qui y voudroit plaider contre ses parents, y passeroit pour un monstre. Aussi personne en ce païs-là ne craint-il ny le mariage, ny le nombre des enfans : l'interêt n'y divise point les familles : la pauvreté n'y rend point le mariage onéreux.

IX. La mendicité rare, & honteuse à Siam.

Nos domestiques n'y remarquerent que trois mendiants, gents vieux, impotens & sans parenté. Les parents n'y souffrent pas que leurs parents demandent l'aumône : ils nourrissent charitablement ceux de leur famille, qui ne peuvent se nourrir de leur bien, ny de leur travail. La mendicité y est honteuse non seulement à celuy qui mendie, mais à toute sa famille.

X. Les Siamois sont voleurs.

Mais le vol y est encore plus honteux que la mendicité, je ne dis pas au voleur mesme, mais à ses parents. Les plus proches n'osent s'intéresser pour un homme prévenu de vol ; & il n'est pas étrange que le vol soit estimé si infame, où l'on peut vivre à si bon marché : aussi leurs maisons sont-elles beaucoup moins sûres, que nos plus mauvais coffres. Neanmoins, comme il n'y sauroit avoir de véritable vertu, que dans les vûës éternelles du Christianisme, les Siamois ne refusent guére un vol, qui s'offre à eux, pour ainsi dire. C'est proprement parmi eux que l'occasion fait le larron. Ils mettent l'idée de la parfaite Justice à ne pas ramasser les choses perduës, c'est à dire à ne pas profiter d'une occasion si facile d'acquerir.

Digitized by Google

querir. De mesme les Chinois pour exagérer le bon Gouvernement de quelques-uns de leurs Princes, disent que sous leur Regne la Justice étoit en si grande recommendation parmy le peuple, que nul ne touchoit à ce qu'il trouvoit d'égaré dans un grand chemin: & cette idée n'a pas été inconnuë aux Grecs. Autrefois dans la Gréce les Stagyrites en avoient fait une Loy en ces termes: *Ce que tu n'as pas mis quelque part, ne l'en ôte point:* & c'est peut-être d'eux, que Platon l'avoit prise, quand il l'a inserée parmy ses Loix. Mais les Siamois sont bien éloignez d'une si exquise probité.

XI. Quelques exemples de vols commis par des Siamois.

Le P. d'Espagnac, l'un de ces pieux & savants Jésuïtes que nous menâmes à Siam, étant un jour seul dans le Divan de leur logis, un Siamois vint hardiment prendre devant luy un beau tapis de Perse sur une table: & le P. d'Espagnac le laissa faire, parce qu'il ne se douta pas que ce fût un vol. Dans le voyage, que le Roy fit faire en Flandre aux Ambassadeurs de Siam, l'un des Mandarins, qui les accompagnoient, prit une vintaine de jetons dans une maison, où les Ambassadeurs étoient priez à dîner, comme ils séjournoient en une des principales villes de Picardie. Le lendemain ce Mandarin croyant que ces jetons fussent de la monnoye, en donna un à un laquais pour boire; & son vol fût reconnu par là, mais on n'en témoigna rien.

XII. Autre oc-

Voicy encore un trait, qui prouve que l'oc-

 casion

emple plus singulier. casion de voler a tant de force sur eux, qu'elle les emporte quelquefois, lors mesme qu'elle est périlleuse. L'un des Officiers des Magazins du Roy de Siam luy ayant volé quelque argent, ce Prince ordonna qu'on le fit mourir, en luy faisant avaller trois ou quatre onces d'argent fondu; & il arriva que celuy, qui eût ordre d'ôter de la gorge de ce malheureux ces trois ou quatre onces d'argent, ne pût se tenir d'en dérober une partie. Le Roy fit donc mourir encore celuy-cy du mesme supplice, & un troisiéme s'y exposa en commettant une pareille faute; je veux dire en dérobant une partie de l'argent, qu'il retira de la gorge du dernier mort. De sorte que le Roy de Siam, en luy faisant grace de la vie, dit: c'est assez punir, je ferois mourir tous mes sujets, si je ne me résolvois une fois à pardonner.

XIII. Voleurs dans les forêts de Siam, & de la Chine, qui tuënt fort rarement.

Il ne faut pas douter aprés celà de ce que l'on dit des Siamois qui vivent dans les forêts, pour se soustraire à la Domination, qu'ils volent souvent les passants, sans tuër neanmoins presque personne. Les forêts de la Chine ont esté pleines de tout temps de pareils voleurs: & il y en a eu, qui aprés avoir attiré auprés d'eux bien des compagnons, ont formé des armées entiéres, & se sont enfin rendu maîtres de ce grand Royaume.

XIV. Bonne foy des Siamois

D'autre part la bonne foy est tres-grande à Siam en toutes sortes de commerces, comme je l'ay marqué ailleurs: mais l'usure y est pratiquée

Digitized by Google

tiquée sans nulles bornes. Leurs Loix n'y ont point pourvû quoy que leur Morale la défende. L'avarice est leur vice essentiel ; & ce qu'il y a en cela de plus merveilleux, c'est qu'ils n'amassent pas des richesses pour s'en servir, mais pour les enfoüir.

dans le commerce, leurs usures sans bornes, & leur avarice.

XV. Ils sont fort vindicatifs, & comment.

Comme ils ne font presque point de commerce d'immeubles, qu'ils ne font ny Testaments, ny Contracts publics, & qu'en un mot ils n'ont point de Notaires, il semble qu'ils ne sauroient presque avoir de procés, & ils en ont peu en effet de civils, mais beaucoup de criminels. C'est par la calomnie principalement qu'ils exercent leurs haines secrettes & leurs vengeances ; & ils y trouvent de la facilité auprés des Juges, qui en ce païs-là, comme en Europe vivent de leur profession. Les Siamois ont naturellement horreur du sang : mais quand ils haïssent jusqu'à la mort, ce qui est fort rare, ils assassinent, ou ils empoissonnent, & ne connoissent point la vengeance incertaine des duëls. La plûpart de leurs querelles néanmoins n'aboutissent qu'à des coups de coude, ou à des injures réciproques.

XVI. Autres qualitez des Siamois.

Les Anciens ont remarqué que c'est l'humidité des aliments, qui défend les Indiens contre cette action du Soleil, qui brûle le teint des Negres, & cotonne leurs cheveux. La nourriture des Siamois est encore plus aqueuse que celle d'aucun autre Peuple des Indes ; & l'on peut sûrement leur attribuer toutes les bonnes,

Digitized by Google

bonnes, & toutes les mauvaises qualitez, qui viennent du flegme & de la pituite; parce que le flegme & la pituïte sont des effets necessaires de leur nourriture. Ils ont de la douceur, de la politesse, du sang-froid, & peu de soucy. Ils se possédent long-temps, mais quand une fois leur colére s'allume, ils ont peut-être moins de retenuë que nous. Leur timidité, leur avarice, leur dissimulation, leur taciturnité, leur inclination à mentir croissent avec eux. Ils sont opiniâtres dans leurs coûtumes autant par paresse, que par le respect de leurs Ancêtres, qui les leur ont laissées. Ils n'ont nulle curiosité & n'admirent rien. Ils sont orgueilleux avec ceux qui les ménagent, & rempants avec ceux qui les traittent avec hauteur. Ils sont rusez & changeants, comme tous ceux qui sentent leur propre foiblesse.

XVII. Leur amitié est infidéle.

Leur maniere de se promettre une éternelle amitié, c'est en bûvant de la mesme eau de vie dans la mesme tasse, & quand ils veulent se la jurer plus solemnelement, ils goûtent du sang l'un de l'autre; ce que Lucien nous donne pour une coûtume des anciens Scythes, & qui est pratiqué aussi par les Chinois, & par d'autres Nations: mais les Siamois ne laissent pas quelquefois de se trahir aprés toutes ces ceremonies.

XVIII. Ils sont naturellement plus

En general ils ont plus de moderation que nous: leurs humeurs sont aussi tranquiles que leur Ciel, qui ne change que deux fois l'année & in-

Digitized by Google

& insensiblement, quand il tourne peu à peu de la pluye au beau temps, & du beau-temps à la pluye. Ils n'agissent que par necessité, & ne mettent pas comme nous le merite dans l'action. Il ne leur semble pas raisonnable que le travail & la peine soient le fruit ou l'apanage de la vertu. Ils ont le bonheur de naître Philosophes, & peut-être que s'ils ne naissoient pas tels, ils ne le deviendroient pas plus que nous. Je croirois donc volontiers ce que les Anciens ont dit, que la Philosophie est passée des Indes en Europe, & que nous avons esté plus touchés de l'indolence des Indiens, que les Indiens ne l'ont esté des merveilles, que nôtre inquiétude a produites dans la recherche de tant d'Arts différents, dont nous nous sommes flattez, peut-être mal à propos, que la necessité estoit la mere. Mais c'est assez parlé des mœurs des Siamois en general, entrons dans le détail de leurs mœurs, suivant leurs diverses conditions.

modérez que nous parce qu'ils sont plus paresseux.

TROI-

TROISIE'ME PARTIE.

Des Mœurs des Siamois ſuivant leurs diverſes Conditions.

CHAPITRE PREMIER.

Des diverſes Conditions chez les Siamois.

I. De l'eſclavage ſelon les mœurs de Siam.

A Siam les perſonnes ſont ou libres ou eſclaves. Le maître y a tout pouvoir ſur l'eſclave, horſmis celuy de le tuër : & quoy qu'on diſe que les eſclaves y ſont fort battus (ce qui eſt bien vray-ſemblable en un Païs, où l'on bat ſi fort les perſonnes libres) neanmoins l'eſclavage y eſt ſi doux, ou ſi l'on veut, la liberté y eſt ſi vile, qu'il a paſſé en proverbe, que les Siamois la vendent, pour manger d'une ſorte de fruit, qu'ils appellent Durions. J'ay déja dit qu'ils aiment mieux la joüer, que de ne point joüer du tout : il eſt certain auſſi qu'ils craignent plus la mendicité que l'eſclavage ; & cela me fait croire que la mendicité y eſt auſſi pénible que honteuſe, & que les Siamois, qui ont beaucoup de charité pour les bêtes, juſqu'à les ſecourir, s'ils en trouvent de malades dans les champs, en ont fort peu pour les hommes.

II. A quoy on y employe les eſclaves.

Ils employent leurs eſclaves à cultiver leurs terres & leurs jardins, & à quelques ſervices domeſtiques : ou bien ils leur permettent de tra-

Digitized by Google

travailler pour gagner leur vie, ſous un tribut qu'ils en retirent, depuis quatre juſqu'à huit Tiçals par an, c'eſt à dire depuis 7. liv. dix ſols juſqu'à quinze livres.

III. Un Siamois peut naître ou devenir eſclave.

On peut naître eſclave, ou le devenir. On le devient ou pour dette, comme j'ay dit, ou pour avoir eſté pris en guerre, ou pour avoir eſté confiſqué en Juſtice. Quant on n'eſt eſclave que pour dette, on redevient libre en payant: mais les enfans nez pendant cet eſclavage, quoy que paſſager, demeurent eſclaves.

IV. Comment il naît eſclave, & à qui il appartient.

On naît eſclave, quand on naît d'une mere eſclave: & dans l'eſclavage les enfans ſe partagent comme dans le divorce. Le premier, le troiſiéme, le cinquiéme, & tous les autres en rang impair appartiennent au maître de la mere: le ſecond, le quatriéme, & les autres en rang pair appartiennent au pere, s'il eſt libre, ou à ſon maître, s'il eſt eſclave. Il eſt vray qu'il faut pour celà que le pere & la mere n'ayent eu commerce enſemble, qu'avec le conſentement du maître de la mere: car autrement tous les enfans appartiendroient au maître de la mere.

V. La difference qu'il y a entre les eſclaves du Roy de Siam, & ſes autres ſujets.

La différence qu'il y a des eſclaves du Roy de Siam à ſes ſujets de condition libre, c'eſt qu'il occupe toûjours ſes eſclaves à des travaux perſonels, & qu'il les nourrit; au lieu que ſes ſujets libres ne luy doivent tous les ans que ſix mois de ſervice, mais à leurs propres dépens.

Au

VI. Les esclaves des particuliers ne doivent aucun service au Roy.

Au reste les esclâves des particuliers ne doivent aucunes corvées à ce Prince: & quoy que par cette raison il perde en un homme libre, quand cet homme tombe en esclavage, ou pour détte, ou pour éviter la mendicité, ce Prince ne s'y oppose pourtant pas, ny ne prétend aucune indemnité pour cela.

VII. De la Noblesse Siamoise.

Il n'y a pas à proprement parler deux sortes de conditions entre les personnes libres. La Noblesse n'y est autre chose que la possession actuëlle des charges, les familles qui s'y maintiennent pendant long-temps, en deviennent sans doute plus illustres & plus puissantes: mais elles sont rares; & dés qu'elles ont perdu leurs charges, elles n'ont plus rien, qui les distingue du menu peuple. On verra fort bien à la pagaye le petit-fils d'un homme, qui sera mort grand Seigneur, & quelquefois son propre fils.

VIII. Des Prêtres ou Talapoins.

La distinction entre le peuple & les Prêtres n'est aussi qu'une distinction passagére, puis qu'en tout temps on peut passer de l'un de ces deux états à l'autre. Les Prêtres sont les Talapoins, dont nous parlerons dans la suite. Sous le nom de peuple je comprends tout ce qui n'est pas Prêtre, savoir le Roy, les Officiers, & le peuple même, dont nous allons parler maintenant.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Du Peuple Siamois

LE Peuple Siamois eſt une milice, où châque particulier eſt enrôlé : Ils ſont tous Soldats, en Siamois *Taban*, & doivent tous ſix mois de ſervice par an à leur Prince. C'eſt au Prince à les armer, & à leur donner des elephans, ou des chevaux, s'il veut qu'ils ſervent ou ſur des elephans, ou à cheval : mais c'eſt à eux à s'habiller, & à ſe nourrir. Et comme le Prince n'employe jamais tous ſes ſujets dans ſes Armées, & que ſouvent il ne met point d'Armée aux champs, encore même qu'il ſoit en guerre avec quelqu'un de ſes voiſins, il employe à tel travail, ou à tel ſervice qu'il luy plaît, pendant ſix mois par an, ceux de ſes ſujets, qu'il n'employe pas à la guerre. I. Le Peuple Siamois eſt une milice.

C'eſt pourquoy, afin que perſonne n'échappe au ſervice perſonel du Prince, on tient un conte exact du peuple. Il eſt diviſé en gens de main droite, & en gens de main gauche, afin que châcun ſâche de quel côté il doit ſe ranger dans ſes fonctions. II. Il eſt conté & diviſé en gens de main droite, & de main gauche.

Et outre celà il eſt diviſé par bandes, dont châcune a ſon Chef, qu'ils appellent *Náï* : ſi bien que ce mot de *Náï* eſt devenu un terme de civilité, que les Siamois ſe donnent réciproquement les uns aux autres, comme les III. Et par bandes.

Chi-

Chinois s'entre-donnent le titre de *Maître* c'est à dire de Précepteur.

IV. Quelle difference il y a entre bande & compagnie.

J'ay dit que le peuple Siamois est divisé par bandes plûtost que par compagnies; parce que le nombre des Soldats d'une même bande n'est pas fixe, & parce que tous ceux d'une même bande ne sont pas toûjours d'une même compagnie à l'Armée : & j'ay dit que *Nâï* vouloit dire Chef, quoy qu'on le traduise par le mot de *Capitaine*; parce que le *Nâï*, ne meine pas toûjours sa bande à la guerre, non plus qu'aux corvées : son soin est de fournir autant de gens de sa bande, qu'on luy en demande, soit pour la guerre, soit pour les corvées.

V. Les enfants sont de la bande de leurs parents.

Les enfans sont de la bande de leurs parents : & si les parents sont de differentes bandes, les enfans en rang impair sont de celle de la mere, & les enfants en rang pair sont de celle du pere : pourvû néanmoins que le *Nâï* de la mere ait esté averti du mariage, & qu'il y ait donné son consentement; autrement les enfans seroient tous de la bande de la mere.

VI. Les Talapoins & les femmes sont exempts de service, & néanmoins sont enrôlez, & pourquoi.

Ainsi, quoy que les Talapoins & les femmes joüissent de toute exemption de service, comme ne pouvant estre estimez Soldats, ils ne laissent pas d'estre couchez sur les rôles du peuple : les Talapoins, parce qu'ils peuvent revenir, quand ils veulent, à la condition séculiere, & qu'alors ils retombent sous le pouvoir de leur *Nâï* naturel : les femmes, parce que leurs enfans sont de leur bande, ou

Digitized by Google

ou tous, ou la plus grande partie comme j'ay dit.

C'eſt un des privileges du *Náï* de pouvoir prêter à ſon ſoldat plûtoſt que tout autre, & de pouvoir ſatisfaire le créancier de ſon ſoldat; afin de faire de ſon ſoldat ſon eſclave, quand il ſe trouve inſolvable. Comme le Roy donne un balon à châque Officier avec un certain nombre de pagayeurs, & comme ce ſont les Officiers, qui ſont auſſi les *Náï*, châque Officier a ſes pagayeurs dans ſa bande. Il les marque au poignet en dehors avec un fer chaud, & de l'ancre par deſſus; & ces ſortes de Domeſtiques s'appellent *Báo*. Mais pas un des Báo ou pagayeurs, ne doit à ſon Náï que ce ſervice, & ne le luy doit que ſix mois par an: c'eſt pourquoy ils ſont relayez de ſix en ſix mois, ou par mois: comme il plaît au Náï. Le Náï a auſſi quelques fonctions dans les procés comme nous verrons. VII. Les avantages des Náï.

Or plus ſa bande eſt nombreuſe, plus il eſt eſtimé puiſſant: Les charges & les emplois n'eſtant importants à Siam, que par cet endroit. Les dignitez *de Pa-yà, d'Oc-yà, d'Oc-Prá, d'Oc-Loüang, d'Oc-Counne, d'Oc-Meüing, & d'Oc-Pan* ſont ſept degrez de ces Náï. Il eſt vray qu'aujourd'huy le titre *d'Oc-Pan* eſt hors d'uſage. *Pan* veut dire *mille*, & il eſtoit cenſé qu'un *Oc-Pan* eſtoit un Chef de mille-hommes. *Meüing* veut dire *dix-mille* & il eſt cenſé qu'un *Oc-Meüing* eſt un Chef VIII. Ce que ſont à Siam les dignitez de Pa-yà, d'Oc-yà & les autres.

Digitized by

Chef de dix-mille hommes : non qu'en effet celà ſoit ainſi, mais c'eſt qu'aux Indes on groſſit les titres. On ne m'a pas ſû dire la juſte ſignification de ces mots, *Pa-yà*, *Oc-yà*, *Oc-Prá*, *Oc-Loüang*, *Oc-Counne*, ny combien d'hommes ſont aſſignez à châcune de ces cinq dignitez : mais il y a de l'apparence que comme les mots de *Pan* & de *Meüing* ſont des termes de nombre, les autres le ſont auſſi.

IX. Du mot Oc. Le mot *Oc* ſemble vouloir dire *Chef* : car ils ont un autre titre ſans fonction, ſavoir *Oc-Meüang*, qui ſemble vouloir dire *Chef de Ville*, en ce que Meüang veut dire ville, & en ce qu'il faut avoir eſté fait Oc-Meüang avant que d'eſtre fait effectivement Gouverneur, qu'ils appellent *Tcháou-Meüang*, Seigneur de ville.

X. Ce mot n'eſt pas Siamois, & comment ils en uſent. Mais ce mot *Oc* n'eſt pas Siamois : *Chef* en Siamois ſe dit *Hoüà*, & ce mot *hoüà* veut dire proprement *la tête*. De là vient *hoüà ſip*, *chef de dix*, qui eſt, comme je l'ay dit ailleurs, le titre de celuy, qui monte un elephant ſur la croupe. De même on appelle *hoüà pan*, c'eſt-à-dire *chef de mille*, celuy, qui porte l'étendart Royal dans le balon où eſt le Roy, comme s'il avoit mille hommes ſous luy. Pour revenir au terme d'*Oc*, un ſupérieur ne le donne jamais à un inférieur. Ainſi le Roy de Siam parlant à *Oc-prá Pipitcharatcha*, par exemple, ne dira pas *Oc-prá Pipitcharatcha*, mais ſeulement *Prá-Pipitcharatcha* ; un hom-

Digitized by Google

me disant luy mesme ses titres, supprimera aussi ce terme d'*Oc* par modestie; & enfin le moindre du peuple en parlant des plus hauts-Officiers obmettra fort bien le mot *Oc*, & dira, *yà yumrat* par exemple, pour *Oc-yà yumrat*; *Meüing Vâï* pour *Oc-Meüing Vâï.*

Les Portugais ont traduit le mot de *Pa-yà* par celuy de *Prince*; non, à mon avis, pour le bien savoir, mais parce qu'ils ont vû donner ce titre aux Princes, & que mesme le Roy de Siam se le donne: mais il le donne aussi quelquefois à des Officiers de sa Cour, qui ne sont pas Princes, & il ne le donne pas toûjours à des Princes de naissance. Les Seigneurs de la Cour du Grand-Mogol s'appellent, selon Bernier, *Hazary*, *Dou-hazary*, *Penge*, *hecht*, & *Deh-hazary*, c'est-à-dire *Mille*, *Deux-mille*, *Cinq*, *Huit* & *Dix-mille* comme qui diroit Seigneurs à autant de milliers de chevaux; quoy que réellement ils n'en doivent ny entretenir ny commander un si grand nombre. Le fils aîné mesme du Grand-Mogol s'appeloit dit-il, *Douze mille*, comme s'il eût eu le commandement effectif de douze mille chevaux. Il n'y auroit donc rien d'étrange que les sujets du Roy de Siam estant estimez Soldats, comme ceux du Grand-Mogol sont estimez Cavaliers, on eût pris également dans les deux Cours des termes de nombre, pour exprimer les plus hautes dignitez, & pour nommer les Princes mesmes. Je ne puis pourtant XI. Du mot Pa-yà.

assûrer que cela soit ainsi à Siam, parce que je say seulement que les noms de *Pan* & de *Meüing* sont des termes Siamois & numeraux : mais quant aux autres noms de dignitez, dont j'ay parlé, on m'a dit qu'ils sont Balis, & qu'on ne les entend point. Je say qu'au païs de Láos les dignitez de *Pa-yà* & de *Meüing* & l'Epithéte si honorable de *Prá* sont en usage ; peut-être aussi que les autres termes de dignité sont communs aux deux Nations, ainsi que les Loix.

XII. Six Ordres de villes à Siam.

Par rapport aux six dignitez (car celle *d'Oc-pan* n'est plus en usage, comme j'ay dit) il y a aujourd'huy à Siam six Ordres de Villes, qui ont esté déterminez autrefois sur les rôles des Habitans. De sorte que telle ville, qui se trouva pour lors fort peuplée, eût pour Gouverneur un *Pa-yà*, & telle qui l'estoit moins eût un *Oc-yà*, & les autres eûrent ainsi d'autres dignitez à proportion des Habitans, qu'elles contenoient. Mais il n'est pas necessaire de croire que ces villes ayent jamais esté aussi peuplées que les titres de leurs Gouverneurs le pouvoient porter; par ce, comme je l'ay souvent dit, que ces peuples sont fort fastueux dans les titres. Seulement les plus grands titres furent donnez aux Gouverneurs des plus grosses villes, & les moindres titres aux Gouverneurs des moins habitées. Ainsi la ville de Mê-Tac, dont j'ay parlé au commencement, eût un Gouverneur qu'on appela *Pa-*

Digitized by Google

Pa-yà-Tac, & le mot de *Mê* qui veut dire *mere*, & qu'on joint à celuy de *Tac*, semble signifier que la ville de *Mé-Tac* estoit fort grande. La ville de Porselouc avoit aussi un *Pa-yà*, Ténasserim, Ligor, Corázema & d'autres ont encore aujourd'huy des *Oc-yà*. De moindres comme *Pípeli*, & *Bancok*, ont des *Oc-prá*, d'autres ont des *Oc-loüang* ou des *Oc-Counnes*, & les moindres de toutes ont des *Oc-Meüing*. Les Portugais ont traduit ces titres à leur fantaisie par ceux de Roy, de Vice-Roy, de Duc, de Comte, de Marquis. Ils ont donné le titre de Royaume à Métac, à Ténasserim, à Porselouc, à Ligor, & mesme à Pipeli; soit à cause des titres de leurs Gouverneurs hereditaires, soit pour avoir esté comme Pipeli la demeure des Rois de Siam: & ils ont donné aux Rois de Siam le titre d'Empereur, parce que les Espagnols ont crû de tout temps que le titre d'Empereur se doit donner aux Rois, qui ont d'autres Rois pour feudataires. De sorte que par cette seule raison quelques Rois de Castille ont porté le titre d'Empereur, donnant à leurs Enfans le titre de Rois des divers Royaumes, qui estoient unis à leur Couronne.

XIII. Les dignitez des Siamois ne sont pas attachées aux

Pour revenir aux Titres des Siamois, ils ne se donnent pas seulement aux Gouverneurs, mais à tous les Officiers du Royaume; parce qu'ils sont tous des Náï: & l'on ne joint pas toûjours le mesme titre au mesme office.

seuls Gouvernemens de ville ou de Province.

Le Barcalon, par exemple, a eu quelquefois celuy de Pa-yà, à ce qu'on m'a dit, & aujourd'huy il n'a que celuy d'Oc-yà. Que si un homme a deux offices, il peut avoir deux titres différens par raport à ses deux offices: & il n'est pas rare qu'un seul homme ait deux offices, l'un dans la ville & l'autre dans la Province, ou bien l'un en titre, & l'autre par commission. Ainsi *Oc-yà Prâ-sedet*, qui est Gouverneur de la ville de Siam en titre, est aujourd'huy *Oc-yà Barcalon* par commission: le Roy de Siam y trouvant son conte, parce qu'il ne donne pas pour celà à un Officier double entretien.

XIV. Les equivoques que celà fait dans les Relations.

Or cette multiplication d'offices sur une mesme téte fait beaucoup d'obscurité & d'équivoques dans les Relations anciennes de Siam; parce que dés qu'un homme a deux offices, il a deux titres & deux noms, & quand la Relation porte qu'un tel Oc-yà, par exemple, se mêloit de telle chose, on est porté à croire que la Relation a nommé cet Oc-yà par le titre de la fonction qu'elle luy attribuë, & souvent elle l'a nommé par le titre d'un autre office. Ainsi si une Relation du Royaume de France faite par un Siamois portoit que Monseigneur le Duc du Mayne est General des Suisses, les Siamois se pourroient persuader mal à propos que tout General des Suisses porte le titre de Duc du Mayne. Et c'est ce que j'avois à dire touchant le peuple de Siam.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Des Officiers du Royaume de Siam en général.

LEs Portugais ont appelé Mandarins generalement tous les Officiers dans toute l'étenduë de l'Orient; & il y a de l'apparence qu'ils ont formé ce mot de celuy de *Mandar*, qui en leur langue veut dire *Commander.* Navarrete, que j'ay déja cité, est de cette opinion; & on la peut confirmer, parce que le mot Arabe *Emir* qui est en usage à la Cour du Grand-Mogol & en plusieurs autres Cours Mahométanes des Indes, pour signifier les Officiers, se dérive du verbe Arabe *amarà* qui veut dire *commander.* Le mot de Mandarin s'étend aussi aux enfans des principaux Officiers que l'on regarde comme des enfans de qualité, appelez *Môn* en Siamois. Mais je ne me serviray du mot de Mandarin que pour signifier les Officiers. I. Signification propre du mot Mandarin.

Le Roy de Siam ne fait donc point de Mandarin considérable, qu'il ne luy donne un nouveau nom: usage établi aussi à la Chine, & en d'autres Etats de l'Orient. Ce nom est toûjours une loüange, quelquefois il est inventé exprés, comme celuy qu'il a donné à Mr. l'Evêque de Mételpolis, & comme ceux qu'il donne aux etrangers qui sont à sa Cour: mais souvent ces noms sont anciens, & connus pour II. Le Roy de Siam donne des Noms aux Mandarins considérables.

Digitized by Google

avoir esté d'autresfois donnez à d'autres; & ceux-là sont les plus honorables, qui ont esté autrefois portez par des personnes fort élevées en dignité, ou par des Princes du sang Royal. Et quoy que de tels noms ne soient pas toûjours accompagnez de fonctions & d'autorité, ils ne laissent pas d'estre une grande marque de faveur. Il arrive aussi qu'un mesme nom est donné à plusieurs personnes de dignitez différentes; de sorte qu'en mesme temps l'un s'appellera, par exemple, *Oc-Prá* Pipitcharatcha & l'autre *Oc-counne* Pipitcharatcha. Ces noms, dont on ne dit jamais que les premiers mots, & qui font châcun une periode, sont tirez presque tous entiers de la langue Balie, & ne sont pas toûjours bien entendus: mais celà, & le stile des Loix, qui tient fort du Bali, & les livres de la Réligion, qui sont Balis, sont cause que les Rois de Siam ne doivent pas ignorer cette langue. D'autant plus, comme je l'ay dit ailleurs, qu'elle prête tous ses ornemens à la Siamoise, & qu'on les mêle souvent ensemble pâr élégance, soit en parlant, soit en écrivant.

III. Tous les offices sont héréditaires.

La Loy de l'Etat est que tous les Offices soient héréditaires; & la mesme Loy est au Royaume de Láos, & estoit anciennement à la Chine. Mais la venalité des charges n'y est pas permise: & d'ailleurs la moindre faute du pourvû, ou le seul caprice du Prince, ou le bas

bas âge de l'héritier peuvent ôter les offices aux familles ; & quand celà arrive c'est toûjours sans récompense. Tres-peu de familles s'y maintiennent long-temps, sur tout dans les charges de la Cour, qui sont plus que les autres sous la main du maître.

IV. Emoluments des offices.

De plus nul Officier à Siam n'a de gages. Le Prince les loge, ce qui n'est pas grand chose ; & leur donne quelques meubles, comme boëttes d'or, ou d'argent pour le bétel : quelques armes, & un balon : des bêtes, comme elephants, chevaux, & buffles : des corvées, des esclaves, & enfin quelques terres labourables. Toutes choses, qui reviennent au Roy avec l'office, & qui font principalement que le Roy semble estre l'héritier de ses Officiers. Mais le principal gain des offices consiste dans les concussions, parce qu'en celà il n'y a nulle justice pour les foibles. Tous les Officiers sont d'intelligence à piller ; & la corruption est plus grande en ceux, d'où devroit venir le remede. Le commerce des présents y est public : les moindres Officiers donnent aux plus grands à titre de respect ; & un Juge n'y est pas puni pour avoir accepté des présents des parties, si d'ailleurs on ne le convainc d'injustice, ce qui n'est pas bien aisé à faire.

V. Le serment de fidelité.

La forme du serment de fidélité consiste à avaller de l'eau, sur laquelle les Talapoins prononcent des imprécations contre celuy, qui

qui la doit avaller, en cas qu'il vienne à manquer à la fidelité qu'il doit à son Roy. Ce Prince ne dispense de ce serment personne de ceux, qui s'engagent à son service, de quelque Réligion & Nation qu'on soit.

VI. Le Droit Public de Siam est écrit.

Le Droit Public de Siam est écrit en trois Volumes. Le premier s'appelle *Pra Tam Ra*, & contient les noms, les fonctions, & les prérogatives de tous les offices. Le second a pour titre, *Prá Tam Non*, & est un Recüeil des Constitutions des anciens Rois; & le troisiéme est le *Prá Rayja Cammanot*, où sont les Constitutions du Roy Pere de celuy qui regne aujourd'huy.

VII. Difficulté d'en avoir les Livres.

Rien n'eût esté plus necessaire qu'un extrait fidéle de ces trois Volumes, pour bien faire connoître la constitution du Royaume de Siam: mais bien loin d'en pouvoir avoir une traduction, je n'ay pû en avoir un Exemplaire en Siamois. Il eût fallu pour celà demeurer plus long-temps à Siam, & avec de moindres affaires. Voicy donc ce que j'ay pû apprendre de certain sur cette matiere, sans le secours de ces Livres, & en un païs, où tout le monde craint de parler. La plus grande marque de la servitude des Siamois est qu'ils n'osent presque ouvrir la bouche sur quoy que ce soit de leur païs.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Des Offices de Judicature.

LE Royaume de Siam est divisé en haut & bas. Le haut est vers le Nord (puis que la riviére en descend) & contient sept Provinces, que l'on nomme par leurs Capitales, de *Porselouc*, de *Sanquelouc*, de *Locontái*, de *Campeng-pet*, de *Coconrépina*, de *Péchebonne*, & de *Pitchiái*. A *Porselouc* ressortissent immédiatement dix Jurisdictions, à *Sanquelouc* huit, à *Locontái* sept, à *Campeng-pet* dix, à *Coconrépina* cinq, à *Péchebonne* deux, & à *Pitchiái* sept. Et outre celà il y a dans le haut Siam vingt & une autres Jurisdictions ausquelles nulle autre Jurisdiction ne ressortit; mais qui ressortissent à la Cour, & sont autant de petites Provinces. I. Division du Royaume de Siam par Provinces.

Ils content dans le bas Siam, c'est à dire dans la partie Méridionnale du Royaume, les Provinces de *Jor*, de *Patane*, de *Ligor*, de *Ténasserim*, de *Chantebonne*, de *Petelong* ou *Bordelong*, & de *Tchiái*. De *Jor* dépendent immédiatement sept Jurisdictions, de *Patane* huit, de *Ligor* vingt, de *Ténasserim* douze, de *Chantebonne* sept, de *Pételong* huit, & de *Tchiái* deux. Et outre cela, il y a encore dans le bas Siam treize petites Jurisdictions, qui sont comme autant de Provinces particuliéres, qui ne ressortissent qu'à la Cour, & ausquelles nulle

autre Jurisdiction ne ressortit. La ville de Siam a sa Province à part, au cœur de l'Etat, entre le haut & le bas Siam.

II. Le Gouverneur est le Juge. Tout Tribunal de Judicature ne consiste proprement qu'en un seul Officier, puis qu'il n'y a que le Chef ou Président qui ait voix déliberative, & que tous les autres Officiers n'ont que voix consultative, selon l'usage reçû aussi à la Chine, & dans les autres Etats voisins. Mais la prérogative la plus importante du Président est d'être le Gouverneur de tout son ressort, & de commander mesme les Garnisons, s'il y en a; à moins que le Prince n'en ait disposé autrement par ordre exprés. Si bien que comme d'ailleurs ces charges sont hereditaires, il n'a pas esté difficile à quelques-uns de ces Gouverneurs, & sur tout aux plus puissans, & aux plus éloignez de la Cour, de se soustraire tout à fait ou en partie à la Domination Royale.

III. Jor n'est plus du Royaume de Siam. Ainsi le Gouverneur de *Ior* n'obeït plus, & les Portugais luy donnent le nom de Roy. Et peut-estre n'a-t-il jamais obéï, à moins que le Royaume de Siam se soit étendu, comme quelques Relations le disent, à toute la Presqu'Isle d'au delà du Gange. Jor en est la ville presque la plus Méridionale, située sur une riviere, qui a son embouchûre au Cap de Sincapura, & qui forme un fort bon port.

IV. Ny Patane. Le peuple de Patane vit, comme celuy d'Achem dans l'Isle de Sumatrà, sous la Domination

nation d'une femme, qu'ils élisent toûjours dans une mesme famille, & toûjours vieille, afin qu'elle n'ait pas besoin de mary; & au nom de laquelle les plus accréditez gouvernent. Les Portugais luy ont donné aussi le nom de Reine; & pour toute redevance elle envoye au Roy de Siam de trois en trois ans deux petits arbres, l'un d'or & l'autre d'argent, & l'un & l'autre chargez de fleurs & de fruits: mais elle ne doit aucun secours à ce Prince dans ses guerres. Si ces arbres d'or & d'argent sont un veritable hommage, ou seulement un respect pour entretenir la liberté du commerce, comme le Roy de Siam envoye de trois en trois ans des présents au Roy de la Chine en vûë du commerce seulement, c'est ce que je ne saurois dire: mais comme le Roy de la Chine se fait un honneur de ces sortes de présents, & qu'il les prend pour une espéce d'hommage, il se peut bien faire que le Roy de Siam ne s'honore pas moins des présents qu'il reçoit de la Reine de Patane; quoy qu'Elle ne soit peut-estre pas sa vassale.

V. Le Gouverneur est Seigneur.

Les Siamois appellent *Tchâou-Meüang* un Gouverneur hereditaire, *Tchâou* veut dire, *Seigneur* & *Meüang* veut dire *Ville*, ou *Province*, & mesme *Royaume*. Les Rois de Siam ont détruit les plus puissants *Tchâou-Meüang*, autant qu'ils ont pû; & ils ont mis à leur place des Gouverneurs par commission pour trois ans. Ces Gouverneurs par commis-

ſion s'appellent *Pou-ran :* & *Pou* veut dire, *Perſonne.*

VI. Emoluments ou Droits du Tchaou-Meüang.

Outre les préſents que le *Tcháou-Meüang* peut recevoir, comme j'ay dit, ſes autres Droits légitimes ſont. 1°. De partager également avec le Roy les rentes que font les terres labourables, qu'ils appellent *náa*, c'eſt à dire *campagnes :* & ſelon l'ancienne Loy ces rentes ſont d'un *Mayon* ou quart de *Tical* pour quarante braſſes quarrées. 2°. Le *Tcháou-Meüang* profite de toutes les confiſcations, de toutes les amendes au profit du fiſc, & de dix pour cent de toutes les condamnations envers la partie. Les confiſcations ſont fixées par la Loy ſelon les cas, & ne ſont pas toûjours de tout le bien, meſme en cas de condamnation à mort : mais quelquefois auſſi elles s'étendent au corps, non ſeulement du condamné, mais auſſi de ſes enfans. 3°. Le Roy de Siam donne au *Tcháou-Meüang* des gens pour exécuter ſes ordres : ils l'accompagnent par tout, & ils pagayent dans ſon balon. Les Siamois les appellent *Kenläi*, c'eſt-à-dire *Bras-peints* ; parce qu'on leur déchiquette les bras, & qu'on met de la poudre à canon ſur les playes : ce qui leur peint les bras d'un bleu mat. Les Portugais les appellent *Bras-peints*, & *Gardes* ; & ces bras-peints ſont encore en uſage au pays de Láos. 4°. Dans les Gouvernements maritimes le *Tcháou-Meüang* prend quelquefois des droits ſur les vaiſſeaux marchands, mais c'eſt d'ordinaire

naire peu de chose. A Ténasserim c'est huit pour cent en mêmes espéces, suivant la Relation des Missions étrangeres.

On m'a assûré que les Siamois ont l'humanité de ne s'approprier rien de tout ce que la tempête jette sur leurs côtes, soit par échoüement de vaisseaux, soit par naufrage. Néanmoins Fernand Mendez Pinto racconte que Loüis de Monteroyo Portuguais ayant échoüé sur la côte de Siam prés de Patane le *Chabandar* ou Doüanier d'un lieu qu'il nomme *Chatir*, voulut confisquer non seulement le vaisseau & sa charge, mais Monteroyo même, & quelques enfans, disant que par l'ancienne coûtume du Royaume tout ce que la mer jetoit aux côtes, estoit des émolumens de son office. Il est vray que cet Auteur ajoûte, avec de grandes loüanges pour le Roy de Siam qui regnoit alors, que ce Prince, à la priere des Portuguais qui se trouverent à sa Cour, mit en liberté Monteroyo, & luy rendit toute la prise, & les enfans : mais il ajoûte aussi que ce fut comme par aumône, & le jour que ce Prince se promenoit par la ville monté sur l'elephant blanc, pour faire, dit-il, des aumônes au peuple. VII. Humanité des Siamois envers ceux qui ont fait naufrage.

5. Sur les frontieres les *Tcháou-Meüang* s'arrogeant tous les Droits de souveraineté lévent, quand ils peuvent, des derniers extraordinaires sur le peuple. 6. Les *Tcháou-Meüang* font par tout le commerce ; mais sous le VIII. Suite des Droits ou émoluments du Tchaou-Meüang.

nom de leur Secretaire, ou de quelque autre de leurs domestiques. Et cette derniere circonstance fait voir qu'ils en ont quelque honte, & que la Loy peut-estre le leur défend; mais qu'en cela ils ne sont pas plus scrupuleux que leur Roy. 7. En quelques endroits, où il y a des étangs, le *Tcháou-Meüang* prend le premier du poisson, quand on vuide l'étang: mais il n'en prend que pour son usage, & non pas pour en vendre; & il abandonne le reste au peuple. 8. La chasse & le sel sont libres par tout le Royaume, & le Roy même n'y a mis ny defense ny impôt. Le sel y est à vil prix. J'ay oüy dire qu'ils en ont de roche: & ils en font de l'eau de la mer: les uns m'ont dit avec le Soleil, d'autres m'ont dit avec le feu; & peut-estre que l'un & l'autre est veritable. Aux endroits, où les rivages sont trop hauts pour recevoir la mer, & en ceux, où le bois n'est pas tout à fait à la main, le sel peut manquer, ou coûter trop à faire, comme dans l'Isle de Jonsalam, dont les habitans aiment mieux faire venir leur sel de Ténasserim.

IX. Droits ou émoluments du Pou-ran.

Le *Pou-ran* ou Gouverneur par commission a les mêmes honneurs, & la même autorité que le *Tcháou-Meüang*; mais non pas les mêmes émoluments. Le Roy de Siam nomme des *Pou-ran* en deux rencontres, ou lors qu'il ne veut point de *Tcháou-Meüang*, ou lors que le *Tcháou-Meüang* est obligé de s'ab-

s'abſenter de ſon gouvernement: car le *Tchâou-Meüang* n'a pas de Lieutenant ordinaire: qui puiſſe remplir ſa place en ſon abſence, comme en France le Chancelier n'en a point. Au premier cas le *Pou-ran* n'a que les émolumens que le Roy luy aſſigne en le nommant: au ſecond cas il prend la moitié des émolumens du *Tchâou-Meüang*, & luy en laiſſe l'autre moitié.

Voicy maintenant les Officiers ordinaires d'un Tribunal de Judicature, non qu'il y en ait autant dans châcun, mais dans aucun il n'y en a peut-eſtre davantage. X. Noms & fonctions des Officiers qui compoſent un Tribunal.

Oc-yà Tchâou-Meüang. Le *Tchâou-Meüang* n'eſt pas toûjours *Oc-yà*: il a quelquefois un autre Titre, & les autres Officiers de ſon Tribunal ont toûjours des titres proportionnez au ſien.

Oc-Prà Belat. Son nom veut dire *ſecond*, mais il ne préſide pas en l'abſence du *Tchâou-Meüang*, parce qu'il n'a pas voix délibérative.

Oc-Prà Jockebateſt une eſpéce de Procureur du Roy, & ſa fonction eſt d'eſtre un eſpion exact du Gouverneur. Son office n'eſt pas hereditaire: le Roy y nomme quelque perſonne de confience: mais l'experience fait voir qu'il n'y a nulle fidelité en ces gens-là, & que tous les Officiers s'entendent à piller le peuple.

Oc-Prà Peun commande la garniſon, s'il y en

y en a, mais ſous les ordres du *Tchâou-Meüang*; & il n'a la juſtice ſur ſes Soldats, que quand ils ſont en campagne.

Oc-Prá Mahà-Tâï eſt comme le Chef du peuple. Son nom ſemble vouloir dire *le Grand Siamois*, car *Mahà* ſignifie *grand*, & *Tâï* ſignifie *Siamois*. C'eſt luy qui léve les Soldats, ou plûtoſt qui les demande aux *Nâï*: qui envoye des proviſions à l'armée, qui veille à ce que les rôles du peuple ſoient bien-faits; & qui en general fait exécuter tous les ordres du Gouverneur qui regardent le peuple.

Oc-Prá-Saſſedì fait & garde les rôles du Peuple. C'eſt un office fort ſujet à corruption, parce que châque particulier tâche à ſe faire obmettre dans les rôles pour de l'argent. Les *Nâï* même cherchent à favoriſer ceux de leur bande, qui leur font des préſens, & à charger de travail ceux qui n'ont rien à leur donner. Le *MahàTâï* & le Saſſedì empêcheroient ce déſordre, s'ils n'étoient les premiers corrompus. Le Saſſedì commence à mettre les enfans ſur les rôles, dés qu'ils ont trois ou quatre ans.

Oc-Loüang Meüang eſt comme le Maire de la ville, car comme j'ay déja dit, *Meüang* veut dire *ville*: mais pour ce qui eſt du titre *d'Oc-Loüang*, il ne veut pas dire *Maire*, & n'eſt pas plus attaché à cet office qu'un autre titre. Ce Maire a ſoin de la Police & de la

pa-

patroüille. On faisoit toute la nuit la patroüille autour du logis des Envoyez du Roy comme autour du Palais du Roy de Siam, & c'estoit une tres-grande marque d'honneur.

Oc-Loüang Vang est le maître du Palais du Gouverneur, car *Vang* veut dire *Palais*. Il le fait reparer, il commande les gardes du Gouverneur, & même leur Capitaine; & en un mot il ordonne dans le Palais du Gouverneur, de tout ce qui a rapport à la charge de Gouverneur.

Oc-Loüang Peng garde le livre de la Loy ou de la coûtume, sur laquelle on juge; & quand on juge il en lit l'Article, qui sert au jugement du procés: & enfin c'est luy qui dresse la sentence.

Oc-Loüang Clang a soin du magazin du Roy, *Clang* veut dire *Magazin*. Il reçoit certains revenus du Roy, & il vend au peuple les marchandises du Roy, c'est à dire celles dont le Roy s'approprie le commerce, comme en Europe les Princes s'approprient d'ordinaire celuy du sel.

Oc-Loüang Cou-çà a inspection sur les étrangers; il les protége, ou les accuse prés du Gouverneur.

De plus il y a quelques Officiers dans châque Tribunal superieur pour envoyer aux Justices inferieures, dont le *Tchâou-Meüang*, ou le *Pou-ran* sont morts, en attendant que le Roy y pourvoyé: & le nombre de ces Offi-

ciers

Digitized by Google

ciers eſt auſſi grand que celuy des Juſtices inférieures.

Oc-Loüang ou *Oc-Counne Coëng* eſt le Prevôt: il eſt toûjours armé d'un ſabre, & il a des bras-peints pour archers.

Oc-Counne Pa-yà Bat eſt le Chef de la Geole ou des priſons: & le mot de *Pa-yà*, que les Portuguais ont traduit par celuy de Prince, ſemble bien avili dans le titre de cet Office. *Näi-Coug* eſt le vray Geolier, *couc* veut dire priſon, & rien n'eſt plus cruël que les priſons de Siam. Ce ſont des cages de bambou expoſées à toutes les injures de l'air.

Oc-Counne Narin commande ceux, qui ont ſoin des elephants, que le Roy a dans la Province: car il en a en pluſieurs lieux, parce qu'il ſeroit difficile de loger & de nourrir un fort grand nombre d'elephants enſemble.

Oc-Counne Näi-rong eſt le Pourvoyeur des elephants.

Enfin il y a dans châque Tribunal un Officier pour lire les *Tarà* ou ordres du Roy au Gouverneur, & une maiſon en lieu élevé pour les garder: comme dans l'enceinte du Palais du Roy de Siam il y a un bâtiment iſolé, en lieu éminent, pour garder toutes les lettres que le Roy de Siam reçoit des autres Rois.

XI. Diſtinction importante en Officiers de

Ce ſont là à peu prés les Officiers qu'on appelle du dedans. Outre ceux-là il y en a d'autres qu'on appelle du dehors, pour le ſervice de la Province. Tous ſont dans une entiére dépen-

Digitized by Google

dépendence du Gouverneur ; & quoy que ceux du dehors ayent de pareils titres, ils sont pourtant fort au dessous des Officiers du dedans. Ainsi un *Oc Meuing* du dedans du Palais est supérieur à un *Oc-yà* du dehors ; & en un mot il ne faut pas croire que tous ceux, qui portent de grands titres, soient toûjours de grands Seigneurs : Cet infame qui achéte les femmes & les filles pour les prostituër porte le titre d'*Oc-yà* ; on l'appelle *Oc-yà Meen* : & c'est un homme fort méprisé. Il n'y a que les jeunes débauchez, qui ayent commerce avec luy. Chacun des Officiers du dedans a son Lieutenant en Siamois *Belat*, & son Greffier en Siamois *Semíen*, & dans son logement, que le Roy luy donne, il a pour l'ordinaire une salle pour donner ses audiences. dedans, & en Officiers de dehors.

Chapitre V.

De stile Judiciaire.

Ils n'ont qu'un même stile pour tous les procés, & ils ne se sont pas même avisez de les diviser en civils & en criminels : soit parce qu'il y a toûjours quelque châtiment contre le perdant, même en matiere purement civile, soit parce que les procés en matiere purement civile y sont tres-rares. I. Ils n'ont point un double stile.

C'est chez eux une regle generale, que tout procés II. Ils ne playdent que par

Écrit & en donnant caution.

procés soit par écrit, & qu'on ne plaide pas sans donner caution.

III. Fonction du Náï dans les procés.

Or comme tout le peuple du ressort est divisé par bandes, & que leurs principaux Náï sont les Officiers du Tribunal, que j'appellerai du nom general de Conseillers, en cas de procés le demandeur va d'abord au Conseiller qui est son Náï, ou à son Náï de village, lequel va au Náï Conseiller. Il luy présente sa requête, & le Conseiller la présente au Gouverneur. Le devoir du Gouverneur seroit de la bien examiner ; & de l'admettre, ou de la rejeter, selon qu'elle luy paroîtroit juste ou injuste ; & même de faire châtier en ce dernier cas la partie, qui l'auroit présentée, afin que personne ne commençât aucun procés témérairement, & c'est aussi le stile de la Chine : mais il s'observe peu à Siam.

IV. Comment on instruit un procés à Siam.

Le Gouverneur donc admet la requête, & la renvoye à l'un des Conseillers ; & pour l'ordinaire il la rend à celuy qui la luy à presentée, s'il est le Náï commun des deux parties : mais dés lors il y met son sceau, & il en conte les lignes & les ratures, afin qu'on n'y puisse rien altérer. Le Conseiller la donne à son Lieutenant & à son Greffier, lesquels luy en font leur rapport chez luy dans sa salle d'audience : & ce rapport, & tous ceux dont je parlerai dans la suite, ne sont que lecture. Aprés celà le Greffier du Conseiller presenté par son maître rapporte ou lit cette même requête,

dans

dans la ſalle du Gouverneur, à l'aſſemblée de tous les Conſeillers ; mais en l'abſence du Gouverneur, qui ne daigne pas ſe trouver à tout ce qui ne ſert qu'à inſtruire le procés. Là on fait entrer les parties ſous couleur de tâcher à les accommoder ; & on les en ſomme juſqu'à trois fois, plus par maniere d'acquit, qu'avec une ſincére intention de procurer l'accommodement.. L'accommodement ne reüſſiſſant point, la ſalle ordonne, s'il y a des témoins, qu'ils ſeront oüis devant le même Greffier, à moins qu'il ſoit déclaré ſuſpect: & dans une autre ſéance pareille, c'eſt à dire où le Gouverneur n'aſſiſte point, le Greffier lit le proçez & les dépoſitions des témoins, & l'on procéde aux opinions, qui ne ſont que conſultatives, & que l'on écrit toutes en commençant par celle du dernier Officier.

V. La forme des jugements.

Le procés eſtant ainſi achevé d'inſtruire, & le Conſeil tenant en préſence du Gouverneur, ſon Greffier luy fait la lecture du procés & des opinions ; & le Gouverneur, aprés les avoir reſumées toutes, intérroge ceux dont les opinions ne luy paroiſſent pas juſtes, pour ſavoir d'eux ſur quelles raiſons ils les fondent. Aprés cet examen il prononce en termes generaux, que telle des parties ſera condamnée ſelon la Loy.

VI. On y lit la Loy ou la coûtume.

Alors c'eſt à *Oc-Loüang Peng* à lire tout-haut l'article de la Loy, qui regarde le procés: mais

mais ils diſputent en ce païs-là, comme en celuy-cy, du ſens des Loix. Ils y cherchent des accommodements à titre d'Equité; & ſous prétexte que toutes les circonſtances du fait ne ſont jamais dans la Loy, ils ne ſuivent jamais la Loy. Le Gouverneur ſeul décide enfin ces conteſtations, & la Sentence eſt prononcée aux parties, & miſe par écrit. Que ſi elle eſtoit contraire à toute apparence de Juſtice, ce ſeroit au *Jockebat* ou Procureur du Roy à en avertir la Cour, mais non à s'y oppoſer.

VII. Les procés y durent long-temps.

Tout procés devroit finir en trois jours, & il y en a qui durent trois ans.

VIII. Ils n'ont ny Avocat ny Procureur.

Les parties parlent devant le Greffier, qui écrit ce qu'elles luy diſent; & elles parlent ou par elles mêmes, ou par un autre: mais il faut que cet autre, qui fait en cela l'office de Procureur ou d'Avocat, ſoit au moins couſin germain de celuy pour qui il parle: autrement il ſeroit puni, & ne ſeroit pas écouté.

IX. Devant qui ils produiſent.

Le Greffier reçoit auſſi tous les titres, mais en préſence de la ſalle, qui en conte les lignes & les ratures.

X. Preuves ſubſidiaires à la queſtion.

Quand les preuves ordinaires ne ſuffiſent pas, ils ont recours à la queſtion dans les accuſations, qui ſont aſſez graves pour cela; & ils la donnent rigoureuſe, & en pluſieurs manieres: ou bien ils ſe ſervent des preuves de l'eau & du feu, ou de quelques autres auſſi ſuperſtitieuſes, mais point du duël.

Dans

Digitized by Google

Dans la preuve du feu on bâtit un bucher dans une fosse, de telle sorte que la surface du bucher soit à niveau des bords de la fosse. Ce bucher est long de cinq brasses & large d'une. Les deux parties y passent à piés nuds d'un bout à l'autre, & celuy qui n'en a pas la plante des piés offensée gagne son procés. Mais comme ils sont accoûtumez à aller nuds-piés, & qu'ils ont la plante du pié comme accornie, on dit qu'il est assez ordinaire que le feu les épargne, pourvû qu'ils appuyent bien le pié sur les charbons : car le moyen de se brûler c'est d'aller vite & legérement. Deux hommes marchent d'ordinaire à côté de celuy qui passe sur le feu, & ils s'appuyent avec force sur ses épaules, pour l'empêcher de se dérober trop vîte à cette épreuve : & l'on dit que bien loin que ce poids l'expose davantage à estre brûlé, il étouffe au contraire l'action du feu sous ses piés. XI. La preuve du feu.

Quelquefois la preuve du feu se fait avec de l'huile ou autre matiere boüillante, dans laquelle les parties passent la main. Un François, à qui un Siamois avoit volé de l'étain, se laissa persuader, faute de preuve, de mettre sa main dans de l'etain fondu ; & il l'en retira presque consumée. Le Siamois plus adroit se tira d'affaires, je ne say comment, sans se brûler ; & fût renvoyé absous ; & néanmoins six mois aprés, dans un autre procés, où il se trouva engagé, il fût convaincu du vol, dont le XII. Autre sorte de preuve par le feu.

le François l'avoit accusé. Mais mille évenements pareils ne persuadent pas aux Siamois de changer leur stile.

XIII. La preuve de l'eau.

La preuve de l'eau se fait de cette maniere. Les deux parties se plongent dans l'eau en même temps, se tenant châcun à une perche, le long de laquelle ils descendent; & celuy qui demeure plus long-temps sous l'eau est censé avoir bonne cause. Tout le monde s'exerce donc de jeunesse en ce païs-là à se familiariser avec le feu, & à demeurer long-temps sous l'eau.

XIV. Preuve par des vomitifs.

Ils ont une autre sorte de preuve, qui se fait par de certaines pillules préparées par les Talapoins, & accompagnées d'imprécations: les deux parties en avallent; & la marque du bon Droit est de les pouvoir garder dans l'estomac sans les rendre, car ce sont des vomitifs.

XV. Divers succez de ces preuves.

Toutes ces preuves se font non seulement devant les Juges, mais devant le peuple, & si les deux parties sortent également bien, ou également mal de l'une, on a recours à une autre. Le Roy de Siam les employe aussi dans ses jugements, mais outre celà il livre quelquefois les parties aux tygres, & celuy que les tygres épargnent pendant un certain temps, est censé innocent. Que si les tygres les dévorent tous deux, ils sont tous deux estimez coupables. Si au contraire les tygres ne veulent ny de l'un ny de l'autre, on a recours à quel-

Digitized by Google

quelque autre preuve, ou bien on attend que les tygres ſe déterminent à dévorer l'une des parties, ou à les dévorer toutes deux. La conſtance avec laquelle on dit que les Siamois ſouffrent ce genre de mort, eſt incroyable en des gens, qui montrent ſi peu de courage à la guerre.

XVI. Les degrez d'Appel.

Il y a quelquefois pluſieus Provinces qui reſſortiſſent l'une à l'autre : ce qui multiplie les degrez d'Appel juſqu'à trois & quatre. L'Appel eſt permis en toutes cauſes, mais les frais en ſont toûjours plus grands à meſure qu'il faut aller plaider plus loin, & en un Tribunal ſupérieur.

XVII. Les Jugements de mort reſervés au Prince, ou à des Commiſſaires extraordinaires.

Mais dés qu'il y doit avoir peine de mort la déciſion en eſt reſervée au Roy ſeul. Nul autre Juge que luy ne peut ordonner une peine capitale, ſi ce Prince ne luy en donne expréſſément le pouvoir: & il n'y a preſque point d'exemple, qu'il le donne horſmis à des Juges extraordinaires, que ce Prince envoye quelquefois dans les Provinces, ou pour un cas particulier, ou pour faire juſtice ſur les lieux de tous les crimes dignes de mort. On garde tous les coupables dans les priſons juſqu'à l'arrivée de ces Commiſſaires: & ils ont quelquefois, comme à la Chine, le pouvoir de dépoſer, & de punir meſme de mort les Officiers ordinaires, s'ils le meritent. Que ſi le Roy de Siam donne d'autres commiſſions pour ſon ſervice, ou pour celuy de l'Etat, il eſt rare qu'il exempte

le Commiſſaire de prendre l'attache du Gouverneur dans les lieux où il l'envoye.

XVIII. La peine du vol étenduë aux héritages.

La peine ordinaire du vol eſt la condamnation au double, & quelquefois au triple, par portions égales envers le Juge & envers la partie. Mais ce qu'il y a de ſingulier en cecy, eſt que les Siamois étendent la peine du vol à tout poſſeſſeur injuſte en matiére réelle: de ſorte que quiconque eſt évincé d'un héritage par procés, non ſeulement rend l'héritage à la partie, mais en paye encore le prix, moitié à la partie, & moitié au Juge. Que ſi par une permiſſion extraordinaire du Roy le Juge peut faire mourir le voleur, alors il peut ordonner à ſon choix ou la mort, ou la peine pécuniaire, mais non la mort & la peine pécuniaire tout-enſemble.

Or pour faire voir combien la Juſtice eſt chére en un païs, où les vivres ſont à ſi vil prix, je mettray à la fin de cet Ouvrage un Mémoire qu'on m'a donné des frais de Juſtice, où l'on verra encore un détail du ſtile: mais les frais ne ſont pas les meſmes dans tous les Tribunaux, comme je l'ay déja dit. Celuy pour lequel eſt ce rôle a quatre Juriſdictions inférieures, & il reſſortit à une autre, laquelle reſſortit à la Cour.

CHA-

CHAPITRE VI.

Des fonctions de Gouverneur & de Iuge dans la Capitale.

DAns la Capitale, où il n'y a pas d'autre Tcháou-Meüang que le Roy, les fonctions de Gouverneur & de Juge sont séparées en deux Offices: & les autres fonctions des petits Officiers, qui composent un Tribunal de Tcháou-Meüang, sont distribuées aux principaux Officiers de l'Etat; mais avec plus d'étenduë & d'autorité, & avec des titres plus élevez. I.

Le Roy est le Tcháou-Meüang, de la Capitale.

Ils appellent *Yumrat* le Président du Tribunal de la ville de Siam, auquel ressortissent tous les appels du Royaume. Il porte d'ordinaire le titre *d'Oc-yà*, & son Tribunal est dans le Palais du Roy: mais il ne suit pas le Roy, quand ce Prince s'éloigne de sa Capitale; & alors il rend la Justice dans une tour, qui est dans la ville de Siam, & hors de l'enceinte du Palais. A luy seul appartient la voix deliberative; & il y a encore appel de luy au Roy, si l'on en veut faire les frais. II.

L'Office d'*Tummarat*, que l'on prononce Yumrat.

En ce cas-là le procés se rapporte & s'examine au Conseil du Roy; mais en son absence, jusqu'à sentence consultative inclusivement, comme il se pratique au Conseil des Tcháou-Meüang. Le Roy n'y assiste que quand il faut qu'il donne un jugement diffinitif: & selon le III.

Stile Judiciaire chez le Roy.

ſtile general du Royaume, ce Prince, avant de prononcer, réſume toutes les opinions, & débat avec ſes Conſeillers celles qui luy paroiſſent injuſtes; & l'on m'a aſſûré que le Roy d'aujourd'huy s'en acquitte avec beaucoup de capacité & de netteté.

IV. L'Office de Práſadet qu'on prononce Prá-ſedet.

Le Gouverneur de la ville de Siam s'appelle *Prá-ſedet*, & porte auſſi pour l'ordinaire le titre *d'Oc-yà*. Son nom qui eſt Baly eſt compoſé du mot *Prá*, dont j'ay parlé pluſieurs fois, & du mot *Sedet* qui ſignifie, dit-on, *le Roy eſt ſorti*; & en effet ils ne diſent pas autrement, pour dire que le Roy eſt ſorti. Mais cela ne fait point entendre ce que c'eſt que l'office de *Prá-ſedet*: & il paroît en pluſieurs choſes, qu'ils ont fort perdu l'exacte intelligence du Baly. Mr. Gervaiſe appelle cet office *Peſedet*: je l'ay toûjours oüi nommer Prá-ſedet, & par gents habiles, quoy qu'on l'écrive Prá-ſadet.

V. La Reception que les Gouverneurs firent aux Envoyés du Roy, chacun dans ſon Gouvernement.

Le cours de la riviére depuis ſon embouchûre juſqu'à la Capitale eſt diviſé en pluſieurs petits Gouvernemens. Le premier eſt *Pipeli*, le ſecond *Prépadem*, le troiſiéme *Bancok*, le quatriéme *Talaccan*, & le cinquiéme *Siam*. Les Officiers de châcun de ces Gouvernemens reçûrent les Envoyez du Roy à l'entrée de leur reſſort, & ils ne les abandonnérent pas, que les Officiers du reſſort prochain ne les euſſent joints & ſalüez: & c'étoient les Officiers particuliers de châque Gouvernement qui faiſoient la tête du cortége. Outre celà il y avoit des

Digitized by Google

des Officiers plus considérables, qui étoient venus offrir les balons du Roy leur Maître aux Envoyez du Roy, à l'embouchûre de la riviére : & châque jour il s'y joignoit de nouveaux Officiers, qui venoient porter de nouveaux complimens aux Envoyez du Roy de la part du Roy de Siam ; & qui ne quittoient plus les Envoyez du Roy depuis qu'ils les avoient joints.

VI. Le lieu, où les Envoyés du Roy attendirent le jour de leur entrée.

Les Envoyez du Roy arrivérent ainsi à deux lieuës de Siam à un lieu, que les François ont appelé la *Tabanque* ; & ils y attendirent huit ou dix jours celuy de leur entrée dans la Capitale. *Tabanque* en Siamois veut dire *Doane :* & parce que le logis du Doanier, qui est à l'embouchûre de la riviére, est de bambou comme tous les autres, les François appelérent *Tabanque* tous les logis de bambou, où ils logérent, du nom du logis du Doanier, qu'ils avoient vû le premier de tous.

VII. Le Gouverneur de Siam les y vint prendre.

Le jour donc que les Envoyez du Roy firent leur entrée, *Oc-yà Prásedet* comme Gouverneur de la Capitale vint les chercher, & les complimenter à cette prétenduë *Tabanque*.

Digitized by Google

Chapitre VII.

Des Officiers d'Etat, & premierement du Tchacry, du Calla-hom, & du General des Eléphants.

I. Des Officiers en Chef en géneral. PArmi les offices de la Cour sont principalement ceux, ausquels sont attachées les fonctions de nos Secretaires d'Etat : mais avant que d'entrer en cette matiére, je dois dire que tous les Officiers en chef en quelque genre d'affaires que ce soit, ont sous eux autant ou partie de ces Officiers subalternes, qui composent le Tribunal des Tcháoumeüang.

II. Du Tchacry. Le Tchacry a le département de toute la Police interieure du Royaume : à luy reviennent toutes les affaires des Provinces : tous les Gouverneurs luy rendent conte immédiatement, & reçoivent immédiatement les ordres de luy : il est le Chef du Conseil d'Etat.

III. Du Calla-hom. Le *Calla-hom* a le département de la guerre : il a soin des places, des armes, des munitions : il donne tous les ordres, qui regardent les Armées ; & il en est naturellement le General, quoi que le Roy puisse nommer pour General qui il luy plaît. Il paroît par la Relation de van Vliet que le commandement des eléphants appartenoit aussi au *Calla-hom*, mesme hors de l'Armée : mais aujour-

jourd'huy c'est un employ à part, à ce que l'on m'a assûré : soit que le pere du Roy d'aujourd'huy, aprés s'être servi de la charge de *Callabom* pour envahir le Thrône, ait voulu en diviser le pouvoir, soit que naturellement ce soient deux charges distinctes, qu'on peut donner à un seul.

IV. Du Géneral des eléphants.

Quoy qu'il en soit, c'est *Oc-Prá Pipitcharatcha* appelé par corruption *Petratcha* qui commande tous les eléphants & tous les chevaux : & c'est un des plus grands emplois du Royaume, parce que les eléphans sont estimez les principales forces du Roy de Siam. Il y en a qui disent que ce Prince en nourrit jusqu'à dix-mille, mais c'est ce qu'on ne sauroit savoir, parce que la vanité porte toûjours ces gents là à la menterie : & ils sont encore plus vains en matiére d'eléphants qu'en autre chose. La Capitale du Royaume de Láos s'appelle *Lan-Tchang*, & son nom en la langue du Païs, qui est à peu prés la mesme que la Siamoise, veut dire, *dix millions d'eléphants.* Le Roy de Siam en nourrit donc un fort grand nombre : & l'on dit qu'il faut au moins trois hommes pour le service de châque eléphant : & ces hommes, avec tous les Officiers qui les commandent, sont sous les ordres d'Oc-Prá Pipitcharatcha : qui bien qu'il n'ait que le titre d'Oc-Prá, ne laisse pas d'être un fort grand Seigneur. Le peuple l'aime parce qu'il paroît modéré ; & il le croit invulnérable, parce qu'il a té-

témoigné beaucoup de courage dans quelque combat contre les Pegüans: ſon courage luy a attiré auſſi la faveur du Roy ſon Maître. Sa famille eſt de long temps dans les plus hautes charges: elle s'eſt ſouvent alliée à la Couronne; & l'on dit publiquement que luy ou ſon fils *Oc-Loüang ſouraçac* y pourront prétendre, s'ils ſurvivent l'un ou l'autre au Roy, qui regne aujourd'hui. La mere d'Oc-Prá Pipitcharatcha a eſté nourrice du Roy, & la mere du premier Ambaſſadeur que nous avons vû icy l'a eſté auſſi: & quand le Roy fit baſtonner pour la derniere fois le grand Barcalon frere de cet Ambaſſadeur, ce fut Oc-Loüang Souraçac fil d'Oc-Prá Pipitcharatcha, qui le baſtonna par ordre du Roy, & en ſa préſence; la nourrice du Prince mere du Barcalon eſtant proſternée à ſes piés, pour obtenir grace pour ſon fils.

CHAPITRE VIII.

De l'Art de la guerre chez les Siamois, & de leurs forces de mer & de terre.

I. Les Siamois ſont peu propres à la guerre.

L'Art de la guerre eſt fort ignoré à Siam: les Siamois ſont peu portez à ce métier. L'imagination trop vive des païs trop chauds n'eſt pas plus propre au courage, que l'imagination trop lente des païs trop froids. Il ne faut que la vûë d'une épée nuë pour mettre en

en fuïte cent Siamois ; il ne faut mesme que le ton assûré d'un Européan, qui porte une épée à son côté, ou une canne en sa main, pour leur faire oublier les ordres les plus exprés de leurs Supérieurs.

Je dis bien plus : tout homme né aux Indes est sans courage ; encore qu'il soit né de parents Européans ; & les Portugais nés aux Indes en ont été une bonne preuve. Une societé de marchands Hollandois ne trouva en eux que le nom & le langage, & non la bravoure des Portugais ; & si d'autres Européans y alloient chercher les Hollandois, ils n'y en trouveroient pas qui valussent, à beaucoup prés, ceux qui en six semaines de la campagne de 1672. perdîrent 48. places. Les hommes les mieux constituëz sont ceux des Zones tempérées : & entre ceux-cy la difference des aliments qui leur sont ordinaires, & celle des lieux qu'ils habitent, plus ou moins chauds, secs ou humides, exposez aux vents ou aux mers, plaines ou montagnes, forêts ou terres défrichées, & encore plus les divers Gouvernements peuvent mettre de fort grandes différences. Car qui doute, par exemple, que les anciens Grecs élevez dans la liberté, ne valussent incomparablement mieux que les Grecs d'aujourd'huy, abbatus par une si longue servitude ? Toutes ces raisons concourent à amollir le courage des Siamois, je veux dire la chaleur du climat, les aliments pituïteux, & le Gouvernement Despotique.

II. Combien les gents nés aux Indes sont méprisables du côté du courage.

III. Les Siamois abhorrent le sang.

L'opinion de la Métempsycose leur inspirant l'horreur du sang, leur ôte encore l'esprit de guerre. Ils ne songent qu'à faire des esclaves. Si les Pegüans, par exemple, entrent d'un côté sur les terres de Siam, les Siamois entreront par un autre endroit sur les terres du Pegu; & les deux partis emmeineront des villages entiers en captivité.

IV. Comment ils déguisent dans les combats le dessein de tuër leurs ennemis.

Que si les Armées se rencontrent, ils ne tireront point directement les uns contre les autres, mais plus haut: & neanmoins comme ils tâchent de faire retomber ces coups perdus sur les ennemis, afin qu'ils en puissent être atteints, s'ils ne se retirent, l'un des deux partis ne tarde pas beaucoup à prendre la fuïte, pour peu qu'il sente pleuvoir les traits ou les balles. Que s'il est question d'arrêter des troupes, qui viennent sur eux, ils tireront plus bas qu'il ne faut; afin que si les ennemis approchent, ce soit leur faute de s'être mis à portée d'être blessez ou tuëz. *Ne tuez point* est l'ordre que le Roy de Siam donne à ses troupes, quand il les envoye en campagne: ce qui ne veut pas dire qu'on ne tuë pas absolûment, mais qu'on ne tire pas droit sur les ennemis.

V. Comment le Roy de Singor fût pris par un François.

On m'a assûré sur ce sujet la chose du monde, qui paroîtra à mon avis la plus incroyable. C'est d'un Provençal nommé Cyprien, qui est encore à Surate au service de la Compagnie de France, s'il ne l'a quitté, ou s'il n'est mort depuis peu d'années: j'ignore le nom de sa famille. Avant-

Avant que d'entrer au service de la Compagnie, il avoit servi pendant quelque temps dans les Armées du Roy de Siam en qualité de canonnier ; & parce qu'on luy defendoit de tirer droit, il ne doutoit pas que le Géneral Siamois ne trahît le Roy son Maître. Ce Prince ayant ensuite envoyé des troupes contre le *Tcháou-Meüang*, ou, si l'on veut, contre le Roy de Singor sur la côte Occidentale du Golphe de Siam, Cyprien lassé de voir des Armées en présence, qui n'attentoient à la vie de personne, se détermina une nuit de passer tout seul au camp des rebelles, & d'aller prendre le Roy de Singor, dans sa tente. Il le prît en effet, & le mena au Géneral Siamois, & termina ainsi une guerre de plus de vint ans. Le Roy de Siam voulût récompenser ce service de Cyprien d'une quantité de bois de Sapan ; mais par quelque intrigue de Cour il n'eut rien, & se retira à Surate.

VI. Les Siamois ont peu à craindre de leurs voisins.

Or quoy que les Siamois nous paroissent si peu propres à la guerre, ils ne laissent pourtant pas de la faire souvent & avec avantage, parce que leurs voisins ne sont ny plus puissants ny plus braves qu'eux.

VII. Le Roy de Siam n'a d'autres troupes entretenuës que sa garde étrangere.

Le Roy de Siam n'a d'autres troupes entretenuës que sa garde étrangére, dont je parleray dans la suite. Il est vray que Mr. le Chevalier de Forbin avoit montré l'exercice des armes à quatre-cent Siamois, que nous trouvâmes dans Bancok : & qu'aprés qu'il eût

quitté ce Royaume-là, un Anglois, qui avoit esté Sergent dans la garnison de Madraspatan sur la côte de Coromandel, montra ce mesme exercice, qu'il avoit apris sous Mr. le Chevalier de Forbin, à environ huit-cent autres Siamois, pour faire voir au Roy de Siam que Mr. le Chevalier de Forbin ne luy estoit pas nécessaire. Mais tous ces Soldats n'ont autre solde, que l'exemption des corvées pour quelques-uns de leur famille: & comme ils ne sauroient se nourrir facilement hors de chez eux, parce qu'ils ne reçoivent point d'argent, ils demeurent chez eux, les 400. aux environs de Bancok, & les huit-cent autres à Louvò, ou aux environs. Seulement pour la sûreté de Bancok des détachements y alloient tour à tour faire une garde continuëlle, & les autres estant aux environs pouvoient s'y rendre en cas d'allarme. Mais selon l'usage ordinaire du Royaume de Siam les garnisons qu'il peut y avoir, sont composées de gents, qui servent en cela par corvées, comme ils serviroient en autre chose; & qui sont relayez par d'autres quand ils ont servi leur temps.

VIII. Le païs de Siam est assez fort sans forteresses.

Le Royaume de Siam estant assez fort par ses forêts impenetrables, & par le grand nombre de canaux, dont il est coupé, & enfin par l'inondation annuëlle de six mois, les Siamois n'ont point voulu jusques icy de places bien fortes, de peur de les perdre, & de ne les pouvoir reprendre: & c'est la raison qu'ils m'en ont dite.

Digitized by Google

dite. Les places qu'ils ont soûtiendroient à peine la premiere insulte de nos Soldats ; & quoy qu'elles soient petites & mauvaises, parce qu'ils les veulent telles, il a fallû neanmoins employer l'adresse des Européans à les tracer.

Il y a quelques années, que le Roy de Siam voulant faire faire un fort de bois sur la frontiere du Pegu, n'eut pas de plus habile homme, à qui il en pût commettre le soin, qu'un nommé frere René Charbonneau, qui aprés avoir esté valet de la Mission de St. Lazare à Paris, avoit passé au service des Missions étrangeres, & estoit allé à Siam. Frere René, qui pour toute industrie savoit faire une saignée, & donner un remede à un malade (car c'est par de pareils emplois de charité, & par des présents, que les Missionnaires sont soufferts & aimés en ces païs-là) se défendît tant qu'il pût de faire ce fort, protestant qu'il n'en estoit pas capable : mais il ne pût enfin se dispenser d'obeïr, quand on luy eût témoigné que le Roy de Siam le vouloit absolûment. Depuis il a esté trois ou quatre ans Gouverneur de Jonsalam par commission, & avec beaucoup d'approbation : & parce qu'il voulût retourner à la ville de Siam auprés des parents de sa femme, qui sont Portuguais, le Sieur Billi Maître d'Hôtel de Mr. de Chaumont luy succéda dans l'employ de Jonsalam. IX. Les Siamois ne savent pas faire un fort de bois.

Les Siamois n'ont pas beaucoup d'artillerie. X. De leur artillerie.

Un Portuguais de Macao, qui est mort à leur service, leur a fondu quelques piéces de canon, mais pour eux je doute qu'ils en sachent jamais faire de mediocrement bons ; quoy qu'on m'ait dit qu'ils en font de fer battu à froid.

XI. En quoy consistent leurs Armées.

Comme ils n'ont point de chevaux (car qu'est-ce que deux-mille chevaux tout au plus, qu'on dit que le Roy de Siam nourrit ?) leurs Armées ne consistent qu'en elephants, & en Infanterie nuë à la mode du païs, & mal armée. Leur ordre de bataille & de campement est tel.

XII. Quel est leur ordre de bataille, & celui de leurs campemens.

Ils se rangent sur trois lignes, dont chacune est composée de trois gros bataillons quarrez ; & le Roy, ou le General qu'il nomme en son absence, se tient dans le bataillon du milieu, qu'il compose des meilleures troupes pour la sûreté de sa personne. Châque Chef particulier de bataillon se tient aussi au cœur du bataillon, qu'il commande : & si les neuf bataillons sont trop gros, ils sont divisez châcun en neuf moindres, avec la même symmetrie que tout le corps de l'Armée.

XIII. Elephants de bataille.

L'Armée estant ainsi rangée, chaqu'un des neuf bataillons a seize elephants mâles derriere. Ils les appellent elephants de guerre : & châcun de ces elephants porte son étendard particulier, & est accompagné de deux elephants femelles ; mais tant femelles, que mâles ils sont montez châcun de trois hommes armez ;

armez ; & outre cela l'Armée a des elephants de bagage. Les Siamois disent que les elephants femelles ne sont que pour la dignité des mâles ; mais comme je l'ay déja dit autre-part, on auroit de la peine à gouverner toûjours les mâles sans la compagnie des femelles.

XIV. L'artillerie commence le combat.

L'artillerie aux endroits, où la riviere manque, est portée sur des charrettes tirées par des buffles, ou des bœufs, car elle n'a point d'affût. Elle commence le combat : & si elle ne le termine pas, alors ils se mettent à portée de se servir de la mousquéterie, & des flêches, de la maniere que j'ay expliquée, mais jamais ils n'attaquent avec assez de vigueur, ny ne se défendent avec assez de constance, pour en venir aux dernieres approches & à la mêlée.

XV. Les Siamois aisés à rompre & à rallier.

Ils se rompent & s'enfuïent dans les bois, mais d'ordinaire ils se rassemblent avec la même facilité, qu'ils se sont rompus : & si dans quelque occasion, comme dans la derniere conjuration des Macassars, il est absolûment necessaire de tenir ferme, ils ne peuvent se promettre de retenir les Soldats, qu'en mettant des Officiers derriere, pour tuër ceux qui prendront la fuïte. J'ay dit ailleurs comment ces Macassars s'estoient servis de l'opium pour se donner du courage : c'est un usage pratiqué principalement par les *Ragipouts*, & par les peuples *Malais*, mais non pas par les Siamois : les Siamois auroient peur de devenir trop courageux.

Ils

XVI. Elephants peu propres à la guerre.

Ils content fort sur les elephants dans les combats, quoy que cet animal pour n'avoir ny mords ny bride ne puisse estre gouverné sûrement, & qu'il revienne souvent sur ses maîtres quand on le blesse. D'ailleurs il craint si fort le feu, qu'il ne s'y accoûtume presque jamais. Ils en exercent pourtant à porter, & à voir tirer sur leur dos de petites piéces de trois piés de long, & d'environ une livre de balle, & Bernier dit que ce même usage est chez le Mogol.

XVII. Les Siamois incapables des Siéges.

Quant aux siéges, ils en sont tout à fait incapables, comme gents qui n'osent même aller à l'ennemi, lors qu'il est à découvert. Aussi n'attaqueront-ils jamais de vive force une place tant soit peu fortifiée, mais seulement par trahison, en quoy ils sont fort habiles, ou par la faim, si les assiégez ne peuvent avoir de vivres.

XVIII. Leur foiblesse sur la mer.

Ils sont encore plus foibles sur mer que sur terre. A peine le Roy de Siam a-t-il cinq ou six vaisseaux fort petits, dont il se sert principalement pour la marchandise; & quelquefois il les arme en course contre ceux de ses voisins, avec qui il est en guerre. Mais les Officiers & les matelots, à qui il les confie, sont étrangers; & jusqu'à ces derniers temps il les avoit choisis Anglois ou Portuguais: depuis peu d'années il y avoit aussi employé des François. L'intention du Roy de Siam est, que ses Corsaires ne tuënt personne, non plus que

ses

Digitized by Google

ſes troupes de terre, mais qu'ils uſent de toutes les ſupercheries poſſibles pour faire des priſes. Il ne ſe propoſe jamais dans ſes guerres de mer, que des repreſailles ſur quelqu'un de ſes voiſins, de qui il croira avoir reçû quelque tort dans le commerce : & les ſupercheries luy reüſſiſſent tandis que ſes ennemis ne ſont en aucune deffiance. Outre celà il a cinquante ou ſoixante galéres, dont j'ay dit que les anchres ſont de bois. Ce ne ſont que de médiocres batteaux à un pont, qui portent châcun juſqu'à cinquante ou ſoixante hommes, pour ramer & pour combattre. Ces hommes ſe prennent par corvées, comme pour toute autre choſe : il n'y en a qu'un à châque rame ; & il eſt obligé de ramer debout parce que la rame eſt courte pour eſtre legére, & qu'elle n'atteindroit pas à l'eau, ſi on ne la tenoit preſque toute droite. Ces galéres vont ſeulement le long des côtes du golphe de Siam.

CHAPITRE IX.

Du Barcalon, & des Finances.

LE *Prá-Clang* ou par une corruption des Portuguais *Le Barcalon* eſt l'Officier qui a le département du commerce tant du dedans que du dehors du Royaume. Il eſt le ſur-Intendant des magazins du Roy de Siam, ou ſi l'on veut ſon premier facteur. Son nom eſt com- I. Du Barcalon.

composé du mot Bali *Prá*, dont j'ay si souvent parlé, & du mot *Clang* qui veut dire *Magazin*. Il est le ministre des affaires étrangeres, parce qu'elles se reduisent presque toutes au commerce; & c'est à luy que les nations refugiées à Siam s'adressent dans leurs affaires, parce que ce n'est que la liberté du commerce qui les y a autrefois attirées. Enfin c'est le Barcalon qui reçoit les revenus des villes.

II. Les revenus du Roy de Siam viennent de deux sources.

Les revenus du Roy de Siam sont de deux sortes, revenus des villes, & revenus de la campagne. Les revenus de la campagne sont reçûs par *Oc-yà Pollatep*, selon ce qu'on m'a dit, ou *Vorethep*, selon Mr. Gervaise.

Ils se reduisent tous aux Chefs suivants.

III. Ses droits sur les terres labourables.

1. Sur quarante brasses quarrées de terres labourables, un mayon ou quart de Tical par an: mais cette rente se partage avec le *Tchâou-Meüang* où il y en a; & même elle n'est guére bien payée au Roy sur les frontieres. Outre celà la Loy du Royaume est que quiconque ne laboure pas sa terre ne paye rien, quoy que ce soit par sa négligence qu'il ne recueille rien. Mais le Roy de Siam d'aujourd'huy pour forcer ses sujets à travailler, exige ce droit de ceux qui ont possédé les terres pendant un certain temps, encore qu'ils cessent de les travailler. Celà ne s'exécute pourtant que dans les endroits, où son autorité est bien entiere. Il n'aimeroit rien tant, que de voir des étrangers venir s'établir dans ses Etats, pour y travail-

Digitized by Google

vailler ces grands eſpaces incultes, qui en ſont ſans comparaiſon la plus conſiderable partie: il ſeroit liberal en ce cas-là de terres en friche, & de bêtes pour les cultiver, quand elles auroient eſté défrichées.

IV. Sur les batteaux.

2. Sur les batteaux ou balons, les naturels du païs doivent pour châque braſſe de longueur un tical. On a ajoûté ſous ce Regne, que tout balon ou batteau de plus de ſix coudées de large payeroit ſix ticals, & que les étrangers ſeroient obligez à ce droit auſſi bien que les naturels du païs. Ce droit ſe léve comme une eſpéce de Doane en certains endroits de la riviere, & entre autres à Tchäïnat quatre lieuës au deſſus de Siam, où elle ſe réünit toute entiere.

V. Doanes.

3. Les Doanes ſur tout ce qui entre ou qui ſort par mer. Outre que le corps du vaiſſeau paye quelque choſe à proportion de ſa capacité, comme les balons.

VI. Sur l'arak.

4. Sur l'arak ou eau de vie de ris, ou plûtoſt ſur châque fourneau où on le fait, qu'ils appellent *Táou-láou*, les gents du païs doivent un tical par an. Ce droit a eſté doublé ſous ce Regne, & s'exige ſur les naturels du païs, & ſur les étrangers également. On a ajoûté auſſi que châque vendeur d'arak en détail payeroit un tical par an, & châque vendeur en gros un tical par an par châque grande cruche, dont je ne trouve pas la grandeur autrement marquée dans le memoire qu'on m'a donné.

5. Sur

Digitized by Google

VII. Sur les durions. 5. Sur le fruit appelé *Durion* pour châque pié d'arbre portant déja fruit, ou n'en portant pas, deux mayons ou demi-tical par an.

VIII. Sur le bétel. 6. Sur châque pié de bétel un tical par an.

IX. Sur l'arek. 7. Sur châque arékier on payoit autrefois trois glans d'arek en espéce: sous ce Regne on en paye six.

X. Impôts nouveaux. 8. Les revenus entierement nouveaux, ou établis sous ce Regne, sont en premier lieu un certain droit sur une Academie de jeu permise à Siam. Le tribut que paye *l'Oc-yà Meen* est à peu prés de même nature, mais je ne say s'il n'est pas plus ancien que celuy du jeu. En second lieu sur châque cocotier un demi-tical par an; & en troisiéme lieu sur les orangers, manguiers, mangoustaniers, & sur les pimentiers, pour châque pié d'arbre un tical par an. Il n'y a point de droit sur le poivre, parceque le Roy voudroit que ses sujets s'adonnassent davantage à en planter.

XI. Domaine reservé au Roy. 9. Ce Prince a en divers endroits de ses Etats des jardins & des terres, qu'il fait cultiver, comme son Domaine particulier, tant par ses esclaves, que par des corvées. Il en fait recüeillir & garder les fruits sur les lieux, pour l'entretien de sa maison, & pour la nourriture de ses esclaves, de ses elephants, de ses chevaux, & de ses autres bêtes; & il vend le reste.

XII. Les présents. 10. C'est une maniere de revenu casuël que les

les presents que ce Prince reçoit aussi bien que tous les Officiers de son Royaume, les dons que les Officiers luy font en mourant, ou ce qu'il prend de leur succession; & enfin les faux frais qu'il prend sur ses sujets en plusieurs rencontres: comme pour l'entretien des Ambassadeurs étrangers, à quoy les Gouverneurs, dans le ressort desquels les Ambassadeurs passent, ou sejournent, sont obligez de fournir; & pour la construction des forteresses & des autres ouvrages publics, dépense qu'il prend sur les peuples chez qui ces ouvrages se font.

11. Les revenus de la Justice consistent en confiscations & en amendes. XIII. Confiscations & amendes.

12. Six mois de corvées par an de châcun de ses sujets: service que luy ou ses Officiers étendent souvent plus loin, qui seul le défraye de toutes choses, & dont il luy reste du revenant-bon. Car en certains lieux ce service est converti en payement fait en ris, ou en bois de sapan, ou en bois d'aloés, ou en salpêtre, ou en elephans, ou en peaux de bêtes, ou en yvoire, ou en autres marchandises: & enfin ce service est quelquefois estimé, & payé argent contant; & c'est par de l'argent contant que les gents riches s'en exemptent. Anciennement ce service estoit estimé un tical par mois, parce qu'il ne faut qu'un tical à un homme pour s'entretenir: & cette estimation sert encore de taux aux journées, des ouvriers, qu'un XIV. Six mois de corvées.

Digitized by Google

qu'un particulier employe. Elles reviennent à deux ticals par mois pour le moins, parce qu'on conte qu'il faut qu'un ouvrier gagne en six mois son entretien de toute l'année; puis qu'il ne peut rien gagner les autres six mois, qu'il sert le Prince. Aujourd'huy le Prince tire jusqu'à deux ticals par mois de l'exemption des corvées.

XV. Le commerce revenu extraordinaire ou casuël.

13. Ses autres revenus viennent du commerce, qu'il fait avec ses sujets & avec les étrangers. Il l'a porté à un tel point, que la marchandise n'est presque plus un mêtier de particulier à Siam. Il ne se contente pas de vendre en gros, il a des boutiques dans les Bazars pour vendre en détail.

XVI. Les toiles de coton.

La principale chose qu'il vend à ses sujets sont les toiles de coton: il les répand dans ses magazins des Provinces. Autrefois ses predecesseurs & luy n'y en envoyoient que de dix en dix ans, & une quantité modérée, laquelle estant débitée les particuliers avoient lieu d'en faire commerce: maintenant il en fournit toûjours, il en a dans ses magazins plus qu'il n'en sauroit débiter; & il est arrivé quelquefois que pour en débiter davantage il a forcé ses sujets à habiller les enfans avant l'âge accoûtumé. Avant que les Hollandois eussent penetré dans le Royaume de Láos, & dans d'autres du voisinage, le Roy de Siam y faisoit tout le commerce des toiles avec un profit considerable.

Tout

Tout le Calin eſt à luy, & il le vend tant aux étrangers qu'à ſes ſujets, hormis çeluy, que l'on tire des mines de Jonſalam ſur le golphe de Bengale: car comme c'eſt une frontiere éloignée, il y laiſſe les habitans dans leurs anciens droits; de ſorte qu'ils joüiſſent des mines qu'ils travaillent, moyennant un leger profit pour ce Prince. XVII. Le Calin ou étain.

Tout l'yvoire vient au Roy, ſes ſujets ſont obligez de luy vendre tout celuy qu'ils vendent, & les étrangers n'en peuvent acheter qu'à ſon magazin. Le commerce du ſalpêtre, du plom & du ſapan, eſt auſſi au Roy: on n'en peut vendre qu'à ſon magazin, n'y en acheter que de ſon magazin, ſoit-on Siamois ou étranger. XVIII. Yvoire, ſalpêtre, plom, ſapan.

L'arek, dont il ſort beaucoup hors du Royaume, ne peut eſtre vendu aux étrangers que par le Roy; & il en achete pour celà de ſes ſujets, outre celuy, qu'il a de ſes revenus particuliers. XIX. L'arek.

Les marchandiſes de contre-bande, ſavoir le ſoulfre, la poudre & les armes, ne peuvent eſtre venduës ny achetées à Siam qu'au ſeul magazin du Roy. XX. Les marchandiſes de contrebande.

Quant aux peaux de bétes, ce Prince s'eſt obligé, par un traité fait avec les Hollandois, à les leur vendre toutes; & pour celà il les achete de ſes ſujets: mais ſes ſujets en détournent beaucoup, que les Hollandois achetent d'eux en ſecret. XXI. Peaux de bétes.

Le

Digitized by Google

XXII. Les commerces libres à tout le monde.

Le reste du commerce est permis à Siam à tout le monde, comme celuy du ris, du poisson, du sel, du sucre noir, du candi, de l'ambre gris, du fer, du cuivre de la cire, de la gomme dont on fait le vernis, de la nacre de perle, de ces nids d'oiseaux dont on mange, (qui viennent du Tonkin & de la Cochinchine, & que Navarrete dit estre faits de l'écume de la mer dans des roches, par une espéce de petits oiseaux de mer, qui ressemblent à des hirondelles:) de la gomme-goutte, de l'encens, de l'huile, du coco, du coton, de la canele, du nénuphar qui n'est pas exactement comme le nôtre, de la casse, des tamarins, & de plusieurs autres choses, tant du crû du Royaume, qu'apportées de dehors.

XXIII. Le sel, la pesche, la chasse.

Châcun peut faire & vendre du sel, pescher, & chasser, comme je l'ay dit autre part, & sans rien payer au Roy. Il est vray qu'on apporte à la pesche la Police necessaire; & *Oc-Prá-Tái-nam* qui reçoit les revenus particuliers de la riviere, empêche ces manieres de pescher, qui détruisent trop de poisson à la fois.

XXIV. A quelle somme montent les revenus du Roy de Siam.

Le Roy de Siam n'a jamais esté bien payé de ses revenus dans les terres éloignées de sa Cour. On dit que l'argent contant qu'il en tiroit autrefois, montoit à douze-cent-mille livres, & que celuy qu'il en tire aujourd'huy monte à six-cent-mille écus, ou à deux millions. C'est une chose difficile à bien savoir: tout ce que j'en puis asûrer, est qu'on dit en

ce

Digitized by Google

ce païs-là (comme une chose tres-considerable, & qu'on croit qui doit paroître hyperbolique) que le Roy de Siam d'aujourd'huy a augmenté ses revenus d'un million.

CHAPITRE X.

Du Sceau Royal, & du Mahà Obarat.

IL n'y a point de Chancelier à Siam. Châque Officier, qui a droit de donner des Sentences, ou des ordres par écrit, qu'ils appellent *Tarà* en general, a un sceau que le Roy lui donne: & le Roy lui-mesme a son sceau Royal, qu'il ne confie à qui que ce soit, & dont il se sert pour les lettres qu'il écrit, & pour tout ce qui émane immediatement de lui. La figure qui est dans les sceaux, n'y est pas creuse, mais en relief. On frotte le sceau d'une espéce d'ancre rouge, & on l'imprime sur le papier avec la main. Un Officier inferieur prend cette peine; mais c'est à l'Officier à qui le sceau appartient, à le retirer de sa propre main de dessus l'empreinte. I. Il n'y a point de Chancelier à Siam. Le Roy ne donne son sceau à personne.

Il m'a semblé aprés plusieurs remarques que j'ay faites, que tout ce qui se fait au nom du Roy de Siam n'a nul pouvoir s'il n'est fait au lieu, où ce Roy reside actuellement. Certaines raisons ont empêché, qu'on ne m'en ait informé avec certitude. Quoy qu'il en soit, il est assûré que pour la raison que j'ay ditte ou pour II. Du Mahà-Obarat.

quelque autre il y a à Siam comme un Viceroy né, qui représente le Roy, & fait les fonctions Royales en l'absence du Roy, comme lors que ce Prince est à la guerre. Cet Officier s'appelle *Maha-Obarat* selon qu'on me l'a donné par écrit, ou *Ommarat* selon Mr. l'Abbé de Choisy, & selon Mr. Gervaise. Et Mr. l'Abbé de Choisy ajoûte que le *Mahà Ommarat* a droit de s'asseoir devant le Roy, circonstance qu'on m'a dit être particuliere à un autre Officier, dont je parleray dans la suite. Aujourd'huy ils luy donnent le titre de Pa-yà, & ils y ajoûtent le mot de Tháou, qui veut dire Seigneur, *Tchaoù Pa-yà mahà Obarat:* quelquefois il n'a que le titre *d'Oc-yà*, comme dans la Relation de Vliet, où il est appelé *Oyà ombrat.* Il y est qualifié aussi Chef de la Noblesse, ce qui ne veut rien dire, on veut dire seulement le premier de tous les Officiers du Royaume.

Chapitre XI.

Du Palais, & de la Garde du Roy de Siam.

I. Officiers du dedans, & du dehors.

IL me reste à parler du Roy, & de sa Maison. Le Palais de ce Prince a ses Officiers du dedans, & ses Officiers du dehors; mais si différens en dignité, qu'un *Oc-meüing* du dedans commande à tous les *Oc-yà* du dehors. On appelle Officiers du dedans, non pas seulement

lement ceux, qui logent toûjours dans le Palais; mais ceux, dont les fonctions s'exercent dans le Palais: & on appelle Officiers du dehors du Palais, non pas tous les Officiers du Royaume, qui n'ont point de fonction dans le Palais; mais ceux qui n'ayant nulle fonction dans le Palais, n'ont pourtant au dehors aucune fonction, qui ne regarde le service du Palais. Ainsi les Espagnols ont des valets, qu'ils appellent *de Escalera arriba*, & d'autres qu'ils appellent *de Escalera abaxo*, c'est à dire des valets de l'escalier en haut, ou qui peuvent monter l'escalier chez leur Maître, & chez ceux à qui leur Maître les envoye, & d'autres qui demeurent toûjours au bas de l'escalier.

II. Trois enceintes dans les Palais du Roy de Siam.

Les Palais du Roy de Siam ont trois enceintes; & celuy de la ville de Siam les a si distantes l'une de l'autre, que l'entre deux en paroît de vastes courts. Tout ce que renferme l'enceinte intérieure, savoir le logement du Roy, quelque court, & quelque jardin, s'appelle *Vang* en Siamois. Le Palais entier avec toutes ses enceintes s'appelle *Prassat*, quoy que Vliet dans le titre de sa Relation traduise le mot de *Prassat* par celuy de *Thrône*. Les Siamois n'entrent dans le *Vang*, ny n'en sortent sans se prosterner, & ils ne passent point devant le *Prassat*. Et si quelquefois le fil de l'eau les emporte, & les force à y passer, ils sont accüeillis d'une grêle de pois, que les gens du Roy tirent sur eux avec des sarbacanes. Mr. de Chaumont &

les Envoyez du Roy mirent pié à terre, & abandonnérent leurs para-sol dés la premiere entrée du Prassat.

III. De l'Oc-yà Vang. *L'Oc-yà Vang* commande dans le Vang; & réünit en lui toutes les fonctions, qui regardent les reparations du Palais, l'ordre qui doit être observé dans le Palais, & la dépense, qui s'y fait pour l'entretien du Roy, & pour celuy de ses femmes & de ses eunuques, & de tous ceux que ce Prince nourrit dans le *Vang*. Ce fut *l'Oc-yà Vang*, qui, à l'exemple de tous les autres Gouverneurs qui avoient reçû les Envoyez du Roy à l'entrée de leur gouvernement, les vint recevoir à la porte du *Vang*; & qui les introduisit à l'audience du Roy son Maître.

IV. De portes du Palais, & des précautions avec lesquelles on y est admis. Les portes du Palais sont toûjours fermées; & derriere châcune est un portier, qui a des armes, mais qui au lieu de les porter, les tient dans sa loge prés de la porte. Si quelqu'un heurte, le portier en avertit l'Officier, qui commande dans les premiéres enceintes, & sans la permission duquel personne n'entre, ny ne sort: mais personne n'y entre armé, ny aprés avoir bû de l'arak, pour se bien assûrer qu'aucun homme yvre n'y entre. C'est pourquoy l'Officier visite, & sent à la bouche tous ceux qui doivent y entrer.

V. Les Meüing-Tchion. Cet Office est double, & ceux qui en sont pourvûs, servent alternativement & par jour. Les jours de service ils demeurent les vingt-quatre

quatre heures entieres dans le Palais, & les autres jours ils peuvent être chez eux. Leur titre est *Oc-Meüing Tchion*, ou bien *Prá-Meüing Tchion*: car au Palais devant le mot de *Meüing* il y en a qui mettent le mot de *Prá* au lieu de celui *d'Oc*, quoy qu'on m'ait dit que c'est *Oc-Meüing*, & non *Prá Meüing* qu'il faut toûjours dire. Ce fût l'un de ces *Meüing Tchion*, qui porta le premier compliment du Roy de Siam aux Envoyez du Roy, lors qu'ils estoient encore en rade; & qui demeura toûjours auprés d'eux aprés qu'ils furent descendus à terre, comme Mr. Torpff demeura toûjours auprés des Ambassadeurs de Siam.

Entre les deux premieres enceintes, & sous un hangar, est un petit nombre de Soldats desarmez & accroupis. Ce sont de ces *Ken-láï* ou *Bras-peints*, dont j'ay parlé autre-part. L'Officier qui les commande immediatement, & qui est Bras-peint lui-mesme, s'appelle *Oncarac*, & lui & eux sont les executeurs de la Justice du Prince; comme les Officiers & les Soldats des cohortes Pretoriennes estoient les executeurs de la Justice des Empereurs Romains. Mais en mesme temps ils ne laissent pas de veiller à la sûreté de la personne du Prince: car il y a dans le Palais dequoi les armer au besoin. Ils rament le Balon du Corps, & le Roy de Siam n'a point d'autre garde à pié. Leur emploi est hereditaire comme tous les autres du Royaume; & l'ancienne Loy VI. Les Bras-peints.

 porte

porte qu'ils ne doivent être que six cent: mais celà se doit sans doute entendre qu'il n'y en doit avoir que six-cent pour le Palais: car il en faut bien davantage dans toute l'étenduë de l'Etat; parce que le Roy en donne, comme j'ay dit ailleurs, à un fort grand nombre d'Officiers.

VII. Garde de parade prise des esclaves.

Mais ce Prince ne se contente pas de cette garde dans les jours de ceremonie, comme fût celui de la premiere audience des Envoyez du Roy. En de pareilles occasions il fait mettre sous les armes ses esclaves; & si leur nombre ne suffit pas, on arme les esclaves des principaux Officiers. On leur donne à tous des chemises de mousseline teinte en rouge, des mousquets, ou des arcs, ou des lances, & des pots en tête de bois doré, que l'on tire pour celà du magazin; & dont la quantité détermine, à mon avis, le nombre de ces Soldats de parade. Ils formoient une double haye à la reception de Mr. de Chaumont; & dés qu'il avoit passé, ceux qu'il avoit laissez derriére, se hâtoient de regagner le devant par des chemins détournez, pour aller remplir les places vuides qui les attendoient. De nôtre temps ils marchérent aux côtez des Envoyez du Roy, jusqu'à ce qu'ils suffirent à border de part & d'autre l'espace, par où ils devoient passer. Nous trouvâmes aussi une partie de ces esclaves prosternez au devant du petit escalier, qui monte au salon de l'audience. Les uns tenoient ces petites trompettes inutiles, dont j'ay parlé: & les autres

Digitized by Google

tres avoient devant eux ces petits tambours, qu'ils ne battirent jamais. Les Meüing Tchion sont les Náï de tous ces esclaves; & ces esclaves rament les balons de la suite du Roy, & on les employe d'ailleurs à divers travaux.

Autrefois les Roïs de Siam avoient une garde Japponoise composée de six-cent hommes: mais parce que ces six-cent hommes seuls faisoient trembler, quand ils vouloient, tout le Royaume, le Roy pere du Roy d'aujourd'huy, aprés s'être servi d'eux pour envahir la Couronne, trouva le moyen de s'en défaire plus par adresse que par force. VIII. Le Roy de Siam n'a plus de garde Japponoise entretenuë.

La garde à cheval du Roy de Siam est composée de gents de Láos, & d'un autre païs voisin, dont la ville Capitale s'appelle *Meen*: & comme les Meen & les Láos le servent par corvées, il fait cette garde aussi nombreuse qu'il luy plaît, & autant qu'il veut y employer de chevaux. IX. Garde à cheval de Meen, & de Láos.

Oc-Coune Ran Patchi commande cette garde à la main droite: son fils est en France, & a appris pendant quelques années le métier de Fontainier à Triannon. *Oc-Coune Pipitcharatcha*, ou comme le peuple dit, *Oc-Coune Petratcha* commande la moitié de cette garde, qui sert à la main gauche: mais au dessus de ces deux Officiers *Oc-yà Láo* commande la garde des Láos, & *Oc-yà Meen* la garde des Meen: & cet *Oc-yà Meen* est autre que celuy, qui prostituë les filles débauchées.

X. Garde à cheval étrangere entretenuë.

Outre cela le Roy de Siam a une garde à cheval étrangere & entretenuë, qui consiste en cent-trente Maîtres : mais ni eux, ni les Meen, ni les Láos, ne font jamais la garde au Palais. On les avertit pour accompagner le Roy, quand il doit sortir : & ainsi tout cela est estimé du service exterieur, & non du service intérieur du Palais.

XI. Dequoy elle est composée.

Cette garde étrangere consiste premierement en deux compagnies de trente Mores châcune, gens natifs ou originaires des Etats du Mogol, de parfaitement bonne mine, mais estimez tout à fait poltrons. Secondement en une compagnie de vingt Tartares-Chinois armez d'arcs & de flêches, & redoutez pour leur courage ; & enfin en deux compagnies de vingt-cinq hommes châcune, de Payens de la veritable Inde, habillez à la Moresque, qu'on appelle Rasbouttes, ou Ragibouttes, qui se piquent tous d'être de race Royale, & dont le courage est fort celebre, quoi que ce ne soit que l'effet de l'Opium, comme je l'ay marqué cy-dessus.

XII. Ce qu'elle coûte.

Le Roy de Siam fournit à toute cette garde des armes, & des chevaux : & outre cela châque More lui coûte trois *catìs* & douze *teils* par an, c'est à dire 540. *livres*, ou à peu prés, & une veste d'étoffe de laine rouge ; & châcun des deux Capitaines Mores cinq *catìs* & douze *teils*, ou 840. *livres*, & une veste d'écarlatte. Les Ragiboutes sont entretenus

sur

Digitized by Google

ſur le meſme pié : mais châque Tartare-Chinois ne lui coûte que ſix *teils* ou 45. *livres* par an, & leur Capitaine quinze *teils*, ou 112. *livres* dix *ſols*.

Dans les premieres enceintes ſont auſſi les loges des eléphans, & les ecûries des chevaux, que le Roy de Siam aime le mieux, & qu'on appelle eléphants & chevaux de *Nom* : parce que ce Prince leur donne en effet un nom : comme il en donne à tous les Officiers du dedans de ſon Palais, & aux Officiers importants de l'Etat, qui en cela ſont fort diſtinguez des Officiers, à qui il n'en donne point. Celui qui a ſoin des chevaux, ſoit pour leur entretien, ſoit pour les dreſſer, & qui eſt comme le premier Ecuyer, s'appelle *Oc-Loüang Tchoumpon :* ſon Belat ou Lieutenant eſt *Oc-Meüing ſi ſing Toup Pa-tchat* ; mais lui ſeul a droit de parler au Roy : ſon Belat ni les autres Officiers inferieurs ne lui parlent point. XIII. Elephants & chevaux du Palais.

Les eléphans de nom ſont traittez avec plus ou moins de dignité, ſelon le nom plus ou moins honorable qu'ils portent ; mais châcun d'eux a pluſieurs hommes à ſon ſervice. Ils ne ſortent, comme j'ay dit ailleurs, qu'avec appareil ; & parce que tous les eléphants de nom ne peuvent tenir dans l'enceinte du Palais, il y en a quelques-uns, qui ont leurs loges auprés. XIV. Des elephants de nom.

Ces peuples font naturellement tant de cas des eléphans, qu'ils ſe ſont perſuadez qu'un animal XV. De l'eléphant blanc.

animal si noble, si fort, & si docile, ne peut être animé que d'une ame illustre, qui ait esté autrefois dans le corps de quelque Prince, ou de quelque grand personnage: mais ils ont encore une plus haute idée des eléphans blancs. Ces animaux sont rares, & ils ne se trouvent, dit-on, que dans les forêts de Siam. Ils ne sont pas tout à fait blancs; mais de couleur de chair: & c'est pour cela que Vliet dans le titre de sa Relation a dit: l'eléphant blanc & rouge. Les Siamois appellent cette couleur *Peüak*, & je ne doute pas que ce ne soit cette couleur tirant sur le blanc, & d'ailleurs si rare en cet animal, qui luy a attiré la veneration de ces peuples, jusqu'à leur persuader ce qu'ils en disent, qu'une ame de quelque grand Roy est toûjours logée dans le corps d'un eléphant blanc, soit masle ou femelle, il n'importe.

XVI. Le cas que les Siamois font de la couleur blanche dans les animaux.

Par la mesme raison de la couleur, les chevaux blancs sont ceux, que les Siamois estiment le plus. J'en vay donner une preuve. Le Roy de Siam ayant un de ses chevaux malade, fit prier Mr. Vincent, ce Medecin Provençal dont j'ay souvent parlé, de luy aller ordonner quelque remede. Et pour le luy persuader (car il savoit bien que les Medecins Européans ne s'abbaissent pas à traitter les bêtes) il luy fit dire que le cheval étoit Mogol (c'est à dire blanc) de quatre races de pere & de mere, sans aucun mélange de sang Indien, & que n'eût esté cette considération il ne luy eût pas fait faire

Digitized by Google

faire cette priére. Les Indiens appellent les blancs, Mogols, qu'ils diſtinguent en Mogols d'Aſie & Mogols d'Europe. Quoy qu'il en ſoit donc de ce reſpect pour la couleur blanche, tant dans les hommes, que dans les bêtes, je n'ay pû découvrir à Siam nulle autre cauſe que celle-là de la veneration que les Siamois ont pour les eléphans blancs. Aprés les blancs ils eſtiment davantage ceux qui ſont tout à fait noirs, parce qu'ils ſont auſſi aſſez rares ; & ils en teignent quelques uns de cette couleur, quand ils ne ſont pas aſſez noirs naturellement. Le Roy de Siam nourrit toûjours un eléphant blanc dans ſon Palais, qui eſt traitté comme le Roy de tous les eléphants, que nourrit ce Prince. Celuy que Mr. de Chaumont vit en ce Païs-là, étoit mort, comme j'ay dit, quand nous y arrivâmes. Il en nâquit, diſoit-on, un autre le 9e. de Decembre 1687. peu de jours avant nôtre départ : mais cet eléphant étoit encore dans les forêts, & ne recevoit point de viſite, & ainſi nous n'y vîmes point d'eléphant blanc. D'autres relations nous ont apris comment cet animal eſt ſervi avec des vaſes d'or.

XVII. Des balons du Roy de Siam.

Le ſoin des balons du Roy & de ſes galéres appartient au Calla-hom. Leur arſenal eſt vis à vis le Palais, la riviére entre-deux. Là châcun de ces bâtiments eſt enfermé dans une trenchée, où l'eau de la riviére entre ; & châque trenchée eſt enfermée dans une enceinte faite de bois, & couverte. L'on ferme ces encein-

tes à clef, & outre celà quelqu'un y veille pendant la nuit. Les balons du service ordinaire ne sont pas si ornez que ceux de ceremonie; & parmi ceux de ceremonie il y en a que le Roy donne à ses Officiers pour ces occasions là seulement: car ceux qu'il leur abandonne pour les ceremonies ordinaires, sont moins beaux.

CHAPITRE XII.

Des Officiers, qui approchent le plus la Personne du Roy de Siam.

I. En quel endroit du Palais se tiennent les courtisans.

DAns le *Vang* sont quelques-unes de ces salles isolées que j'ay décrites; dans lesquelles les Officiers s'assemblent, soit pour leurs fonctions, soit pour faire leur cour, c'est à dire pour y attendre les ordres du Prince.

II. Comment le Roy de Siam se montre à eux.

Le lieu ordinaire, où il se montre à eux, est le salon, où il donna audience aux Envoyez du Roy; & il ne s'y montre que par une fenêtre, comme faisoit anciennement le Roy de la Chine. Cette fenêtre est d'une chambre plus haute, qui a cette vûë sur le salon, & qu'on diroit être d'un premier étage. Elle a neuf piés de haut ou environ; & il fallut mettre trois marches au dessous, pour m'élever à hauteur de donner la lettre du Roy de la main à la main au Roy de Siam. Ce Prince aima mieux faire mettre ces trois marches, que de se voir encore

encore obligé à ſe baiſſer, pour prendre la lettre du Roy de ma main, comme il avoit eſté obligé de faire pour prendre celle, que Mr. de Chaumont luy rendit. On ſait par la Relation de Mr. de Chaumont, qu'on luy avoit mis entre les mains une eſpéce de baſſin d'or, qui avoit au deſſous un manche fort long de même matiere; afin qu'il s'en ſervit pour donner la lettre du Roy au Roy de Siam. Il le fit, mais il ne voulut pas prendre ce baſſin par le manche pour élever la lettre : de ſorte qu'il fallut que le Roy de Siam ſe penchât hors de la fenêtre pour la recevoir. C'eſt avec ce même baſſin, que les Officiers de ce Prince luy ſervent tout ce qu'il reçoit de leurs mains. Aux deux coings du ſalon qui ſont aux côtez de cette fenêtre; ſont deux portes à la hauteur de la fenêtre, & deux eſcaliers fort étroits pour y monter. Pour tout meuble il n'y a que trois para-ſol, un devant la fenêtre à neuf ronds, & deux à ſept ronds aux deux côtez de la fenêtre. Le para-ſol eſt en ce païs-là que le Dais eſt en celuy-cy.

III. Des pages du Roy de Siam.

C'eſt dans ce ſalon que les Officiers du Roy de Siam, qu'on appellera, ſi l'on veut, de ſa Chambre, ou plûtoſt de ſon anti-chambre, attendent ſes ordres. Il a quarante-quatre jeunes hommes, dont le plus vieux ne paſſe guére vingt-cinq ans: les Siamois les appellent *Mahatlek*, les Européans les ont appelés *Pages*. Ces quarante-quatre pages donc

ſont diviſez en quatre bandes d'onze chacune : les deux premieres ſont de la main droite, & ſe proſternent dans le ſalon à la main droite du Roy : les deux autres ſont de la main gauche, & ſe proſternent à la main gauche. Ce Prince leur donne à châcun un nom & un ſabre ; & ils portent ſes ordres aux pages du dehors, qui ſont en grand nombre, & qui n'ont point de nom, qui leur ſoit donné par le Roy. Les Siamois les appellent *Caloang* & ce ſont ces *Caloang*, que le Roy envoye d'ordinaire dans les Provinces pour des commiſſions, ſoit ordinaires, ſoit extraordinaires.

IV. Leurs fonctions.

Outre cela les quarante-quatre pages du dedans ont leurs fonctions réglées. Les uns, par exemple, ſervent le bétel au Roy, les autres ont ſoin de ſes armes, d'autres gardent ſes livres, & quand il veut, ils liſent en ſa preſence.

V. Combien le Roy de Siam aime la lecture.

Ce Prince eſt curieux au dernier point. Il ſe faiſoit traduire le Q. Curce en Siamois, pendant que nous étions là ; & il s'eſtoit déja fait traduire pluſieurs de nos Hiſtoires. Il connoît les Etats de l'Europe : & je n'en puis douter, parce qu'une fois, comme il m'eut donné occaſion de luy dire que l'Empire d'Allemagne eſt électif il me demanda ſi outre l'Empire & la Pologne il y avoit quelque autre Etat électif en Europe : & je luy entendis prononcer le mot de *Polonia*, dont je ne luy avois pas parlé. On m'a aſſûré qu'il a dit ſouvent que l'art de regner

Digitized by Google

regner ne se devine point, & qu'avec beaucoup d'experience & de lecture on s'aperçoit qu'on n'achéve pas encore de l'apprendre. Mais il l'a voulu principalement étudier sur l'Histoire du Roy : il est avide de toutes les nouvelles de France ; & dés que ses Ambassadeurs fûrent arrivez, il retint le troisiéme auprés de luy, jusqu'à ce qu'il luy eût lû leur relation d'un bout à l'autre.

VI. Des Officiers qui commandent les pages du dedans.

Pour revenir aux quarante-quatre pages, quatre Officiers les commandent ; lesquels, parce qu'ils approchent de si prés le Prince, sont dans une grande consideration, mais non pas pourtant en égal degré : car il y a une grande difference du premier au second, du second au troisiéme, & du troisiéme au quatriéme. Ils ne portent que le titre *d'Oc-Meüing*, ou *de Prá-Meüing : Meüing Vái, Meüing Sarapet, Meüing Semeungtchái, Meüingsii.* Les sabres & les poignards, que le Roy leur donne, sont ornez de quelques pierreries. Tous quatre sont des Nái considerables, ayant beaucoup d'Officiers subalternes sous eux ; & quoy qu'ils n'ayent que le titre de Meüing, ils ne laissent pas d'estre Officiers en Chef. Les Pa-yà, les Oc-yà, les Oc-Prá, & les autres titres ne sont pas toûjours subordonnez entre eux : seulement l'un doit commander à plus de personnes que l'autre. Au reste ce fût *Meüingsii*, qui accompagna *Meüing Tchion* à bord de nos vaisseaux, pour y porter aux Envoyez du Roy

Roy le premier compliment du Roy de Siam ; & ce fût à luy que *Meüing Tchion*, quoy que plus élevé en dignité, céda la premiere place & la parole ; parce que *Meüing si* estoit plus âgé que luy de trois ou quatre ans : mais le plus âgé de tous les deux n'en avoit pas trente.

VII. Du seul Officier, qui ne se prosterne pas devant le Roy de Siam.

Pendant que les Envoyez du Roy étoient à l'audience du Roy de Siam, il y avoit en un endroit, qu'on n'apercevoit pas un Officier, qui seul, à ce qu'on m'a dit, a droit de ne se prosterner pas devant le Roy son Maître ; & cela rend son Office fort honorable. J'ay oublié d'en écrire le titre dans mes memoires. Il a toûjours les yeux attachez sur ce Prince, pour recevoir ses ordres, qu'il connoît à de certains signes, & qu'il fait entendre par signes à d'autres Officiers, qui sont hors du salon. Ainsi dés que l'audience fût finie, je veux dire dés que le Roy eut cessé de nous parler, ce Prince, dans ce silence qui est profond, fit quelque signe, auquel nous ne prîmes pas garde ; & d'abord on entendit au fond du salon, & en un endroit élevé, qu'on ne void point, un bruit de quinquaillerie, comme celle, dont est garni un tambour de basque. Ce bruit estoit accompagné d'un coup, qu'on donnoit de temps en temps sur un tambour, qui est suspendu sous un hangar hors du salon, & qui pour estre fort grand, rend un son grave & majestueux : il est garni de peau d'elephant.

Per-

Digitized by Google

Personne cependant ne fit aucun mouvement, jusqu'à ce que le Roy, dont une main invisible tira peu à peu le siége par derriere, s'éloigna de la fenêtre, & en ferma les volets: & alors le bruit de la quinquaillerie, & celuy du gros tambour cesserent.

CHAPITRE XIII.

Des femmes du Palais & des Officiers de la Garde-robbe.

QUant à la chambre du Roy de Siam les veritables Officiers en sont les femmes, il n'y a qu'elles qui ayent droit d'y entrer. Elles font son lit & sa cuisine: elles l'habillent & le servent à table: mais personne que luy-même ne touche à sa tête quand on l'habille, ny ne passe rien par dessus sa tête. Les pourvoyeurs portent les provisions aux eunuques, & ceux-cy les donnent aux femmes: & celle qui fait la cuisine, n'employe le sel & les épices que par poids; afin de n'en mettre jamais ny plus ny moins: usage qui n'est, à mon avis, qu'une loy des Medecins à cause de la mauvaise santé du Roy, & non une ancienne coûtume du Palais. I. De la chambre du Roy de Siam.

Les femmes ne sortent jamais qu'avec le Roy, ny les eunuques sans ordre exprés. On dit qu'il a huit ou dix eunuques seulement, tant blancs que noirs. La feuë Reine qui estoit sa femme II. De la feuë Reine sa femme & sa sœur.

Digitized by Google

femme & sa sœur en même temps s'appeloit *Nang Acamahisii.* Il n'est pas facile de savoir le nom du Roy: ils le cachent avec soin, & par superstition, à mon avis, de peur qu'on ne lui fasse quelque sorcellerie sur son nom: & d'autres disent que leurs Rois n'ont un nom qu'aprés leur mort, & que c'est leur successeur qui les nomme: & cela seroit encore plus sûr contre les prétenduës sorcelleries.

III. De la Princesse sa fille unique.

De la Reine Acamahisii est née, comme j'ai dit autre-part, la Princesse fille unique du Roy de Siam, laquelle a aujourd'hui rang & maison de Reine. Les autres femmes du Roy (qu'on appelle en general *Tcháou Vang*, parce que le mot de *Tcháou*, qui veut dire Seigneur, veut aussi dire *Dame & Maîtresse*) lui obéïssent, & la regardent comme leur Souveraine. Elles sont soûmises à sa justice, aussi bien que les femmes, & les eunuques, qui les servent; parce que ne pouvant sortir, pour aller plaider ailleurs, il faut necessairement que ce soit la Reine, qui soit leur juge, & qui les fasse châtier pour les maintenir en paix. Cela se pratique ainsi dans toutes les Cours d'Asie: mais il n'est vray ny à Siam, ny peut-estre nulle part de l'Orient, que la Reine ait aucune Province à gouverner. Il est aisé aussi de comprendre que, si le Roy aime quelqu'une de ses Dames plus que les autres, il sait la soustraire à la jalousie, & aux mauvais traittemens de la Reine.

De

Digitized by Google

De temps en temps on prend des filles à Siam pour le ſervice du Vang, ou pour eſtre maîtreſſes du Roy, ſi ce Prince s'en accommode : mais les Siamois ne baillent leurs filles que par force, parce que c'eſt pour ne les revoir jamais ; & ils les rachétent tant qu'ils peuvent pour de l'argent. De ſorte que cela devient une eſpéce de concuſſion : car on prend beaucoup de filles à deſſein ſimplement de les rendre aux parents, qui les rachétent. IV. Le Roy de Siam prend les filles de ſes ſujets pour ſon Palais, quand il luy plaît.

Le Roy de Siam a peu de Dames, c'eſt à dire huit ou dix en tout, non par continence, mais par épargne. J'ay déja dit qu'avoir beaucoup de femmes eſt en ce païs-là plûtoſt magnificence que débauche. C'eſt pourquoy ils ſont fort ſurpris d'entendre dire qu'un auſſi grand Roy que le nôtre n'a qu'une femme, qu'il n'a point d'elephants, & que ſes terres ne portent point de ris ; comme nous le pouvons eſtre, quand on nous dit que le Roy de Siam n'a ni chevaux, ni troupes entretenuës, & que ſon païs ne porte ni blé ni raiſin ; quoi que toutes les Relations relévent ſi fort la richeſſe & la puiſſance du Royaume de Siam. V. Il a peu de Dames.

La Reine a ſes elephants & ſes balons, & des Officiers pour en avoir ſoin, & pour l'accompagner quand elle ſort : mais il n'y a que ſes femmes & ſes eunuques qui la voyent. Elle eſt cachée à tout le reſte du monde ; & quand elle ſort, ſoit ſur un elephant, ſoit en balon, elle eſt dans une chaiſe fermée par des VI. La maiſon de la Reine.

rideaux,

rideaux, qui lui permettent de voir ce qu'elle veut, & qui l'empêchent d'estre vûë : & le respect veut, que si on ne la peut éviter, on lui tourne le dos en se prosternant, quand elle passe.

VII. Son magazin & ses vaisseaux.

Outre celà elle a son magazin, ses vaisseaux & ses finances. Elle fait commerce; & quand nous arrivâmes en ce païs-là, la Princesse, que j'ai dit estre traittée en Reine, estoit fort broüillée avec le Roy son pere; parce qu'il s'est reservé à lui seul presque tout le commerce étranger, & que par là elle s'en trouve privée, contre l'ancienne coûtume du Royaume.

VIII. De la succession à la Couronne; & les causes qui la rendent incertaine.

Les filles ne succedent point à la Couronne: à peine y sont elles regardées comme libres. Ce seroit le fils aîné de la Reine, qui y devroit toûjours succéder par la Loi. Néanmoins parce que les Siamois ont de la peine à concevoir qu'entre des Princes à peu prés de même rang, le plus âgé se prosterne devant le plus jeune, il arrive souvent qu'entre freres, quoi qu'ils ne soient pas tous fils de la Reine, & qu'entre oncles & neveux, le plus avancé en âge est preferé : ou plûtost c'est la force qui en décide presque toûjours. Les Rois mêmes contribuënt à rendre la succession Royale incertaine; parce qu'au lieu de choisir constamment pour leur successeur le fils aîné de la Reine, ils suivent le plus souvent l'inclination qu'ils auront pour le fils de quelqu'une de leurs Dames dont ils seront amoureux.

C'est

Digitized by Google

C'est pour cela que le Roy de Bantam, par exemple, a perdu la Couronne & la liberté. Il voulut avant sa mort faire reconnoître pour son successeur l'un de ses fils, qu'il avoit eu de quelqu'une de ses Maîtresses : & le fils aîné qu'il avoit eu de la Reine, se jeta entre les bras des Hollandois. Ceux-cy le mîrent sur le Trône aprés avoir vaincu son pere, qu'ils tiennent encore en prison, s'il n'est mort : mais pour le prix de ce service ils sont demeurez les maîtres du Port, & de tout le commerce de Bantam. IX. Occasion qui a rendu les Hollandois Maîtres de Bantam.

La succession n'est pas mieux réglée à la Chine, quoy qu'il y ait aussi une Loy expresse & fort ancienne en faveur du fils aîné de la Reine. Mais quelle Régle y sauroit-il avoir en une chose, quelque importante qu'elle soit, quand les passions des Rois cherchent toûjours à la broüiller? Tous les Orientaux, dans le choix d'un Maître, s'attachent tout au plus à la famille Royale, & non à un certain Prince de la famille Royale : incertains dans la seule chose où les Européans ne le sont point. Dans tout le reste nous varions tous les jours, & ils ne varient jamais. Toûjours mêmes mœurs chez eux, toûjours mêmes loix, même religion, même culte : comme on en peut juger en comparant ce que les anciens ont écrit des Indiens, avec ce que nous en voyons aujourd'huy. X. De la succession au Royaume de la Chine.

J'ay dit que ce sont les femmes du Palais, qui XI. De la Gar-

de-robe du Roy de Siam. qui habillent le Roy de Siam; mais elles n'ont pas ſoin de ſa Garde-robe: il a des Officiers pour cela. Le plus conſiderable de tous eſt celuy qui touche à ſon bonnet, quoy qu'il ne luy ſoit pas permis de le mettre ſur la tête du Roy ſon Maiſtre. C'eſt un Prince du ſang Royal de Camboya; parce que le Roy de Siam ſe vante d'en eſtre iſſû, ne pouvant ſe vanter d'eſtre de la race des Rois ſes predeceſſeurs. Le titre de ce Chef de Garde-robe eſt *Oc-yà Out haya tanne*, ce qui fait aſſez voir que le titre de *Pa-yà* ne ſignifie pas Prince, puis que ce Prince ne le porte point. Au deſſous de luy *Oc-Prá Rayja Vounsà* a ſoin des habits. *Rayja* ou *Raja* ou *Ragi* ou *Ratcha* ne ſont qu'un terme Indien diverſement prononcé, qui veut dire, *Roy* ou *Royal*, & qui entre dans la compoſition de pluſieurs noms chez les Indiens.

CHAPITRE XIV.

Des coûtumes de la Cour de Siam, & de la Politique de ſes Rois.

I. Les heures du Conſeil. L'Uſage ordinaire de la Cour de Siam eſt de tenir le Conſeil deux-fois le jour: vers les dix-heures du matin, & vers les dix-heures du ſoir, à conter les heures à nôtre maniere.

II. Diviſion du jour & de la nuit ſelon les Siamois. Pour eux ils diviſent le jour en douze-heures depuis le matin juſqu'à la nuit. Ils appellent les heures *Mong*: ils les content comme nous, & ne

& ne leur donnent pas un nom particulier à châcune, comme les Chinois. Pour ce qui est de la nuit, ils la divisent en quatre veilles, qu'ils appellent *Tgiam*, & l'on voit toûjours clair à la fin de la quatriéme. Les Latins, les Grecx, les Juifs, & d'autres peuples ont divisé de même maniere le jour & la nuit.

III. Leur horloge.

Le peuple de Siam n'a point d'horloge; mais comme les jours y sont presque égaux toute l'année, il leur est aisé de savoir toûjours quelle heure il est, à la seule vûë du Soleil. Dans le Palais du Roy ils usent d'une sorte d'horloge d'eau : c'est une tasse de cuivre fort mince, au fond de laquelle ils font un trou presque imperceptible. Ils la mettent toute vuide sur de l'eau : l'eau y entre peu à peu par le petit trou ; & quand la tasse est assez pleine pour couler à fond, c'est une de leurs heures, ou une douziéme partie du jour. Ils mesurent les veilles de la nuit par une methode semblable, & ils font du bruit sur des bassins de cuivre, lors que la veille est finie.

IV. Comment le Roy de Siam fait examiner des affaires dans son Conseil, & comment il les termine.

J'ay dit comment les procés se terminent dans le Conseil du Roy de Siam: les affaires d'Etat s'y examinent & s'y décident à peu prés de même. Celuy des Conseillers, à qui ce Prince a donné une affaire, en fait le rapport, qui consiste en lecture autant qu'il se peut; & puis l'on procéde aux opinions consultatives; & jusques-là la présence du Roy n'est pas necessaire. Lors qu'il est arrivé il entend

le

le rapport, qu'on luy lit de la consultation precedente, il résume tous les avis, refute ceux qu'il n'approuve pas, & puis décide. Que si l'affaire luy semble mériter une plus mûre déliberation, il ne décide pas: mais aprés avoir proposé ses difficultez, il en commet l'examen à quelques-uns de son Conseil, qu'il nomme exprés; & principalement à ceux qui estoient d'un autre avis que le sien. Ceux-cy, aprés avoir consulté derechef ensemble, font faire le rapport de leur nouvelle consultation par l'un d'entre eux, en plein Conseil & devant le Roy; & sur cela ce Prince achéve de prendre son parti. Quelquefois néanmoins, mais tres-rarement, & dans des affaires de certaine nature, il consultera les principaux Sancrâs, qui sont les supérieurs des Talapoins; desquels il rabaisse d'ailleurs le crédit autant qu'il peut, quoy qu'il les honore fort en apparence. Enfin il y a telle nature d'affaires, où il appellera les Officiers des Provinces: mais en toutes rencontres, & en toutes affaires, il décide quand il luy plaît; & il n'est jamais contraint ny à demander avis à personne, ny à suivre aucun autre avis que le sien.

V. Il punit les mauvais conseils & recompense les bons.

Souvent il punit un mauvais conseil, ou il en recompense un bon. Je dis bon ou mauvais selon son sens, car luy seul en est le juge. Ainsi ses Ministres s'appliquent bien plus à deviner son sentiment, qu'à luy déclarer le

leur

Digitized by Google

leur, & ils ne laiſſent pas de s'y méprendre, parce qu'il s'applique auſſi à leur cacher ſa penſée.

Au reſte l'affaire, ſur laquelle il les conſulte, n'eſt pas toûjours une vraye affaire: c'eſt quelquefois une queſtion, qu'il leur propoſe par maniére d'exercice.

VI. Quelquefois il conſulte des affaires inventées par maniere d'exercice.

Il a auſſi de couſtume d'examiner ſes Officiers ſur le *Prá-Tam-Rà*, qui eſt ce Livre, que j'ay dit qui contient tous leurs devoirs; & il fait châtier, meſmes du bâton, ceux qui ne répondent pas aſſez bien, comme un pere châtie ſes enfans en les inſtruiſant.

VII. Il examine ſes Officiers ſur leurs obligations.

C'eſt une ancienne Loy de l'Etat établie pour la ſureté du Roy, dont l'autorité eſt naturellement preſque deſarmée, que les Courtiſans ne ſe rendent nulle viſite ſans ſa permiſſion expreſſe, & ſeulement aux nôces, & aux funerailles & qu'ils ne ſe parlent, quand ils ſe rencontrent, que tout haut, & en préſence d'un tiers: mais ſi les Rois de Siam ſont peu habiles, ou négligens, aucune Loy ne les met en ſureté. Aujourd'huy les Courtiſans peuvent ſe retrouver à l'Académie de jeu, où le grand nombre ſemble ôter toute occaſion aux cabales.

VIII. Loy contre l'ambition des Grands.

Le mêtier de délateur, ſi deteſté par tout où les hommes naiſſent libres, eſt ordonné à tout le monde à Siam ſous peine de mort pour les moindres choſes: & ainſi ce qui eſt ſû de deux témoins, eſt preſque infailliblement

IX. Le mêtier de délateur ordonné à Siam par la Loy.

Digitized by Google

rapporté au Roy ; parce que châcun se hâte de l'en avertir, de peur d'être prévenu en cela par son compagnon, & de demeurer coupable du silence.

X. Precaution du Roy de Siam pour n'être pas trompé.

Le Roy de Siam d'aujourd'huy ne se fie pas en une affaire importante au seul rapport de celuy, à qui il l'a commise ; mais il ne se fie pas aussi au rapport d'un seul delateur. Il a nombre d'espions secrets, qu'il interroge separement ; & il en envoye quelquefois plus d'un interroger ceux, qui ont eu part à l'affaire, dont il veut estre informé.

XI. Pourquoy elles sont souvent inutiles.

Et neanmoins il est aisé qu'il soit trompé : car par tout païs tout delateur est un mal-honneste homme, & tout mal-honneste homme est infidele. D'ailleurs la flatterie est si grande aux Indes, qu'elle a persuadé aux Rois Indiens, que s'il est de leur interest d'estre informez, il est de leur dignité de ne rien entendre, qui leur puisse deplaire. Par exemple, on ne dira pas au Roy de Siam, qu'il manque d'esclaves ou de corvées, pourquoi que ce soit qu'il veüille entreprendre. On ne lui dira pas qu'on ne sauroit faire ce qu'il veut : mais on le fera mal ; & quand le mal paroîtra, on l'excusera par quelque défaite. On lui apprendra une mechante nouvelle tout autrement qu'elle n'est ; afin que la verité ne revenant à lui que peu à peu le blesse moins, & qu'il soit plus aisé de l'adoucir à plusieurs reprises. On ne lui conseillera pas un mauvais parti : mais on le lui

lui inſpirera par inſinuation ; afin qu'il s'en croye lui-meſme l'auteur, & qu'il ne ſe prenne qu'à lui du mauvais ſuccés. Et puis on ne lui dira pas qu'il faut changer une choſe, qu'il aura mal faite : mais on lui perſuadera de la faire encore meilleure par quelque côté, qui ne ſera qu'un prétexte : & dans le nouveau projet on ſupprimera, ſans l'en avertir, ce qu'on a deſſein de reformer, & l'on mettra à la place ce que l'on voudra eſtablir. J'ay vû moy-meſme partie de ce que je dis, & l'on m'a bien aſſûré le reſte.

XII. Juſtice rigoureuſe du Roy de Siam.

Or de pareils artifices ſont toûjours fort perilleux : on ne bleſſe en rien impunement le Roy de Siam d'aujourd'hui. Severe juſqu'à l'extreme rigueur il fait mourir ſans formalité de Juſtice qui il lui plaît, & par la main de qui il lui plaît, & en ſa preſence, & quelquefois l'accuſateur avec le coupable, l'innocent avec le calomniateur : car lors que les preuves demeurent douteuſes, il expoſe, comme je l'ay dit, les deux parties aux tygres.

XIII. Comment l'inſulte au cadavre.

Aprés l'execution il inſulte au corps-mort par quelques paroles, qui ſont une leçon aux vivants ; comme par exemple, aprés avoir fait avaller de l'argent fondu à celuy, qui avoit volé dans ſon magazin, il dît au cadavre : miſerable, tu m'as volé dix livres d'argent, & il n'en falloit que trois onces pour t'ôter la vie. Puis il ſe plaint de ce qu'on ne l'a pas retenu dans ſa colere, ſoit qu'en effet il ſe repente

Thomiris inſulta de même à la tête de Cyrus.

O 2 quel-

Digitized by Google

quelquefois de ses cruautez precipitées, soit qu'il veüille faire croire qu'il n'est cruël que dans le premier emportement.

XIV. Divers supplices de la Cour de Siam.

Quelquefois il expose un coupable à un taureau qu'on irrite, & on arme le coupable d'un bâton creux, & par conséquent propre à faire peur, mais non à blesser, avec quoy il se defend quelque temps. D'autres fois il le donnera aux eléphants, tantôt pour estre foulé aux piés & tüé, tantôt pour estre balotté sans estre tüé: car on assure que les eléphants sont dociles jusqu'à ce point, & que s'il ne faut que balotter un homme, ils se le jettent l'un à l'autre, & le reçoivent sur la trompe, & sur les dents, sans le laisser tomber à terre. Je ne l'ay pas vû, mais je n'en ay pû douter de la maniere dont on me l'a assuré.

XV. Les châtiments y ont du rapport aux crimes.

Mais les châtiments ordinaires sont ceux, qui ont quelque rapport à la nature des crimes. Par exemple, la concussion exercée sur le peuple, & le vol fait de l'argent du Prince, seront punis par faire avaller de l'or ou de l'argent fondus: la menterie ou un secret revelé seront punis par coudre la bouche. On la fendra pour punir le silence, où il ne le falloit pas garder. Quelque faute dans l'execution des ordres sera châtiée par piquer la tête, comme pour punir la memoire. Piquer la tête c'est la taillader avec le trenchant d'un sabre: mais afin de le manier surement, & de ne pas faire de trop grandes blessures, on le tient d'une seu-

Digitized by Google

ſeule main par le dos, & non pas par la poignée.

La peine du glaive ne s'exécute pas ſeulement par couper le col, mais par couper un homme par le milieu du corps: & le bâton y eſt quelquefois auſſi une peine de mort. Mais lors meſme que le châtiment du bâton ne doit pas aller juſqu'à la mort, il ne laiſſe pas d'eſtre tres-rigoureux, & de faire perdre ſouvent toute connoiſſance. XVI. La peine du glaive & celle du bâton.

S'il eſt queſtion de faire mourir un Prince dans les formes, comme il peut arriver, ou lors qu'un Roy veut ſe défaire de quelqu'un de ſes proches, ou lors qu'un uſurpateur veut éteindre la race, à laquelle il a ravi la Couronne, ils ſe font une religion de ne pas répandre le ſang Royal: mais ils feront mourir le Prince de faim, & quelquefois d'une faim lente en lui ſouſtrayant tous les jours quelque choſe de ſes aliments: où ils l'étoufferont avec des étoffes précieuſes: ou bien ils l'étendront ſur de l'écarlatte, dont ils font grand cas, parce que la laine y eſt rare, & chére; & là ils lui enfonceront l'eſtomac avec un billot de bois de ſandal. Ce bois eſt odoriférant & fort eſtimé. Il y en a de trois eſpéces: le blanc eſt meilleur que le jaune, & tous les deux ne croiſſent que dans les Iſles de Solor & de Timor à l'Orient de celle de Java. Le rouge eſt le moindre de tous, & il croît en pluſieurs endroits. XVII. Supplice duquel on punit les Princes.

Les Rois d'Aſie mettent toute leur ſûreté à XVIII. Défience

extréme des Rois de Siam. ſe faire craindre, & de temps immemorial ils n'ont point eu d'autre Politique: ſoit qu'une longue experience ait fait voir que ces peuples ſont incapables d'amour pour leur Souverain, ou que ces Rois ne ſe ſoient pas aviſez que plus ils ſont craints, plus ils ont à craindre. Quoy qu'il en ſoit, l'extreme defiance dans laquelle vivent toûjours les Rois de Siam, paroît aſſez dans les ſoins, qu'ils prennent d'empêcher tout commerce ſecret entre les Grands, de tenir les portes de leur Palais fermées, de n'y laiſſer entrer perſonne qui ſoit armé, & d'y deſarmer leurs propres gardes. Une arme-à-feu lâchée, par hazard ou autrement, ſi prés du Palais que le Roy l'entende, eſt un crime capital; & comme on avoit entendu un coup de piſtolet dans le Palais, peu aprés la conſpiration des Macaſſars, on doutoit ſi le Roy n'avoit pas tüé de ce coup l'un de ſes freres; parce que le Roy ſeul l'avoit pû tirer, & que d'ailleurs l'un de ſes freres avoit eſté ſoupçonné d'avoir trempé en cette conſpiration: & ce doute n'êtoit pas encore éclairci quand nous partîmes de Siam.

XIX. Peines infamantes. Outre ces punitions que j'ay dites, ils en ont de moins douloureuſes, mais plus infamantes, comme d'expoſer un homme en place publique chargé de fers, ou le col paſſé dans une ſorte d'échelle, qu'on appelle *Cangue*, en Siamois *Ka*. Les deux côtez de cette échelle ſont longs d'environ une toiſe, & ſont attachez

à un

Digitized by Google

à un mur ou à des poteaux, châcun par l'un de ses bouts, avec une corde ; de telle sorte que l'échelle peut se hausser & s'abaisser, comme si elle tenoit à des charnieres. Au milieu de l'échelle sont deux échelons, entre lesquels est le col du patient, & il n'y a point d'autres échelons que ces deux-là. Le Patient peut s'asseoir à terre, ou se tenir debout lors que le poids de l'échelle, qui porte sur ses épaules, n'est pas trop grand, comme il l'est quelquefois; ou lors qu'on n'attache pas l'échelle par tous les quatre bouts : car en ce dernier cas elle est couchée en l'air, portant par les extrémitez sur des appuis, & alors le patient est comme pendu par le col : à peine touche-t-il à terre par la pointe des piés. Outre cela ils ont l'usage des ceps & des menottes.

Le patient est quelquefois dans une fosse pour être plus bas que terre ; & cette fosse n'a pas toûjours de la largeur : mais souvent elle est tout à fait étroite, & le coupable y est, à proprement parler, enfoüy jusqu'aux épaules. Là pour une plus grande honte ils lui font donner des soufflets, ou des coups sur la tête ; ou seulement ils lui font passer la main par dessus la tête, outrages estimez tres-grands, sur tout si on les reçoit de la main des femmes.

XX. La honte des châtiments ne dure qu'autant

Mais ce qu'il y a en celà de fort particulier, est que le châtiment le plus infamant n'est honteux qu'autant qu'il dure. Celui qui l'a souffert aujourd'hui, rentrera demain, si le

Digitized by Google

que les châtiments. Prince le veut, dans les charges les plus importantes.

XXI. Elle est suivie d'honneur. Bien plus, ils font gloire des châtimens, qu'ils reçoivent par ordre de leur Roy, comme d'un soin paternel de sa part pour celui, qu'il a la bonté de châtier. On reçoit des compliments & des presents aprés les coups de bâton, & c'est principalement dans tout l'Orient que les châtiments passent pour des témoignages d'affection. Nous avons vû un jeune Mandarin estre renfermé pour estre puni; & comme un François s'offrit à lui, pour aller demander sa grace à son Superieur: non, répondit le Mandarin en Portugais, je veux voir jusques où ira son amour; comme un Européan auroit dit: je veux voir jusques où il poussera sa rigueur. Etre reduit d'une charge éminente à une plus basse n'est pas une honte, & cela estoit arrivé au second Ambassadeur que nous avons vû ici. Cependant il arrive aussi qu'on se pend en ce païs-là de desespoir, quand d'une haute charge on se voit reduit à une extreme pauvreté, & aux corvées dûës au Prince, quoy que cette chûte ne soit pas honteuse.

XXII. D'autres que le coupable sont enveloppés dans le châtiment. J'ay dit en un autre endroit, que le pere a quelquefois part à la punition du fils, comme devant répondre de l'éducation qu'il lui a donnée. A la Chine un Officier répond des fautes de tous ceux de sa famille, parce qu'ils pretendent que qui ne sait pas gouverner sa propre famille n'est capable d'aucune fonction publique.

La

Digitized by Google

La crainte donc, qu'ont les particuliers de voir sortir de leurs familles des emplois, qui en font l'éclat & l'appuy, les rend tous sages, comme s'ils estoient tous Magistrats. De mesme à Siam & à la Chine, un Officier est puni des fautes d'un autre Officier qui est à ses ordres; parce qu'il a dû veiller sur celui, qui dépend de lui, & qu'ayant droit de le corriger il doit répondre de sa conduite. Ainsi il n'y a pas bien des années qu'on a vû à Siam pendant trois jours *Oc-Prá-Simó-ho-sot*, Brame de Nation, qui est encore aujourd'hui du Conseil d'Etat du Roy de Siam, exposé à la *cangue* avec la tête d'un malheureux, qu'on avoit fait mourir, penduë à son col; sans qu'il fût accusé d'avoir eu d'autre part au crime de celui, dont on lui avoit pendu la tête à son col, que trop de negligence à veiller sur un homme, qui lui étoit soûmis. Aprés celà on ne s'étonnera pas, à mon avis, que les coups de baston soient si frequents à Siam. Quelquefois on y verra plusieurs Officiers à la *cangue* disposez en cercle, & au milieu d'eux sera la tête d'un homme, qu'on aura fait mourir; & cette tête pendra par divers cordons du col de châcun de ces Officiers.

Ce qu'il y a de pis c'est que le moindre air de crime y rend une action criminelle: il suffit presque d'être accusé pour estre coupable. Une action de soi innocente devient mauvaise, dés que quelqu'un s'avise d'en faire un crime. Et

XXIII. L'ombre du crime est punie.

Digitized by Google

de là viennent les disgraces si frequentes des principaux Officiers. On n'a sû, par exemple, me conter tous les Barcalons, qu'a eût le Roy de Siam depuis qu'il regne.

XXIV. Politique des Rois de Siam cruëlle contre tous, & contre leurs propres freres.

La grandeur des Rois, dont l'autorité est Despotique, est de pouvoir tout contre tous, & contre leurs propres freres. Les Rois de Siam estropient les leurs, en plusieurs façons, quand ils peuvent : ils leur font ôter ou debiliter la vûë par le feu, ils les rendent impotens par dislocation de membres, ou hebetez par des brûvages, ne s'assûrant eux-mesmes & leurs enfants, contre les entreprises de leurs freres, qu'en rendant leurs freres incapables de regner : celuy qui regne aujourd'hui n'a pas mieux traitté les siens. Ce Prince n'enviera donc point à nôtre Roy la douceur d'être aimé de ses sujets, & la gloire d'être si craint de ses ennemis, qu'ils se croyent à peine assez forts tous ensemble contre lui seul. L'idée d'un grand Roy n'est pas à Siam, qu'il se rende terrible à ses voisins, pourvû qu'il le soit à ses sujets.

XXV. Le Gouvernement de Siam plus fâcheux aux Grands, qu'au menu peuple.

Il y a neanmoins cette reflexion à faire sur cette sorte de Gouvernement, que le joug en pése moins, pour ainsi dire, sur le menu peuple, que sur les Grands. L'ambition en ce païs-là meine à l'esclavage : la liberté & les autres douceurs de la vie sont pour les conditions vulgaires. Plus on y vit inconnu au Prince, & loin de luy, plus on y est à son aise ; & pour cette

Digitized by Google

cette raiſon les charges des Provinces y ſont regardées comme une recompenſe des ſervices rendus dans le Palais.

Le Miniſtere y eſt orageux : non ſeulement par l'inconſtance naturelle, qui ſe peut trouver dans l'eſprit du Prince ; mais parce que les voyes ſont ouvertes à tout le monde, pour porter des plaintes au Prince contre ſes Miniſtres. Et quoy que les Miniſtres & tous les autres Officiers employent tous leurs artifices à rendre inutiles ces voyes de plainte, par où l'on peut les attaquer tous, neanmoins toutes les plaintes ſont dangereuſes : & quelquefois c'eſt la plus legere qui nuit, & qui renverſe la faveur la mieux établie. Ces exemples, qui arrivent aſſez ſouvent, édifient le peuple : & ſi le Roy d'aujourd'hui n'avoit porté trop loin ſes exactions ſans aucun beſoin veritable, ſon Gouvernement plairoit autant aux petits, qu'il eſt redoutable aux Grands. XXVI. Combien le Miniſtere eſt orageux à Siam.

Neanmoins il a eu cet égard pour ſon peuple de ne pas augmenter ſes droits ſur les terres labourables, & de n'en mettre ni ſur les grains, ni ſur le poiſſon ; afin qu'au moins ce qui eſt neceſſaire à la vie n'encheriſt pas : moderation d'autant plus admirable, qu'il ſemble qu'on n'en doive attendre aucune d'un Prince nourri dans cette maxime, que ſa gloire conſiſte à ne mettre aucunes bornes à ſon pouvoir, & à augmenter toûjours ſon threſor. XXVII. Egards du Roy de Siam pour ſon peuple.

Mais ces Rois qui ſont ſi abſolument les XVIII. Inconve-

Digitized by Google

Maîtres de la fortune & de la vie de leurs ſujets, en ſont d'autant plus chancelans ſur le Thrône. Ils ne trouvent en perſonne, ou tout au plus en un petit nombre de domeſtiques, cette fidelité & cet amour que nous avons pour nos Rois. Les peuples, qui ne poſſedent rien en proprieté, & qui ne content que ſur ce qu'ils ont enfoüy en terre, comme ils n'ont nul établiſſement ſolide en leur païs, ils n'y ont auſſi nul attachement. Reſolus à porter le meſme joug ſous quelque Prince que ce ſoit, & aſſûrez de n'en pouvoir porter de plus peſant, ils ne s'intereſſent point à la fortune de leur Prince: & l'experience fait voir qu'au moindre trouble ils laiſſent aller la Couronne, à qui la force ou l'adreſſe la donneront. Un Siamois, un Chinois, un Indien mourront facilement pour exercer une haine particuliere, ou pour éviter une vie trop malheureuſe, ou une mort trop cruëlle: mais mourir pour leur Prince & pour leur païs n'eſt pas une vertu à leur uſage. Parmi eux ne ſe trouvent point les puiſſans motifs, par leſquels nos peuples s'animent à une vigoureuſe defenſe. Ils n'ont nul heritage à perdre, & la liberté leur eſt ſouvent plus onereuſe que la ſervitude. Les Siamois, que le Roy du Pegu aura pris en guerre, demeureront tranquilles dans le Pegu, à vingt lieuës des frontieres de Siam; & ils y cultiveront les terres, que le Roy du Pegu leur aura données, ſans qu'aucun ſouvenir de leur païs leur faſſe

nients de cette Domination. Elle rend le Prince chancelant ſur ſon Thrône.

haïr

haïr leur nouvelle ſervitude. Et il en eſt de même des Pegüans, qui ſont dans le Royaume de Siam.

Les Rois d'Orient ſont regardez, ſi vous voulez, comme les fils adoptifs du Ciel. L'on croit qu'ils ont des ames céleſtes, & auſſi éle-vées au deſſus des autres ames par leur mérite, que la condition Royale paroît plus heureuſe que celle des autres hommes. Cependant, ſi quelqu'un de leurs ſujets ſe revolte, le peuple doute bien-toſt laquelle des deux ames vaut le mieux, ou celle du Prince legitime, ou celle du ſujet rebelle, & ſi l'adoption du Ciel n'a pas paſſé du Roy au ſujet. Leurs Hiſtoires ſont toutes pleines de ces exemples: & celle de la Chine, que le P. Martini nous a donnée, eſt curieuſe dans les raiſonnements, par leſquels les Chinois, je dis les Chinois Philoſophes, ſe ſont ſouvent perſuadez qu'ils ſuivoient l'inclination du Ciel en changeant de Maiſtre, & quelquefois en preferant un voleur des grands chemins à leur Prince legitime.

XXIX. Combien le reſpect extréme des Orientaux pour leurs Rois eſt peu ſolide.

Mais outre que l'autorité Deſpotique eſt preſque dépourvûë de défenſe, elle eſt d'ailleurs plûtoſt uſurpée ſur celuy qui la poſſéde, en ce que l'exercice en eſt moins communiqué. Quiconque ſe ſaiſit de l'eſprit ou de la Perſonne du Prince, n'a preſque plus rien à faire pour dépoſſeder le Prince même; parce que l'exercice de l'autorité eſtant trop rëüni

XXX. Ces Princes perdent ſouvent leur autorité par en eſtre trop jaloux.

Digitized by Google

dans le Prince, il n'y en a point hors de luy, qui le défende au besoin. Aussi n'est-il pas permis à un Roy de Siam d'estre mineur, ou trop facile à se laisser gouverner. Le Sceptre de ce païs-là tombe bien-tost des mains, qui ont besoin d'appui pour le soûtenir. Au contraire dans les Royaumes, où plusieurs corps permanens de Magistrature partagent l'éclat & l'exercice de l'autorité Royale, ces mêmes corps la conservent toute entiere pour le Roy, qui leur en fait part; parce qu'ils n'en livrent pas à l'Usurpateur cette partie, qui est en leurs mains, & qui seule suffit à sauver celle, que le Roy même n'a sû retenir.

XXXI. Peril à réünir toute l'autorité Royale dans le sceau.

Dans les anciennes révoltes de la Chine il paroît que celuy, qui se saisissoit du sceau Royal, se rendoit d'abord le Maistre de tout; parce que les peuples obéïssoient aux ordres, où le sceau Royal paroissoit, sans s'informer entre les mains de qui estoit le sceau. Et la jalousie que le Roy de Siam a du sien, que j'ay dit qu'il ne confie à personne, me persuade qu'il en est de même en son païs. Le péril est donc pour ces Princes dans ce en quoy ils mettent leur sureté. Leur Politique veut que toute leur autorité soit dans leur sceau, pour l'exércer eux-seuls plus entiere: & cette Politique expose autant leur autorité, que leur sceau est aisé à perdre.

XXXII. Thrésor public

Le même danger se trouve dans un grand thrésor, unique ressource de tous les Gouvernements

ments Deſpotiques, où les peuples ruïnez ne peuvent fournir de ſubſides extraordinaires dans les neceſſitez publiques. En un grand thréſor ſe reüniſſent toutes les forces de l'Etat, & qui s'empare du thréſor, s'empare de l'Etat. Si bien qu'outre qu'un thréſor ruïne les peuples, ſur qui on le léve, il ſert ſouvent contre ceux qui l'accumulent; & cela même en entraîne la diſſiparion.

neceſſaire aux Gouvernements Deſpotiques, & quels en ſont les inconvenients.

Le Gouvernement Indien a donc tous les défauts du Gouvernement Deſpotique. Il rend la fortune du Prince, & celle de ſes ſujets également incertaines: il trahit l'autorité Royale, & la livre toute entiére, ſous prétexte d'en mettre l'exércice plus entier entre les mains d'un ſeul; & il luy ôte d'ailleurs ſa défenſe naturelle, en ſéparant tout l'interêt des ſujets de celuy du Prince & de l'Etat. Aprés avoir donc dit comment les Rois de Siam traittent leurs ſujets, il reſte à voir comment ils traittent, tant avec les Princes étrangers par les Ambaſſades, qu'avec les Nations étrangeres, qui ſont refugiées à Siam.

XXXIII. Concluſion de ce Chapitre.

CHAPITRE XV.

Du ſtile des Ambaſſades à Siam.

UN Ambaſſadeur par tout l'Orient n'eſt autre choſe qu'un Meſſager de Roy: il ne repreſente point ſon Maiſtre. On l'honore peu

I. Les Ambaſſadeurs d'Orient ne repre-

Digitized by Google

sentent pas leurs Maistres, & sont moins honorez qu'en Europe.

peu à comparaison des respects, qu'on rend à la lettre de créance, dont il est porteur. Mr. de Chaumont, quoy qu'Ambassadeur extraordinaire, n'eût jamais de balon du corps, non pas même le jour de son entrée; & ce fût dans un balon du corps que fût mise la lettre du Roy, qu'il avoit à rendre au Roy de Siam. Ce balon avoit quatre para-sol un à châque coin du siége; & il estoit accompagné de quatre autres balons du corps ornez de leurs para-sol, mais vuides; comme le Roy d'Espagne quand il va en carrosse, & qu'il veut estre vû & connu, en a toûjours un qui le suit à vuide, qu'on appelle *de respeto*, terme & usage venus d'Italie. Même les presents du Roy fûrent portez dans les balons du corps; & toutes ces mêmes choses s'observerent à l'entrée des Envoyez du Roy. Aussi les Orientaux ne mettent-ils nulle difference entre un Ambassadeur, & un Envoyé: & ils ne connoissent ny les Ambassadeurs, ny les Envoyez ordinaires, ny les Résidens; parce qu'ils n'envoyent personne pour résider en une Cour étrangere, mais pour y faire une affaire, & s'en retourner.

11. Les Ambassades Siamoises consistent en trois personnes.

Les Siamois n'envoyent jamais ny plus ny moins de trois Ambassadeurs ensemble. Le premier s'appelle *Rayja Tout*, c'est à dire Royal Messager; le second *Oubba Tout*, & le troisiéme *Tri Tout* (termes que je n'entends point) mais les deux derniers Ambassadeurs

deurs sont obligez à suivre en tout l'avis du premier.

III. Ils sont regardez comme des Messagers qui portent une lettre.

Tout homme donc, qui est porteur d'une lettre de Roy, est censé Ambassadeur par tout l'Orient. C'est pourquoy, aprés que l'Ambassadeur de Perse, que Mr. de Chaumont laissa au païs de Siam, fût mort à Ténasserim, ses domestiques ayant élu l'un d'entre eux, pour rendre la lettre du Roy de Perse au Roy de Siam, celuy qui fut ainsi élu, fut reçu sans autre caractere, comme l'eût esté le veritable Ambassadeur, & avec les mêmes honneurs, que le Roy de Perse avoit auparavant accordez à l'Ambassadeur de Siam.

IV. On ne leur donne point de réponse, mais un *recepisse*.

Mais ce en quoy principalement ils traitent un Ambassadeur comme un simple Messager, c'est que le Roy de Siam dans l'audience de congé luy donne un *recepisse* de la lettre qu'il a reçuë de luy; & si ce Prince fait réponse il ne la luy donne pas, mais il envoye avec luy ses Ambassadeurs pour la porter.

V. Comment le Roy de Siam est averti de l'arrivée d'un Ambassadeur.

Un Ambassadeur étranger qui arrive à Siam, est arrêté à l'entrée du Royaume, jusqu'à ce que le Roy de Siam en ait eu l'avis; & s'il est accompagné d'Ambassadeurs Siamois, comme nous l'étions, c'est aux Ambassadeurs Siamois à prendre le devant, pour porter au Roy leur Maistre la nouvelle de leur arrivée, & de celle de l'Ambassadeur étranger, qu'ils ameinent avec eux.

VI. Un Ambassadeur

Tout Ambassadeur étranger est défrayé & logé

est défraïé à Siam. Il doit communiquer ses Instructions.

logé par le Roy de Siam, & il peut pendant le temps de son Ambassade exercer la marchandise: mais il ne peut traitter d'aucune affaire, qu'il n'ait rendu sa lettre de Créance, & communiqué ses Instructions en original. Ils ont fait grace à Mr. de Chaumont, & aux Envoyez du Roy de ce dernier article: mais les Ambassadeurs de Siam ne s'en dispenserent pas en France: ils communiquérent leurs Instructions.

VII. Il n'entre dans sa Capitale qu'en allant à l'audience, & il sort de la Capitale en sortant de l'audience de congé.

L'Ambassadeur ne peut entrer dans la Capitale, qu'il n'aille tout droit à l'audience, ny demeurer dans la Capitale aprés l'audience de congé: en sortant de l'audience de congé il sort de la ville, & il n'est plus reçu à rien négocier. C'est pourquoy la veille de l'audience de congé le Roy de Siam lui fait demander s'il n'a autre chose à proposer, & dans l'audience de congé il lui demande s'il est content.

VIII. Des audiences solemneles.

La Majesté du Prince réside principalement dans la Capitale: c'est là que se donnent les audiences solemnéles: hors de là toute audience est censée particuliere, & sans de véritables ceremonies. Toute la garde tant l'ordinaire, que celle d'ostentation, fût mise sous les armes pour l'audience de Siam: les elephans & les chevaux parûrent avec leurs plus beaux harnois, & en grand nombre, sur le passage des Envoyez du Roy: & il n'y eut presque rien de tout celà pour les audiences de

Louvò.

Digitized by Google

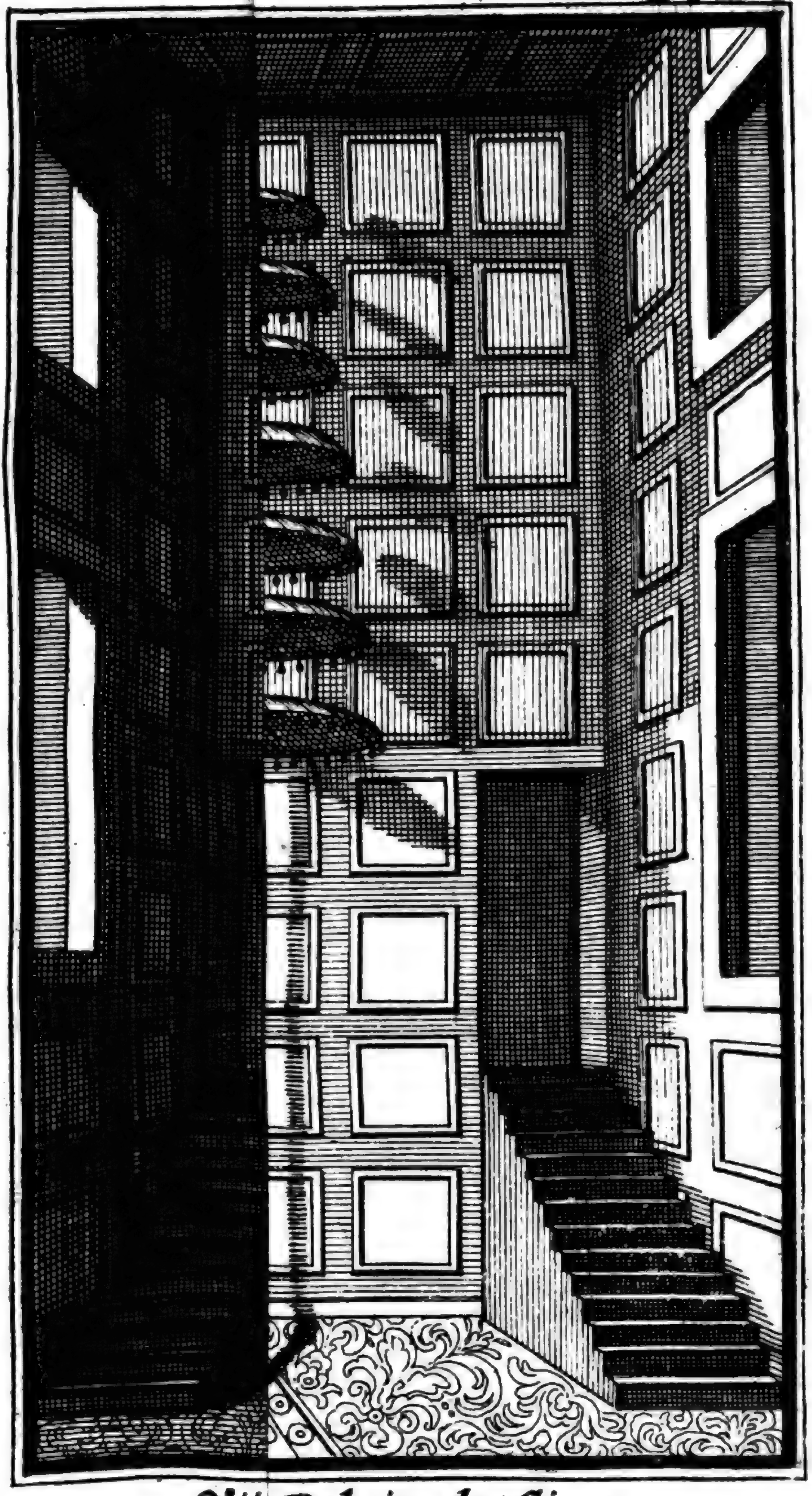

Vü Palais de Siam .

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

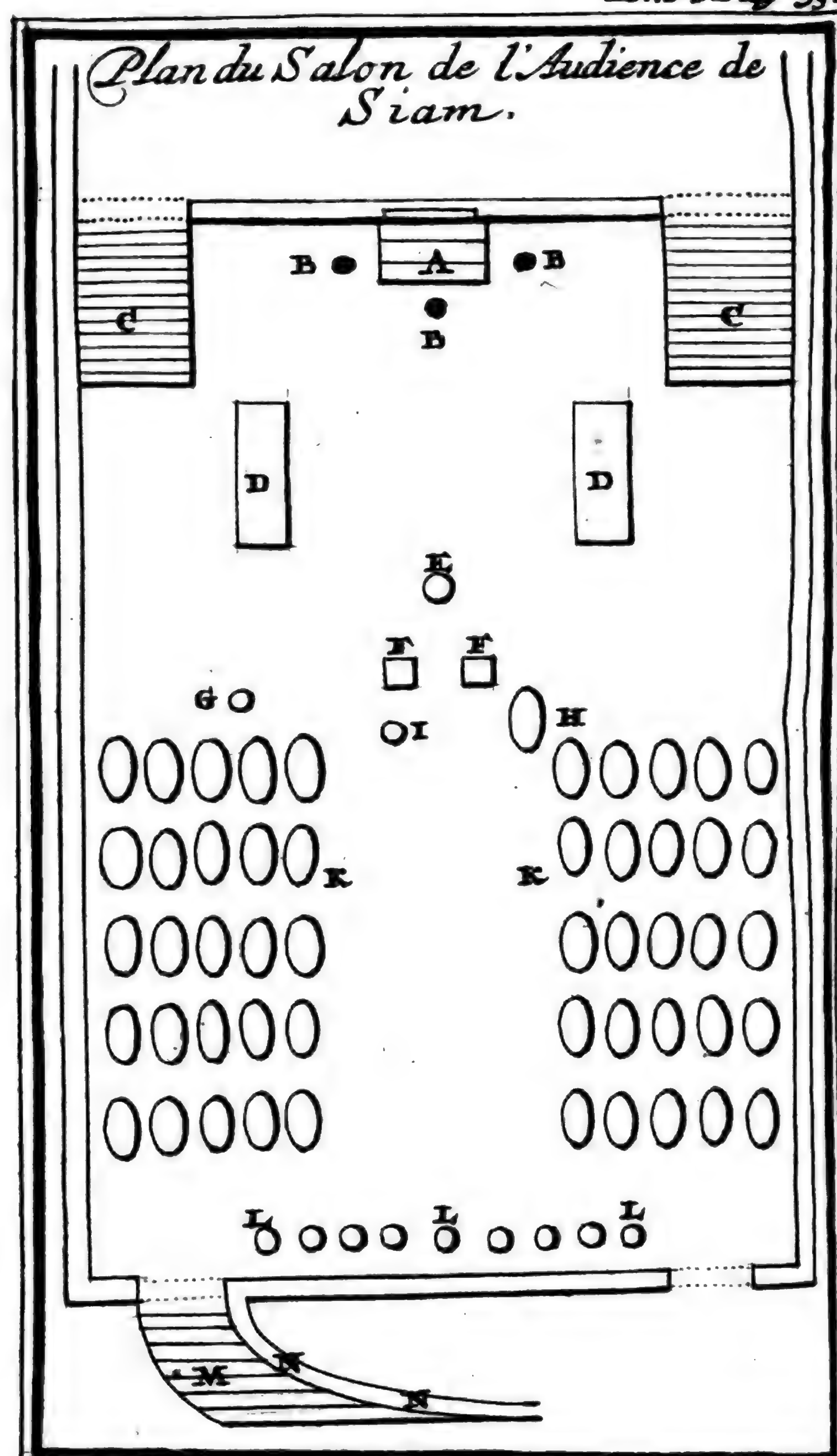
Plan du Salon de l'Audience de Siam.
A
B
B
B
C
C
D
D
E
F
F
G
H
I
K
K
L
L
L
M
N
N

Louvò. A Siam le para-ſol, qui eſtoit devant la fenêtre du Roy, avoit neuf ronds, & les deux qui eſtoient à côté en avoient châcun ſept : à Louvò le Roy n'avoit point de para-ſol devant lui ; mais deux de châque côté, qui n'avoient châcun que quatre ronds, & qui s'élevoient beaucoup moins que ceux de Siam. Le Roy n'eſtoit pas à Louvò à une ſimple fenêtre comme à Siam : il eſtoit dans une tour de bois attachée au fond du ſalon, dans laquelle il entroit par derriere, & de plain-pié, par une piéce plus haute que le ſalon. De ſorte qu'encore que ce Prince fût auſſi élevé à Louvò qu'à Siam, néanmoins il eſtoit à Louvò dans le ſalon de l'audience ; au lieu qu'à Siam il eſtoit dans une autre piéce, qui avoit une veûë dans le Salon. D'ailleurs la porte du ſalon de Louvò eſtoit grande, & au milieu du mur, c'eſt à dire vis à vis du Roy ; au lieu qu'à Siam la porte eſtoit baſſe & étroite, & preſqu'au coin du ſalon : differences, qui ont toutes leurs raiſons en ce païs-là, où les moindres choſes ſont meſurées, & faites avec attention. A l'audience de Siam il y avoit cinquante Mandarins proſternez dans le ſalon, vingt-cinq de châque côté, en cinq rangs de cinq châcun : aux audiences de Louvò il n'y en avoit que trente-deux, ſeize de châque côté, par quatre rangs de quatre châcun. L'audience de reception, où la lettre de Créance eſt renduë, ſe donne toûjours dans la Capitale, & avec tout l'appa-

rat

rat poſſible, pour le reſpect de la lettre de Créance: les autres audiences ſe donnent hors de la Capitale, & avec moins de faſte, parce qu'il n'y paroît point de lettre de Roy.

IX. Ce qui s'obſerve dans les audiences.

L'uſage eſt dans toutes les audiences que le Roy parle le premier & non pas l'Ambaſſadeur. Ce qu'il dit dans celles de ceremonie ſe reduit à quelques interrogations à peu prés toûjours les mêmes: aprés quoy il dit à l'Ambaſſadeur de s'adreſſer au Barcalon pour toutes les propoſitions, qu'il aura à faire. Les harangues ne luy conviennent point du tout; quoy qu'il ait eu la bonté de me faire dire, ſur les compliments que j'eus l'honneur de réciter devant luy, que j'étois un grand Ingenieur de paroles. On a beau les imbellir de figures, & y employer le Soleil, la Lune & les Etoiles (ornements du diſcours, qui en autre choſe peuvent leur plaire) ce Prince croit que plus un Ambaſſadeur parle long-temps le premier, moins il l'honore. Et en effet dés que l'Ambaſſadeur n'eſt qu'un Meſſager, qui rend une lettre, il eſt naturel qu'il n'ait rien à dire qu'on ne l'interroge. Aprés donc que le Roy a parlé à l'Ambaſſadeur, il luy fait donner de l'arek & du bétel, & une veſte dont l'Ambaſſadeur ſe revêt ſur le champ, & quelquefois un ſabre & une chaîne d'or.

X. Il ne donne audience

Ce Prince donna des ſabres, des chaînes d'or & des veſtes, ou quelquefois ſeulement des veſtes aux principaux Officiers François,

çois, mais il ne leur donna audience, que comme par rencontre dans ses jardins, ou hors de son Palais à quelque spectacle.

qu'en passant aux étrangers qui ne sont pas Ambassadeurs.

Dans toutes sortes d'affaires les Indiens sont lents à conclûre à cause de la longueur de leurs Conseils: car ils ne se départent jamais de leurs usages. Ils ont beaucoup de flegme & de dissimulation. Ils sont insinüants dans leurs paroles, captieux dans leurs écritures, fourbes autant qu'on veut se laisser tromper. La loüange que les femmes & les Courtisans du Roy de Siam luy donnoient, quand ils vouloient le flatter au dernier point, c'estoit de luy dire, non pas qu'il estoit un Héros, ou le plus grand Capitaine du monde, mais qu'il avoit toûjours esté plus fin que tous les Princes, avec qui il avoit eu affaire. Ils ne s'engagent par écrit que le moins qu'ils peuvent. Ils vous recevront plûtost dans un port, ou dans une place, qu'ils ne conviendront avec vous de vous les livrer par un traitté en bonne forme, & seélé par leur Barcalon.

XI. Les Indiens sont précautionnez & fourbes dans leurs negotiations.

Les Portuguais naturellement fiers & défians ont toûjours traitté les Indiens avec beaucoup de hauteur & avec fort peu de confiance: & les Hollandois ont crû ne pouvoir mieux faire que d'imiter en cela les Portuguais; parce qu'en effet les Indiens nourris dans un esprit de servitude, sont rusez, & comme je l'ay dit en un autre endroit, soûmis à ceux, qui les traittent avec hauteur, & insolens en-

XII. Que les Européans ont toûjours éprouvé, qu'il faut traitter les Indiens avec hauteur.

envers ceux, qui les ménagent. Le Roy de Siam dit de ses sujets qu'ils sont du naturel des singes, qui tremblent, tant qu'on tient le bout de leur attache, & qui ne reconnoissent plus de maistre, dés que l'attache est lâchée. Les exemples ne sont pas rares aux Indes des simples facteurs Européans, qui ont frappé impunement du baston des Officiers des Rois Indiens: & il est constant que de certaines reparties vigoureuses, que l'on fait quelquefois en ces païs-cy, nous paroissent plus hardies, que les coups de baston ne le sont en ce païs-là: pourvû qu'on les donne de sang froid & non par emportement: un homme qui se laisse emporter à la colére, est ce que les Indiens méprisent le plus.

XIII. Les presents sont essentiels aux Ambassades dans l'Orient.

Mais comme le commerce est leur plus sensible interêt, les présents sont essentiels pour eux dans les Ambassades. C'est un trafic à titre honorable, & de Roy à Roy. Leur politesse les porte à témoigner par plusieurs démonstrations combien ils estiment les présents qu'ils ont reçûs. Si c'est quelque chose d'usage, quand même ce ne seroit pas de leur usage, ils préparent publiquement tout ce qui sera necessaire pour s'en servir, comme s'ils en avoient une veritable envie. Si c'est quelque chose à porter sur soy, ils s'en pareront en vôtre presence. Si ce sont des chevaux, ils bâtiront exprés une écûrie pour les loger. Ne fût-ce qu'une lunette de longue vûë, ils bâtiront une tour

Digitized by Google

tour pour voir de plus loin avec cette lunette; & ainsi ils paroîtront faire un cas extrême de toutes sortes de presents pour honorer le Prince qui les leur envoye, à moins qu'on eût reçû des presents de leur part avec des moindres démonstrations d'estime. Néanmoins ils ne sont veritablement touchez, que du profit. Avant que les presents du Roy sortissent de nos mains, quelques Officiers du Roy de Siam vinrent en faire une exacte description par écrit, jusqu'à conter toutes les pierreries de chaque sorte, qui estoient parsemées dans les broderies: & afin qu'il ne parût pas que le Roy leur Maistre prenoit ce soin, pour s'empêcher d'estre volé par ceux de ses Officiers, par les mains de qui les presents devoient passer, ils dirent que ce Prince estoit curieux & impatient, & qu'il falloit luy aller rendre conte de ce que c'estoit, & estre prêt à luy répondre exactement sur les moindres choses.

XIV. Les Orientaux se font un grand honneur de recevoir des Ambassades.

Tous les Princes Orientaux se font un grand honneur de recevoir des Ambassades, & de n'en envoyer que le moins qu'ils peuvent; parce que c'est, à leur avis, une marque qu'on ne peut se passer d'eux & de leurs richesses, & qu'ils peuvent se passer des richesses des étrangers. Ils regardent même les Ambassades, comme une espéce d'hommage; & ils retiennent dans leurs Cours les Ministres étrangers, autant qu'il leur est possible, pour prolonger d'autant plus l'honneur qu'ils reçoivent. Aussi le

Digitized by Google

le Grand-Mogol, & les Rois de la Chine & du Jappon n'envoyent-ils jamais d'Ambassadeurs. Le Roy de Perse même n'en envoya à Siam, que parce que l'Ambassadeur du Roy de Siam luy en avoit demandé comme je vais dire.

XV. Les Ambassadeurs Siamois sont contables.

Les Ambassadeurs Siamois sont contables, parce qu'ils sont chargez de marchandise: & il n'arrive guére qu'ils en rendent assez bon conte pour éviter entiérement le baston. Ainsi Agi Selim (c'est le nom d'un More, que le Roy de Siam envoya il y a huit ou neuf ans en Perse, comme son Ambassadeur, fut rudement châtié à son retour, quoy qu'en apparence il eût parfaitement bien servi. Il avoit établi le commerce avec la Perse, & avoit amené avec luy cet Ambassadeur de Perse, que j'ay dit plusieurs fois, qui mourut à Ténasserim. C'estoit un *Moula* ou Docteur de la Loy de Mahomet, qu'Agi Selim avoit demandé au Roy de Perse, pour instruire, disoit-il, au Mahometisme le Roy de Siam. Bernier rapporte tome II. page 54. que pendant son séjour aux Indes, des Ambassadeurs du Preste-Jan, qui fait, comme tout le monde sait, profession d'estre Chrestien, demandérent au Grand-Mogol un Alcoran, & huit Livres des plus renommez qui soient dans la Religion Mahometane: flatterie indigne, qui scandalisa beaucoup Bernier. Mais generalement parlant ces Rois marchands se servent fort du pré-

prétexte de la Religion pour l'augmentation de leur commerce.

CHAPITRE XVI.

Des Etrangers de différentes Nations refugiez & habituëz à Siam.

C'Etoit, comme je l'ay dit, la liberté du Commerce, qui avoit autrefois attiré à Siam une grande multitude d'étrangers de différentes Nations; lesquels s'y établirent avec la liberté d'y vivre selon leurs mœurs, & d'y exercer publiquement leurs divers cultes. Châque Nation occupe un quartier différent. Les Portuguais appellent *Camp*, & les Siamois *Ban*, les quartiers qui sont hors de la ville, & qui en composent les fauxbourgs. De plus châque Nation élit son Chef, ou son Náï, comme disent les Siamois, & ce Chef traitte les affaires de sa Nation avec le Mandarin, que le Roy de Siam nomme pour celà, & qu'on appelle le Mandarin de cette Nation. Mais les affaires, pour peu qu'elles soient importantes, ne se terminent pas par ce Mandarin: elles sont portées au Barcalon. I. Police gardée à l'égard des étrangers refugiez à Siam.

Parmi ces diverses Nations celle des Mores a été la mieux établie sous ce regne. Il a été un temps que le Barcalon estoit More, vray-semblablement parce que le Roy de Siam croyoit mieux établir par son moyen son commerce, chez les plus puissans des Princes ses voisins, qui II. La fortune des Mores fort diverse à Siam en divers temps.

font tous profession du Mahometisme. Les principales charges de la Cour & des Provinces étoient alors entre les mains des Mores : le Roy de Siam leur fit bâtir plusieurs Mosquées à ses dépens, & encore aujourd'hui il fait les frais de leur principale Fête, qu'ils celebrent durant plusieurs jours de suite à la memoire de la mort d'Haly, ou de celle de ses enfans. Les Siamois qui embrassoient la Religion des Mores avoient le privilege d'estre exempts du service personnel : mais bien-tôt le Barcalon More éprouva l'inconstance des fortunes de Siam, il tomba en disgrace, & le credit de ceux de sa Nation alla tousjours depuis en decadence. On leur ôta les charges & les emplois considerables, & l'on fit payer en argent contant aux Siamois, qui s'étoient faits Mahometans, les corvées, dont ils avoient esté exemptez. Leurs Mosquées neanmoins leur sont demeurées, ainsi que la protection publique que le Roy de Siam donne à leur Religion, comme à toutes les Religions étrangeres. Il y a donc encore trois ou quatre mille Mores à Siam, autant de Portugais nés aux Indes, & autant de Chinois, & peut-être autant de Malays, outre ce qu'il y a de quelques autres Nations.

III. Le commerce étranger cessé à Siam en a fait sortir

Mais les étrangers les plus riches, & sur tout les Mores, se sont retirez ailleurs, depuis que le Roy de Siam s'est reservé à lui seul, presque tout le commerce étranger. Le Roy son pére a fait autrefois la même chose, & peut-être

que

Digitized by Google

que c'est la Politique de Siam de le faire ainsi de temps en temps. D'ailleurs il est certain qu'ils ont laissé presque tousjours le commerce libre, & qu'il a souvent fleuri à Siam. Fernand Mandez Pinto dit que de son temps il y alloit tous les ans plus de mille vaisseaux étrangers, maintenant il n'y va que deux ou trois barques Hollandoises.

Les étrangers les plus riches, & sur tout les Mores.

IV.
Par où le commerce étranger a cessé à Siam.

Le commerce veut une certaine liberté: personne n'a pû se resoudre à aller à Siam, pour vendre necessairement au Roy ce qu'on y portoit, & pour acheter de lui seul ce qu'on vouloit en tirer, lors mesme que celà n'étoit pas du crû du Royaume. Car encore qu'il y eût plusieurs vaisseaux étrangers ensemble à Siam, le commerce n'estoit pas permis d'un vaisseau à l'autre, ny avec les habitans du païs naturels ou étrangers, jusqu'à ce que le Roy, sous pretexte d'une preference deuë à sa dignité Royale, eust acheté tout ce qu'il y avoit de meilleur dans les vaisseaux, & au marché qu'il vouloit, pour le revendre ensuite comme il lui plaisoit: parce que quand la saison du départ des vaisseaux pressoit, les marchands aimoient encore mieux vendre à grosse perte, & acheter une nouvelle charge chérement, que d'attendre à Siam une nouvelle saison de partir, sans espérance de faire un meilleur négoce.

V.
Les Siamois na-

Au reste ce ne sont ny les richesses naturelles, ny les manufactures du Royaume de Siam,

 que

Digitized by Google

turels ne peuvent fournir au commerce étranger.

que l'on seroit tenté d'y aller chercher. Les Siamois naturels, ruïnez comme ils sont par des impôts & par des corvées, ne sauroient faire un grand commerce, quand ils en auroient toute la liberté possible. On ne fait le commerce que d'un argent superflu, & à peine l'argent necessaire à la vie se trouve-t-il dans les lieux, où les impôts sont trop grands. Le trop d'argent levé sur le peuple revient lentement au peuple, & sur tout aux Provinces éloignées: & il n'y revient pas tout, parce qu'il en demeure une grande partie entre les mains de ceux, qui servent aux receptes & aux dépenses du Prince. Et quand à cette partie qui revient au peuple, elle ne demeure pas en ses mains pour ses usages: elle en sort bien-tôt pour retourner aux coffres du Prince: si bien qu'il faut au moins que tous les petits commerces cessent faute d'argent, ce qui ne peut être, que le commerce general d'un Etat n'en souffre beaucoup. Mais cela est encore plus veritable à Siam, où le Prince accumule tous les ans ses revenus, au lieu de les dépenser. Aprés avoir ainsi expliqué tout ce qui regarde le Roy, les Officiers, & le peuple de Siam, il me reste à parler de leurs Prêtres, c'est à dire des Talapoins.

CHA-

Digitized by Google

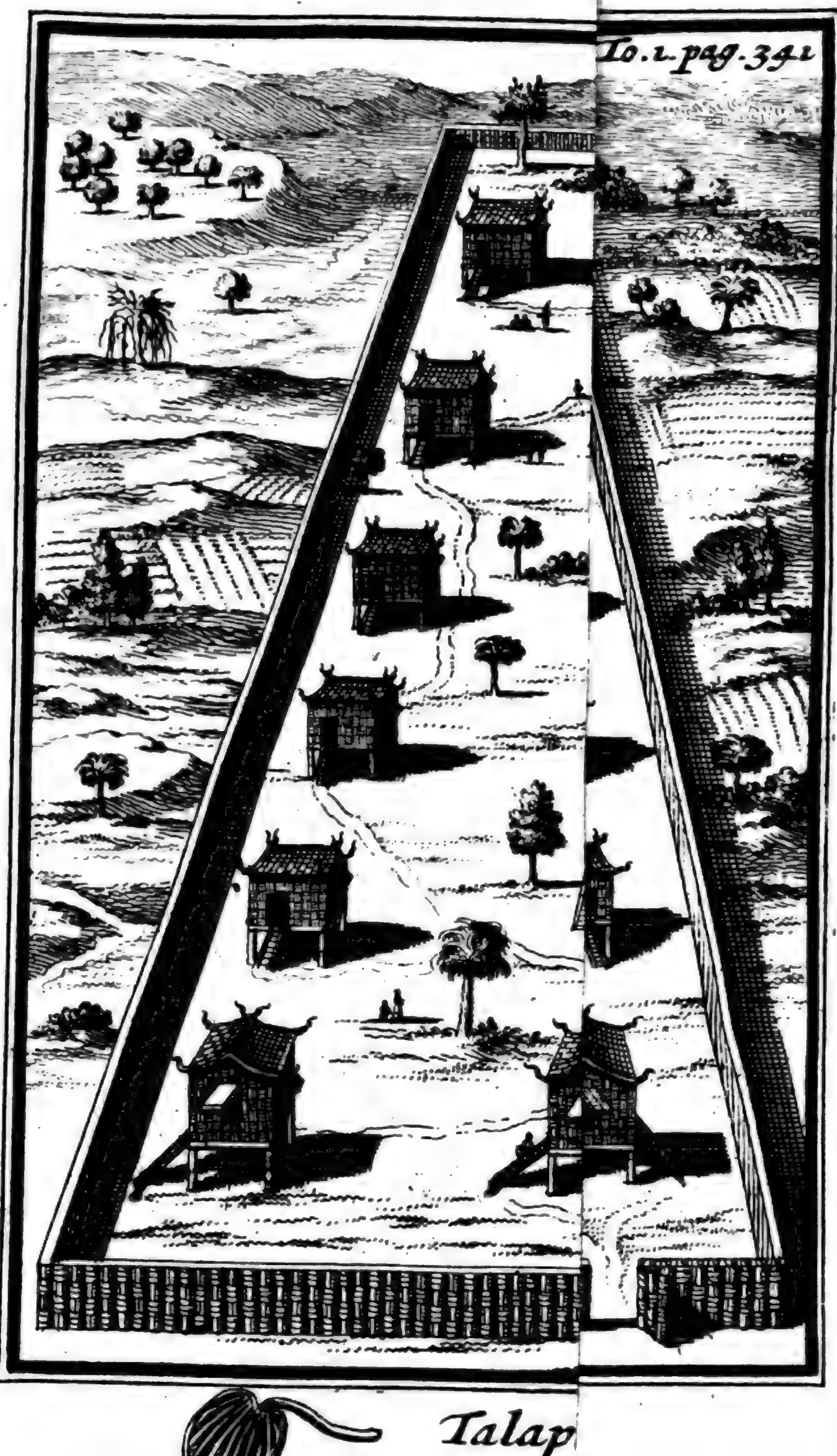

Talap

Digitized by Google

Chapitre XVII.

Des Talapoins, & de leurs Convents.

Ils vivent dans des Convents, que les Siamois appellent *Vat*; & ils servent des Temples, que les Siamois appellent *Pihan*, & les Portugais *Pagode*, du mot Persan *Poutghéda*, qui veut dire Temple d'Idoles: mais les Portuguais employent le mot de *Pagode*, pour signifier également *l'Idole* & le Temple. I. Origine du mot Pagode.

Le Temple & le Convent occupent un fort grand terrein quarré entouré d'une clôture de bambou. Au milieu du terrein est le Temple comme au lieu estimé le plus honorable dans leurs campemens: & aux extrémitez de ce terrein, & le long de la clôture de bambou, sont rangées les cellules des Talapoins, comme des tentes d'Armée: & quelquefois les rangs en sont doubles, ou triples. Ces cellules sont de petites maisons isolées, & élevées sur des piliers, & celle du Superieur est de même, mais un peu plus grande & un peu plus haute que les autres. Les pyramides sont prés du Temple & tout autour: & le terrein que le Temple & les pyramides occupent, outre qu'il est élevé, est enfermé entre quatre murs; mais depuis ces murs jusqu'aux cellules il reste encore un grand terrein vuide, qui est comme la Court du Convent. Quelquefois ces murs sont tous nuds, & ne servent que de clôture au- II. Description des Convents des Talapoins.

terrein, qu'occupent le Temple & les pyramides: quelquefois le long de ces murs il y a des galeries couvertes de la figure de celles, qu'on appelle *le Cloître*, dans nos maisons Religieuses: & sur un contremur à hauteur d'appui, qui regne le long de ces galeries, ils posent tout de suite & prés à prés un grand nombre d'Idoles quelquefois dorées.

III. Ils ont des cellules pour les Talapoüines.

Quoy qu'il y ait à Siam des Talapoüines, c'est à dire des femmes, qui observent en la plusspart des choses la Régle des Talapoins, elles n'ont pas neanmoins d'autres Convents que ceux des Talapoins mesmes: les Siamois estimant que l'âge avancé de toutes ces femmes, car il n'y en a pas de jeunes, est une caution suffisante de leur continence. Il n'y a pas à la verité des Talapoüines dans tous les Convents: mais dans ceux où il y en a, leurs cellules sont le long de l'un des côtez de la clôture de bambou, dont j'ay parlé, sans estre autrement séparées de celles des Talapoins.

IV. Comment les enfants Talapoins sont logés.

Les *Nens* ou *enfans Talapoins*, sont dispersez, un, deux, ou trois dans châque cellule de Talapoin, & ils servent le Talapoin chez qui ils logent, c'est à dire auprés de qui ils ont esté mis par leurs parens: si bien que quand un Talapoin a deux ou trois Nens, il n'en reçoit pas davantage. Ces Nens au reste ne sont pas tous jeunes: il y en a qui vieillissent dans cette condition, qui n'est pas censée entiérement Religieuse, & ils appellent *Taten* le plus vieux de

Digitized by Google

de tous. C'est à lui entr'autres choses à arracher les herbes, qui croissent dans le terrein du Convent, ce que les Talapoins ne peuvent, à leur avis, faire eux-mesmes sans peché.

L'Ecole des Nens est une salle de bambou isolée; & outre cette salle, il y en a tousjours quelque autre, aussi isolée, où le peuple porte ses aumônes aux jours que le Temple est fermé, & où les Talapoins s'assemblent pour leurs conferences ordinaires. V. Salles du Convent.

Le Clocher est une tour de bois aussi isolée, ils l'appellent *ho-racang*, c'est à dire tour de la cloche; mais la cloche n'a point de battant de fer. Ils la frappent avec un marteau de bois pour la sonner; & ce n'est qu'à la guerre, ou pour des choses de guerre, qu'ils frappent leurs bassins & autres instruments d'airain, ou de cuivre, avec des marteaux de fer. VI. Le Clocher.

Chaque Convent est sous la conduite d'un superieur appelé *Tcháou-Vat*, c'est à dire Seigneur ou Maître du Convent; mais tous les Superieurs ne sont pas d'une égale dignité. Les plus honorables sont ceux, qu'ils appellent *Sancrat*, & le Sancrat du Convent du Palais est le plus reveré de tous. Nul Superieur neanmoins, ny nul Sancrat n'a autorité ny jurisdiction sur un autre. Ce corps seroit trop à craindre s'il n'avoit qu'une tête, & s'il agissoit tousjours de concert, & par les mesmes maximes. VII. Des Superieurs.

Les Missionnaires ont comparé les Sancrats à nos Evesques, & les simples Superieurs à nos VIII. Des Sancrats.

Curez; & ils ont du penchant à croire que ce païs-là a eu autrefois des Evêques Chrétiens, ausquels les Sancrats ont succedé. Il n'y a à la verité que les Sancrats, qui puissent faire des Talapoins, comme il n'y a que les Evéques, qui puissent faire des Prêtres. Mais d'ailleurs les Sancrats n'ont aucune jurisdiction ny aucune autorité, ny sur le peuple, ny sur les Talapoins qui ne sont pas de leur Convent; & on ne m'a pû dire qu'ils ayent quelque caractere particulier qui les fasse Sancrats, sinon en ce qu'ils sont Superieurs de certains Convents destinez à des Sancrats. Tout Convent donc destiné à un Sancrat est distingué des autres Convents, où il n'y a que de simples Superieurs, par des pierres plantées au tour du Temple & prés de ses murs, dont chacune est double, & a quelque ressemblance, mais bien éloignée, avec une mître posée sur un pié d'estail. J'en ay mis la figure dans l'estampe de celle d'un Temple. Leur nom en Siamois est *Semâ*. Or c'est cette ressemblance tellequelle de ces pierres avec des mitres, qui est le principal fondement du soupçon, qu'ont les Missionnaires, que les Sancrats peuvent avoir succedé à des Evêques. Plus il y a de ces pierres autour d'un Temple, plus le Sancrat est censé élevé en dignité; mais il n'y en a jamais moins de deux, ny plus de huit. L'ignorance où sont les Siamois de ce que ces pierres signifient, a réduit les Missionnaires à en chercher l'origine dans le Christianisme.

Le

Digitized by Google

Le Roy de Siam donne aux principaux Sancrats un nom, un para-sol, une chaise & des hommes pour la porter; mais les Sancrats ne se servent guére de cet équipage que pour aller chez le Roy, & ce ne sont jamais des Talapoins qui portent la chaise. Le Sancrat du Palais s'appelle aujourd'hui *Prá-Viriat*. IX. Honneurs des Sancrats.

L'esprit de l'Institut des Talapoins est de se nourrir des péchez du peuple, de mener une vie pénitente pour les péchez de ceux, qui leur font l'aumône, & de vivre d'aumônes. Ils ne mangent pas en communauté, & encore qu'ils soient fort hospitaliers envers les séculiers, qui ont recours à eux, & mesme à l'égard des Chrêtiens, il leur est pourtant défendu de se faire part des aumônes qu'ils reçoivent, ou au moins de s'en faire part sur le champ; parce que chacun d'eux estant censé faire assez de pénitence, n'a nul besoin de racheter ses pechez en faisant l'aumône à son compagnon, & peut-être a-t-on voulu aussi les obliger tous à la fatigue de la quête: il n'est pas neanmoins défendu à un Talapoin de rien donner jamais à son confrére, ou de l'assister dans un véritable besoin. Ils ont deux loges, une à châque côté de leur porte pour recevoir les passants, qui cherchent un gîte chez eux. X. L'esprit de cet Institut.

Il y a deux sortes de Talapoins à Siam, comme dans tout le reste des Indes. Les uns vivent dans les bois & les autres dans les villes; & ceux des bois meinent, dit-on, une vie qui pa- XI. Il y a deux sortes de Talapoins.

Digitized by Google

paroîtroit intolerable, & qui la seroit sans doute en des païs moins chauds que Siam, ou que la Thébaïde d'Egipte.

XII. Ils sont obligez au célibat sous peine du feu.

Tous, c'est à dire ceux des villes, & ceux des bois doivent sous peine du feu garder exactement le celibat, tandis qu'ils demeurent dans leur profession; & le Roy de Siam, à la jurisdiction duquel ils ne se sont point soustraits, ne leur fait point de grace sur ce chapitre: car comme ils ont de grands privileges, & qu'entre autres choses ils sont exempts des six mois de corvées, il lui importe que la profession de Talapoin ne devienne pas tout à fait commode, de peur que tous ses sujets ne l'embrassent.

XIII. Et à certaine litterature sous peine d'être chassez du Convent.

Mesme pour diminuër le nombre de ces privilegiez, il les fait examiner de temps en temps sur leur savoir, qui regarde la langue Balie & ses Livres: & quand nous arrivâmes en ce païs-là, il venoit d'en réduire plusieurs milliers à la condition seculiere, parce qu'ils n'avoient pas esté trouvez assez savants. Leur examinateur avoit esté *Oc-Loüang Souraçac* jeune homme de vingt-huit à trente-ans, fils de cet *Oc-Prá Pipitcharatcha*, que j'ay dit qui commande les eléphants: mais les Talapoins des forêts avoient refusé de subir l'examen d'un séculier; & ne consentoient d'estre examinez que par quelqu'un de leurs Superieurs.

XIV. Ils élevent la

Ils élevent la jeunesse, comme j'ay dit; & ils expliquent au peuple leur Doctrine, selon qu'elle

qu'elle est écrite en leurs livres Balis. Ils prêchent le lendemain de toutes les nouvelles & de toutes les pleines Lunes, & le peuple est toûjours assez assidû aux Temples. Quand le lit de la riviére est plein de l'eau des pluyes, jusqu'à ce que l'inondation commence à baisser, ils prêchent tous les jours, depuis six heures du matin jusqu'au dîner, & depuis une heure aprés midy jusqu'à cinq du soir. Le Prédicateur est assis les jambes croisées dans un fauteüil élevé, & plusieurs Talapoins se relayent les uns les autres dans cet office.

jeunesse & instruisent le peuple.

XV. Ce métier est lucratif.

Le peuple approuve la Doctrine qu'on lui prêche par ces mots Balis, *sa-tou-sa*, qui veulent dire *oüy Monseigneur*, ou par d'autres Siamois qui reviennent au mesme sens; & puis il donne l'aumône au Prédicateur: & ceux qui prêchent souvent, non seulement en ce temps-là, mais durant tout le cours de l'année, deviennent aisément riches.

XVI. Du Carême des Talapoins & de leur facilité à jeûner.

Or c'est ce temps-là que les Européans ont appelé le Carême des Talapoins. Leur jeûne est de ne rien manger depuis midy, horsmis qu'ils peuvent mascher du betel: mais quand mesme ils ne jeûnent pas, ils ne mangent depuis midy que du fruit. Les Indiens sont naturellement si sobres, qu'un jeûne de quarante jours, & mesme de cent, ne leur paroît pas incroyable. Twist Auteur Hollandois rapporte dans sa *Description des Indes*, que *l'expérience a certainement fait voir qu'il y a des Indiens,*

qui peuvent jeûner vingt, trente, & quarante jours, sans rien prendre qu'un peu de liqueur mêlée de quelque bois amer mis en poudre. Les Siamois m'ont cité l'exemple d'un Talapoin, qu'ils prétendent avoir jeûné cent-sept jours sans rien manger. Mais quand j'ai sondé leur pensée là-dessus, j'ay trouvé qu'ils attribuoient ce jeûne à magie : & pour me le prouver ils ajoûtoient qu'il étoit facile de vivre de l'herbe des champs ; pourvû qu'on soufflat dessus, & qu'on dît certaines paroles, qu'ils ne savoient pas, ou qu'ils ne vouloient pas me dire, & qu'ils disoient que d'autres savoient.

XVII. Veille des Siamois dans les champs : & l'estime que le peuple en fait.

Aprés la récolte du ris les Talapoins vont pendant trois semaines veiller les nuits au milieu des champs, sous de petites hutes de feüillages rangées en quarré ; & le jour ils reviennent visiter le Temple, & dormir dans leurs cellules. La hute du Superieur est au milieu des autres & plus élevée. Ils ne font point de feu la nuit pour écarter les bêtes féroces, comme tous ceux qui voyagent dans les bois de ce païs-là, ont accoûtumé d'en faire, & comme on en faisoit autour des Tabanques où nous logions : si bien que le peuple regarde comme un miracle que les Talapoins ne soient pas dévorez, & je ne say quelle précaution ils y apportent, horsmis celle de s'enfermer dans un parc de bambou. Mais sans doute ils choisissent des lieux peu exposez, éloignez des bois, & où les bêtes féroces ne sauroient arriver avec la faim, mais aprés

avoir

Digitized by Google

avoir trouvé beaucoup à manger, car c'eſt la ſaiſon où il y a beaucoup de fourage ſur la terre. Le peuple admire auſſi la ſûreté, dans laquelle vivent les Talapoins des forêts : car ils n'ont ny Convent ny Temple pour ſe retirer. Il croit que les tygres, les elephants & les rynocerots les reſpectent, & leur léchent les piés & les mains, quand ils en trouvent quelqu'un d'endormi: mais ceux-cy peuvent faire du feu de bambou pour ſe garentir de ces animaux, ils peuvent coucher dans des forts bien épais; & d'ailleurs quand le peuple trouveroit les reſtes de quelque homme dévoré, il ne préſumeroit jamais que ce fût d'un Talapoin; & quand il n'en pourroit douter, il préſumeroit que ce Talapoin auroit eſté méchant, & ne laiſſeroit pas de croire que les bêtes reſpectent les bons. Et il faut bien auſſi que les forêts ne ſoient pas ſi dangereuſes qu'ils diſent, puis que tant de familles y cherchent un azile contre la Domination.

XVIII. Les Talapoins ont un chapelet.

Je ne ſay au reſte ce que les Talapoins prétendent ny par cette veille, ny par leur carême; j'ignore auſſi ce que veulent dire des chapelets de cent huit grains, ſur leſquels ils récitent de certaines paroles Balies.

XIX. Leur habit.

Ils vont nuds piés & nuë tête, comme le reſte du peuple: ils portent autour des reins & des cuiſſes la pagne des ſéculiers, mais de toile jaune, qui eſt la couleur de leurs Rois, & celle des Rois de la Chine: & ils n'ont ny chemiſe

de mousseline, ny aucune veste. Leur habit est d'ailleurs de quatre piéces. La premiere qu'ils appellent *Angsa*, est une espéce de bandoliere de toile jaune, large de cinq ou six pouces: ils la portent sur l'épaule gauche, & la boutonnent avec un seul bouton sur la hanche droite; & elle ne descend guére plus bas que la hanche. Sur cette bandoliere ils mettent une autre grande toile jaune, qu'on appelle la pagne de Talapoin, & qu'eux appellent *Pa Schívon*, c'est à dire toile de plusieurs piéces, parce qu'elle doit estre rappiécetée en plusieurs endroits. C'est un espéce de Scapulaire, qui descend presque jusqu'à terre par derriere & par devant; & qui ne couvrant que l'épaule gauche revient à la hanche droitte, & laisse les deux bras, & toute l'épaule droite libres. Par dessus le *Pa Schívon* est le *Pa Pàt*. C'est une autre toile large de quatre ou cinq pouces qu'ils mettent aussi sur l'épaule gauche, mais en maniere de chaperon: elle descend par devant jusqu'au nombril, & autant par derriere que par devant. Sa couleur est quelquefois rouge: les Sancrats & les plus vieux Talapoins la portent ainsi, mais *l'Angsa* & le *Pa Schívon* ne peuvent jamais estre que jaunes. Pour tenir en estat le *Pa Pat* & le *Pa Schívon*, ils se ceignent le milieu du corps d'une écharpe de toile jaune, qu'ils appellent *Rappacod*, & qui est la quatriéme & la derniere piéce de leur habit.

Quand

Digitized by Google

Quand ils vont à la quête ils portent un bandége de fer, pour recevoir ce qu'on leur donne : & ils le portent dans un sac de toile, qui leur pend au côté gauche, aux deux bouts d'un cordon passé en bandoliere sur l'épaule droite. XX. Ils ont un petit bassin de fer pour la quête.

Ils se rasent la barbe, la tête, & les sourcils ; & pour se garentir du Soleil ils ont le *Talapat*, qui est leur petit para-sol en forme d'écran, comme je l'ay déja dit autre part. Le Superieur est réduit à se raser luy-même, parce que personne ne luy pourroit toucher à la tête, sans luy manquer de respect. Par la même raison un jeune Talapoin n'oseroit en raser un vieux : mais il est permis aux vieux de raser les jeunes, je veux dire ces enfans dont on leur commet l'éducation, & qui ne sauroient se raser eux-mêmes. Néanmoins quand le Superieur est fort vieux, il faut bien qu'il souffre qu'un autre le rase ; & cet autre le fait aprés luy en avoir demandé permission expresse. Au reste les rasoirs de Siam sont de cuivre. XXI. Ils se rasent toute la tête, & ont un écran à la main.

Les jours ausquels ils se rasent, sont ceux de la nouvelle & de la pleine lune ; & ces jours-là les Talapoins & le peuple jeûnent, c'est à dire qu'ils ne mangent point depuis midy. Le peuple s'abstient aussi ces jours-là d'aller à la pesche, non pas parce que la pesche est un travail, car ils ne s'abstiennent d'aucun autre travail, mais parce, à mon avis, qu'ils n'estiment XXII. Les jours ausquels ils se rasent, sont des jours de dévotion pour le peuple.

Digitized by Google

ment pas la pesche entierement innocente, comme nous verrons dans la suite. Et enfin le peuple porte ces jours-là aux Convents des aumônes, qui consistent en argent, en fruits, en pagnes, ou en bêtes. Si les bêtes sont mortes, les Talapoins les mangent : si elles sont en vie, ils les laissent vivre & mourir autour du Temple; & ils ne les mangent que quand elles meurent d'elles-mêmes. Il y a même prés de certains Temples un vivier pour le poisson vivant, que l'on offre au Temple: & outre ces jours de Fête communs à tous les Temples, chaque Temple en a un singulier destiné à recevoir des aumônes, comme si c'estoit la Fête de sa Dédicace: car je n'ay pû savoir ce que c'est.

XXIII. Le peuple aime à se parer pour aller aux Temples: & sa charité envers les animaux.

Le peuple assiste volontiers à ces Fêtes, & y fait parade de ses habits neufs. Une de leurs grandes charitez c'est d'y rendre la liberté à des animaux, qu'ils achetent de ceux, qui les auront esté prendre dans les champs. Ce qu'ils donnent à l'Idole, ils ne l'offrent pas immediatement à l'Idole, mais aux Talapoins: & ceux-cy le presentent à l'Idole, ou en le tenant sur la main devant l'Idole, ou en le mettant sur l'Autel; & peu de temps aprés ils le retirent, & le convertissent à leurs usages. Quelquefois le peuple offre des bougies allumées, que les Talapoins attachent aux genoux de la statuë, & cela fait qu'au moins l'un des genoux de beaucoup d'Idoles est dédoré. Pour ce

Digitized by Google

ce qui est de sacrifice sanglant, ils n'en font jamais, il leur est défendu au contraire de rien tuër.

A la pleine lune du cinquiéme mois les Talapoins lavent l'Idole avec des eaux parfumées, mais le respect ne permet pas qu'on luy lave la tête. Ils lavent ensuite le Sancrat. Et le peuple va aussi laver les Sancrats & les autres Talapoins : & puis dans les familles particulieres les enfans lavent leurs parents, sans avoir égard au sexe : car le fils & la fille lavent également le pere & la mere, l'ayeul & l'ayeule. Cette coûtume s'observe aussi au païs de Láos, avec cette singularité, qu'on y lave le Roy même dans la riviere. XXIV. Les Siamois lavent leurs Idoles, leurs Talapoins, & leurs parents.

Les Talapoins n'ont point d'horloge : & ils ne se lévent que quand il fait assez clair pour pouvoir discerner les veines de leurs mains, de peur que s'ils se levoient plus matin, ils ne tüassent en marchant quelque insecte sans l'apercevoir. Cela fait qu'ils se levent un peu plus tard aux jours plus courts, quoy que leur cloche ne laisse pas de les éveiller avant le jour. XXV. L'heure à laquelle se levent les Talapoins.

Etant levez ils vont avec leur Supérieur au Temple pendant deux heures. Là ils chantent ou récitent du Bali, & ce qu'ils chantent est écrit sur des feüilles d'arbre un peu longues, & rattachées par l'un des bouts, comme j'ay dit en parlant de l'arbre qui les porte. Le peuple n'a aucun livre de priéres. La contenance XXVI. Ils vont au Temple dés le matin.

nance des Talapoins pendant qu'ils chantent, est d'estre assis les jambes croisées, & d'agiter tousjours leur Talapat ou éventail en forme d'écran, comme s'ils vouloient toûjours se donner du vent: de sorte que leur éventail va ou vient à châque sillabe qu'ils prononcent, & ils les prononcent toutes à temps égaux & sur le même ton. En entrant dans le Temple & en sortant ils se prosternent trois fois devant la statuë, & les séculiers en usent de même: mais les uns & les autres demeurent dans le Temple assis les jambes croisées, & non toûjours prosternez.

XXVII. Puis à la quête, de laquelle seule ils ne vivent pas toûjours.

Au sortir de la priére les Talapoins vont en ville demander l'aumône pendant une heure: mais ils ne sortent jamais du Convent, & n'y rentrent jamais sans aller saluër leur Superieur, devant lequel ils se prosternent jusqu'à toucher la terre de leur front: & parce que le Superieur est assis les jambes croisées à l'ordinaire, ils prennent l'un de ses piés à deux mains, & le mettent sur leur tête. Pour demander l'aumône ils se presentent aux portes sans rien dire; & ils passent outre aprés un peu de temps, si on ne leur donne rien. Il est rare que le peuple les renvoye sans leur donner, & outre cela leurs parens ne les laissent jamais manquer de rien. Les Convens ont même quelquefois des jardins, & des terres labourables, & des esclaves pour les travailler. Toutes leurs terres sont libres d'impôt, & le Prince

n'y

Digitized by Google

n'y touche pas; quoy qu'il en ait la vraye proprieté, s'il ne s'en eſt dépoüillé par écrit, ce qu'il ne fait preſque jamais.

Au retour de la quête les Talapoins déjeûnent s'ils veulent, & ne ſont pas tousjours réguliers à préſenter à l'Idole ce qu'ils mangent, quoy qu'ils le faſſent quelquefois de la maniere que j'ay dite. En attendant le dîné ils étudient, ou ils s'occupent à ce que bon leur ſemble, & ils dînent à midy. Aprés dîné ils font la leçon aux petits Talapoins, & ils dorment; & ſur le déclin du jour ils balayent le Temple, & y chantent comme le matin pendant deux heures, aprés quoy ils ſe couchent. S'ils mangent le ſoir ce n'eſt que du fruit: & quoy que leur journée ſemble remplie par ce que je viens de dire, ils ne laiſſent pas de ſe promener en ville les aprés-dînées pour leur plaiſir. XXVIII. Comment ils rempliſſent la journée.

Outre les eſclaves que peuvent avoir les Convens, ils ont châcun un ou deux valets, qu'ils appellent *Tapacáou*, & qui ſont véritablement ſéculiers, quoy qu'ils ſoient habillez comme les Talapoins, hormis que leur habit eſt blanc, & non jaune. Ils reçoivent l'argent que l'on donne aux Talapoins, parce que les Talapoins n'en peuvent toucher ſans péché: ils ont ſoin des jardins & des terres, que peut avoir le Convent, & en un mot ils font dans les Convens, pour les Talapoins, tout ce que les Talapoins croyent ne pouvoir XXIX. Des valets ſéculiers des Talapoins.

faire

Digitized by Google

faire par eux-mêmes, comme nous verrons dans la ſuite.

CHAPITRE XVIII.

De l'Election du Supérieur, & de la reception des Talapoins, & des Talapoüines.

I. L'Election du Supérieur. QUand le Supérieur eſt mort, ſoit-il Sancrat ou non, le Convent en élit un autre, & pour l'ordinaire il choiſit le plus vieux Talapoin de la maiſon, ou au moins le plus ſavant.

II. Comment fait un ſéculier, qui bâtit un Temple, & commence un Convent. Si un particulier fait bâtir un Temple, il convient avec quelque vieux Talapoin à ſon choix, pour venir eſtre le Supérieur du Convent, qui ſe bâtit autour de ce Temple, à meſure que d'autres Talapoins y veulent venir habiter: car on ne bâtit point de loge de Talapoin par avance.

III. Comment on eſt receu Talapoin. Si quelqu'un veut ſe faire Talapoin, il commence par convenir avec quelque Supérieur, qui veüille le recevoir dans ſon Convent: & parce qu'il n'y a qu'un Sancrat, comme j'ay dit, qui luy puiſſe donner l'habit, il va le demander à quelque Sancrat, ſi le Supérieur avec qui il veut demeurer, n'eſt luy-même Sancrat; & le Sancrat luy donne heure à peu de jours de là & pour l'aprés-dînée. Quiconque s'y oppoſeroit pécheroit; & comme cette profeſſion eſt

eſt lucrative, & qu'elle ne dure pas neceſſairement toute la vie, les parens ſont tousjours fort aiſes de la voir embraſſer à leurs enfans. Je n'ay pas oüy dire ce que rapporte Mr. Gervaiſe, qu'on ait beſoin d'une permiſſion par écrit d'Oc-yà Prá-ſedet pour eſtre reçû Talapoin. Je ne voy pas même comment cela ſeroit pratiquable dans toute l'étenduë du Royaume; & l'on m'a toûjours aſſûré qu'il eſt libre à tout le monde de ſe faire Talapoin, & que ſi quelqu'un s'oppoſoit à la reception d'un autre dans cette profeſſion, il pécheroit. Lors donc que quelqu'un doit eſtre reçû, ſes parens & ſes amis l'accompagnent à cette ceremonie avec des inſtrumens & des danſeurs, & de temps en temps ils s'arrêtent en chemin pour voir danſer. Pendant la ceremonie le Poſtulant & les hommes, qui ſont de la ſuite, entrent dans le Temple où eſt le Sancrat: mais les femmes, les inſtruments, ny les danſeurs n'y entrent point. Je ne ſay qui raſe la tête, les ſourcils & la barbe au Poſtulant, ou s'il ne ſe la raſe pas luy-même. Le Sancrat luy donne l'habit de la main à la main, & il s'en reveſt: laiſſant tomber l'habit ſéculier par deſſous, quand il a mis l'autre. Le Sancrat prononce cependant pluſieurs paroles Balies: & quand la ceremonie eſt achevée, le nouveau Talapoin s'en va au Convent où il doit demeurer; & ſes parens & ſes amis l'y accompagnent: mais dés lors il ne doit plus entendre d'inſtru-

ſtrument, ny regarder aucune danſe. Quelques jours aprés les parens donnent un repas au Convent; & ils donnent beaucoup de ſpectacles devant le Temple, leſquels il eſt défendu aux Talapoins de regarder.

IV. S'il y a divers degrés de Talapoins.

Mr. Gervaiſe diſtingue les Talapoins en *Baloüang*, *Tcháou-cou* & *Picou*. Pour moy j'ay toûjours oüy dire que *Baloüang*, que les Siamois écrivent *Pat-loüang*, n'eſt qu'un titre de reſpect. Les Siamois le donnoient aux PP. Jeſuïtes, comme nous leur donnons le titre de reverence. Je n'ay jamais oüy parler en ce païs-là du mot de *Picou*, mais ſeulement de celuy de *Tcháou-cou*, que j'expliqueray dans la ſuite, & qu'on m'a dit eſtre le mot Siamois qui veut dire Talapoin. De ſorte qu'ils diſent, *c'eſt un Tcháou-cou*, & *je veux eſtre Tcháou-cou*, pour dire *c'eſt un Talapoin* & *je veux eſtre Talapoin*. Néanmoins comme il peut y avoir entre les Sancrats & les Talapoins quelque difference, dont les gents que j'ay conſultez, n'ont ſû, quoy qu'habiles d'ailleurs, m'expliquer le veritable fondement, il peut bien eſtre qu'il y en ait auſſi quelqu'une entre les Talapoins mêmes, dont quelques-uns ſoient *Pat-loüang* & d'autres *Picou*, & que le nom general de tous ſoit *Tcháou-cou*: je m'en rapporte à Mr. Gervaiſe.

V. Des Talapoüines.

Les Talapoüines s'appellent *Nang Tchii*: Elles ſont vêtuës de blanc, comme les Tapacáou, & ne ſont pas eſtimées tout-à-fait Religieu-

gieuſes. Un ſimple Supérieur ſuffit à leur donner l'habit, auſſi-bien qu'aux *Nens* : & quoy qu'elles ne puiſſent avoir aucun commerce charnel avec les hommes, néanmoins on ne les brûle pas pour cela, comme on brûle les Talapoins, qu'on ſurprend en faute avec les femmes. On les livre à leurs Parens pour les châtier du baſton ; parce que les Talapoins ny les Talapoüines ne peuvent frapper perſonne.

CHAPITRE XIX.

De la Doctrine des Talapoins.

I. Divers genres de Talapoins dans les Indes.

TOutes les Indes ſont pleines de Talapoins, quoy qu'ils n'ayent pas par tout ce même nom, & qu'ils ne vivent pas par tout d'une même ſorte. Quelques-uns ſe marient, & d'autres gardent le célibat : quelques-uns mangent de la viande, pourvû qu'on la leur donne tuée, d'autres n'en mangent jamais : quelques-uns tuënt des animaux, d'autres n'en tuënt point du tout ; & d'autres n'en tuënt que rarement & pour quelque ſacrifice. Leur Doctrine ne paroît pas non plus exactement la même par tout, quoy que le fond en ſoit toûjours l'opinion de la Metempſycoſe : & leur culte auſſi eſt divers, quoy qu'il ſe rapporte toûjours aux morts.

II. Comment ils

Il ſemble qu'ils croyent toute la nature animée,

croyent toute la nature animée, & quelle idée, ils ont de l'animation.

mée, non seulement les hommes, les bêtes & les plantes, mais le ciel, les astres, la terre & les autres elements, les fleuves, les montagnes, les villes, les maisons mêmes. Et d'ailleurs comme toutes les ames leur paroissent de même nature, & indifferentes à entrer dans tous les corps, de quelque espéce qu'ils soient, il semble qu'ils n'ayent pas de l'animation l'idée que nous en avons. Ils croyent que l'ame est dans le corps, & qu'elle regit le corps, mais il ne paroît pas qu'ils croyent comme nous que l'ame soit unie physiquement au corps, pour faire un tout avec luy. Bien loin de penser que le penchant naturel des ames soit d'estre dans les corps, ils croyent que c'est un soin pénible pour elles, & une occasion de souffrir, & d'expier leurs pechez par leurs souffrances; parce qu'en effet il n'y a pas de genre de vie qui n'ait ses peines. La supréme félicité de l'ame est, à leur avis, de n'estre plus obligée à animer aucun corps, mais de demeurer éternellement dans le repos: & le veritable enfer de l'ame est au contraire, selon eux, la necessité perpetuëlle d'animer des corps, & de passer de l'un dans l'autre par de continuelles transmigrations. On dit que parmi les Talapoins, il y en a qui assûrent hardiment qu'ils se souviennent de leurs transmigrations passées: & ces témoignages suffisent sans doute pour confirmer le peuple dans l'opinion de la Metempsycose. Les Européans

Digitized by Goo

péans ont quelquefois traduit par le mot de *Génie tutelaire* les ames que les Indiens donnent à des corps, que nous estimons inanimez : mais ces génies ne sont certainement dans l'opinion des Indiens que de veritables ames, qu'ils supposent animer également tous les corps où elles sont presentes, mais d'une maniere qui ne répond pas à *l'union physique* de nos Ecoles.

III. Ce qu'ils pensent de l'éternité du monde.

La figure du monde est êternelle selon leur doctrine, mais le monde que nous voyons ne l'est pas: car tout ce que nous y voyons, vit dans leur opinion, & doit mourir ; & il renaîtra en mesme temps d'autres êtres de même espéce, un autre Ciel, une autre terre, d'autres astres : & c'est le fondement de ce qu'ils disent qu'on a vû la nature périr & renaître plusieurs fois.

IV. De la nature de l'ame selon eux.

Nulle opinion n'a esté si generalement reçuë parmi les hommes, que celle de l'immortalité de l'ame : mais que l'ame soit immaterielle, c'est une verité dont la connoissance ne s'est pas tant étenduë. Aussi est-ce une difficulté tres-grande de donner à un Siamois l'idée d'un pur Esprit : & c'est le témoignage qu'en rendent les Missionnaires, qui ont esté le plus long-temps parmi eux. Tous les Payens de l'Orient croyent à la verité qu'il reste quelque chose de l'homme aprés sa mort, qui subsiste separement & independamment de son corps : mais ils donnent étenduë & figu-

re à ce qui en reste, & ils lui attribuënt en un mot tous les mesmes membres, & toutes les mesmes substances solides & liquides, dont nos corps sont composez. Ils supposent seulement que les ames sont d'une matiére assez subtile, pour se dérober à l'attouchement & à la vûë ; quoy qu'ils croyent d'ailleurs que si on en blessoit quelqu'une, le sang qui couleroit de sa blessûre, pourroit paroître. Tels estoient les manes & les ombres des Grecs & des Romains, & c'est à cette figure des ames pareille à celle des corps, que Virgile suppose qu'Enée reconnut Palinure, Didon, & Anchise dans les enfers.

V. Absurdité de leur opinion.

Or ce qu'il y a de tout-à-fait impertinent dans cette opinion, c'est que les Orientaux ne sauroient dire pourquoy ils donnent la figure humaine plûtôt que toute autre, aux ames qu'ils supposent pouvoir animer toutes sortes de corps, autres que le corps humain. Lors que le Tartare qui regne aujourd'hui à la Chine, voulut forcer les Chinois à se raser les cheveux à la Tartare, plusieurs d'entre-eux aimérent mieux souffrir la mort, que d'aller, disoient-ils, en l'autre monde paroître sans cheveux devant leurs Ancétres : s'imaginant que l'on rasoit la tête de l'ame en rasant celle du corps.

VI. Des peines & des récompenses de l'ame

Les ames donc, quoy que materielles sont pourtant imperissables dans leur opinion ; & au sortir de cette vie, elles sont punies ou recompensées par des supplices, ou par des plaisirs

Digitized by Google

ſirs proportionnez par la grandeur & par la durée à leurs bonnes ou mauvaiſes œuvres, juſqu'à ce qu'elles rentrent dans le corps humain, où elles doivent joüir d'une vie plus ou moins heureuſe, ſelon le bien ou le mal qu'elles ont commis en une vie anterieure. après la mort.

VII. Comment ils expliquent la proſperité des méchants, & les malheurs des bons.

Si un homme eſt malheureux avant que d'avoir failli, comme s'il meurt avant que de naître, les Indiens croyent qu'il l'a merité dans une vie anterieure, & qu'alors peut-eſtre il a fait avorter quelque femme groſſe. Si au contraire ils voyent proſperer un méchant homme, ils croyent qu'il joüit de la recompenſe qu'il a meritée en une autre vie par de bonnes actions. Si la vie de l'homme eſt mêlée de bien & de mal, c'eſt, diſent-ils, que tout homme a bien & mal fait quand il a autrefois vécu. En un mot perſonne ne ſouffre, à leur avis, aucun malheur, s'il a tousjours eſté innocent, ny il n'eſt tousjours heureux, s'il a quelquefois eſté coupable, ny il ne joüit d'aucune proſperité qu'il ne l'ait meritée par quelque bonne action.

VIII. Des divers lieux, où l'ame paſſe aprés la mort.

Outre les diverſes manieres d'être de ce monde, comme de plante, ou d'animal, auſquelles les ames ſont tour à tour attachées aprés la mort, ils content pluſieurs lieux hors de ce monde, où les ames ſont punies ou recompenſées. Il y en a de plus heureux que le monde où nous ſommes, & il y en a de plus malheureux. Ils placent tous ces lieux comme par

Digitized by Google

étages dans toute l'étenduë de la nature; & leurs Livres varient dans le nombre; quoy que l'opinion la plus commune est qu'il y en ait neuf d'heureux, & autant de malheureux. Les neuf heureux sont au dessus de nos têtes, les neuf malheureux sont au dessous de nos piés; & plus un lieu est élevé, plus il est heureux, comme aussi plus il est bas, plus il est mal-heureux : de sorte que les heureux s'étendent bien au dessus des étoiles, comme les malheureux s'abysment bien au dessous de la terre. Les Siamois appellent *Theuadà* les habitants des mondes Superieurs, *Pii* ceux des mondes inferieurs, & *Manout* ceux de ce monde. Les Portuguais ont traduit le mot de *Theuadà* par celuy d'Anges, & le mot de *Pii*, par celuy de Diables: & ils ont donné le nom de Paradis aux mondes Superieurs, & celuy d'enfer aux inferieurs.

IX. Elle y renait.

Mais les Siamois ne croyent pas que les ames en sortant du corps passent en ces lieux-là, comme les Grecs & les Romains croyoient qu'elles passoient aux enfers : elles naissent, selon eux, aux lieux où elles passent; & elles y vivent d'une vie, qui nous est cachée, mais qui est sujette aux infirmitez de celle-cy, & à la mort. La mort & la renaissance sont toûjours le chemin de l'un de ces lieux à un autre, & ce n'est qu'aprés avoir véçu en un certain nombre de lieux, & pendant un certain temps, qui s'étend d'ordinaire à plusieurs milliers d'années, que les Ames, punies par-là,

ou

ou recompensées viennent renaître au Monde où nous sommes.

Or comme ils supposent que les ames ont un nouveau ménage dans les lieux où elles renaissent, ils croyent qu'elles ont besoin des choses de cette vie ; & tout l'ancien Paganisme l'a crû de mesme. Les Gaulois brûloient avec le corps d'un homme mort les choses, qu'il avoit le plus aimées pendant sa vie, meubles, animaux, esclaves, & mesme des personnes libres, s'il y en avoit eu de singulierement attachées à son service. X. Pour y vivre d'une vie pleine de besoins comme celle-cy.

On pratique encore aujourd'huy pis que celà, s'il est possible, parmy les Payens de la veritable Inde, où la femme fait gloire de se brûler toute vive avec le corps de son mary, pour rejoindre son ame en l'autre monde. Je sçay bien que quelques-uns presument que cette coustume fut autrefois introduite aux Indes, pour garentir les maris de la trahison de leurs femmes, en les forçant de mourir avec eux. Mandelslo rapporte cette opinion ; & Strabon l'avoit rapportée avant luy, & l'avoit des-approuvée, ne trouvant pas probable ny qu'une telle loy fût établie, ny qu'une telle raison de l'établir fût veritable. En effet, outre que cette coustume s'est étenduë aux meubles & aux animaux, toutes choses innocentes, elle est libre à l'égard des femmes, dont aucune ne meurt de cette maniere, si elle ne le desire ; & elle a été reçuë en trop de païs, XI. Pourquoy les Indiennes se brûlent avec le corps de leur mary mort.

Digitized by Google

pour croire que les crimes des femmes y ayent donné lieu. Les femmes pour estre esclaves, ou comme esclaves de leurs maris, aux lieux où la coûtume en est establie, n'en sont ny plus mécontentes de leur condition ny plus ennemies de leurs maris, & elles ne changent nulle part de condition à cet égard, par un second mariage. Aussi voit-on que les Indiennes ont tousjours regardé non comme une peine, mais comme un bonheur qui leur est offert, la liberté qu'elles ont de mourir avec leurs maris. Les femmes esclaves suivent quelquefois leur maîtresse au mesme bucher, mais volontairement & sans y estre forcées. Et d'ailleurs ce n'est pas une chose sans exemple aux Indes, qu'un mary amoureux de sa femme veüille se consumer avec elle, par l'esperance d'aller joüir avec elle d'une autre vie.

XII. Cette coûtume est reçûë parmi les Tartares, & n'est pas sans exemple chez les Chinois.

Navarete dit que c'est une coûtume des Tartares, que quand il meurt quelqu'un parmy eux, l'une de ses femmes se pende, pour le suivre en l'autre monde; mais que le Tartare qui regnoit à la Chine en 1668. abolit cette coûtume:& il ajoûte, que quoy qu'elle ne soit pas ordinaire aux Chinois, ny approuvée par Confucius, elle n'y est pas neanmoins sans exemple. Il en rapporte même un de son temps, du vice-Roy de Canton, qui s'étant empoisonné luy-même, & se sentant mourir, appela celle de ses femmes qu'il aimoit le mieux, & la pria de le suivre: ce qu'elle fit en se pendant dés qu'il fut mort.

Mais

Digitized by Google

Mais certainement ny les Chinois, ny les Tonquinois, ny les Siamois, ny les autres Indiens d'au de-là du Gange, n'ont jamais reçû, que l'on sache, la coûtume de laisser brûler les femmes: & d'ailleurs ils ont établi par une sage œconomie, qu'il suffisoit de brûler avec les corps morts, au lieu de veritables meubles & de veritable monnoye, ces mesmes choses figurées en papier decoupé, & souvent peint ou doré: sous couleur, à mon avis, qu'en matiere d'ombres, celles des choses en papier étoient aussi bonnes que celles des choses mesmes, que le papier represente. C'est pourquoy le peuple dit que ce papier qu'on brûle, se convertit en l'autre vie aux choses qu'il represente. Les plus riches Chinois ne laissent pas de brûler au moins de veritables étoffes, & ils brûlent d'ailleurs tant de papier, que cette seule dépense ne laisse pas d'estre considerable. XIII. Oeconomie des Chinois & de leurs Voisins dans les fûnerailles.

Mais tous ces peuples d'Orient ne croyent pas seulement qu'ils peuvent estre secourables aux morts, comme je viens de l'expliquer; ils pensent aussi que les morts ont le pouvoir de tourmenter & de secourir les vivants: & de-là vient leur soin & leur magnificence dans les funerailles: car ce n'est qu'en cela qu'ils sont magnifiques. De-là vient aussi qu'ils prient les morts, & principalement les Manes de leurs Ancêtres jusqu'au Bisayeul, ou au Trisayeul, presumant que les autres sont tellement écartez par diverses transmigrations, qu'ils ne sauroient XIV. Pouvoir des morts sur les vivants, source du culte des morts.

Digitized by Google

plus les entendre. Les Romains prioient aussi leurs Ancêtres morts, quoy qu'ils ne les crussent pas Dieux. Ainsi Germanicus dans Tacite, au commencement d'une expedition militaire prie les Manes de son pére Drusus de la rendre heureuse, parce que Drusus avoit luy-mesme fait la guerre en ce païs-là.

XV. Ils ne craignent que les morts de connoissance.

Mais par une prevention, que je voy répanduë mesme parmy les Chrêtiens, qui ont peur des esprits, les Orientaux n'attendent, ny ne creignent rien des morts des païs estrangers, mais des morts de leur ville, ou de leur quartier, de leur profession, ou de leur famille.

CHAPITRE XX.

Des Funerailles des Chinois, & de celles des Siamois.

I. Raison de parler des funerailles des Chinois.

LEs funerailles des Chinois sont decrites en plusieurs Relations, mais je ne laisseray pas d'en dire un mot, pour faire mieux entendre celles des Siamois; parce que les mœurs d'un païs s'éclaircissent toûjours mieux par la comparaison des mœurs des païs voisins.

II. Quelles en sont les principales circonstances.

Le premier soin des Chinois dans les funerailles est d'avoir une biére de bois precieux; en quoy ils font quelquefois une depense au dessus de leur fortune: & quoy qu'ils enterrent les corps sans les brûler, ils ne laissent

Digitized by Google

ſent pas de brûler, en les enterrant, meubles, maiſons, animaux, monnoye, & tout ce qui eſt neceſſaire aux commoditez de la vie; mais le tout en papier, hormis quelques étoffes veritables qu'on brûle aux funérailles des riches. Le P. Semedo rapporte qu'aux funérailles d'une Reyne de la Chine, on brûla réellement ſes meubles. Le ſecond ſoin des Chinois dans les funérailles eſt de choiſir un lieu propre pour le tombeau. Ils le choiſiſſent ſur l'avis des Devins, s'imaginant que le repos du mort dépend de ce choix, & que le bonheur & le repos des vivants dépend du repos du mort. Si donc ils ne ſont pas les propriétaires du lieu indiqué par les Devins, ils ne manquent pas de l'acheter, & quelquefois cherement. Et en troiſiéme lieu, outre le convoy funebre qui eſt grand, ils donnent des repas magnifiques au mort, non ſeulement quand ils l'enterrent, mais à pareil jour toutes les années, & meſme pluſieurs fois l'année.

Ils ont dans leur maiſon une chambre deſtinée aux Manes de leurs Ancêtres, où de temps en temps ils vont rendre à leur figure les meſmes devoirs, qu'ils ont rendus à leur corps en l'enterrant. Ils brûlent de nouveau des parfums, des étoffes, & des papiers dépoupez, & ils leur font de nouveaux repas. Les Tonquinois, ſelon le P. de Rhodes, mêlent à ces ſortes de repas des mets de papier qu'ils brûlent. Le même Auteur raconte bien au long les priéres que les III. Culte des morts.

Tonquinois font aux morts : comment ils leur demandent une longue & heureuse vie : avec quel zele ils redoublent leur culte & leurs priéres dans leurs malheurs, quand les Devins leur assûrent qu'ils en doivent attribuër la cause à la colere de leurs Parens morts.

IV. Les Chinois d'aujourd'huy sont entierement impies.

Plusieurs Relations de la Chine assûrent que les Gents-de-lettres, qui sont en ce païs-là les Citoyens les plus importants, ne regardent les ceremonies des funerailles, que comme des devoirs Civils, ausquels ils ne mêlent aucunes prieres : qu'ils n'ont aujourd'huy aucun sentiment de Religion, & ne croyent ny l'existence d'aucun Dieu, ny l'immortalité de l'ame; & qu'encore qu'ils rendent à Confucius un culte exterieur dans les Temples qui luy sont consacrez, ils ne luy demandent pourtant pas la science, que les Gents-de-lettres du Tonquin luy demandent.

V. Doctrine des anciens Chinois sur le culte des morts, & qu'il est vray-semblable qu'ils n'ont jamais prié les morts dans les funérailles.

Mais, soit que les funerailles que les Chinois lettrez font à leurs Parents soient sans prieres ou non, il ne laisse pas d'estre certain que l'ancien esprit de la Doctrine des Chinois étoit de croire l'immortalité de l'ame, d'attendre des biens & des maux de la part des morts, & de leur adresser des prieres, sinon dans les funerailles, au moins dans les disgraces de la vie pour s'attirer leur protection. D'ailleurs quelque opinion qu'ils ayent eu du pouvoir des morts à secourir les vivants, il est vray-semblable qu'ils estimoient, que les morts étoient

étoient dans le besoin au moment des funerailles, c'est à dire dans l'entrée & dans l'établissement d'une autre vie, & que c'étoit alors aux vivants à secourir les morts, & non à leur demander du secours.

Mais il est temps de dire quelles sont les funerailles des Siamois. Dés qu'un homme est mort on enferme son corps dans une biére de bois, que l'on fait vernir par dehors, & mesme dorer : & comme le vernis de Siam n'est pas si bon que celuy de la Chine, & qu'il n'empêche pas tousjours que la mauvaise odeur du corps mort ne passe par les fentes de la biére, ils tâchent à consumer au moins les instestins du mort avec du mercure, qu'ils versent dans sa bouche, & qui sort, dit-on, enfin par le fondement. Ils se servent aussi quelquefois de biéres de plom, & quelquefois aussi ils les font dorer : mais le bois de leurs biéres n'est pas si précieux qu'à la Chine, parce qu'ils ne sont pas si riches que les Chinois. Ils placent par respect la biére sur quelque chose d'élevé, & d'ordinaire sur un bois de lit qui ait des piés, & tant qu'on garde le corps au logis, soit pour attendre le Chef de la famille, s'il est absent, soit pour préparer les honneurs funebres, on brûle des parfums & des bougies auprés de la biére ; & toutes les nuits les Talapoins viennent chanter en langue Balie dans la chambre où on l'expose : ils s'y arrangent le long des murs. On les nourrit, & on leur donne quelque

VI. Les funérailles des Siamois.

Digitized by Google

argent : & ce qu'ils chantent, ſont des moralitez ſur la mort, avec le chemin du ciel, qu'ils prétendent montrer à l'ame du trépaſſé.

VII. Comment ils brûlent les corps.

Cependant la famille choiſit un lieu à la campagne pour y porter le corps & pour l'y brûler. Ce lieu eſt d'ordinaire un eſpace prés du Temple que le mort, ou quelqu'un de ſes devanciers auront fait bâtir ; ou auprés de quelque autre Temple, s'il n'y en a pas de propre à la famille du mort. On enferme cet eſpace d'une enceinte en quarré faite de bambou avec quelque ſorte d'architecture, du meſme ouvrage à peu prés que les berceaux & les cabinets de nos jardins, & ornée de ces papiers peints ou dorez, qu'ils découpent pour repreſenter des maiſons, des meubles & des animaux domeſtiques & ſauvages. Au milieu de cet enclos eſt le bucher compoſé entierement ou en partie de bois odoriferants, comme ſont le ſandal blanc ou jaune, & le bois d'aigle, & cela ſelon la richeſſe & la dignité du mort. Mais le plus grand honneur des funérailles conſiſte à élever le bucher, non à force d'y mettre du bois, mais par de grands échaffaudages, ſur leſquels ils mettent de la terre & puis le bucher. Aux funérailles de la feuë Reyne, qui mourut il y a ſept ou huit ans, l'échaffaut fut le plus élevé qu'on eût encore vû en ce païs-là, & il fallut demander une machine aux Européans, pour lever la biére avec décence à cette hauteur.

Quand

Digitized by Google

Quand il eſt queſtion de porter le corps au lieu du bucher (ce qui ſe fait toûjours le matin) les parens & les amis le portent au ſon de beaucoup d'inſtruments. Le corps marche le premier, puis la famille du mort hommes & femmes tous habillés de blanc, la tête même voilée d'une toile blanche, & ſe lamentants beaucoup; & enfin le reſte des amis & des parents. Si le convoy peut faire tout le chemin par eau, on le fait. Dans les funerailles fort magnifiques on porte de grandes machines de bambou couvertes de papier peint & doré, qui repreſentent non ſeulement des Palais, des meubles, des elephants, & d'autres animaux ordinaires, mais des monſtres bizarres, dont quelques-uns approchent de la figure humaine, & que les Chrétiens prennent pour des figures de Diables. Ils ne brûlent pas la biére, mais ils en ôtent le corps qu'ils laiſſent ſur le bucher: & les Talapoins du Convent, prés duquel on brûle le corps, chantent pendant un quart d'heure, & puis ſe retirent pour ne paroître pas davantage. Alors commencent les ſpectacles du Cône & du Rabam, que l'on repreſente en même temps, & tout le long du jour, mais ſur des théatres differents. Les Talapoins ne penſent pas y pouvoir aſſiſter ſans péché; & ces ſpectacles ne ſont appelez aux funerailles par aucune vûë de Religion, mais ſeulement pour les rendre plus magnifiques. Ils donnent à la ceremonie un

VIII. Le convoy.

air de Fête, & néanmoins les parens du mort ne laissent pas d'y faire beaucoup de lamentations, & d'y verser beaucoup de larmes: mais ils ne loüent point de pleureuses, à ce qu'on m'a assuré.

IX. Le valet des Talapoins allume le bucher.

Sur le midy le *Tapacáou* ou valet des Talapoins met le feu au bucher, qui brûle pour l'ordinaire pendant deux heures. Le feu ne consume jamais le corps, il le rôtit seulement, & souvent fort mal: mais il est toûjours censé pour l'honneur du mort, qu'il a esté tout-à-fait consumé en lieu éminent, & qu'il n'en reste que les cendres. Si c'est le corps d'un Prince du sang, ou d'un Seigneur que le Roy ait aimé, le Roy met luy-même le feu au bucher, & sans sortir de chez luy. Il lâche un flambeau allumé le long d'une corde, que l'on tend depuis l'une des fenêtres du Palais jusqu'au bucher. Quant aux papiers découpez qui sont naturellement destinez aux flammes, les Talapoins les en garentissent souvent, & s'en saisissent pour les prêter à d'autres funerailles; & la famille du mort les laisse faire. En quoy il paroît qu'ils ont oublié la raison, pourquoy les Nations voisines ne se dispensent pas de brûler effectivement de tels papiers: & en general on peut assûrer qu'il n'y a gents au monde, qui ignorent leur propre Religion autant que les Talapoins. Il est, dit-on, tres-difficile d'en trouver quelqu'un parmy eux qui sache quelque chose: il faut cher-

Digitized by Google

chercher leurs opinions dans les livres Balis, qu'ils conservent, & qu'ils étudient fort peu.

X. Aumônes aux funerailles.

La famille du mort nourrit le convoy, & pendant trois jours elle fait des aumônes : sçavoir le jour que l'on brûle le corps, aux Talapoins qui ont chanté auprés du corps, le lendemain à tout leur Convent, & le troisiéme jour à leur Temple.

XI. Funerailles redoublées.

Voilà ce qui se practique aux funerailles des Siamois : à quoy il faut seulement ajoûter qu'ils embellissent le spectacle par beaucoup de feux d'artifice, & que si les funerailles sont d'un homme d'une haute consequence, elles durent avec les mêmes spectacles pendant trois jours.

XII. Corps déterrez pour recevoir de plus grands honneurs funébres.

Il arrive aussi quelquefois qu'un homme de grande dignité fait déterrer le corps de son pere, quoy que mort depuis long-temps, pour luy faire des funerailles magnifiques ; si lors qu'il est mort, on ne luy en a pas fait, qui fussent dignes de l'élevation présente du fils. Cela sent les mœurs des Chinois, qui communiquent autant qu'ils peuvent à leurs parens morts, les honneurs ausquels ils parviennent. Ainsi, quand un homme n'estant pas né fils de Roy parvient à la Couronne de la Chine, il fera avec de certaines ceremonies donner le titre de Roy à son pere mort.

XIII. Ce que le feu ne

Aprés que le corps d'un Siamois a esté brûlé, comme j'ay dit, toute la pompe est finie : on

Digitized by Google

consume pas, est enterré sous des pyramides: & comment les Siamois appellent ces pyramides.

on renferme les restes de son corps dans la biére, & sans façon ; & l'on met ce dépôt sous une de ces pyramides, dont ils environnent leurs Temples. Quelquefois aussi ils enterrent des pierreries & d'autres richesses avec le corps, parce que c'est les mettre en un lieu que la Religion rend inviolable. Il y en a qui disent qu'ils jettent les cendres de leurs Rois dans la riviere, & j'ay lû des Pegüans qu'ils font une pâte des cendres de leurs Rois avec du lait, & qu'ils l'enterrent à l'embouchûre de leur fleuve quand la mer est retirée : mais comme le feu ne consume jamais tout, & qu'il épargne principalement les os, les Siamois & les Pegüans mettent ces restes de leurs Rois sous des pyramides. Ces pyramides s'appellent *Prá Tchiáï-dì*. *Prá* est ce terme Baly, dont j'ay souvent parlé. *Tchiáï-dì* veut dire *cœur-bon*, c'est à dire *contentement* comme je l'ay expliqué autre part : de sorte que *Prá Tchiáï-dì* revient à ces mots *repos sacré*, autant que ceux de repos & de contentement se ressemblent.

XIV. D'ou est venu le goût des pyramides pour les tombeaux.

Un tombeau tout plat comme les nôtres ne seroit pas à leur avis assez honorable, il leur faut quelque chose d'élevé : & voilà le goût des pyramides d'Egypte & des Mausolées. Des peuples encore plus vains y ont joint les epitaphes : & parce que le temps efface les Inscriptions, qui sont exposées à la vûë, d'autres ont mis leurs noms à couvert sur les pierres fon-

Digitized by Google

fondamentales de certains édifices superbes: si bien que quand on les y découvre, leur ouvrage est déja renversé jusqu'aux fondements. Les Siamois s'en tiennent encore au premier degré de vanité, qui est des simples pyramides sans epitaphe, & si peu fondées, que celles qui durent le plus, ne durent jamais un siécle.

XV. Pourquoy les Siamois aiment à bâtir des Temples.

Ceux qui n'ont ny Temple ny pyramide, gardent quelquefois chez eux les restes mal brûlez de leurs parens: mais il n'y a guére de Siamois assez riche pour bâtir un Temple qui ne le fasse, & qui n'y enfoüisse les richesses qu'il a de reste. Les Temples sont des aziles inviolables, comme j'ay dit, & les Rois de Siam aussi bien que les Particuliers, leur confient leurs Thrésors. Je sçay que des Siamois ont demandé des limes sourdes à des Européans, pour couper de grosses barres de fer qui lioient des pierres dans des Temples, sous lesquelles il y avoit de l'or caché. Les Siamois qui n'ont pas dequoy bâtir un Temple, ne laissent pas de faire faire au moins quelque Idole, qu'ils donnent à quelqu'un des Temples dejà bâtis. Ce qui en ces peuples est un sentiment de vanité ou de Religion, au lieu que la construction des Temples peut estre autant l'interêt de conserver leurs richesses à leur famille, que toute autre chose.

XVI. Funerailles des pauvres.

Les plus pauvres enterrent leurs parens sans les brûler; mais s'il leur est possible ils y appel-

pellent les Talapoins, qui ne marchent pas ſans ſalaire. Ceux qui n'ont pas même dequoy payer les Talapoins, croyent faire aſſez d'honneur à leurs parens morts, de les expoſer à la campagne en lieu éminent : c'eſt à dire ſur un échaffaut, où les vautours & les corneilles les dévorent.

XVII. Honneurs funébres retardez.

J'ay déja dit que dans les maladies épidémiques ils entérrent les corps ſans les brûler ; & qu'ils les déterrent & les brûlent quelques années aprés, lors qu'ils croyent tout le péril de l'épidémie paſſé.

XVIII. Ceux qui ſont privez des honneurs funébres.

Mais ils ne brûlent jamais ny ceux que la Juſtice fait mourir ny les enfants morts-nez, ny les femmes qui meurent en accouchant, ny ceux qui ſe noyent, ou qui périſſent par quelque autre deſaſtre extraordinaire, comme par un coup de foudre. Ils mettent ces malheureux au rang des coupables, parce qu'ils croyent que de tels malheurs n'arrivent jamais à des perſonnes innocentes.

XIX. Le Deüil.

Le Deüil à la Chine eſt preſcrit par la loy, & celuy du pére & de la mere y dure trois ans, & prive ou dépoüille le fils pendant ce temps-là de toute ſorte d'employ public, s'il n'eſt militaire : encore me ſemble-t-il que cette exception pour les emplois militaires eſt un établiſſement récent. Les Siamois au contraire n'ont point de Deüil forcé : ils ne donnent de marques de douleur qu'autant qu'ils ſont affligez ; ſi bien qu'il eſt plus ordinaire à Siam que

Digitized by Google

que le pere & la mere y prennent le Deüil de leurs enfants, que non pas que les enfants l'y portent de leur pere & de leur mere. Quelquefois le pere se fait Talapoin & la mere Talapoüine, ou au moins ils se rasent la tête l'un & l'autre: mais il n'y a que les veritables Talapoins, qui puissent se raser aussi les sourcils.

Il ne m'a pas paru, que les Siamois invoquent leurs parens morts, quelque interrogation que j'aye pû faire sur cela; mais ils ne laissent pas de se croire souvent tourmentez de leurs apparitions: & pour lors ils portent des viandes à leurs tombeaux que les bêtes mangent; & ils font des aumônes pour eux aux Talapoins, parce qu'ils croyent que l'aumône rachéte les péchez des morts aussi bien que des vivants. Outre cela les Siamois font presque en toutes rencontres des priéres aux bons Génies, & des imprecations contre les mauvais, dequoy j'ay déja donné quelques exemples: & ces Génies ne sont certainement dans leur opinion que des ames, toutes, comme j'ay dit, de même nature. XX. Que les Siamois prient les morts.

Les méchants Génies sont les ames de ceux, qui meurent, ou par ordre de la justice, ou par quelqu'un de ces malheurs extraordinaires, qui les font juger indignes des honneurs funébres. Les bons Génies sont toutes les autres ames, estimées plus ou moins bonnes selon qu'elles ont esté plus ou moins vertueu- XXI. Comment il faut entendre que les ames des bons se changent en Anges.

ses

& celle des méchants en Diables.

ſes en cette vie. Et cela revient tout-à-fait à l'opinion de Platon, qui vouloit qu'on s'attachât à la vertu pendant la vie, afin que l'habitude en durât aprés la mort. Cela revient encore à cette ancienne opinion, qui eſtoit répanduë même parmi quelques-uns des anciens Chrétiens, que les ames des bons ſe changeoient en Anges, & les ames des méchants en Diables. Mais chez les Indiens cette Doctrine n'eſt autre choſe, ſinon que les ames des bons renaiſſent aprés la mort dans un de ces lieux, que les Portuguais ont appelé Paradis, & les ames des méchants dans un de ces autres lieux, qu'ils ont appelé Enfers. Les unes continuant d'eſtre bonnes apres la mort, font du bien aux hommes, les autres continuant d'eſtre méchantes, nuiſent aux hommes & à toute autre choſe, autant qu'elles peuvent. Et qui ſait ſi ces divers Paradis qu'ils croyent, ne ſont pas un ſouvenir confus des divers Ordres des Eſprits céleſtes?

XXII. Les Indiens n'ont point de Dieu qui ſoit le Juge des actions humaines.

Or par un aveuglement incroyable les Indiens n'admettent aucun Etre intelligent, qui juge de la bonté, ou de la malice des actions humaines, & qui en ordonne le châtiment ou la récompenſe. Ils n'admettent pour cela qu'une fatalité aveugle, qui fait, diſent-ils, que le bonheur accompagne la vertu, & que le malheur accompagne le vice; comme elle détermine les choſes peſantes à deſcendre, & les legéres à monter. Et parce que rien ne repugne

pugne davantage à la raiſon, que de ſuppoſer une Juſtice exacte dans le hazard, ou dans la neceſſité du deſtin, les peuples Indiens ſe portent à imaginer quelque choſe de corporel dans les œuvres bonnes ou mauvaiſes, qui a, diſent-ils, la force de faire aux hommes le bien ou le mal qu'ils ont mérité. Mais puis que nous avons ſouvent dit, que les Indiens reconnoiſſent la diſtinction des œuvres bonnes ou mauvaiſes, il eſt à propos de donner les Principes de leur Morale.

CHAPITRE XXI.

Des Principes de la Morale Indienne.

ILs ſe reduiſent à cinq préceptes négatifs, à peu prés les mêmes dans tous les Cantons des Indes. Ceux des Siamois ſont tels. I. Cinq préceptes négatifs.

1. Ne rien tuër.
2. Ne rien dérober.
3. Ne commettre aucune impureté.
4. Ne point mentir.
5. Ne point boire de liqueur qui enyvre, qu'ils appellent *Láou* en general.

Le premier Précepte n'eſt point borné à ne tuër ny hommes ny animaux: mais il s'étend aux plantes & aux ſemences; parce que, par une opinion aſſez vray-ſemblable, ils croyent que la ſemence n'eſt que la plante même dans une enveloppe. L'homme obſervant donc ce pre- II. Le premier Précepte s'étend aux plantes & aux ſemences.

premier Précepte, comme ils l'entendent, ne sauroit vivre que de fruit; d'autant qu'ils regardent le fruit, non comme une chose qui a vie, mais comme une partie d'une chose qui a vie, & qui ne souffre point, quoy qu'on luy ôte son fruit. Il faut seulement en mangeant le fruit ne manger ny pepin ny noyau, parce que ce sont des semences: & il faut enfin ne point manger de fruit hors de la saison, c'est à dire, à mon avis, avant la saison; parce que c'est faire avorter la semence que le fruit contient, en l'empêchant de mûrir.

III. Et à ne rien détruire dans la nature.

Outre cela le Précepte de ne point tuër s'étend à ne rien détruire dans la nature: parce qu'ils estiment que tout y est animé, ou, si l'on veut, qu'il y a des ames par tout, & que c'est déloger une ame par force, que de détruire quoy que ce soit. Ils ne veulent même rien estropier, ny rien mutiler. Ils ne casseront pas, par exemple, une branche d'arbre, comme ils ne casseront pas le bras à un homme innocent. Ils croyent que c'est offenser l'ame de l'arbre. Mais quand une fois l'ame a esté chassée d'un corps, ils regardent cela comme une destruction déja faite, & ne croyent rien détruire en se nourrissant de ce corps. Les Talapoins même ne font aucun scrupule de manger ce qui est mort, mais de tuër ce qu'ils estiment vivant.

IV. Ils ont en plusieurs

En plusieurs choses ils témoignent plus d'horreur du sang que du meurtre. Il leur est défendu

défendu de faire aucune incision, d'où il sorte du sang ; comme si l'ame estoit principalement dans le sang, ou qu'elle ne fût que le sang. Et c'est peut-estre un souvenir confus de l'ancien Précepte de Dieu, qui en permettant à l'homme l'usage des viandes, luy défendoit de manger le sang des animaux, *parce que le sang leur tient lieu d'ame.* Il y a des Indiens, qui n'osent couper une certaine plante, parce qu'il en sort un suc rouge, qu'ils prennent pour le sang de cette plante. Les Siamois ne font scrupule d'aller à la pesche, que les jours que les Talapoins se rasent la tête. A cela prés il leur semble que quand ils peschent, ils ne commettent point de faute ; parce qu'ils ne s'estiment pas coupables de la mort des poissons. Ils ne font, disent-ils, que les tirer de l'eau, & ils ne répandent pas leur sang. Le moindre détour leur suffit pour éluder les Préceptes. Ainsi ils ne croyent pas pécher en tuant à la guerre, parce qu'ils ne tirent pas droit à l'ennemy : quoy qu'au fonds ils tâchent de tuër, comme je l'ay expliqué en parlant de leur maniere de combattre.

choses plus d'horreur du sang que du meurtre.

V. L'opinion de la Metempsycose favorable au meurtre des malheureux, si elle ne rend tout

Que si on leur dit que selon l'opinion de la Metempsycose, le meurtre paroît souvent loüable, puis qu'il peut délivrer une ame d'une vie malheureuse : ils répondent que c'est toûjours offenser les ames que de les déloger par force ; & que d'ailleurs on ne les soulage point, parce qu'elles rentrent en des corps pareils,

pour

meurtre indifferent.

pour y remplir le reste du temps, pendant lequel elles sont destinées à cette sorte de vie. Mais ils ne sentent pas que cette raison prouveroit aussi qu'on ne feroit nul veritable tort en tuant : & les Chinois qui pensent en cecy autrement que les Siamois, tuënt leurs enfans quand ils en ont trop, & ils disent que c'est pour les faire renaître plus heureux.

VI. Se tuër soy-même leur paroît une chose loüable.

Deplus tous les Indiens pensent que de se tuër soy-même est non seulement une chose permise, parce qu'ils se croyent les maîtres d'eux-mêmes; mais que c'est un sacrifice utile à l'ame, & qui luy acquiert un grand degré de vertu & de bonheur. Ainsi les Siamois se pendent quelquefois par dévotion à un arbre qu'ils appellent en Baly *Prá si mahà Pout.* & en Siamois *Tonpô.* Ces mots Balis semblent vouloir dire l'Excellent ou le saint Arbre du grand Mercure: car pout veut dire Mercure dans le nom Bali du Mercredy. Les Européans appellent cet arbre *l'Arbre des Pagodes*, parce que les Siamois le plantent devant les Pagodes. Il croît dans les forêts comme les autres arbres du païs, mais nul particulier n'en peut avoir dans son jardin : & c'est de ce bois-là, qu'on fait toutes les statuës de Sommona-Codom, que l'on veut faire de bois. Mais dans ce zele qui détermine quelquefois les Siamois à se pendre, il y a toûjours quelque sujet évident d'un grand dégoût pour la vie, ou d'une grande crainte, comme est celle de la colére du Prince.

Il

Digitized by Google

Il y a six ou sept ans qu'un Pegüan se brûla dans l'un des Temples, que les Pegüans ont à Siam, appelé *Sam-Pihan*. Il s'assit les jambes croisées, & s'enduisit tout le corps d'une huile fort épaisse, ou plûtôt d'une sorte de gomme, & y mit le feu. On disoit qu'il étoit fort mécontent de sa famille, laquelle pleuroit pourtant beaucoup autour de luy. Aprés que le feu l'eut étouffé & bien grillé, on couvrit son corps d'une sorte de plâtre; & on en fit une statuë qu'on dora, & qu'on mit sur l'autel, derriére celle de leur Sommona-Codom. Ils appellent ces sortes de saints *Prá tian tée*, *Tian* veut dire veritable, *tée* veut dire assurément. Voilà donc comment les Siamois entendent le premier Precepte de leur Morale.

VII. Histoire d'un Pegüan, qui se brûla luy-même.

Je n'ay rien de particulier à dire sur le second: mais quant au troisiéme, qui défend toute sorte d'impureté; il ne s'étend pas seulement à l'adultére, mais à tout commerce charnel de l'homme avec la femme, & au mariage mesme. Non seulement le célibat est chez eux un état de perfection, mais le mariage y est un état de péché: soit par cet esprit de pudeur, qui chez toutes les Nations est attaché à l'usage du mariage, & qui semble y supposer un mal dont on rougit: soit par une aversion generale de toutes les malpropretez naturelles, dont quelques-unes étoient des impuretez légales chez les Juifs. On se lave chez de certains peuples aprés avoir vû

VIII. La défense de l'impureté s'étend à la défence du mariage.

ſa femme, comme aprés quelque autre ſorte de ſoüillûre. Mahomet a crû les femmes indignes du Paradis; & ſans dire ce qu'elles deviendront, il en promet de plus blanches & de plus nettes à ſes élûs.

IX. Les Philoſophes Chinois eſtiment le divorce une action vertueuſe.

Les Philoſophes Chinois diſent que la femme eſt une choſe mauvaiſe en ſoy, & qu'il ne faut ny garder la ſienne, ny en prendre une autre, dés qu'on a des enfans, qui puiſſent rendre aux parens dont ils ſont nez, & à leurs autres Ancêtres, les devoirs que la Religion Chinoiſe croit neceſſaires au repos des morts. Sans cette pretenduë neceſſité ils croiroient le mariage illicite; & dés qu'ils ont aſſez d'enfans, ils eſtiment qu'il y a de la vertu à faire divorce. Ils citent l'exemple de Confucius, qui quitta ſa femme, dés qu'il en eut un fils: ils citent l'exemple de ce fils, qui quitta auſſi la ſienne; & l'exemple & le ſentiment de pluſieurs autres Philoſophes Chinois, qui ont fait divorce avec leurs femmes, & qui ont conté le divorce parmy les actions vertueuſes. Ils condamnent comme une corruption des mœurs anciennes de la Chine, l'opinion du peuple Chinois d'aujourd'huy, qui auſſi bien que le peuple Siamois, guidé par les ſentimens de la Nature, regarde le divorce, ſinon comme un mal, pour le moins comme un malheur. Je ne ſçay rien touchant le quatriéme Precepte, qui merite d'eſtre expliqué.

X. Toute liqueur qui

Le cinquiéme ne defend pas ſeulement de s'en-

Digitized by Google

s'enyvrer; mais de boire d'aucune liqueur, qui puiſſe enyvrer, quoy que l'on ne s'en enyvre pas. Ils eſtiment une choſe mauvaiſe en ſoy, qui peut nuire par la quantité. peut enyvrer, défenduë.

XI. La vertu à leur avis n'eſt pas faite pour tout le monde.

C'eſt ainſi qu'ils entendent leurs Preceptes: mais auſſi ne croyent-ils pas que l'exacte vertu ſoit faite pour tout le monde, mais ſeulement pour les Talapoins. Ils eſtiment que ce qui eſt péché en ſoy, eſt péché pour tous; & les Talapoins ne font ny vœu, ny quoy que ce ſoit, qui rende péché à leur égard, ce qui n'eſt pas péché pour tout le monde: mais, ſelon eux, le mêtier des ſeculiers eſt de pécher, & celuy des Talapoins eſt de ne point pécher, & de faire penitence pour ceux qui péchent. Ils comprennent comme nous que ceux, qui ſont deſtinez à expier les péchez des autres par la penitence, doivent eſtre plus purs que les autres; & que la peine deuë & neceſſairement attachée au péché, peut neanmoins paſſer du coupable ſur l'innocent, ſi l'innocent veut bien s'y ſoûmettre, pour en delivrer le coupable. D'ailleurs ils conçoivent la nature du péché fort groſſierement & fort materiellement: car les Talapoins ſe contentent de s'abſtenir eux-mêmes des actions qu'ils croyent mauvaiſes, mais ils ne font point de ſcrupule de les faire commettre aux ſeculiers pour en profiter. Ainſi quand ils veulent manger du ris, comme le ris eſt une ſemence, ils ne le peuvent faire boüillir ſans péché, parce que c'eſt le faire

mourir: mais ils font commettre ce pretendu péché à leurs *Tapacáou* qui sont leurs domestiques seculiers, ou bien ils le font commettre aux enfans-Talapoins qu'ils elevent: & quand le ris est boüilli, alors ils le mangent. De mesme il leur est defendu d'uriner ny sur le feu, ny dans l'eau, ny sur la terre, parce que ce seroit éteindre le feu, ou corrompre ces deux autres elements: ils urinent dans quelque vase, & un serviteur seculier le verse où il luy plaît, & il n'importe qu'il péche. Les seculiers donc ny n'observent les Preceptes, ny ne les éludent, que par la crainte des châtiments publics, ou par l'éloignement naturel qu'ils pourront avoir à ce qu'ils estimeront peché: mais ils rachétent leurs péchez par leurs bonnes œuvres, qui consistent principalement à faire l'aumône aux Temples & aux Talapoins, selon l'ancienne tradition connuë peut-être par toute la terre, & si souvent repetée dans l'Ecriture sainte, que l'aumône rachéte les péchez. Il est aisé aussi de remarquer en eux un sentiment tres-naturel & tres-juste, qui est qu'ils condamnent bien davantage les péchez, qui se peuvent aisément éviter, que ceux qui sont inévitables, quoy qu'ils croyent que tous soient des péchez. Mais afin qu'on connoisse encore mieux la Morale des Talapoins, je mettray à la fin de cet Ouvrage la plûpart de leurs maximes mot à mot, comme on me les a données: j'y ajoûteray seulement

Digitized by Google

ment quelques notes pour les faire mieux entendre.

On y verra le respect qu'ils ont pour les elements & pour toute la nature. Il leur est defendu de dire des injures à aucune chose naturelle : de faire aucun creux en terre, & de ne le pas remplir aprés l'avoir fait : de cuire de la terre, comme de cuire du ris : d'allumer du feu, parce que c'est détruire ce avec quoy on l'allume, & de l'éteindre, quand il est une fois allumé. On y verra qu'ils ont soin de la netteté & des bienséances autant que de la veritable vertu : qu'ils ont des idées de presque toutes les vertus, & qu'ils n'en ont presque aucune qui soit exacte ; parce qu'ils portent les unes jusqu'à des scrupules superstitieux, & qu'ils demeurent au dessous des autres. XII. L'esprit des maximes des Talapoins.

D'ailleurs ces maximes sont seulement pour les Talapoins : non qu'ils croyent que personne les puisse enfreindre sans péché : mais c'est qu'ils voyent bien qu'il est impossible que quelqu'un ne les enfreigne : par exemple, il faut bien que quelqu'un fasse du feu. Ils sont surpris de la beauté de nôtre Morale, quand on leur dit qu'elle appelle également tous les hommes à la vertu, parce qu'ils ne comprennent pas que ce soit une chose pratiquable : mais quand on le leur fait entendre, & qu'on leur dit que la vertu ne consiste pas en ces choses impossibles, en quoy ils la mettent, ils méprisent ce qu'on leur dit, & se croyent bien plus XIII. La vertu selon eux est impossible.

purs & plus vertueux, que les Chrêtiens: ou plûtôt ils reviennent à croire qu'eux seuls sont *Creeng*, c'est à dire purs, & que les Chrêtiens sont *cahat* ou destinez au péché, comme le reste des hommes: prevention, qui nous doit bien confondre, & qui prouve l'extréme besoin que la raison humaine a d'une lumiere Superieure, pour ne se pas égarer dans la connoissance du bien & du mal, dont neanmoins les idées nous paroissent si faciles & si naturelles.

XIV. Vanité des Talapoins.

Si donc les Talapoins se croyent seuls vertueux, il ne faut pas s'étonner s'ils se permettent aussi tout l'orgueil possible à l'égard des séculiers. Cet orgueil paroît en toutes choses: comme en ce qu'ils affectent de s'asseoir plus haut que les seculiers, de ne saluër jamais aucun seculier, & de ne pleurer jamais la mort d'aucun, non pas mesme celle de leurs parens. Ils ont une pratique, qui ressemble à la confession, car de temps en temps ils semblent rendre compte en secret à leur Superieur de leurs déportements: mais bien loin de s'avoüer pecheurs, ils ne font que parcourir les Preceptes, pour dire qu'ils ne les ont point enfreints. Je n'ay point dérobé, disent-ils, je n'ay point menti, & ainsi du reste. En un mot ils ne sont point humbles, & ils ont plûtôt l'idée des humiliations & des mortifications que celle de l'humilité.

XV. Quelques apparen-

Ils semblent connoître le recüeillement & la retraite. *Un Talapoin péche si en marchant*

chant dans les ruës il n'a pas ses sens recueïllis. ces de certaines vertus Monastiques dans les Talapoins.
Un Talapoin péche s'il se mêle d'affaires d'Etat. On ne s'en mêle guere sans beaucoup de distraction, & sans s'attirer l'envie & la haine de plusieurs: ce qui ne convient pas à un Talapoin, qui ne doit songer qu'à son Convent, & à édifier tout le monde par sa modestie. Mais d'ailleurs je croy qu'une sage Politique a eu beaucoup de part à interdire toutes affaires d'Etat à des gents, qui ont tant de pouvoir sur l'esprit des peuples. Ils connoissent l'obeïssance Religieuse. L'obeïssance est la vertu de tout le monde en ce païs-là ; & il ne faut pas s'étonner qu'elle se trouve dans leurs Cloîtres. Ils connoissent aussi la chasteté. Un Talapoin péche s'il tousse pour attirer sur luy les regards des femmes, s'il regarde lui-même une femme avec complaisance, ou s'il en desire quelqu'une: s'il use de parfums sur sa personne : s'il met des fleurs à ses oreilles; & en un mot s'il se pare avec trop de soin. Et l'on diroit aussi qu'ils connoissent la pauvreté: car il leur est defendu d'avoir plus d'un vêtement, & d'en avoir de precieux: de garder rien à manger du soir au lendemain: de toucher ny or ny argent, ny d'en desirer. Mais au fonds, comme ils peuvent abandonner leur profession, ils font si bien, que s'ils vivent pauvrement, tandis qu'ils sont Talapoins, ils ne laissent pas d'amasser dequoy vivre à leur aise, quand ils cesseront de l'être. Et ce sont là les idées que les Siamois ont de la vertu.

Digitized by Google

Chapitre XXII.

De la suprême félicité, & de l'extrême infelicité selon les Siamois.

I. La parfaite felicité. IL me reste à expliquer en quoy ils mettent la parfaite félicité, c'est à dire la suprême récompense des bonnes œuvres, & le dernier dégré de malheur, c'est à dire la plus grande punition des coupables. Ils croyent donc que si par plusieurs transmigrations, & par un grand nombre de bonnes œuvres dans toutes les vies, une ame acquiert tant de mérite, qu'il n'y ait plus dans aucun monde aucune condition mortelle, qui soit digne d'elle, ils croyent, dis-je que cette ame est dés lors exempte de toute transmigration, & de toute animation: qu'elle n'a plus rien à faire: qu'elle ne naît plus, ny ne meurt plus: mais qu'elle joüit d'une éternelle inaction, & d'une vraye impassibilité. *Nireupan*, disent-ils, c'est à dire cette ame a disparû: elle ne reviendra plus en aucun monde: & c'est ce mot que les Portugais ont traduit par ceux-cy, *elle s'est anéantie*, & par ceux-cy encore: *elle est devenuë un Dieu*, quoy que dans l'opinion des Siamois ce ne soit pas un anéantissement veritable, ny une acquisition d'aucune nature divine.

II. Ce que les Portugais ont appelé Paradis & Tel est donc le veritable Paradis des Indiens: car quoy qu'ils supposent une grande félicité dans le plus haut des neuf Paradis, dont

nous

nous avons déja parlé, ils disent pourtant que cette felicité n'est pas éternelle, ny exempte de toute inquiétude; puis que c'est un genre de vie, où l'on naît, & où l'on meurt. Par une pareille raison leur vray enfer n'est aucun de ces neuf lieux, que nous avons appelé enfers, & en quelques-uns desquels ils supposent des tourments & des flammes éternelles: car quoy qu'il y doive avoir éternellement des ames dans ces enfers, ce ne seront pas toûjours les mesmes ames: aucune ame n'y sera éternellement punie; elles y naîtront pour y vivre un certain temps, & pour en sortir par la mort.

Enfers, ne sont ny la parfaite felicité, ny l'extréme infelicité selon les Siamois.

III. Le dernier degré d'infelicité.

Mais le vray enfer des Indiens n'est comme je l'ay déja dit, que les transmigrations éternelles de ces ames, qui ne parviendront jamais au *Nireupan* c'est à dire à *disparoître* dans toute la durée du monde, qu'ils pensent devoir estre éternelle. Ils croyent de ces ames, que c'est pour leurs péchez, & faute d'acquerir jamais un assez grand mérite, qu'elles passeront toûjours d'un corps en un autre. Le corps, quel qu'il soit, est toûjours, selon eux, une prison pour l'ame, où elle est punie de ses fautes.

IV. Les merveilles qu'ils disent d'un homme qui mérite le Ni-

Mais avant qu'un homme entre dans la supreme felicité, avant qu'il *disparoisse*, pour parler comme eux, ils croyent qu'aprés l'action, par laquelle il achéve de mériter le *Nireupan*, il joüit dés cette vie de grands Priviléges.

reupan, & comment ils luy consacrent leurs Temples.

Ils croyent que c'est pour lors qu'un tel homme prêche la vertu aux autres avec bien plus d'efficace : qu'il acquiert une science prodigieuse, une force de corps invincible, le pouvoir de faire des miracles, & la connoissance de tout ce qui luy est arrivé dans toutes les transmigrations de son ame, & de tout ce qui luy doit arriver jusqu'à sa mort. Sa mort mesme doit être d'une espéce singuliere, qu'ils trouvent plus noble que la maniere commune de mourir. *Il disparoît*, disent-ils, *comme une étincelle qui se perd en l'air.* Et c'est à la memoire de ces sortes d'hommes, que les Siamois consacrent leurs Temples.

V. Quoy qu'ils en croyent plusieurs, ils n'en honorent qu'un seul appelé Sommona-Codom.

Or quoy qu'ils disent que plusieurs sont parvenus à cette felicité (afin, à mon avis, que plusieurs esperent d'y parvenir) ils n'en honorent pourtant qu'un seul, qu'ils estiment avoir surpassé tous les autres en vertu. Ils l'appellent *Sommona-Codom* : & ils disent que *Codom* estoit son nom, & que *Sommona* veut dire en langue Balie, un Talapoin des forêts. Il n'y a pas selon eux, de veritable vertu hors de la profession de Talapoin, & ils croyent les Talapoins des forêts encore plus vertueux que ceux des villes.

VI. Nulle idée de Divinité chez les Siamois.

Et c'est là certainement toute la Doctrine des Siamois, en laquelle je ne trouve nulle idée de Divinité. Les Dieux de l'ancien Paganisme que nous connoissons, regissoient la nature, punissoient les méchants, & recompen-

penſoient les bons : & quoy qu'ils fuſſent nez comme les hommes, ils eſtoient de race immortelle, & ne connoiſſoient point la mort. Les Dieux d'Epicure n'avoient ſoin de rien, non plus que Sommona-Codom ; mais il ne paroît pas que ce fuſſent des hommes parvenus par leur vertu à cet eſtat d'une inaction bien-heureuſe : ils ne naiſſoient, ny ils ne mouroient. Ariſtote a reconnu un premier Moteur, c'eſt à dire un Etre puiſſant, qui avoit arrangé la nature, & qui luy avoit donné, pour ainſi dire, le branſle, qui y conſervoit l'harmonie. Mais les Siamois n'ont nulle idée ſemblable, bien éloignez de reconnoître un Dieu Createur : & ainſi je croy qu'on peut aſſûrer que les Siamois n'ont nulle idée d'aucun Dieu, & que leur Religion ſe reduit toute entiére au culte des morts. Et il faut bien que les Chinois l'entendent ainſi, & qu'ils n'eſtiment pas que Pagode veüille dire Dieu : car le P. Magaillans nous apprend qu'ils s'offenſent quand on traite Confucius de *Pagode* ; parce que c'eſt le traiter, non pas de Dieu ; ce qui ne ſeroit pas un outrage pour Confucius ; mais d'homme parvenu à la ſupreme vertu des Indiens, que les Chinois croyent fort inferieure à la vertu de Confucius.

CHAPITRE XXIII.

De l'Origine des Talapoins, & de leurs Opinions.

I. Il semble qu'il la faille chercher dans l'Antiquité Chinoise.

QUand j'ay voulu chercher par quels degrez la raison humaine a pû se precipiter dans des égarements si étranges, je croy en avoir trouvé les vestiges dans l'Antiquité Chinoise.

II. Si les Anciens Chinois ont connu la Divinité, ils en ont bien-tôt corrompu l'idée.

Les Chinois sont si anciens, qu'on doit presumer qu'ils ont au commencement connû le vray Dieu, & par luy la distinction des œuvres bonnes & mauvaises, & les recompenses ou les peines que les unes & les autres doivent attendre de ce Juge tout-puissant: mais que peu à peu ils ont obscurci & corrompu ces idées. Dieu, cet Etre si pur & si parfait, est devenu tout au plus l'ame materielle du monde entier, ou de sa plus belle partie, qui est le Ciel. Sa Providence & sa Puissance n'ont plus été qu'une puissance & une providence bornées, quoy que pourtant beaucoup plus étenduës que la force & la prudence des hommes. *Il semble*, dit le P. Trigaut, *au premier livre de son Expédition Chrétienne à la Chine. chap.* 10. *que les anciens Chinois ayent crû le Ciel & la Terre animez, & qu'ils en ayent adoré l'Ame comme un Dieu supréme, l'appellant le Roy du Ciel, ou simplement le Ciel & la Terre.* Le P. Trigaut pouvoit former le même doute sur

Digitized by Google

toutes choses : car la Doctrine des Chinois a de tout temps attribué des esprits aux quatre parties du monde, aux astres, aux montagnes, aux rivieres, aux plantes, aux villes & à leurs fossez, aux maisons & à leurs foyers, & en un mot à toutes choses. Et tous les esprits ne leur paroissent pas bons : ils en reconnoissent de méchants, pour estre la cause immédiate des maux & des desastres ausquels la vie humaine est sujette. D'ailleurs comme ils ont crû que la terre & la mer tenoient au Ciel par l'horison, ils n'ont attribué qu'un même esprit, ou qu'une même ame au Ciel & à la terre : quoy que néanmoins, & peut-estre par quelque pensée contraire à leur premiere opinion, ils ayent bâti deux Temples differents, l'un consacré au Ciel, & l'autre à la Terre.

Comme donc l'ame de l'homme estoit, à leur avis, la source de toutes les actions vitales de l'homme ; ainsi ils donnoient une ame au Soleil, pour estre la source de ses qualitez & de ses mouvemens : & sur ce principe les ames répanduës par tout, causant dans tous les corps les actions qui paroissent naturelles à ces corps, il n'en falloit pas davantage pour expliquer dans cette opinion toute l'Oeconomie de la nature, & pour suppléer la Toute-Puissance, & la Providence infinie, qu'ils n'admettoient en aucun Esprit, non pas même en celuy du Ciel.

III. Ils ont ôté à Dieu la Providence infinie, & la Toute-Puissance.

IV. Ils ont fait de Dieu comme un Roy de toute la nature, mais non pas un Roy toûjours obéi.

A la verité, comme il semble que l'homme, usant des choses naturelles pour sa nourriture, ou pour sa commodité, a quelque pouvoir sur les choses naturelles, l'ancienne opinion des Chinois, donnant à proportion un semblable pouvoir à toutes les ames, supposoit que celle du Ciel pouvoit agir sur la nature, avec une prudence & une force incomparablement plus grandes que la prudence & la force humaines. Mais en même temps elle reconnoissoit dans l'ame de châque chose, une force intérieure, indépendante par sa nature du pouvoir du Ciel, & qui agissoit quelquefois contre les desseins du Ciel. Le Ciel gouvernoit la nature comme un Roy puissant : les autres ames luy devoient obéïssance : il les y forçoit presque toûjours, mais il y en avoit qui se dispensoient quelquefois de luy obéïr.

V. Confucius croit l'extrême vertu impossible, & par consequent il croit impossible l'idée, que nous avons de Dieu.

Confucius parlant de la vertu sans bornes, qui est la vraye idée, que nous avons de la Divinité, la croit impossible. *Quelque vertueux*, dit-il, *que soit un homme, il y aura encore un degré de vertu, auquel il n'aura pû atteindre. Le Ciel même & la Terre*, ajoûte-t-il, *quoy que si grands, si parfaits & si bienfaisants, ne peuvent néanmoins satisfaire les desirs de tout le monde; à cause de l'inconstance des temps & des élements : de telle sorte que l'homme trouve en eux dequoy reprendre, & même de justes sujets d'indignation. C'est pourquoy si l'on comprend bien la grandeur de l'extréme*

Digitized by Google

tréme vertu, on avoüera nécessairement que l'Univers entier n'en peut contenir ny soûtenir le poids. Si au contraire on songe à ce point subtil & caché de perfection en quoy elle consiste, on avoüera que le Monde entier ne la sauroit diviser ny penetrer. Ce sont les paroles de *Confucius*, telles que le P. Couplet nous les a données, par où ce Philosophe semble n'avoir eu autre intention que de décrire la veritable Divinité, laquelle il croit impossible, puis qu'il ne la trouve nulle part, non pas même dans l'Esprit du Ciel & de la Terre, qui est ce qu'il croyoit de plus parfait.

La Puissance & la Providence Divines étant ainsi distribuées comme par morceaux, à une multitude d'Ames infinie, les anciens Chinois se trouverent obligez d'adresser à cette infinité d'ames ou d'esprits, les vœux & le culte qu'ils ne devoient qu'à un seul. VI. Le Culte dû au Créateur divisé aux Créatures par les anciens Chinois.

Ils firent de la nature une Monarchie invisible, qu'ils moulérent sur la leur, & dont ils croyoient que les membres invisibles avoient une continuelle correspondance avec les membres de la Monarchie Chinoise, qu'ils croyoient occuper à peu prés toute la Terre. Ils donnérent à l'Esprit du Ciel six principaux Ministres, comme le Roy de la Chine en a six, qui sont les Présidents des six premiers Tribunaux, où eux seulement ont voix déliberative. Ils croyoient que le Roy du Ciel (car ils don- VII. Ils firent de toute la nature un Etat pareil au leur.

Digitized by Google

donnoient ce titre à l'Esprit du Ciel) ne se mêloit que de la personne & des mœurs du Roy de la Chine: que tous les hommes devoient honorer ce supréme Esprit, mais qu'il n'y avoit que le Roy de la Chine, qui fût digne de luy offrir des sacrifices; & ils n'avoient pour ces sacrifices aucun autre Prêtre. Les Ministres de la Chine offroient des sacrifices aux Ministres du Ciel: & châque Officier Chinois honoroit ainsi un Officier pareil à luy auprés du Ciel. Le peuple sacrifioit à la foule des Esprits répandus par tout, & chacun estoit Prêtre en cette sorte de Culte: sans qu'il y eût aucun Ordre, ou Corps Religieux, pour le service des Temples, & pour les sacrifices.

VIII. Ce que les Indiens ont ajoûté à ces erreurs.

Les Indiens croyent aujourd'huy comme les anciens Chinois, des Ames, tant bonnes que mauvaises, répanduës par tout; ausquelles ils ont distribué, pour ainsi dire, la Toute-Puissance Divine. Et l'on trouve encore des restes de cette opinion même parmy les Indiens, qui ont embrassé le Mahometisme. Mais par une nouvelle erreur les Payens des Indes ont crû toutes ces Ames de même nature, & ils les ont fait toutes rouller d'un corps en un autre. L'Esprit du Ciel des anciens Chinois avoit quelque air de Divinité: il estoit, ce semble, immortel, & non pas sujet à vieillir, & à mourir, & à laisser sa place à un successeur: mais dans la Doctrine Indienne de la Metempsycose, les Ames ne sont fixes nulle part,

part, & se succédant par tout les unes aux autres, elles ne valent pas mieux l'une que l'autre par leur nature : elles sont seulement destinées à de plus hautes ou à de plus basses fonctions dans la nature, selon le mérite de leurs œuvres.

IX. Pourquoy les Indiens n'ont point consacré de Temple aux Esprits, non pas même à celuy du Ciel.

Aussi les Indiens n'ont-ils pas consacré de Temples aux Esprits, non pas même à celuy du Ciel : parce qu'ils les croyent tous des Ames, comme toutes les autres, qui sont encore dans la voye des transmigrations : c'est à dire dans le péché, & dans les peines de differentes sortes de vie, & par consequent indignes d'avoir des Autels.

X. Les anciens Chinois ont divisé la justice de Dieu.

Que si les anciens Chinois avoient, pour ainsi dire, mis en piéces la Providence & la Toute-Puissance de Dieu, ils n'avoient pas moins divisé sa Justice. Ils assûroient que les Esprits, comme des Magistrats cachez, étoient principalement occupez à punir les fautes cachées des hommes : que l'Esprit du Ciel punissoit les fautes du Roy, les Esprits Ministres du Ciel les fautes des Ministres du Roy & ainsi des autres Esprits à l'égard des autres hommes.

XI. La justice du Ciel étoit principalement occupée à punir les fautes des Rois de la Chine.

Sur ce fondement ils disoient à leur Roy, qu'encore qu'il fût le fils adoptif du Ciel, le Ciel néanmoins ne se laisseroit mener à son égard par aucune sorte d'affection, mais par la seule consideration du bien, ou du mal, qu'il feroit dans le Gouvernement de son Royaume. Ils appeloient l'Empire Chinois

nois *le Commandement Céleste* ; parce, disoient-ils, qu'un Roy de la Chine devoit gouverner son Etat comme le Ciel gouvernoit la nature, & que c'estoit au Ciel, qu'il devoit demander la science de gouverner. Ils reconnossoient que non seulement l'art de regner estoit un présent du Ciel : mais que la Royauté même estoit donnée par le Ciel, & qu'elle estoit un présent difficile à conserver ; parce qu'ils supposoient que les Rois ne se pouvoient maintenir sur le Thrône sans la faveur du Ciel, ny plaire au Ciel que par la vertu.

XII. Comment ils croyent leurs Rois responsables envers le Ciel des mœurs de leurs sujets.

Ils portoient cette Doctrine si avant, qu'ils prétendoient que la seule vertu des Rois pouvoit rendre tous leurs sujets vertueux ; & que par là les Rois étoient les premiers responsables envers le Ciel des mauvaises mœurs de leur Royaume. La vertu des Rois, c'est à dire *l'Art de regner selon les Loix de la Chine*, estoit, à leur avis, un Don du Ciel, qu'ils appeloient *Raison céleste* ou Raison donnée par le Ciel, & pareille à celle du Ciel : la vertu des sujets, c'est à dire selon eux, *les égards des Citoyens, tant des uns envers les autres, que de tous envers leur Prince, selon les Loix de la Chine*, estoit l'ouvrage des bons Rois. C'est peu, disoient-ils, de punir les crimes, il faut qu'un Roy les empêche par sa vertu. Ils loüent un de leurs Rois d'avoir regné vingt-deux ans sans que le peuple s'en apperçût, c'est à dire sans qu'il sentît le poids de l'autorité

Royale,

Digitized by Google

Royale, non plus que la force, qui meut la nature, & qu'ils attribuënt au Ciel. Ils disent donc que pendant ces vingt-deux années il n'y eût pas un seul procés dans toute la Chine, ny une seule execution de justice : merveille qu'ils appellent *gouverner imperceptiblément comme le Ciel*, & qui seule peut faire douter de la fidelité de leur Histoire. Un autre de leurs Rois rencontrant, disent-ils, un malheureux, que l'on menoit au supplice, s'en prenoit à soy-même, de ce que sous son regne il se commettoit des crimes dignes de mort. Et un autre voyant la Chine affligée d'une stérilité de sept années, se condamna, s'il en faut croire leur Histoire, à porter les crimes de son peuple, comme s'en estimant seul coupable; & voulut se dévoüer à la mort, & se sacrifier luy-même à l'Esprit du Ciel vengeur des crimes des Rois. Mais leur Histoire ajoûte, que le Ciel content de la pieté de ce Roy l'exempta de ce sacrifice, & rendit la fertilité aux terres par une pluye subite & abondante. Comme le Ciel donc ne fait justice que du Roy, & qu'il ne s'en prend qu'au Roy de ce qu'il void de punissable dans le peuple, les Ministres du Ciel font justice des fautes secrettes que font les Ministres du Roy, & tous les Officiers qui dépendent d'eux : & de la même maniere les autres Esprits veillent sur les actions des hommes, qui ont dans le Royaume de la Chine un rang pareil à celuy, que ces Esprits occu-

occupent dans la Monarchie invincible de la nature, dont l'Esprit du Ciel est le Roy.

XIII. Les Chinois craignent leurs parents morts.

Outre celà l'horreur naturelle qui la plûpart des hommes ont des morts, qu'ils ont fort connu vivants; & l'opinion que plusieurs ont de les avoir vû s'apparoître à eux, soit par un effet de cette horreur naturelle, qui les leur represente, soit par des songes si vifs, qu'ils ressemblent à la vérité, portérent les anciens Chinois à croire que les ames de leurs Ancêtres, qu'ils estimoient estre d'une matiere fort subtile, se plaisoient à demeurer auprés de leur posterité, & qu'elles pouvoient, encore aprés leur mort, châtier les fautes de leurs enfants. Le peuple Chinois est encore aujourd'huy dans ces mêmes pensées des peines & des récompenses temporelles, qui viennent de l'Ame du Ciel & de toutes les autres Ames; quoy que d'ailleurs pour la plus grande partie ils ayent embrassé l'opinion de la Metempsycose inconnuë à leurs Ancêtres.

XIV. Impieté des Chinois d'aujourd'huy, qui sont gents de lettres.

Mais peu à peu les gents de lettres, c'est à dire ceux qui ont des Grades de litterature, & qui seuls ont part au Gouvernement, estant devenus tout à-fait impies, & n'ayant pourtant rien changé au langage de leurs prédecesseurs, ont fait de l'Ame du Ciel, & de toutes les autres ames, je ne say quelles substances aëriennes, & dépourvûës d'intelligence; & pour tout Juge de nos œuvres, ils ont établi une fatalité aveugle, qui fait, à leur avis, ce

que

que pourroit faire une Justice toute-puissante & toute-éclairée. Combien cette impieté est ancienne à la Chine, il ne m'appartient pas de le décider. Le P. de Rhodes dans son Histoire du Tonquin en accuse Confucius même: le P. Couplet à qui nous devons la Traduction de plusieurs Ouvrages de ce Philosophe, l'en prétend justifier: & il rapporte en même temps plusieurs raisonnements des Chinois récents, par lesquels ils tâchent de faire voir que c'est une chose toute-conforme aux principes de la nature, que par des simpathies secrettes, mais certaines, entre la vertu & le bonheur, & entre le vice & le malheur, la vertu soit toûjours heureuse, & le vice toûjours malheureux: mais en verité leurs raisonnements sont si guindez & si forcez, & conviennent si mal au langage de leurs Ancêtres, qu'on void bien, qu'ils ne sont que l'effet d'un grand déreglement d'imagination, qui n'étoit point dans leurs Ancêtres.

XV. Les Siamois n'ont point d'autre juge des actions humaines que la fatalité.

Les Siamois ne craignent pas moins les Esprits, que les Chinois; quoy qu'ils n'imaginent peut-estre pas de la conformité entre le Royaume des morts & le leur, & comme d'ailleurs ils n'ont pas moins perdu que les Chinois l'idée de la Divinité, & qu'ils ont pourtant conservé cette ancienne maxime, qui promet des récompenses à la vertu, & qui menace le crime de châtiments, ils n'ont pû prendre d'autre parti, que d'attribuër cette

justice

justice distributive à une fatalité aveugle. De sorte que selon eux, c'est la fatalité, qui fait passer les ames d'un estat à un autre meilleur ou pire, & qui les y retient plus ou moins proportionnément à leurs œuvres bonnes ou mauvaises. Et c'est par ces degrez que les hommes sont tout à fait déchûs de la vérité, quand ils ont voulu se conduire par cette raison si foible, dont ils se glorifient si fort.

XVI. Les Indiens croyent les Talapoins & leur Doctrine aussi anciens que le genre humain.

Quant à l'origine des Talapoins, & de leurs pareils, qui sont répandus dans tout l'Orient, sous divers noms, comme de Bramines, de Jogues & de Bonzes, elle est si cachée dans l'antiquité, qu'il est difficile, à mon avis, qu'on la découvre jamais. Il paroît que les Indiens croyent ce genre d'hommes, & leur Doctrine aussi anciens que le Monde. Ils ne nomment point leur Instituteur; & ils pensent que c'est de cette profession, qu'ont esté tous les hommes, dont les statuës sont honorées dans leurs Temples, & tous ces autres qu'ils supposent avoir esté adorez avant ceux, qu'ils adorent aujourd'huy.

XVII. Les Chinois nomment Che-Kià pour l'Auteur de cette Doctrine.

Les Chinois disent que les Bonzes & leur Doctrine leur sont venus des Indes, la huitiéme année du regne de Mim-ti, qui répond à la 65me. de nôtre salut: & comme ils aiment à donner l'origine de toutes choses, ils disent que ce fut un Siamois nommé *Che-Kià*, qui en fut l'Auteur, environ mille ans avant la Naissance de JESUS-CHRIST, quoy que

les

les Siamois mêmes ne disent rien de pareil, & que se piquant d'ancienneté en toutes choses, comme tous les autres Indiens, ils pensent que la Doctrine de la Metempsycose soit aussi ancienne que les ames mêmes. Les Japponois appellent *Chakà*, le Che-Kià des Chinois, & les Tonkinois ont corrompu ce même nom d'une autre sorte : car ils l'appellent *Thikà*, selon le P. de Rhodes.

Or ces mots de *Che-Kià* & de *Chakà* approchent assez de ces mots Siamois *Tcháou-cà* & *Tcháou-coù* pour me faire soupçonner qu'ils n'en sont qu'une legére corruption. *Tcháou-cà*, & *Tcháou-coù* veulent dire *Monseigneur*, ou mot à mot *Seigneur de moy*, avec cette difference, que le mot de *cà* qui veut dire *moy*, ne s'employe que par les esclaves en parlant à leur maître, ou par ceux qui veulent rendre un pareil respect à celuy, à qui ils parlent ; au lieu que le mot de *coù*, qui veut dire aussi *moy*, n'est pas si respectueux, & se joint au mot de *Tcháou*, pour parler en tierce personne de celuy, qu'on traitte de son Seigneur. En parlant donc à un Talapoin on luy dira *Tcháou-cà*, & en parlant de luy à un autre on le nommera *Tcháou-coù*. Mais ce qui est à remarquer, c'est que les Talapoins n'ont point d'autre nom en Siamois : si bien qu'on dit mot à mot, *je veux estre Monseigneur*, pour dire *je veux estre Talapoin*, *crái pen Tcháou-coù*. Ils appellent leur Sommona-Codom

XVIII. Que ce Che-Kià n'est apparemment que le nom Siamois des Talapoins.

Prá-

Prá-poutì Tcháou, ce qui mot à mot veut dire *le grand & l'excellent Seigneur*, & c'est en ce sens-là, qu'ils le disent de leur Roy: mais ces mots peuvent aussi vouloir dire *le grand & l'excellent Talapoin*. De même parmi les Arabes le mot de *Moula*, qui veut dire un Docteur de la Loy, signifie proprement *Seigneur*, & le mot de *Maître* est équivoque en nôtre langue: on le dit d'un Docteur, & on le dit aussi du Roy. Je trouve donc de l'apparence à croire que les Chinois ayant reçû la Doctrine de la Metempsycose de quelque Talapoin Siamois, ils ont pris le nom general de la profession, pour le nom propre de l'Auteur de la Doctrine: & cela est d'autant plus plausible, qu'il est certain d'ailleurs que les Chinois appellent aussi du nom de *Che-Kià* leurs Bonzes, comme les Siamois appellent *Tcháou-cou* leurs Talapoins. On ne peut donc assûrer sur le témoignage des Chinois, qu'il y ait eu mille ans avant JESUS-CHRIST un Indien nommé *Che-Kià* Auteur de l'opinion de la Metempsycose: puis que les Chinois, qui n'ont reçû cette opinion, que depuis la mort de JESUS-CHRIST, & peut-estre bien plus tard qu'ils ne disent, sont obligez d'avoüer qu'ils n'ont rien dit de ce *Che-Kià* que sur la foy des Indiens; lesquels n'en disent pas un seul mot, ne songeant pas qu'il y ait jamais eu aucun premier Auteur de leurs opinions.

Digitized by Google

Avant les Bonzes venus des Indes à la Chine, les Chinois n'avoient aucuns Prêtres ny Religieux; & ils n'en ont pas encore pour leur ancienne Religion, qui eſt celle de l'Etat. Parmi eux, comme parmi les Grecs, la plus ancienne maniere d'inſtruire les Peuples étoit par la Poëſie & par la Muſique. Ils avoient trois-cent Odes, dont *Confucius* fait grand cas, pareilles aux Ouvrages de Salomon: car elles contenoient non ſeulement la connoiſſance des plantes, mais tous les devoirs d'un bon Citoyen Chinois, & ſans doute toute leur Philoſophie: & peut-eſtre que ces Odes ſe ſont encore conſervées. Les Magiſtrats avoient ſoin de les faire chanter publiquement, & *Confucius* ſe plaint de ce qu'il voyoit de ſon temps cette pratique preſque éteinte, & toute l'ancienne Muſique perduë. Selon luy, la plus ſûre marque de la perte d'un Etat eſtoit la perte de la Muſique, & Platon croyoit comme luy la Muſique eſſentielle à la bonne politique. Ces deux grands Philoſophes avoient compris que les mœurs ne ſe peuvent conſerver ſans l'inſtruction continuëlle du peuple, & que les Loix, c'eſt à dire l'unique fondement de l'Autorité publique & du repos public, ne peuvent durer long-temps, où les mœurs ſont corrompuës: car où les mœurs ſont corrompuës on ne ſonge qu'à violer ou à éluder les Loix. Les Savants remarquent dans le Pentateuque les veſtiges d'une pareille Poëſie, qui contenoit

XIX. L'ancienne maniére d'inſtruire les peuples étoit par la Poëſie, & par la Muſique.

Digitized by

l'Histoire des Hommes Illustres, mesme de ceux qui estoient plus anciens que le déluge: Moïse en cite de certains endroits, où l'on remarque le stile Poëtique.

XX. Comment les Talapoins & leurs pareils peuvent avoir succédé à l'ancienne Poësie, & à la Musique.

Je m'imagine donc que les hommes ennuyez de chanter tousjours les mesmes choses, & perdant peu à peu l'intelligence des vieilles chansons, ont cessé de les chanter, & ont cherché des commentaires aux Vers, qu'ils ne chantoient plus faute de les bien entendre: qu'alors les Magistrats ont laissé le soin de ces commentaires à d'autres hommes, & que ceux-cy abusant peu à peu de la créance des peuples, ont mêlé à leurs leçons bien des choses à leur avantage particulier, qui sont la source de la veneration superstitieuse, que les Indiens ont encore aujourd'huy pour les Talapoins & pour leurs Confreres.

Quoy qu'il en soit, leur habit, leurs Convents, & leurs Temples sont inviolables, encore que les revolutions de ce païs-là ayent fait voir des exemples du contraire. Vliet, que j'ay souvent cité, rapporte que quand le Pére du Roy, qui regne aujourd'huy, s'empara de la Couronne, il ne crut pas pouvoir attenter sûrement sur la personne de l'un des Princes de la famille Royale, que par adresse il ne luy eût fait quitter auparavant la pagne de Talapoin qu'il portoit. De mesme lors que cet Usurpateur fut mort, son fils qui regne aujourd'huy, voyant son oncle paternel s'empa-

rer

Digitized by Google

rer du Thrône, se fit Talapoin pour mettre sa vie en sûreté, comme je l'ay rapporté au commencement de cette Relation.

CHAPITRE XXIV.

Des Contes fabuleux que les Talapoins & leurs pareils ont entez sur leur Doctrine.

LEs Talapoins sont donc obligez de suppléer la Musique ancienne, & d'expliquer au peuple de vive voix leurs livres Balis. Ces livres sont remplis de contes extravagans entez sur la Doctrine que j'ay expliquée : & ces fables sont à peu prés les mesmes par toute l'Inde, comme le fonds de la Doctrine est par tout le mesme, ou à peu prés. Ils croyent par tout la Metempsycose, & qu'elle n'est qu'un moyen de punir les ames de leurs fautes, & de les porter peu à peu à la perfection. Ils croyent des esprits répandus par tout, bons & mauvais, capables d'ayder & de nuire, mais qui ne sont autres que les ames des morts, & ils admettent le culte de ces esprits, quoy qu'ils ne leur élévent point d'autels; mais seulement aux manes des hommes, qu'ils croyent estre parvenus au comble de la vertu, autant qu'ils croyent la vertu possible. Ils ont tous quelque bête à quatre piés, qu'ils preferent à toutes les autres, quelque oyseau favory, & quelque arbre, qu'ils reverent principalement. Ils croyent tous la

I. Fables communes à tous les Indiens.

même chose du prétendu dragon qui cause les éclipses, & de la prétenduë montagne, autour de laquelle tout le Ciel tourne pour faire les jours & les nuits. Ils ont à peu prés les mesmes cinq préceptes de Morale, ils content à peu prés le mesme nombre d'Enfers & de Paradis. Ils attendent tous d'autres hommes, qui doivent mériter des autels, comme ceux à qui ils en ont déja consacré ; afin que chacun ait le champ libre de pretendre à la supreme vertu. Ils supposent tous que les astres, les montagnes, les rivieres, & en particulier le Gange, peuvent penser, parler, se marier & avoir des enfans. Ils content tous des Metempsycoses ridicules des hommes qu'ils adorent, en cochons, en singes & en d'autres bêtes. Abraham Roger dans son Livre de la Religion des Bramines raconte que les Payens de Paliacate sur la côte de Coromandel, croyent que leur *Brama* qu'ils adorent, nacquit à peu prés comme quelques livres Balis content que Sommona-Codom est né, savoir d'une fleur, qui estoit née du nombril d'un enfant, lequel, disent-ils, estoit une feüille d'arbre en forme d'enfant se mordant l'orteil, & nageant sur l'eau qui seule subsistoit avec Dieu. Ils ne prennent pas garde que *la feüille-enfant* subsistoit aussi : & selon Abraham Roger, on croit en Dieu en ce Païs-là, mais en un Dieu qu'on n'adore point : & sans doute qu'il l'a avancé avec aussi peu de fondement, que d'autres ont écrit que les Siamois croyent un Dieu

Il

Il n'a pas tenu à moy qu'on ne m'ait donné la vie de *Sommona-Codom* traduite de leurs livres, mais ne l'ayant pû avoir, j'en rapporteray ce qu'on m'en a dit. Quelque merveilleuse qu'ils pretendent qu'ayt esté sa naissance, ils ne laissent pas de luy donner un Pére & une Mére. Sa Mére dont on trouve le nom dans quelqu'un de leurs livres Balis, s'appeloit, disent-ils, *Mahà Maria*, ce qui semble vouloir dire la *grande Marie*, car *Mahà* veut dire grand. Mais on trouve écrit *Mania* aussi souvent que *Maria*: ce qui prouve presque que ce sont deux mots *man ya*, parce que les Siamois ne confondent l'*n* avec l'*r* qu'à la fin des mots, ou à la fin des syllabes, qui sont suivies d'une consone. Quoy qu'il en soit, cela n'a pas laissé de donner de l'attention aux Missionnaires, & a peut-être donné lieu aux Siamois, de croire que Jesus étant fils de Marie, étoit frere de Sommona-Codom, & qu'ayant esté crucifié, il estoit ce frere scelerat, qu'ils donnent à Sommona-Codom sous le nom de Thevetat, & qu'ils disent être puni en enfer d'un supplice, qui tient quelque chose de celuy de la Croix. Le Pére de Sommona-Codom étoit selon ce mesme livre Bali un Roy de *Teve Lancà*, c'est à dire un Roy de la celebre Ceylan: mais les livres Balis sans date & sans nom d'auteur, n'ont pas plus d'autorité que toutes les traditions, dont on ignore l'origine. Voicy maintenant ce que l'on raconte de Sommona-Codom.

II. Les Fables que les Siamois content de leur Sommona-Codom.

On dit qu'il fit une aumône de tous ſes biens; & que ſa charité n'êtant pas encore ſatisfaite, il s'arracha les yeux, & tua ſa femme & ſes enfans, pour les donner à manger aux Talapoins de ſon ſiécle. Merveilleuſe contrarieté d'idées en ce Peuple, qui ne defend rien tant que de tuër, & qui rapporte les plus exécrables parricides, comme les œuvres les plus meritoires de Sommona-Codom. Peut-être penſent-ils qu'à titre de proprieté un homme a autant de droit ſur la vie de ſa femme, & ſur celle de ſes enfans, qu'il leur ſemble qu'il en a ſur la ſienne propre: car il n'importe ſi d'ailleurs l'Autorité Royale défend aux Siamois particuliers d'uſer de ce droit prétendu de vie & de mort ſur leurs femmes, ſur leurs enfans, & ſur leurs eſclaves: au lieu qu'elle ſeule en uſe également ſur tous ſes ſujets, peut-être par cette maxime du gouvernement Deſpotique, que la vie des ſujets appartient au Roy en proprieté.

Les Siamois attendent un autre Sommona-Codom, je veux dire un autre homme miraculeux comme luy, qu'ils nomment déja *Pra Narotte*, & qu'ils ſuppoſent avoir eſté prédit par Sommona-Codom meſme. Et ils diſent de luy, par avance, qu'il tuëra deux enfans qu'il aura, qu'il les donnera à manger aux Talapoins, & que ce ſera par cette pieuſe aumône qu'il conſommera ſa vertu. Cette attente d'un nouveau Dieu, pour me ſervir de ce terme, les rend

atten-

Digitized by Google

attentifs & credules, toutes les fois qu'on leur propose quelqu'un, comme un Personnage extraordinaire, sur tout si celuy qu'on leur propose, est entierement stupide, parce que l'entiére stupidité ressemble à ce qu'ils se figurent de l'inaction & de l'impassibilité du Nireupan. Par exemple, il parut il y a quelques années à Siam, un jeune garçon né muët, & si hebeté, qu'il ne sembloit avoir rien d'humain que la figure : neanmoins le bruit se répandit par tout le Royaume, qu'il estoit de la race des premiers hommes, qui ont habité ce païs-là, & qu'il devoit quelque jour devenir Dieu, c'est à dire parvenir au Nircupan. Le peuple accourût à luy de toutes parts, pour l'adorer & luy faire des presens, jusqu'à ce que le Roy craignant les suites de cette follie, la fit cesser par le châtiment de quelques-uns de ceux, qui s'y estoient laissé aller. J'ay lû quelque chose de pareil dans l'*India Orientale* de Tosi. *Tom. I. pag.* 203. Il rapporte que les Bonzes de la Cochinchine ayant élevé parmy eux un enfant stupide, le montrerent au peuple comme un Dieu, & qu'aprés s'estre enrichis des presents que le peuple luy fit, ils publierent que ce Dieu pretendu vouloit se brûler, & il ajoûte qu'ils le brûlerent en effet publiquement, aprés luy avoir ravi les sens par quelque brûvage, nommant extase l'état insensible, où ils l'avoient mis. Cette derniere Histoire est donnée comme une fripponnerie

des Bonzes, mais elle fait voir, aussi bien que la premiere, la creance qu'ont ces peuples, qu'il peut tous les jours naître quelque nouveau Dieu, & l'inclination, qu'ils ont à prendre l'extreme stupidité, pour un commencement du Nireupan.

Sommona-Codom s'étant degagé par les aumônes que j'ay dites, de tous les attachemens de la vie, s'adonna au jeûne, à l'oraison, & aux autres pratiques de la vie parfaite : mais comme ces pratiques ne sont possibles qu'aux Talapoins, il embrassa la profession de Talapoin; & quand il eut mis de comble à ses bonnes œuvres, aussi-tôt il en acquit tous les privileges.

Il se trouva doüé d'une si grande force, qu'il vainquit en combat singulier un autre homme d'une vertu déja consommée, qu'ils appellent *Prá Soüane*, & qui doutant de la perfection, à laquelle Sommona-Codom étoit parvenu, le défia pour éprouver ses forces, & fut vaincu. Ce Prá Soüane, n'est pas le seul Dieu, ou plûtôt le seul homme parfait, qu'ils pretendent avoir esté contemporain de Sommona-Codom. Ils en nomment plusieurs autres, comme *Prá Ariaseria*, de qui ils disent, qu'il avoit quarante brasses de haut, que ses yeux en avoient trois & demie de large, & deux & demie de tour, c'est à dire, moins de circonference que de Diametre, s'il n'y a faute dans l'écrit d'où j'ay tiré cette remarque. Les Siamois

mois ont un temps de merveilles, comme en avoient les Egyptiens & les Grecs, & comme les Chinois en ont. Par exemple, leur principal livre qu'ils croyent être l'ouvrage de Sommona-Codom mesme, conte qu'un certain eléphant avoit trente-trois têtes, que châcune de ses têtes avoit sept dents, châque dent sept étangs, châque étang sept fleurs, châque fleur sept feüilles, châque feüille sept tours, & châque tour sept autres choses, qui en avoient châcune sept autres, & celles-cy encore d'autres, & tousjours par sept: car les nombres ont tousjours esté un grand sujet de superstition. Ainsi il y a dans l'Alcoran, si ma memoire ne me trompe, un Ange a un fort grand nombre de têtes, dont châcune a autant de bouches, & châque bouche autant de langues, qui loüent Dieu autant de fois châque jour.

Outre la force corporelle Sommona-Codom eût la puissance de faire toutes sortes de miracles. Par exemple, il pouvoit se rendre aussi gros & aussi grand qu'il vouloit; & au contraire il se rendoit si petit, quand il vouloit, qu'il se déroboit à la vûë, & se tenoit sur la tête d'un autre homme, sans être ny senti par son poids, ny aperçû des yeux d'autruy. Dés lors il eût pû s'anéantir luy-mesme, & mettre quelque autre homme à sa place: c'est à dire que dés lors il eût pû joüir du repos du Nireupan. Il connut tout d'un coup & parfaitement toutes les choses du Monde: il

penetra également le passé & l'avenir ; & ayant donné à son corps une agilité entiére, il se transporta sans peine d'un lieu à un autre, pour prêcher la vertu à toutes les Nations.

Il eut deux principaux Disciples, l'un de la main droite, & l'autre de la main gauche : on les met tous deux derriére luy, & côte à côte l'un de l'autre sur les autels, mais leurs statuës sont moindres que la sienne. Celuy qu'on place à sa droite s'appelle *Prá Moglâ*, & celuy qui est à sa gauche s'appelle *Prá Saribout*. Derriére ces trois statuës, & sur le mesme autel, il y en a toûjours quelques autres, qui ne representent que les Officiers du dedans du Palais de Sommona-Codom. Je ne saurois dire, si elles ont des noms. Le long des galeries en forme de Cloître, qui sont quelquefois autour des Temples, sont les statuës des autres Officiers du dehors du Palais de Sommona-Codom. Ils content de Prá Moglâ, qu'à la priére des damnez il renversa la Terre, & prit dans le creux de sa main tout le feu d'Enfer ; mais que voulant l'éteindre il n'en pût venir à bout, parce que ce feu séchoit les rivieres au lieu de s'y éteindre, & qu'il consumoit tout ce sur quoy Prá Moglâ le posoit. Prá Moglâ alla donc prier *Prá Poutì Tcháou*, c'est à dire Sommona-Codom, d'éteindre le feu d'Enfer : mais quoy que Prá Poutì Tcháou eût pû le faire, il ne le trouva pas à propos, parce, disoit-il, que les hommes deviendroient

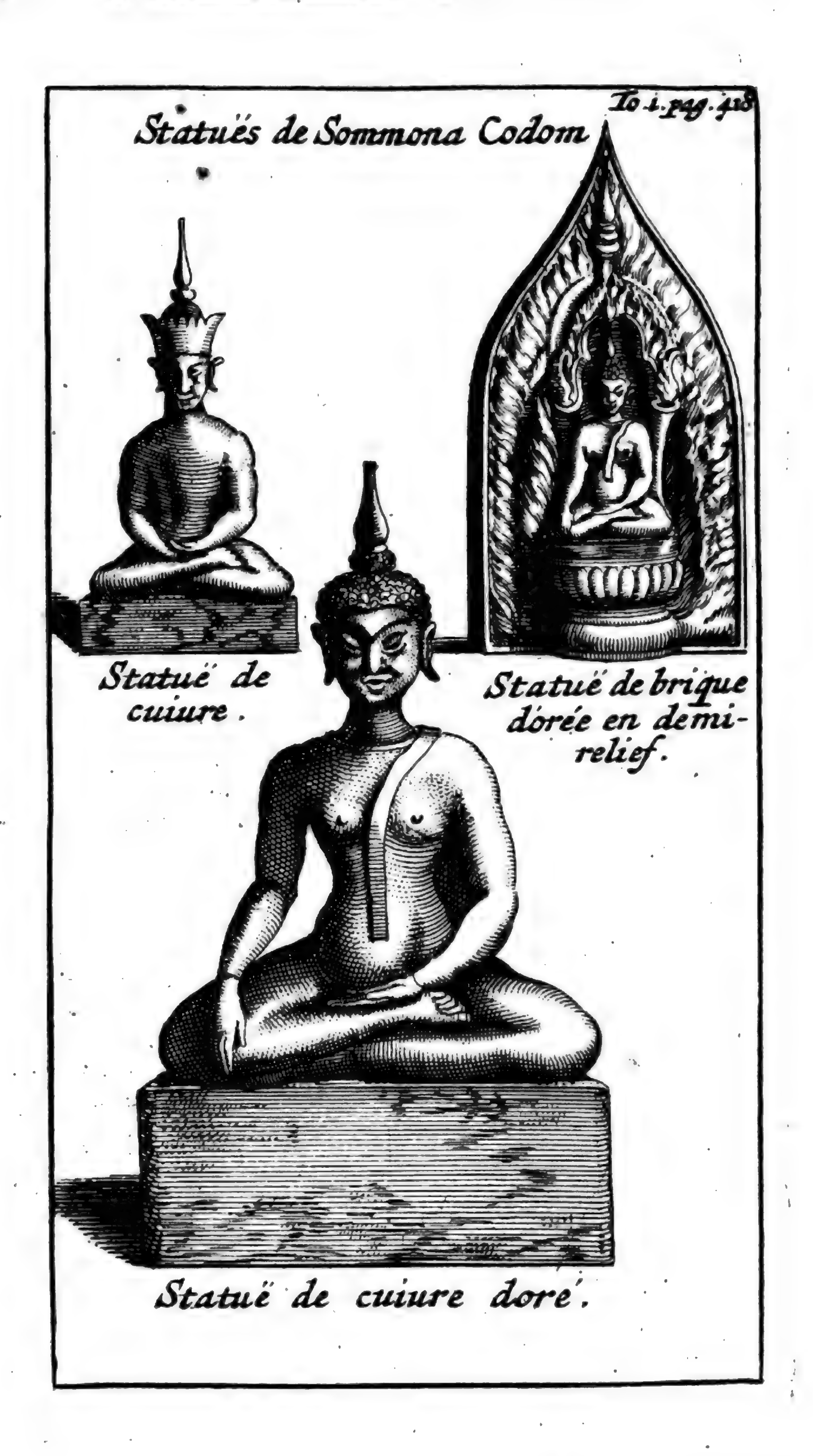

Digitized by Google

Digitized by Google

droient trop méchants, s'ils perdoient la crainte de ce ſupplice.

Or depuis même que Prá Poutì Tcháou fut parvenu à cette haute vertu, il ne laiſſa pas de tuër un *Mar*, ou un *Man* (car ils écrivent Mar & Man, quoy qu'ils prononcent toujours Man:) & en punition de cette grande faute, ſa vie ne s'étendit que juſqu'à quatre-vingt ans, aprés quoy il mourut en *diſparoiſant* tout d'un coup comme une étincelle qui ſe perd en l'air.

Les *Man* étoient un peuple ennemy de Sommona-Codom, dont ils appellent le Roy *Payà Man*; & parce qu'ils ſuppoſent que ce peuple étoit ennemy d'un ſi ſaint homme, ils en font un peuple monſtrueux, avec un viſage fort large, des dents horribles par leur grandeur, & des ſerpents à la tête au lieu de cheveux.

Un jour donc que Prá Poutì Tcháou mangea de la chair de cochon, il en eut une colique qui le tua: fin admirable d'un homme ſi abſtinent: mais c'eſt qu'il falloit qu'il mourût par un cochon, parce qu'ils ſuppoſent que l'ame du Man qu'il tua, n'étoit pas alors dans le corps d'un Man, mais dans le corps d'un cochon: comme ſi une ame pouvoit eſtre eſtimée, meſme ſelon leur opinion, l'ame d'un Man, quand elle eſt dans le corps d'un cochon. Mais tous ces forgeurs de contes ne ſont pas ſi attentifs aux Principes de leur Doctrine.

Sommona-Codom avant de mourir ordonna qu'on luy consacrât des statuës & des Temples, & depuis sa mort il est dans cet état de repos, qu'ils expriment par le mot de Nireupan. Ce n'est pas un lieu, mais une maniere d'être: car à parler juste, disent-ils, Sommona-Codom n'est nulle part, & il ne joüit d'aucune felicité: il est sans nul pouvoir, & hors d'état de faire ny bien ny mal aux hommes: expressions que les Portugais ont renduës par le mot d'aneantissement. Neanmoins d'autre part les Siamois estiment Sommona-Codom heureux, ils luy adressent des priéres, & luy demandent tout ce dont ils ont besoin: soit que leur Doctrine ne convienne pas avec elle-mesme: soit qu'ils portent leur culte au de-là de leur Doctrine: mais en quelque sens qu'ils attribuënt du pouvoir à Sommona-Codom, ils conviennent qu'il n'en a que sur les Siamois, & qu'il ne se mêle point des autres peuples, qui adorent d'autres hommes que luy.

III. Qu'il y a de l'apparence que Sommona-Codom n'a jamais été.

Comme donc ils ne disent rien que de fabuleux de leur Sommona-Codom, qu'ils ne le regardent pas mesme comme l'Auteur de leurs Loix & de leur Doctrine, mais tout au plus comme celuy qui les à rétablies parmy les hommes, & qu'enfin ils n'ont nul memoire raisonnable de luy, on peut douter, ce me semble, qu'il y ait jamais eu un tel homme. Il paroît avoir été inventé à plaisir pour être l'idée d'un homme, que la vertu, comme ils

la

Digitized by Google

la conçoivent, ait rendu heureux, dans les temps de leurs fables, c'est à dire au de-là de tout ce que leurs Histoires ont de certain. Et parce qu'ils ont crû necessaire de donner en même temps une idée opposée, d'un homme que sa méchanceté ait soûmis à de grandes peines, ils ont apparemment inventé ce *Tévetat*, qu'ils supposent avoir esté frere de Sommona-Codom & son ennemi. Ils les donnent tous deux pour Talapoins, & quand ils disent que Sommona-Codom a esté Roy, ils le disent, comme ils disent qu'il a esté singe & cochon. Ils supposent que dans les diverses transmigrations de son ame il a esté toutes choses, & toûjours excellent dans châque espéce, c'est à dire qu'il a esté le plus loüable de tous les cochons, comme le plus loüable de tous les Rois. Je ne say d'où Mr. Gervaise tient que les Chinois prétendent que Sommona-Codom estoit de leur païs : je n'en ay rien vû dans les Relations de la Chine, mais seulement ce que j'ay dit de Chekià ou Chakà.

On m'a donné la vie de *Tévetat* traduite du Bali, mais pour ne pas interrompre mon discours, je la mettray à la fin de cette Relation. C'est aussi un tissu de fables, & un curieux échantillon de la maniere de penser de ces gens-là, touchant les vertus & les vices, les peines & les recompenses, la nature & les transmigrations des ames.

Je ne doy pas obmettre ce que je tiens de Mr. Her- IV. Conjecture sur l'é-

Digitized by Google

tymologie de Sommona-Codom, & sur quelle langue peut-étre la Balie.

Mr. Herbelot. J'ay crû le devoir consulter sur tout ce que je say de Siamois ; afin qu'il vît ce que les mots, que j'en say, peuvent avoir de commun avec l'Arabe, le Turc, & le Persan : & il m'a dit que *Suman*, qu'il faut prononcer *Souman*, veut dire *Ciel* en Persan, & que *Codum* ou *Codom* veut dire *ancien* en la même langue ; si bien que *Sommona-Codom* semble vouloir dire *le Ciel éternel* ou *increé*, parce qu'en Persan & en Hebreu, le mot qui veut dire *ancien* signifie aussi *increé* ou *éternel*. Et touchant la langue Balie, il m'a dit que l'ancien Persan s'appelle *Pahalevì* ou *Pahalì*, & qu'entre Pahalì & Bahalì les Persans ne mettent point de différence. Ajoûtez que le mot *Pout* qui en Persan veut dire Idole, ou faux-Dieu, & qui sans doute vouloit dire Mercure, quand les Persans estoient Idolâtres, signifie Mercure chez les Siamois, comme je l'ay déja marqué. Mercure, qui estoit le Dieu des Sciences, paroît avoir esté adoré par toute la terre ; parce sans doute, que la Science est un des plus essentiels attributs du vray Dieu. Remarques qui pourront à l'avenir exciter la curiosité des gents Savants, qui seront destinez à voyager en Orient.

V. Elle semble prouver que le culte du Ciel des Chinois

Mais je ne say si dés à cette heure il n'est pas permis de croire que c'est une preuve de ce que j'ay dit, que les Ancêtres des Siamois doivent avoir adoré le Ciel, comme les anciens Chinois, & comme peut-estre les anciens

ciens Perses; & qu'ayant ensuite embrassé la Doctrine de la Metempsycose, & oublié le vray sens du nom de Sommona-Codom, ils ont fait un homme de l'Esprit du Ciel, & luy ont attribué toutes les fables que j'ay dites. C'est un grand art, pour changer la créance des peuples, de leur laisser leurs anciens mots en les revêtissant d'idées nouvelles. Ainsi, il peut-estre que les Ancêtres des Siamois ayent crû que l'esprit du Ciel régissoit toute la nature, quoy que les Siamois d'aujourd'huy ne le croyent pas de Sommona-Codom : ils croyent au contraire, comme j'ay dit, qu'un tel soin est opposé à la supréme felicité. Ils croyent aussi que Sommona-Codom a péché, & qu'il en a esté puni, lors même qu'il estoit déja digne du Nireupan, parce qu'ils croyent l'extréme vertu impossible. Ils croyent que le Culte de Sommona-Codom n'est que pour eux, & que chez les autres Nations il y a d'autres hommes, qui se sont rendu dignes des autels, & que ces autres Nations doivent adorer.

est plus ancien à Siam que l'opinion de la Metempsycose.

VI. Quel est l'esprit de foy des Indiens, ou la soûmission qu'ils ont à leurs Traditions.

Tous les Indiens en general sont donc persuadez que de differents peuples doivent avoir de differents cultes, mais en approuvant que les autres peuples ayent châcun leur culte, ils ne comprennent pas que l'on veüille leur ôter le leur. Ils ne pensent pas comme nous que la foy soit une vertu : ils croyent, parce qu'ils ne savent pas douter; mais ils ne se persuadent

pas

pas qu'il y ait une foy & un culte, qui doivent estre la foy & le culte de toutes les Nations. Leurs Prêtres ne leur prêchent pas qu'une ame sera punie en l'autre monde, pour n'avoir pas crû en celuy-cy les Traditions de son païs, parce qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'aucun d'eux nie les fables de leurs livres. Ils sont prêts à croire tout ce qu'on leur dit d'une Religion étrangere, quelque incomprehensible qu'elle soit: mais ils ne peuvent croire que la leur soit fausse: & encore moins pourroient-ils se résoudre à changer leurs Loix, leurs mœurs & leur culte. On a beau leur faire voir des contrarietez & des ignorances grossiéres dans leurs livres: ils en conviennent quelquefois, mais ils ne rejettent pas pour cela leurs livres; comme pour quelque chose de faux, nous ne rejetons pas tout un Historien ny tout un livre de Physique. Ils ne croyent pas que leur Doctrine ait esté dictée par une vérité éternelle & infaillible, dont ils n'ont seulement pas l'idée, ils croyent leur Doctrine née avec l'homme, & écrite par des hommes, qui leur paroissent avoir eu un savoir extraordinaire, & avoir mené une vie fort innocente: mais ils ne croyent pas que ces hommes n'ayent jamais péché: ny qu'ils ne se soient jamais trompez. Comme ils ne reconnoissent nul Auteur de l'Univers, ils ne reconnoissent nul premier Législateur. Ils bâtissent des Temples à la memoire de certains hommes,

mes, de qui ils croyent mille fables, que la superstition de leurs Ancêtres a inventées dans le cours de plusieurs siécles: & c'est ce que les Portuguais ont appelé les Dieux des Indes. Les Portuguais ont crû que ce qui estoit honoré d'un culte public, ne pouvoit estre qu'un Dieu: & quand les Indiens ont accepté ce mot de Dieu pour ces hommes, à la memoire desquels ils consacrent leurs Temples, c'est qu'ils n'en ont pas compris la force.

VII. Que le culte des Siamois ne prouve pas qu'ils croyent une Divinité.

Il n'y a rien qui se prenne en plus de sens divers, ny qui reçoive plus de differentes interpretations que le culte extérieur. Les statuës n'ont pas toûjours esté des marques d'un honneur divin. Les Grecs & les Romains en ont élevé, comme nous faisons, à des hommes encore vivants, sans aucun dessein d'en faire des Dieux. Les Chinois passent plus avant, & non seulement ils consacrent des statuës à des Magistrats encore vivants, mais ils leur élévent des espéces de Temples, & d'édifices sacrez: ils leur établissent un culte accompagné de prosternations, de parfums, & de lumieres; & ils conservent de certaines choses de leur habillement comme des reliques: quoy qu'on ne puisse croire qu'ils regardent ces Magistrats encore vivants comme des Dieux, mais comme des hommes fort inférieurs au Roy de la Chine leur Maître, dont ils ne font pas une Divinité. Il y a plusieurs Princes Chrétiens, qui sont servis à genoux; & les Dépu-

Deputez du tiers Etat ne parlent au Roy qu'en cette posture. Nous donnons de l'encens aux Particuliers dans nos Eglises ; & les Chrétiens honorent leurs Princes de beaucoup, & de grandes marques du culte extérieur. Ainsi le culte extérieur des Indiens n'est pas une preuve qu'ils reconnoissent, du moins à présent, aucune Divinité ; & jusques-là on doit les appeler Athées plûtost qu'Idolâtres. Mais quand ils offrent des sacrifices à d'autres, qu'à Dieu, & qu'ils y joignent des vœux pour se les rendre propices, on ne peut les excuser d'Idolâtrie : car pour avoir entiérement oublié la Divinité, ils n'en sont que plus Idolâtres, lors qu'ils terminent leur culte à ce qui n'est pas Dieu, & qu'ils en font le seul objet de leur Religion.

Chapitre XXV.

Diverses Observations à faire en prêchant l'Evangile aux Orientaux.

I. Que nôtre Créance scandalise les Orientaux en plusieurs choses, qu'il ne faudroit pas leur prêcher sans pré-

De tout ce que je viens de dire des opinions des Orientaux, il est aisé de comprendre de quelle difficulté est l'entreprise de les amener à la Religion Chrétienne, & de quelle consequence il est, que les Missionnaires, qui prêchent l'Evangile en Orient connoissent parfaitement les mœurs & la créance de ces peuples. Car comme les Apôtres & les premiers Chrétiens, lors même que Dieu appuyoit

Digitized by Google

poyoit leur prédication par tant de merveilles, ne découvroient pas tout d'un coup aux Payens tous les mystéres que nous adorons, mais leur déroboient long-temps, & aux Cathecuménes mêmes la connoissance de ceux, qui pouvoient les scandaliser, il me semble à plus forte raison, que les Missionnaires, qui n'ont pas le don des Miracles, ne doivent pas découvrir d'abord aux Orientaux ny tous les Mysteres, ny toutes les pratiques du Christianisme. Il seroit bon, par exemple, si je ne me trompe, de ne leur pas précher sans de grandes précautions le culte des Saints: & à l'égard même de la connoissance de JESUS-CHRIST, je croy qu'il faudroit la leur ménager pour ainsi dire, & ne leur parler du mystére de l'Incarnation, qu'aprés les avoir persuadez de l'existence d'un Dieu Créateur. Car quelle apparence de commencer par persuader aux Siamois d'ôter Sommona-Codom, Prá Moglà, & Prá Saribout des Autels, pour mettre JESUS-CHRIST, S. Pierre & S. Paul à leur place? Il ne seroit peut-estre pas plus à propos de leur précher JESUS-CHRIST crucifié, qu'ils n'eussent auparavant compris qu'on peut étre malheureux & innocent, & que par la régle receuë, même parmi eux, qui est que l'innocent peut se cherger des fautes du coupable, il estoit necessaire qu'un Dieu se fit homme, afin que cet homme-Dieu satisfît par une vie pénible, & par une mort hon-

caution, si l'on n'a le don des miracles.

honteuſe, mais volontaire, pour tous les péchez des hommes : mais avant toutes choſes il faudroit leur donner la veritable idée d'un Dieu Créateur, & juſtement irrité contre les hommes. L'Euchariſtie aprés cela ne ſcandaliſeroit point les Siamois, comme elle ſcandaliſoit autrefois les Payens d'Europe : d'autant plus que les Siamois croyent que Sommona-Codom a pû donner ſa femme & ſes enfans à manger aux Talapoins.

II. Que la lecture de l'Ecriture Sainte ne leur doit être permiſe qu'avec précaution.

Au contraire, comme les Chinois ſont reſpectueux envers leurs parens juſqu'au ſcrupule, je ne doute pas que ſi on leur mettoit d'abord l'Evangile entre les mains, ils ne fuſſent ſcandaliſez de cet endroit, où quand on vint dire à JESUS-CHRIST que ſa Mere & ſes Freres le demandoient, il répondit de telle maniere, qu'il ſemble à n'y regarder pas de prés, qu'il affectoit de les méconnoître. Ils ne le ſeroient pas moins de ces autres paroles myſterieuſes, que nôtre Divin Sauveur dit à ce jeune homme, qui luy demandoit le temps d'aller enſevelir ſes parents. Laiſſez, luy dit-il, aux morts le ſoin d'enſevelir leurs morts. On ſait la peine que les Japonois témoignoient à St. François Xavier ſur l'éternité de la damnation, ne pouvant ſe réſoudre à croire que leurs parents morts fuſſent tombez dans un ſi horrible malheur, faute d'avoir embraſſé le Chriſtianiſme, dont ils n'avoient jamais oüy parler. Il paroît donc neceſſaire de prevenir

Digitized by Google

nir & d'adoucir cette penſée, par les voyes dont ce grand Apôtre des Indes ſe ſervoit, en établiſſant d'abord l'idée d'un Dieu tout-puiſſant, tout-intelligent, tout-juſte, auteur de tout bien, à qui uniquement tout eſt dû, & par la volonté de qui nous devons aux Rois, aux Eccleſiaſtiques, aux Magiſtrats, & à nos parents les reſpects, que nous leur devons. Ces exemples ſuffiſent pour faire voir avec quelles precautions il faudroit preparer les eſprits de l'Orient à penſer comme nous, & à ne ſe point ſcandaliſer de la plûpart des Articles de la foy Chrétienne.

III. Qu'il ne faut parler aux Orientaux qu'avec eſtime de leurs Légiſlateurs.

Les Chinois ne reſpectent guére moins leurs Précepteurs que leurs parents; & ce ſentiment eſt ſi bien établi parmi eux, qu'ils châtient le Précepteur du Prince héritier préſomptif de la Couronne, des fautes que fait ce Prince; & qu'il s'eſt trouvé des Princes, qui étant devenus Rois, ont vangé leurs Précepteurs. Les Indiens honorent encore davantage la memoire de ceux, qu'ils croyent leur avoir prêché la vertu avec efficace: ce ſont ceux-là, qu'ils ont jugé dignes de tout leur culte; & ils ſe ſcandaliſent de ce que nous nous en ſcandaliſons. Pouvons-nous moins faire, diſent ils, pour ceux, qui nous ont prêché une ſi ſainte Doctrine? Le P. Hierôme Xavier Jeſuïte Portuguais ayant fait à Agra une eſpéce de Cathechiſme ſous le titre de *Miroir de vérité*. Un Perſan d'Hiſpahan nommé

Digitized by Google

Zin el Abedin y fit une réponſe ſous le titre de *Miroir repou*, que la Congregation *de propagandâ fide* crût devoir faire refuter : & elle en donna le ſoin au P. Philippe Guadagnol de l'Ordre des Clercs Mineurs reguliers. Mais celuy-cy parla ſi mal de Mahomet, que ſa refutation en devint inutile; parce que la Miſſion d'Hiſpahan n'oſa jamais la publier : & comme cette Miſſion demanda que le P. Guadagnol moderât un peu ſa Satire, ce bon Pere ſe jetant dans l'autre extremité, fit le Panégyrique de Mahomet, qui luy attira une reprimande de la Congregation *de propagandâ*. Il faut donc en ces ſortes de matieres obſerver une ſage moderation, & parler avec eſtime, au moins aux Indiens, de Brama, de Sommona-Codom, & de tous les autres, dont on void les ſtatuës ſur leurs autels. Il faut convenir avec eux que ces hommes ont eu de grandes lumieres naturelles, & des intentions dignes de loüange, & leur inſinuër en même temps qu'êtant hommes, ils ſe ſont trompez en pluſieurs choſes importantes au ſalut éternel du Genre-humain, & principalement en ce qu'ils ont méconnu le Créateur.

IV. Que ces Légiſlateurs peuvent étre loüez en quelques choſes.

Mais à cet aveuglement prés, qu'il faut faire voir inexcuſable, pourquoy ne loüeroit-on pas les Légiſlateurs de l'Orient, auſſi bien que les Légiſlateurs Grecs, de ce qu'ils ſe ſont appliquez à inſpirer aux peuples ce qui leur a paru le plus vertueux, & le plus propre à les main-

Digitized by Google

maintenir dans la paix & dans l'innocence? Pourquoy les blâmeroit-on des fables, qu'une longue suite de siécles pleins d'ignorance a inventées sur leur sujet, & dont probablement ils n'ont point esté les auteurs: vû même que quand ils auroient parlé magnifiquement de leurs personnes, ils n'auroient fait que ce que l'on pardonne à presque tous les autres Législateurs? Ils ont le mérite d'avoir connu avant les Grecs des Etres intelligents supérieurs à l'homme, & l'immortalité de l'ame.

V. Que la Doctrine de la Métempsycose peut-étre excusée par des raisons physiques.

Que si ils ont crû la Métempsycose, ils y ont esté portez par des raisons apparentes. Ignorant toute création, & établissant d'ailleurs qu'une ame ne pouvoit naitre d'une ame, & qu'il n'y pouvoit avoir un nombre actuellement infini d'ames, ils estoient forcez de conclûre, que le nombre infini des vivants, qui s'estoient succedé les uns aux autres dans le monde, pendant toute cette éternité passée, qu'ils supposoient que le monde avoit déja duré; n'avoient pû estre animez par ce nombre fini d'ames, sans qu'elles eussent passé une infinité de fois d'un corps en un autre. L'opinion de la Métempsycose est donc fondée sur plusieurs Principes, que nous recevons; & n'en contient qu'un certainement faux, qui est l'impossibilité pretenduë de la Création.

VI. Et par des raisons politiques.

Quant aux suites naturelles de cette Doctrine, la défense des viandes est tres-saine dans les

les Indes, & l'horreur du sang seroit utile par tout. Le grand Barcalon Frere aîné du premier Ambassadeur de Siam, ne cessoit de reprocher aux Chrétiens les fureurs sanglantes de nos guerres. D'autre part l'opinion de la Métempsycose console les hommes dans les malheurs de la vie, & les affermit contre l'horreur de la mort, par l'esperance, qu'elle donne de revivre une autrefois plus heureusement: & parce que les hommes sont crédules à proportion de leurs desirs, on remarque que ceux, qui s'estiment les plus malheureux en cette vie, comme les Eunuques, s'attachent plus fortement à cette esperance d'une autre vie meilleure, que la Doctrine de la Métempsycose donne aux gens de bien.

VII. La crainte des parents morts excusée par des raisons Politiques.

Mais si l'erreur peut-être utile, quelle autre peut l'être autant que cette crainte des enfants pour leurs parens morts. Confucius en fait l'unique fondement de toute bonne Politique. Et en effet elle établit la paix des familles & des Royaumes: elle plie les hommes à l'obéïssance, & les rend plus soûmis à leurs parents & aux Magistrats: elle conserve les mœurs & les Loix. Ces peuples-là ne comprennent pas qu'ils puissent jamais abandonner les opinions & les coûtumes, qu'ils ont reçuës de leurs peres, ny éviter, s'ils le faisoient, le ressentiment qu'en auroient, à leur avis, leurs Ancêtres morts. La Doctrine Chinoise n'a d'autre Paradis ny d'autre Enfer, que cette Republique des

des morts, où ils croyent que l'ame eſt reçûë au ſortir de cette vie, & où elle eſt bien ou mal accüeillie des ames de ſes Ancêtres, ſelon ſes vertus, ou ſes vices.

VIII. Cette crainte fait la ſtabilité des Loix de la Chine.

C'eſt pour cette conſideration, que les Rois legitimes de la Chine ſe ſont toûjours abſtenus de rien innover au gouvernement. Il n'y a que les Uſurpateurs qui l'ayent oſé faire, non ſeulement par le Droit que donne la force, mais parce que n'étant pas iſſûs des Rois leurs Predeceſſeurs, ils n'ont crû devoir aucun reſpect à leurs établiſſements.

IX. Elle a pourtant ſes inconveniens.

Néanmoins comme toutes les erreurs ont de mauvais côtez, *Confucius* interrogé par quelqu'un de ſes Diſciples, ſi les morts avoient quelque ſentiment des devoirs, que leurs enfants leur rendoient, répondit qu'il ne falloit jamais faire de ces ſortes d'interrogations trop curieuſes; qu'en répondant que non, il craignoit d'abolir le reſpect des enfans pour leurs parents morts; & qu'en reſpondant qu'oüy, il apprehendoit de porter les plus gens de bien à ſe tuër eux-mêmes, pour aller réjoindre leurs Ancêtres.

X. Qu'il ne faut pas croire les Talapoins impoſteurs avec connoiſſance & par intereſt.

Il y auroit auſſi je ne ſay quoy d'injuſte à traitter les Talapoins d'impoſteurs & d'intéreſſez. Ils ne trompent, que parce qu'ils ſont les premiers trompez: ils ne ſont ny plus habiles ny plus intéreſſez que les ſéculiers: ils ſont aſſez bonnes gents. Quand ils prêchent aux ſéculiers de leur faire l'aumône, ils croyent

leur prêcher leur devoir ; & par tout Païs les Ministres de l'Autel vivent de l'Autel.

XI. Qu'il faut user avec les Orientaux de toutes les insinuations, que nôtre Religion, & l'exemple des premiers Chrétiens nous peuvent permettre.

Je suis donc convaincu, que le veritable secret de s'insinuër dans l'esprit de ces peuples, supposé qu'on n'ait pas le don des miracles, c'est de ne les contrarier en rien directement, mais de leur faire voir, comme sans y penser, leurs erreurs dans les Sciences, & principalement dans les Mathematiques & dans l'Anatomie, où elles sont plus sensibles : c'est de changer les termes de leur culte le moins qu'il est possible, de donner au vray Dieu, ou le nom de souverain Seigneur, ou celuy de Roy du Ciel & de la Terre, ou quelque autre nom qui signifie en la langue du Païs, ce qu'il y a de plus digne de veneration, comme le mot *Prá* en Siamois : mais en même temps il faudroit leur apprendre à attacher à ces noms l'idée entiere de la Divinité, idée d'autant plus aisée à recevoir, qu'elle ne fait que relever & embellir les basses idées des faux-Dieux. Gott qui aujourd'huy veut dire Dieu en Alleman, étoit autrefois, selon Vossius, le nom de Mercure, qui paroît avoir esté adoré par tout. Certainement les mots de *Theos* & de *Deus* n'ont pas toûjours signifié en Gréce & en Italie le Dieu, que nous adorons. Qu'ont donc fait les Chrêtiens ? Ils ont accepté ces noms-là à la place du nom ineffable de Dieu, & ils les ont expliquez à leur maniere. De la connoissance d'un Dieu éternel, spirituel, & Createur, il se-

roit

roit aiſé de deſcendre à la foy de Jesus-Christ : & ces Peuples n'y auroient pas d'oppoſition, ſi auparavant ils ſe voyoient guérir de quelque ignorance ſenſible. L'eſprit de l'homme eſt tel, qu'il reçoit preſque ſans examen les opinions de celuy, qui l'a viſiblement convaincu de ſes premieres erreurs. Perſuadez bien à un malade que le remede dont il uſe, n'eſt pas bon, il prendra incontinent le vôtre.

XII. Combien les Miſſionnaires doivent s'accommoder aux Mœurs ſimples des Orientaux, en ce qui n'intereſſe point la Religion.

Mais c'eſt à mon ſens l'un des plus importants articles de la conduite des Miſſionnaires, de s'accommoder tout à fait à la ſimplicité des Mœurs des Orientaux, dans la nourriture, dans les meubles, dans le logement, & dans tout ce que preſcrivent les Regles des Talapoins, où elles n'ont rien de contraire au Chriſtianiſme. L'exemple du P. de Nobilibus Jeſuite eſt celebre. Etant en Miſſion au Royaume de Maduré dans les Indes, il ſe reſolut à vivre en Jogue, c'eſt à dire en Bramine des Foreſts, à aller nuds piés & nuë teſte, & le corps preſque nû, dans les ſables brûlants de ce Païs-là, & à ſe nourrir avec cet excés de frugalité, qui paroît intolerable : & l'on dit qu'il convertit par ce moyen prés de quarante-mille perſonnes. Or comme cette imitation exacte de la rigidité Indienne eſt le vray moyen de faire des converſions, auſſi plus on s'en éloigneroit, plus on s'attireroit le mépris & la haine des Indiens. Il faut apprendre en ces Païs-là, à ſe paſſer de tout ce dont ils ſe paſſent, & n'y pas porter les be-

besoins, ou plûtôt les superfluitez de ces Païs-cy, si l'on ne veut donner de la jalousie & de l'envie à des Nations, dont les Particuliers cachent leur fortune, parce qu'ils ne sauroient la conserver qu'en la cachant. Moins les Missionnaires paroissent établis, plus la Mission s'affermit, & mieux elle persuade la Religion. Comme l'Orient n'est pas un Païs d'établissements pour les personnes privées: on auroit tort de songer à s'y en faire: les Naturels du Païs ne joüissent eux mêmes d'aucune fortune solide; & ils ne manqueroient pas de faire des querelles à ceux, qui paroîtroient plus riches qu'eux, pour les dépoüiller de leurs richesses. D'ailleurs les Orientaux ne semblent avoir de l'éloignement pour aucune Religion, & il faut avoüer que si la beauté du Christianisme ne les a pas persuadez, c'est principalement à cause de la méchante opinion, que leur ont donnée des Chrêtiens, l'avarice, les perfidies, les invasions, & la tyrannie des Portugais, & des Hollandois dans les Indes, & l'irréligion de ces derniers en particulier. Mais il est temps de finir cette Relation par la vie de Tévetat Frere de Sommona-Codom, & par toutes les autres choses, que j'ay promises.

Fin du premier Tome.

Digitized by Google

TABLE

Des Cartes Geographiques, Plans, & Figures de ce premier Volume.

MAiſon de bambou faite exprés pour les Envoyez du Roy, elle ſert de Vignette. page 1
Carte du Royaume de Siam. 5
Carte du Cours du Menam depuis la ville de Siam juſqu'à la Mer. 6
Plan de Bancok. 8
Plan de la ville de Siam. 14
L'Arbre de Bambou & l'Arvore de Raïz. 32
La Charruë des Siamois, & le baſſin d'or où l'on portoit la lettre du Roy. 50
L'Arekier arbre. 69
Mandarin Siamois. 73
Autre. ibid.
Femme Siamoiſe. 77
Appartement du Roy, & maiſon d'un Siamois. 95
Un Temple de Siam. 96
Le Plan du Temple. ibid.
Palais de Bambou pour le Roy de Siam dans les Forêts. 100
Balon de Mandarin. 123
Les Pagayeurs. 124
Autres Balons. 125
Une Chançon Siamoiſe. 207
Inſtruments d'accompagnement pour la Muſique. 208

Mon-

Digitized by Google

Monnoyes de Siam. 220
Coupan Monnoye du Jappon. 222
Vûë du fond du Salon de l'Audience de Siam. 330
Plan de ce Salon. 331
Convent de Talapoins. 341
Statuës de Sommona-Codom. 418

Avertissement necessaire.

DEpuis que cette Relation est faite, nous avons appris la mort du Roy de Siam dont elle parle, & qu'Oc-Prá Pipitcharatcha luy a succedé. On verra dans cét Ouvrage que c'étoit à Siam le bruit public, pendant que j'y étois, qu'Oc-Prá Pipitcharatcha, ou son Fils Oc-Loüang Souraçac parviendroient à la Couronne, s'ils survivoient l'un ou l'autre au Roy, qui regnoit alors: & j'en rendis conte à feu M. le Marquis de Seignelay à mon retour, dans un Mémoire qu'il desira que je luy donnasse.

Digitized by Google

EXPLICATION

Du plan du Salon de l'Audience de Siam.

A Trois marches que l'on mit sous la fenestre, où étoit le Roy de Siam, pour m'élever à hauteur de luy donner la lettre du Roy de la main à la main.

B Trois Para-sols.

C Deux escaliers pour monter à l'endroit, où étoit le Roy de Siam.

D Deux tables couvertes de leurs tapis, sur lesquelles étoient étalés les presens du Roy, qui y pouvoient tenir

E Le fils de Monsieur Ceberet debout, tenant la lettre du Roy dans un bassin d'or de filigrane à triple étage, dont la figure est à la page 50.

F Deux placets quarrez & bas, couverts chacun d'un petit tapis, pour asseoir les Envoyez du Roy, Monsieur de Chaumont en avoit eu un pareil.

G Monsieur l'Evéque de Metellopolis Vicaire Apostolique assis les jambes croisées.

H Monsieur Constance prosterné à ma droite, & en arriere pour me servir d'interprete.

I Le Pere Tachart assis les jambes croisées.

K Cinquante Mandarins prosternés.

L Les Gentils hommes François assis les jambes croisées.

M Petit escalier de briques pour monter au salon de l'audience.

N Le mur où tient cet escalier.

Digitized by Google

Digitized by Google

2 vol
632

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google